

Communauté d'Agglomération Terres de France

Contrat de ville unique et intercommunal

S O M M A I R E

PREAMBULE	4
Rappel du contexte réglementaire	5
Les grands défis du Contrat de ville de Terres de France	6
La démarche d'élaboration du contrat de ville	8
PRESENTATION GENERALE	9
Présentation du territoire intercommunal	10
Les projets structurants du territoire à horizon 2030	13
Les grands enjeux du contrat de ville intercommunal	16
DIAGNOSTIC	18
Introduction : portraits interthématiques	20
Diagnostic stratégique relatif à la cohésion sociale	21
Diagnostic stratégique relatif au développement de l'activité économique et de l'emploi	29
Diagnostic stratégique relatif au cadre de vie et au renouvellement urbain	35
Portraits des quartiers prioritaires	43
Beaudottes- Perrin	50
Montceux/Pont Blanc	58
Rougemont	64
Tremblay – Grand Ensemble du centre-ville	70
Villepinte – Parc de la Noue / Fontaine-Mallet / Pasteur/ Quatre Tours / Trilogie /Merisiers	87
La définition du quartier vécu	107
Etat des lieux des dispositifs et des acteurs de la politique de la ville sur le territoire intercommunal	109
ORGANISATION	119
Coordination et ingénierie de la politique de la ville	120
La participation des habitants	124
CADRE STRATEGIQUE	137
Les grands enjeux du cadre stratégique	138
Les orientations stratégiques relevant des axes transversaux	140
Les orientations stratégiques relevant de la cohésion sociale	141
Les orientations stratégiques relevant du cadre de vie et du renouvellement urbain	142
Les orientations stratégiques relevant du développement de l'activité économique et de l'emploi	143
LES OBJECTIFS OPERATIONNELS ET LEUR MISE EN OEUVRE	144
Décliner le cadre stratégique en objectifs opérationnels	145
Déclinaison des axes stratégiques transversaux	148
Axe transversal : Participation des habitants	150
Orientation stratégique N°1 : Favoriser la réussite éducative et les efforts d'orientation tout au long de la scolarité	157
Orientation stratégique N°2 : Renforcer l'accès au droit	163
Orientation stratégique N°3 : Renforcer l'accès aux soins et la prévention de la santé	168

Orientation stratégique N°4 : Renforcer le lien social et l'animation de vie dans les quartiers prioritaires	179
Orientation stratégique N°5 : Développer les pratiques sportives, culturelles et de loisirs	185
Orientation stratégique N°6 : Améliorer les conditions de sécurité et de tranquillité publique au sein des quartiers	191
Orientation stratégique N°7 : Promouvoir une réelle mixité sociale et des parcours résidentiels ascendants dans les quartiers	201
Orientation stratégique N°8 : Pérenniser les investissements réalisés dans le cadre de la rénovation urbaine et assurer le « bon fonctionnement » au quotidien des quartiers	208
Orientation stratégique N°9 : Requalifier le cadre architectural et urbain des quartiers en s'intégrant dans une démarche de développement durable, de transition écologique et d'adaptation au changement climatique	216
Orientation stratégique N°10 : Développer le tissu économique au sein des quartiers en lien avec la dynamique de croissance économique à l'œuvre sur le territoire intercommunal	227
Orientation stratégique N°11 et 12 : Renforcer la qualification des demandeurs d'emplois issus des quartiers prioritaires / Faciliter l'accès à l'emploi pour les populations de quartiers prioritaires	237
LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES	256
ETAT DES LIEUX DES DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN EN ILE-DE-FRANCE	267
LES CONVENTIONS D'APPLICATION DU CONTRAT DE VILLE	289
L'ANNEXE FINANCIERE	292
LE SUIVI ET L'EVALUATION	293
LES ANNEXES AU CONTRAT DE VILLE	294
Les ressources mobilisés pour l'élaboration du contrat de ville	295
Tableaux détaillés sur le bilan de la politique de la ville	297
Contribution des organismes HLM	305
Dossier de candidature au NPNRU	310

PREAMBULE

RAPPEL DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Les contrats de ville de nouvelle génération qui, à compter de 2015, succèdent aux contrats urbains de cohésion sociale, constituent le cadre d'action d'une politique de la ville profondément renouvelée.

L'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit ce nouveau cadre contractuel.

La circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération et la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville en rappellent les principes structurants :

- un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique,
- un contrat piloté à l'échelle intercommunale et mobilisant l'ensemble des partenaires concernés,
- un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales,
- un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction forte avec les habitants tout au long de la démarche d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des projets
- la circulaire du Premier Ministre du 30 juillet 2014 précise que l'élaboration du contrat de ville doit se faire autour de trois piliers :
 - « la cohésion sociale » avec pour objectifs prioritaires le soutien aux familles monoparentales et la solidarité entre les générations,
 - « le cadre de vie et le renouvellement urbain » avec pour objectif une amélioration tangible de la vie des habitants, en particulier ceux qui habitent le logement social,
 - « le développement de l'activité économique et de l'emploi » en particulier au bénéfice des jeunes.

Trois axes transversaux sont également abordés dans chacun des trois piliers :

- La jeunesse
- La lutte contre les discriminations
- L'égalité femme/homme

Les signataires du Contrat de ville intercommunal :

- Le Préfet de la Seine-Saint-Denis et le Président de la CA Terres de France
- Les Maires de Sevran, Tremblay-en-France et Villepinte
- Le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France, le Président du Conseil Départemental
 - Les services et opérateurs de l'Etat (ARS, DASEN, Pôle Emploi, DRAC, CPAM, CAF, CCI, CDC...)
 - Les partenaires : les bailleurs, ...

UNE FORTE DYNAMIQUE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Peuplé de plus de 120 000 habitants, **le territoire intercommunal compte plus d'un tiers de sa population dans la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville**. Il bénéficie d'une véritable dynamique économique qui s'inscrit dans les grands projets métropolitains du Grand Paris. A ce titre, le territoire accueillera quatre gares du Métro Grand Paris Express. Intégré dans la future grande métropole capitale, le territoire accueille plusieurs projets qui viennent renforcer les équipements déjà présents dans l'actuel pôle du Grand Roissy ; le parc multifonctionnel d'activités Aérolians Paris, l'extension du Parc international des expositions de Villepinte, la densification du Parc d'affaires Paris Nord 2. Porté par la CATF, **Le projet du Colisée**, équipement multifonctionnel destiné à l'accueil des manifestations sportives et culturelles, salons et concerts, est engagé au sein du parc Aérolians Paris. Le projet urbain Sevrans Terre d'avenir dont deux des trois pôles (pôle numérique et pôle d'activités sportives) de développement sont centrés sur des quartiers prioritaires (Beaudottes et Montceaux Pont Blanc).

S'appuyant sur ces nouvelles perspectives, les élus de l'Agglomération s'engagent à soutenir et à accompagner les mutations du territoire. Cette volonté s'est déjà exprimée par la signature de deux Contrats de Développement Territorial (CDT Cœur économique Roissy Terres de France qui, au sein de l'agglomération, réunit les communes de Tremblay-en-France et Villepinte ; CDT Est Seine-Saint-Denis qui inclut la commune de Sevrans) qui définissent les grands axes de développement du territoire et leur contribution à la construction de la métropole du Grand Paris.

DES DIFFICULTES SOCIALES QUI JUSTIFIENT UN CLASSEMENT EN POLITIQUE DE LA VILLE

La forte dynamique économique du territoire communautaire cache néanmoins des disparités : la croissance significative de l'emploi sur son territoire n'a que de faibles retombées pour les actifs résidant sur le territoire. Certaines populations en situation de précarité économique cumulent par ailleurs des difficultés sociales de tous ordres et qui touchent d'autres champs d'intervention des politiques publiques : habitat, santé, scolarité des jeunes, accès aux droits et aux soins ... Ainsi en 2008 sur le territoire de Terres de France, l'indicateur IDH-2 (comparaison indice 93 et zoom sur les quartiers) ou l'indice d'exclusion, qui prend en compte les aspects de santé, de revenus, et d'éducation, bien que supérieur en Seine-Saint-Denis reste bien loin de la moyenne francilienne.

Les trois villes ont un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) depuis 2007 et l'ont reconduit régulièrement jusqu'au 31 décembre 2014.

Il a permis à chaque partenaire, État et Villes, de mettre en œuvre des actions concertées pour améliorer la vie des habitants dans les quartiers connaissant des difficultés (chômage, violence, logement ...). L'intégration, la lutte contre les inégalités et le vivre ensemble sont des thèmes majeurs de l'action du territoire. Celle-ci se concrétise par le partenariat avec les acteurs publics et les associations présentes sur le territoire, à l'instar de la Gestion Urbaine de Proximité, ambitionnant d'accompagner la rénovation du bâti en donnant aux habitants des quartiers de la politique de la ville, une qualité de vie quotidienne aussi satisfaisante qu'ailleurs.

Impliquées dans la réussite éducative et dans l'intégration (ateliers sociaux linguistiques), les élus des trois villes s'engagent à soutenir les actions de cohésion sociale.

Outre la volonté de poursuivre les efforts sur les politiques d'actions sociales et d'accompagnement au développement social et éducatif de la population, **les élus de l'agglomération et des villes membres**

portent une attention particulière au renouvellement urbain avec, comme enjeu fondamental, la mixité sociale à l'échelle intercommunale. En effet, le territoire a bénéficié de plusieurs opérations de renouvellement urbain, de projets de rénovation urbaine avec d'importants financements provenant de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine. La volonté politique de poursuivre les transformations urbaines des quartiers prioritaires s'est manifestée et s'est traduite par la rédaction d'un dossier de candidature au **Nouveau Programme Nationale de Rénovation Urbaine**. L'enjeu est double : finaliser les opérations en cours et concentrer de nouveaux efforts sur les quartiers non traités.

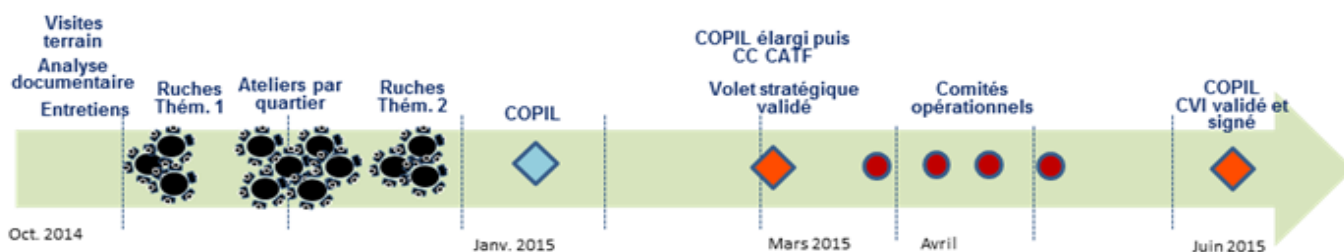
Enfin, les élus de l'agglomération et des villes membres ont souhaité **favoriser la participation de tous et la citoyenneté dans l'élaboration et dans la mise en œuvre du Contrat de ville**. La constitution des conseils citoyens, organes dont la création est fixée par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, devra permettre de formaliser un nouveau cadre de participation citoyenne. L'enjeu est donc de définir clairement le rôle des conseils citoyens et d'accompagner leurs actions d'une pédagogie adaptée afin de leur donner la meilleure lisibilité et visibilité possible.

LA DEMARCHE D'ELABORATION DU CONTRAT DE VILLE

Le contrat de ville est le fruit d'une démarche partenariale. Il présente un diagnostic partagé, un cadre stratégique d'intervention sur le territoire de l'agglomération Terres de France ainsi que sa déclinaison opérationnelle. La démarche s'est déroulée sur 8 mois, entre octobre 2014 et juin 2015.

Pour mémoire, la démarche d'élaboration du contrat de ville a été la suivante :

- Phase 1 : élaboration du diagnostic partagé (analyse documentaire, visites de terrain, ateliers thématiques « en ruches » 1, ateliers territoriaux).
- Phase 2 : définition des priorités stratégiques du territoire qui se formaliseront avec la signature du volet stratégique (ateliers territoriaux, ateliers thématiques « en ruches » 2).
- Phase 3 : déclinaison de la stratégie en un programme d'actions, définition des modalités, définition des modalités opérationnelles associées (maîtres d'ouvrage, plans de financement...) ainsi que des modalités de gouvernance et de conduite du contrat de ville.



Pour ce faire, ont été réalisés :

- Une analyse documentaire (liste des documents consultés en annexe).
- Des entretiens de cadrage individuels ou collectifs (liste des personnes rencontrées en annexe).
- Six visites des sites concernés pour une meilleure compréhension des enjeux relevés lors de l'analyse documentaire et de la phase d'entretiens.
- Des temps de travail partenariaux :
 - Des comités de suivi mensuel ;
 - Deux sessions d'ateliers thématiques « en ruches » (ateliers par pilier avec une participation élargie d'acteurs ; travail en commission sur plusieurs thématiques et restitution en plénière pour enrichir la réflexion) ;
 - Six ateliers par quartier (ateliers portant sur les enjeux de chaque quartier prioritaire avec une participation réduite aux acteurs locaux) ;
 - Cinq comités de pilotage internes ;
 - Un comité de pilotage élargi (signature du cadre stratégique) ;
 - Réunions bimensuelles avec les techniciens de la politique de la ville de la CA et les trois villes membres.

PRESENTATION GENERALE

PRESENTATION DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

Le territoire intercommunal de Terres de France se compose de trois communes : **Sevrans, Tremblay-en-France et Villepinte**.

La population intercommunale est d'environ 120 000 habitants, soit 7.7% de la population du département de la Seine Saint Denis. La structure démographique de Terres de France se compose d'une commune d'environ 50 000 habitants (Sevrans) et de deux communes au poids démographique équivalent (Villepinte et Tremblay-en-France) d'environ 35 000 habitants.

2011	Sevrans	Villepinte	Tremblay-en-France	CATF
Population (nombre d'habitants)	50 053	35 850	34 452	120 355

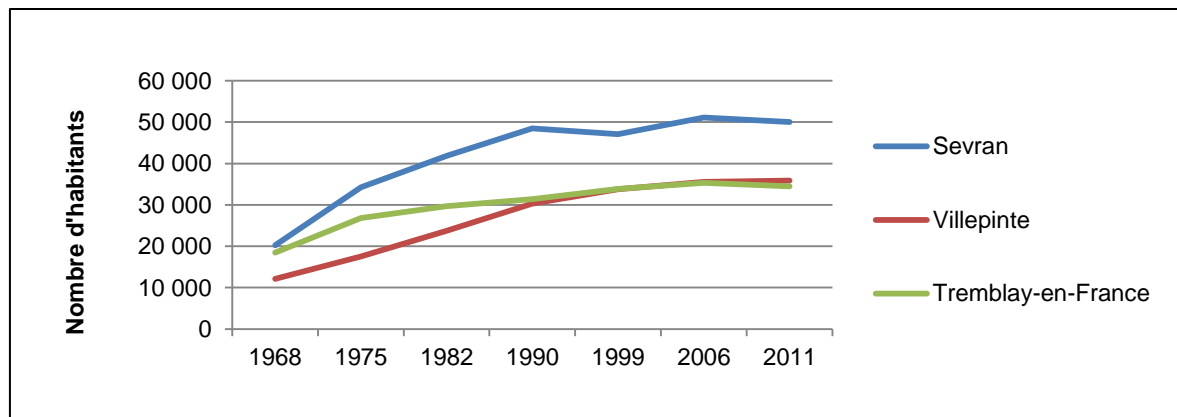
Population de la Communauté d'Agglomération Terres de France en 2011 (source : INSEE RP 2011)

Une forte natalité mais un solde migratoire en baisse significative

La population du territoire intercommunal a connu une forte croissance depuis 1968, un phénomène qui n'est pas exclusif à l'Agglomération Terres de France mais à l'ensemble de la région francilienne. Toutefois, pour la première fois depuis 1968, le territoire perd des habitants avec une légère baisse dans la période 2006-2011 (-0.3% de baisse annuelle), une diminution provenant des communes de Sevrans et de Tremblay-en-France. La population de Villepinte continue d'augmenter bien que le rythme de croissance soit très faible (+0.1% par an sur la période 2006-2011).

Entre les recensements de 1968 et 1990, le solde naturel et le solde migratoire étaient positifs sur l'ensemble du territoire intercommunal. Dans la période 1990-2006, le solde migratoire est devenu négatif. Néanmoins, ces départs étaient compensés par un solde naturel qui permettait de maintenir une croissance positive de la population. Sur la dernière période intercensitaire 2006-2011, ce n'est pas une baisse de la natalité qui a provoqué la baisse générale de la population sur le territoire intercommunal (au contraire la natalité a été plus forte que les périodes précédentes), mais bien une baisse significative du solde migratoire qui n'a pu être compensée par un solde naturel pourtant élevé (tableau page suivante). Dans le même temps, le département et la région continuent d'enregistrer une croissance démographique positive. Ces indicateurs témoignent d'une perte d'attractivité résidentielle du territoire intercommunal liée à plusieurs facteurs :

- une construction de logements insuffisante depuis les années 2000 ;
- une mobilité relative dans le parc social ;
- une offre de logements insuffisamment diversifiée et des difficultés d'accès au marché privé.



Evolution de la population intercommunale à l'échelle de chaque commune depuis 1968 (source : INSEE RP 2011)

Une réforme qui maintient plus d'un tiers des habitants dans les quartiers prioritaires

En 2009, **37%** de la population du territoire Terres de France vivait dans un des 8 quartiers de la politique de la ville que comptait l'agglomération. Trois de ces quartiers étaient labellisés ZUS, et 5 d'entre eux étaient labellisés CUCS.

	Quartier de la politique de la ville en 2009	Population des ménages 2009	Part de la population par rapport à la population CATF (120 797, RP 2009)
Quartiers ZUS	Les Beaudottes – Sevrans	9 633	8%
	Pont Blanc – Sevrans	7 177	6%
	Rougemont - Sevrans	6 361	5%
TOTAL ZUS CATF		23 171	19%
Quartiers CUCS	Primevères Savigny – Sevrans	8 272	7%
	Fontaine Mallet – Villepinte	1 418	1%
	Picasso / Pasteur – Villepinte	2 887	2.5%
	4 Tours - Villepinte	844	0.5%
	Centre-ville de Tremblay	8 829	7%
TOTAL CUCS CATF		22 250	18%
TOTAL Quartiers en politique de la ville CATF en 2009		45 421	37%

*Population des quartiers en politique de la ville dans la CATF avant la réforme de 2014
(source : INSEE, indicateurs clé Politique de la ville 2009)*

Le critère unique de revenu retenu par l'Etat en 2014 pour la définition des nouveaux périmètres de la géographie prioritaire change quelques périmètres de la politique de la ville sur le territoire de la CATF sans modifier significativement la part de la population éligible : la population vivant dans les nouveaux quartiers prioritaires représente désormais **36% de la population intercommunale** (contre 13.4 % à l'échelle francilienne) soit **43 372 habitants**. Ceci présente une baisse non significative de 1% de la population éligible par rapport à 2009. A l'échelle francilienne la population vivant dans les quartiers prioritaires ville.

Les évolutions majeures se concentrent essentiellement sur Sevrans, avec la sortie des dispositifs du quartier CUCS Primevères / Savigny. Néanmoins, le quartier Perrin, rattaché au quartier des Beaudottes, a émergé sur la carte de la nouvelle géographie prioritaire. Il convient également de comptabiliser les deux foyers sociaux nouvellement inclus dans la géographie prioritaire (un aux Beaudottes et un à Rougemont).

A Villepinte, le quartier du Parc de la Noue, copropriété privée paupérisée de plus de 700 logements, rentre dans la nouvelle géographie.

Les autres quartiers de la CATF sont maintenus (Beaudottes, Rougemont, Montceuleux Pont Blanc, Fontaine Mallet/Pasteur, Grand Ensemble Centre ville).

Le découpage des nouveaux quartiers prioritaires sur le territoire intercommunal en 2015. :

Quartier prioritaire	Commune	Population en 2011	Part de la population par rapport à la population CATF (120 355, RP 2011)	Revenu annuel médian en 2011 (en €)
Les Beaudottes / Perrin	Sevran	11 492 ¹	10%	10 200
Rougemont	Sevran	5 960	5%	10 600
Montceleux - Pont Blanc	Sevran	7 140	6%	10 800
Parc de la Noue – Fontaine Mallet - Pasteur - Trilogies 4 Tours - Merisiers ²	Villepinte	10 140	8%	11 800
Grand Ensemble Centre ville	Tremblay-en-France	8 640	7%	10 500
TOTAL	CATF	43 372	36%	

Les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le territoire intercommunal de Terres de France (source : CGET 2015, INSEE RP 2011)

Pour le quartier Beaudottes Perrin, les données sont issues du découpage INSEE (RP 2011) et du découpage des données de l'Etat (CGET) qui englobent Aulnay-sous-Bois et les Beaudottes qui ne distinguent pas de données précises pour le quartier des Beaudottes dans la commune de Sevran.

Si globalement la part de la population en QPV reste la même entre 2009 et aujourd'hui, la part de la population se trouvant spécifiquement en géographie prioritaire augmente considérablement à l'échelle de la CA Terres de France passant de 19 % en 2007 (anciennes ZUS de Sevran) à 36% aujourd'hui (5 QPV sur les trois villes de la CA Terres de France).

¹ Donnée issue du découpage INSEE à façon (RP 2011), car les données de l'Etat (CGET) englobent Aulnay-sous-Bois et les Beaudottes et ne distinguent pas de données précises pour le quartier des Beaudottes dans la commune de Sevran.

² Pour le QPV de Villepinte le libellé pour la suite du document sera : **FONTAINE MALLET/ PASTEUR-TRILOGIES-4 TOURS/MERISIERS/ PARC DE LA NOUE**. Ce libellé décrit en effet les spécificités de ce quartier.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Grand Paris, suite à la loi du 3 juin 2010, les Contrats de Développement Territorial (CDT) doivent définir le cadre stratégique de développement des territoires de la région Ile-de-France à horizon 2030.

Le territoire intercommunal de la CATF est couvert par deux CDT :

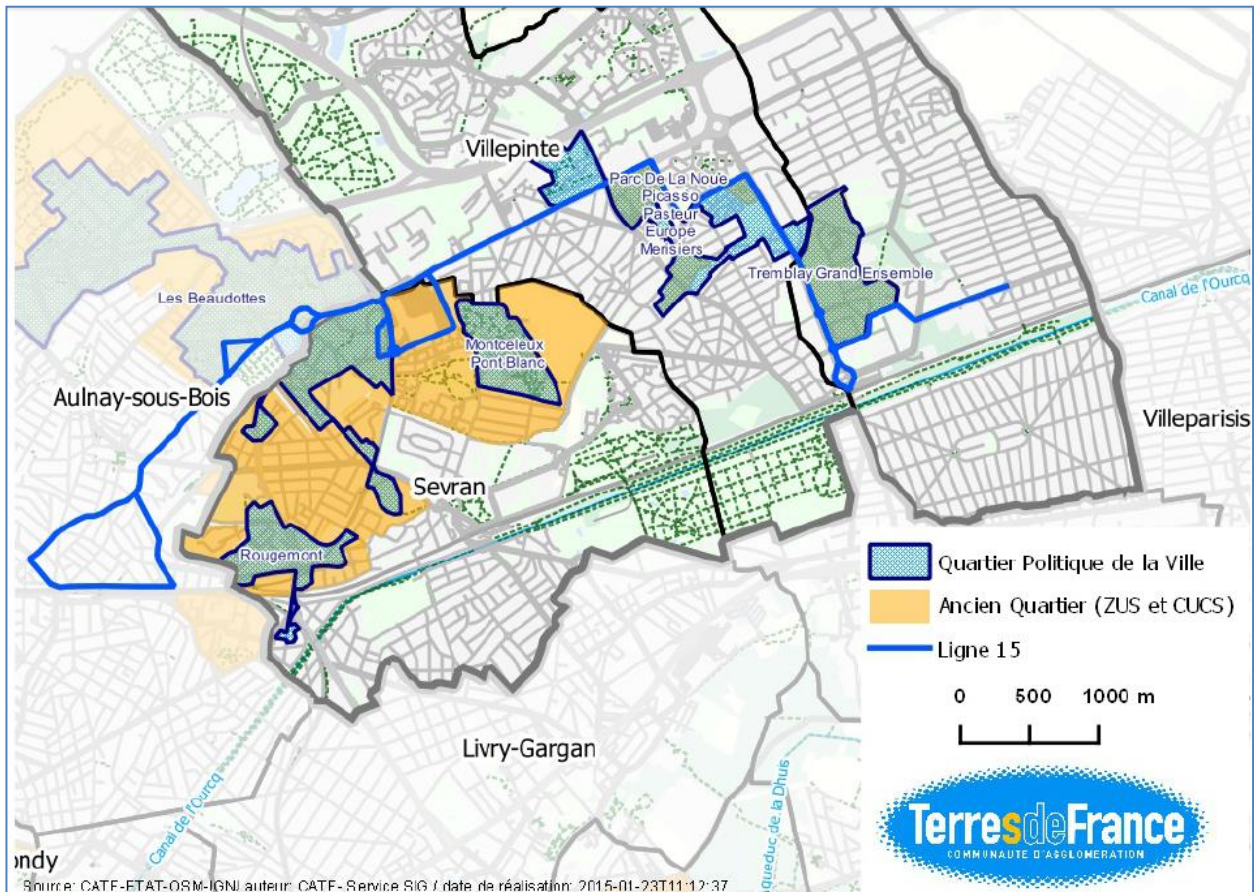
- Le CDT « Cœur économique Roissy Terres de France » (signé le 27/02/2014) autour de la plateforme aéroportuaire qui réunit six communes des départements de la Seine Saint Denis et du Val d'Oise. Villepinte et Tremblay-en-France sont intégrées à ce CDT.
- Le CDT « Est Seine-Saint-Denis » dont l'enquête publique se déroule du 1er au 30 juin 2015. Il réunit cinq communes du département de la Seine Saint Denis, dont la commune de Sevrans.

Des projets structurants en termes de transport

Le projet du Grand Paris comporte notamment la réalisation du Métro du Grand Paris Express (MGPE) destiné à desservir finement le territoire de la métropole parisienne en privilégiant les déplacements de périphérie à périphérie et appelé à compléter et alléger le réseau lourd actuel.

Sur le territoire de la CATF, la mise en service des deux lignes de ce nouveau métro, en 2023 pour la **ligne 16** (gares de Sevrans-Beaudottes et Sevrans-Livry), et en 2024 pour la **ligne 17** (gares du Parc des Expositions et d'aéroport-Charles de Gaulle) offrira de nouvelles liaisons directes et rapides avec la capitale et les autres pôles majeurs d'Ile de France comme Saint-Denis-Pleyel, La Défense ou Orly. Le MGPE doit également renforcer **les pôles d'échanges multimodaux** de Sevrans-Beaudottes, Sevrans-Livry, et du Parc des Expositions Paris Nord Villepinte restructurés en conséquence. Ce gain d'efficacité de desserte par le renforcement du réseau de transports collectifs lourd doit être accompagné par une desserte locale par un réseau bus plus performant et structuré autour de lignes de bus majeures. Parmi elles, la ligne 15 des Courriers d'Ile de France, circulant entre Aulnay-sous-Bois et Tremblay-en-France, dessert directement quatre quartiers de la nouvelle géographie de la politique de la Ville : Beaudottes et Montceaux-Pont-Blanc à Sevrans, le Grand Ensemble de Tremblay-en-France et le Parc de la Noue à Villepinte. Elle permet le rabattement des populations de ces quartiers vers 3 gares RER, Vert Galant, Sevrans Beaudottes qui sera aussi desservie par le futur MGPE, et Aulnay-sous-Bois.

Fonctionnant tel un outil complémentaire et primordial au bénéfice du désenclavement de quartiers en difficultés, Terres de France défend activement la transformation de cette ligne en T'ZEN, nouveau concept de bus moderne circulant sur un site propre intégral et exclusif dont les aménagements s'apparentent à ceux d'un tramway. Vecteur de requalification urbaine et d'espaces publics, la qualité de son aménagement pourra être ajoutée à la requalification urbaine de ces quartiers.



Anciens et nouveaux périmètres de la géographie prioritaire sur le territoire de Terres de France - (source : CGET 2015, cartographie : CATF) et la ligne 15 du CIF, axe de transport structurant sur le territoire de Terres de France - (cartographie : CATF)

Un tissu économique dense qui va bénéficier de nouveaux équipements

Dans la partie Nord de son territoire, la Communauté d'Agglomération Terres de France est dotée de plusieurs équipements métropolitains à rayonnement international :

- Une partie de la plateforme aéroportuaire de Paris-Charles de Gaulle (second aéroport européen) situé à Tremblay-en-France
- Le Parc International des Expositions de Paris-Nord Villepinte
- Le Parc d'Affaires Paris Nord 2, premier parc privé d'affaires européen situé pour partie à Tremblay-en-France et Villepinte.

Ces équipements lui donnent un positionnement stratégique en région Ile-de-France et le rendent donc propice aux échanges internationaux, au tourisme d'affaires, aux congrès et salons ainsi qu'aux rencontres professionnelles. Ce positionnement va être amené à être renforcé dans les années à venir avec les projets suivants :

- **Création d'Aérolians Paris** : parc international d'échanges et d'innovations au cœur du grand Roissy. Cette future zone d'activité économique de 200 hectares comprendra un parc multifonctionnel d'activités sur 150 hectares environ et l'extension du Parc International des Expositions Paris Nord Villepinte. Il sera générateur de 15 à 20 000 emplois
- **Le projet du Colisée**, un équipement multifonctionnel afin d'accueillir des manifestations sportives et culturelles mais également des salons et des concerts, qui sera localisé dans le parc Aérolians Paris.
- **La densification de Paris Nord 2** et la création d'un million de m² supplémentaires en bureaux et locaux d'activités à horizon 2030.

D'autre part, sur la partie centrale de son territoire, Terres de France dispose de plusieurs zones d'activités de proximité diversifiées qui représentent une surface totale de plus de 80 hectares. Au sein de ces zones, la Zone Franche Urbaine des Beaudottes a été labellisée, par l'Etat, Territoire Entrepreneurs.

Enfin, le projet « **Sevrans Terre d'Avenir** » est un vaste projet urbain (140 hectares) et économique destiné à anticiper et à influencer sur les effets de l'arrivée de deux gares du Métro Grand Paris Express. Ambitionnant la création de cinq mille emplois, il définit trois pôles de développement aux finalités distinctes:

- **Autour de la gare de Sevrans Beaudottes**, il s'agit de développer un quartier mixte connecté de centre-ville Urba@n, conjuguant toutes les fonctions de la centralité (logement, tertiaire, commerces, services, structures de formation...) tout en permettant l'adaptation du pôle commercial existant aux défis de la mutation des pratiques commerciales.
- **Le centre-ville historique** est quant à lui appelé à être restructuré et élargi par la création d'un pôle de vie autour de la future gare MGPE de Sevrans-Livry et du quartier Perrin. Les réserves foncières du secteur sont susceptibles d'être mobilisées pour l'accueil de logements et d'immeubles résidentiels, ainsi que des services.
- **La Plaine Montceuleux**, vaste zone non édifiée, sera aménagée en ensemble naturel faisant trait d'union entre les parcs de la Poudrerie et du Sausset, pour accueillir des activités relevant de la pratique et de l'économie du sport et des loisirs.

Les projets structurants en matière de cohésion sociale

Les trois villes sont engagées dans la mise en place du Projet Educatif de Territoire (PEDT). Par ailleurs, les centres sociaux et les maisons de quartier des trois villes bénéficient d'un agrément CAF dans le cadre de leur projet social.

LES GRANDS ENJEUX DU CONTRAT DE VILLE INTERCOMMUNAL

Le territoire intercommunal reste marqué par de forts contrastes à l'échelle métropolitaine. Les cinq points les plus prégnants sont les suivants :

- Une forte dynamique économique à l'échelle du Grand Roissy et une croissance significative de l'emploi mais de faibles retombées pour les actifs résidant sur le territoire : **un enjeu majeur d'insertion des populations actives du territoire dans les projets de développement économique locaux.**

Le territoire intercommunal présente un décalage entre la croissance d'emplois et l'évolution du taux de chômage de ses habitants. La croissance de l'emploi entre 1999 et 2009 (+48%), qui devrait se poursuivre dans les années à venir, bénéficie en réalité très peu aux résidents du territoire intercommunal. L'inadéquation entre les besoins des entreprises présentes sur le territoire et le profil des demandeurs d'emploi vivant sur le territoire est un facteur prégnant de cette réalité.

- Au sein d'une population particulièrement jeune, **un enjeu majeur de réussite éducative pour la population scolarisée et un enjeu de qualification des personnes actives**

Dans un territoire intercommunal particulièrement jeune, les enjeux de réussite éducative sont majeurs. Les difficultés actuelles sont équivalentes à celles du département de la Seine-Saint-Denis, mais restent bien plus problématiques qu'à l'échelle régionale. Si les taux de réussite au baccalauréat s'améliorent depuis 2012, cette évolution reste très fragile au regard des problématiques plus lourdes (savoirs de base, expression, taux de réussite au diplôme national du brevet, nombre de jeunes sans qualification). La question de l'accompagnement tout au long de la scolarité et celle de l'orientation, notamment au passage en seconde, restent cruciales car elles engagent le jeune dans sa formation professionnelle. La faible qualification des actifs du territoire est un des facteurs fondamentaux d'un chômage élevé chez la population active des quartiers prioritaires, surtout chez les jeunes actifs. L'enjeu de la formation est donc crucial pour leur insertion sociale et professionnelle.

- Dans un contexte de perte d'attractivité résidentielle, on constate de fortes disparités sur la qualité des logements et une mixité sociale encore trop timide malgré d'ambitieux projets de rénovation urbaine : **un enjeu de requalification générale du cadre architectural et urbain des quartiers pour favoriser une attractivité résidentielle et un meilleur cadre de vie aux habitants.**

Le territoire intercommunal enregistre un solde migratoire négatif depuis les années 1990 et souffre d'une faible attractivité résidentielle. Si l'habitat pavillonnaire constitue la majorité du tissu urbain, on relève une concentration de logements collectifs en voie de dégradation et un renforcement de l'isolement social. Au sein de ces logements collectifs, se concentrent les populations les plus fragiles qui rencontrent des difficultés à entamer un parcours résidentiel ascendant. Cette réalité doit être appréhendée à l'aune d'une très forte tension sur le marché du logement social sur le territoire intercommunal. Le renouvellement urbain à l'œuvre sur le territoire (5 PRU, 3 OPAH et 2 Plans de Sauvegarde) a certes permis une amélioration des conditions de logement (qu'il convient de poursuivre dans le cadre du NPRNU), mais n'a pas permis d'enclencher un véritable processus de mixité sociale, ni un désenclavement en profondeur. L'objectif de mixité sociale dans les quartiers prioritaires, ambition portée par les élus de l'agglomération, ne peut s'atteindre que si plusieurs parcours résidentiels sont possibles.

- Un manque d'information et d'appropriation des démarches chez les populations les plus fragiles qui limite leurs recours aux droits et contribuent à leur isolement : **un enjeu de renforcement de l'accès au droit des populations les plus fragiles au sein des quartiers prioritaires**

Les populations fragiles sont concentrées dans les quartiers prioritaires. Elles présentent des difficultés pour accéder aux droits auxquels elles doivent pouvoir bénéficier normalement. Ces difficultés, qui peuvent être

liées à une mauvaise maîtrise de la langue française ou à une information qui leur est insuffisamment accessible, ou peu compréhensible (dans les procédures requises), contribuent à leur exclusion sociale, en particulier pour les femmes.

- **Dans un contexte social très tendu, un enjeu majeur de cohésion sociale des populations les plus fragiles qui se décline sur plusieurs thématiques**

Parmi les populations les plus fragilisés, les jeunes restent les plus exposés aux difficultés économiques, de logement, de soins, ... L'enjeu de prendre en compte cet état de fait doit passer par une valorisation de la jeunesse et son accompagnement dans son développement personnel et social.

Dans les quartiers prioritaires, un habitant de 18 à 50 ans sur 4 déclare qu'il se sent discriminé, soit deux fois plus que dans les quartiers non prioritaires. Ces discriminations peuvent tenir au territoire de résidence, et s'ajoutent aux discriminations liées à l'origine réelle ou supposée, aggravant les difficultés et le sentiment d'injustice éprouvés par les habitants des quartiers. La lutte contre les discriminations doit redevenir une composante essentielle du contrat de ville intercommunal, en élargissant son champ aux discriminations sociales et territoriales.

Le territoire intercommunal recouvre des réalités sociales qui conduisent les élus à développer une politique dans tous les domaines qui permet de soutenir la parentalité. Cette politique doit se décliner dans les quartiers prioritaires en s'appuyant sur les acteurs de proximité tel que les centres sociaux, les maisons de quartier, les services sociaux du département ou les associations.

DIAGNOSTIC

La nouvelle géographie prioritaire étant récente, les indicateurs sociodémographiques et socio-économiques permettant d'en dresser un diagnostic ne sont pas aussi étendus que ceux existants aux échelles communales, intercommunales, départementale et régionales.

Tant pour les données internes des collectivités territoriales et des acteurs locaux que pour les données issues des principaux organismes fournisseurs de statistiques publiques, l'échelle des quartiers prioritaires demande en effet un travail important de géolocalisation statistique.

Le diagnostic par pilier ne prétend pas être exhaustif tant en termes de données qu'en termes de thématiques abordées. Il a été élaboré en fonction des éléments disponibles. Il a pour objet de mettre en exergue les inégalités majeures entre le territoire intercommunal et les tendances départementales et régionales.

En fonction des données disponibles et ayant pu être mobilisées au niveau des institutions, les indicateurs choisis ont été autant que possible déclinés à l'échelle infra communale des quartiers prioritaires, ou à défaut à l'échelle des IRIS. Les indicateurs mobilisables au travers du recensement de la population ont ainsi pu être élaborés à partir d'une commande de données à l'INSEE³ via le service de diffusion des données à façon. L'éclairage intercommunal est également présent afin d'apporter une mise en perspective.

Pour compléter certaines thématiques, des bases de données autres que celles issues du recensement ont également été mobilisées, à commencer par les premières publications du CGET et de l'INSEE sur les nouveaux quartiers prioritaires, qui ont permis d'intégrer notamment plusieurs indicateurs issus de l'exploitation des données CNAF, CNAM, DGFIP.

Afin de mieux contextualiser certaines analyses, les diagnostics conduits par Terres de France à l'échelle intercommunale dans le cadre du PLH, de l'atlas intercommunal et du diagnostic fonds européens ont également été mobilisés.

³ Les indicateurs issus du recensement de la population sont calculés à partir de résultats détaillés mis à jour annuellement par l'INSEE, suite au recensement rénové mis en place depuis 2004.

Les indicateurs issus du recensement sont donc les plus récents à ce jour et proviennent des résultats diffusés en 2014. Ils ont toutefois pour référence l'année 2011. Sans entrer dans le détail du recensement rénové et des méthodes de calcul statistique des résultats, cette référence signifie qu'ils sont établis à partir des cinq dernières années 2009 à 2013, avec l'année 2011 comme année médiane de référence. Les prochains résultats détaillés seront diffusés courant 2015 et auront alors pour référence le cycle 2010-2014 avec l'année 2012 comme année médiane de référence.

INTRODUCTION : PORTRAITS INTERTHEMATIQUES

Ce tableau de synthèse fournit les principaux indicateurs socio économique pouvant être déclinés précisément à l'échelle des quartiers prioritaires. Ils sont issus des résultats du recensement 2011, commandés à l'INSEE sur les zones à façon. Pour compléter cette vision apportée par le recensement de la population, d'autres indicateurs fournis par le CGET et les autres institutions sont présentés au fur et à mesure du diagnostic par piliers. Enfin, pour cette partie thématique du diagnostic, ils sont représentés au travers de la valeur moyenne des quartiers prioritaires de la CA Terres de France. Toutefois, la valeur moyenne ne permettant pas de faire ressortir les spécificités de chaque quartier, la déclinaison pour chaque quartier prioritaire est ensuite précisée dans les diagnostics fins.

Intitulé	Moyenne Quartiers prioritaires Terres de France	CA Terres de France	Seine-Saint- Denis	Ile-de-France
% population âgée de moins de 20 ans	36,2%	30,60%	28,70%	25,80%
% population âgée de 65 ans et plus	6,1%	10,20%	10,90%	13%
% de ménages composés d'une famille monoparentale	21,8%	13,70%	13,40%	10,20%
% de foyers monoparentaux dans les familles avec enfant(s)	35,0%	26,30%	33,30%	26,4%
% ménages composés d'une famille de trois enfants et plus	19,1%	14,20%	10,60%	7,30%
taux d'activité des 15-64 ans ⁴	69,2%	71,50%	73,00%	75,70%
taux de chômage des 15-64 ans au sens du recensement ⁵	24,7%	16,80%	17,70%	11,70%
taux d'emploi des 15-64 ans ⁶	52,1%	59,50%	60,10%	66,80%
% salariés en "emploi précaire" (CDD, intérim, emplois aidés)	15,5%	11,2%	12,4%	10,5%
part des actifs occupés ouvriers ou employés	83,0%	59,40%	55,70%	40,1%
part des actifs occupés cadres ou professions intellectuelles sup.	3,1%	10,10%	14,60%	28,6%
part des 18-24 ans scolarisés (encore en études)	47,5%	49,50%	51,90%	59,20%
part de la population disposant d'un haut niveau de formation (BAC+2 et supérieur)	11,9%	18,00%	22,30%	37,40%
% de logements sociaux dans les résidences principales ⁷ loi SRU	Estimation 79,6% au 01/01/2015 ⁸	Estimation 31,6% au 01/01/2015	37,3% en 2013	25,9% en 2013

Sources : INSEE, Recensement (RP) 2011 sauf taux de logements sociaux fin (Villes/Préfecture/DGFIP 2014-2015)

⁴ Population de 15-64 ans active (c'est-à-dire en emploi ou au chômage) parmi l'ensemble de la population de 15-64 ans

⁵ Personnes s'étant déclarées au chômage lors du recensement, qu'elles soient ou non inscrites au Pôle Emploi

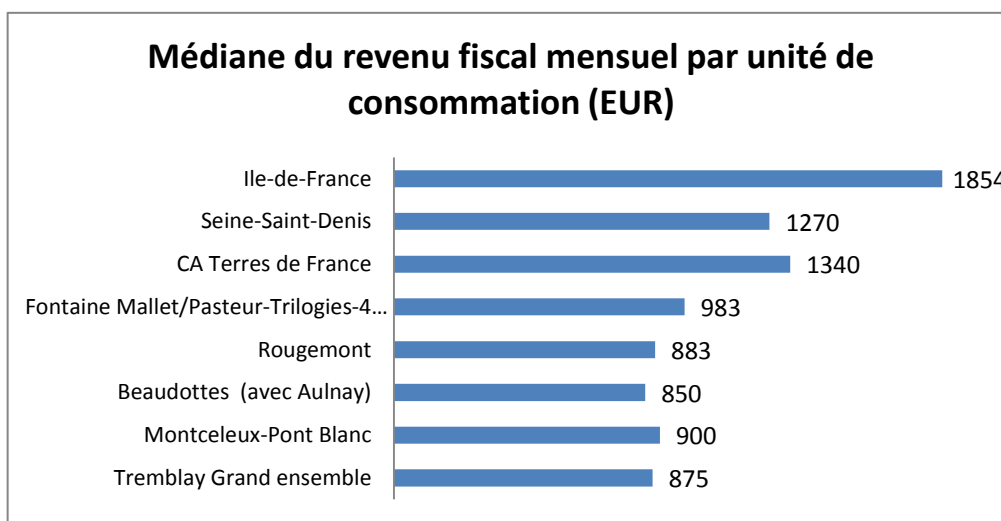
⁶ Population active 15-64 ans avec emploi parmi l'ensemble de la population de 15-64 ans

⁷ Les logements sociaux au sens de la loi SRU proviennent de l'inventaire des logements sociaux réalisés annuellement par les communes et les Préfectures. Cet inventaire s'appuie lui-même sur l'article L302-5 du Code de la Construction et de l'Habitat. Sont considérés comme logements sociaux les « logements des organismes Hlm (à l'exception des logements non conventionnés et construits depuis 1977), les logements des Sociétés d'économie mixte (SEM) d'Outre-Mer et de certaines entreprises minières, les logements locatifs conventionnés ou récemment déconventionnés, la plupart des logements-foyers ainsi que les logements à vocation sociale appartenant aux collectivités locales ou à l'État. » (source union-habitat.org). Pour établir le taux de logements sociaux, ce nombre est rapporté au nombre de résidences principales identifiées par les services fiscaux (DGFIP) au titre de la taxe d'habitation.

⁸ L'inventaire précis des logements sociaux au 01/01/2015 est disponible mais les données sur les résidences principales sont en cours de consolidation. Le taux communiqué est donc une estimation.

Un niveau de revenu particulièrement bas dans les quartiers prioritaires et contrasté entre les communes

Au regard des éléments présentés précédemment, peu de résidents actifs du territoire ont des ressources économiques que l'on pourrait qualifier d'élevées. Ces caractéristiques socio économiques sont tout de même contrastées au sein du territoire intercommunal. En effet, le revenu médian⁹ par unité de consommation¹⁰ varie entre les communes de l'agglomération. Ainsi, on relève qu'en 2011, le niveau de vie est en moyenne plus élevé à Tremblay-en-France qu'à Sevran tandis que celui de Villepinte est plus proche de la tendance intercommunale. Ces revenus restent légèrement supérieurs au revenu médian annuel du département. En revanche, les indicateurs régionaux sont nettement au dessus. Dans tous les cas, le niveau de revenu est très faible dans les quartiers politique de la ville de Terres de France et justifie à lui seul leur inclusion dans la géographie prioritaire.



Données CGET 2015

	Seuil de bas revenu	Sevran	Villepinte	Tremblay-en-France	CATF	Seine Saint-Denis	Ile de France	France
Revenu médian mensuel des ménages par unité de consommation 2011	1066 €	1170 €	1371 €	1591 €	1340 €	1270 €	1854 €	1602 €

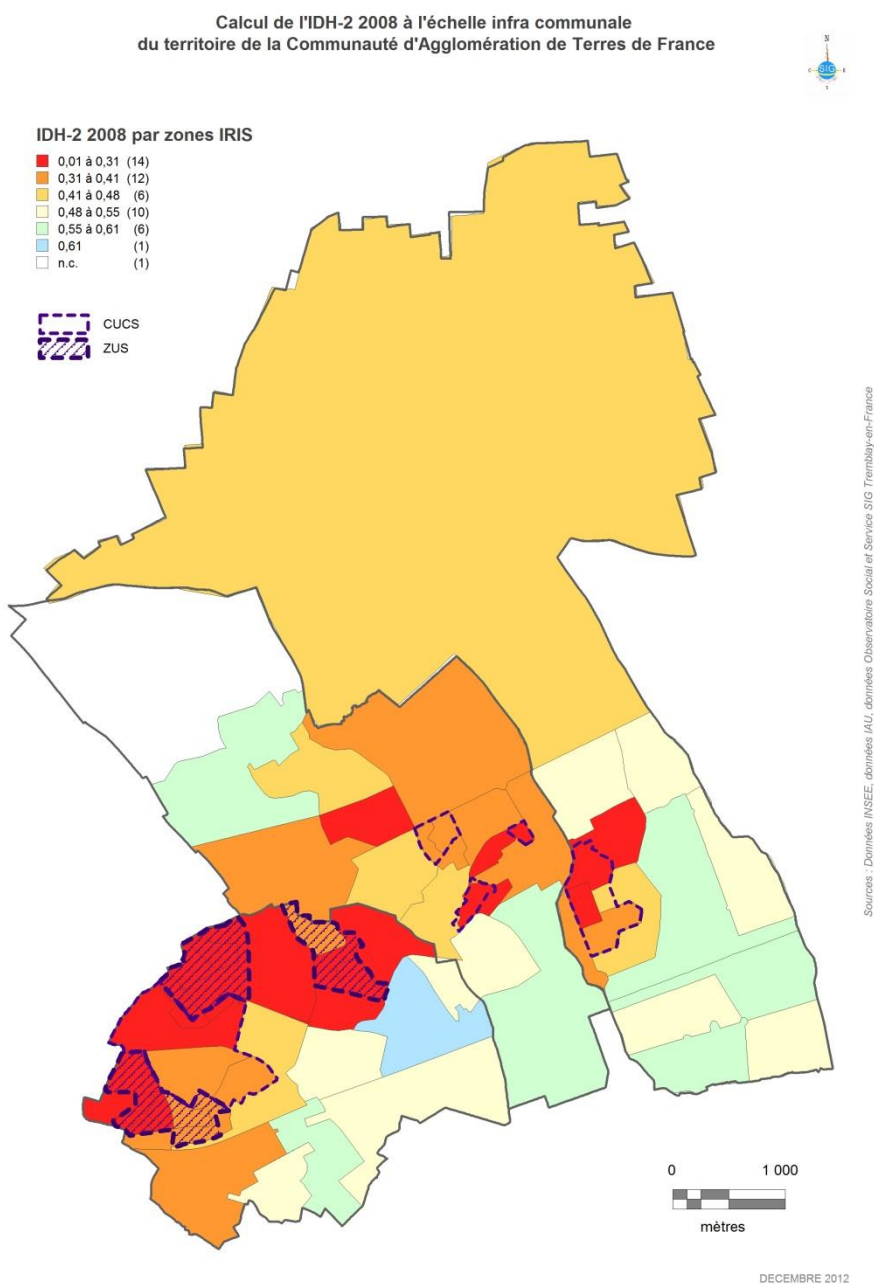
Revenu médian annuel des ménages par unité de consommation sur le territoire intercommunal en 2011 (source : DGFIP 2011)

⁹ Le revenu médian est celui qui partage les ménages en deux parts égales telles que 50% des ménages possèdent un revenu inférieur à la médiane et 50% un revenu supérieur à la médiane

¹⁰ Le revenu fiscal étant calculé par ménage, afin de comparer le niveau de vie des ménages, le revenu global du ménage est ramené au nombre de personne qui compose le ménage. Ainsi, un ménage composé d'une seule personne aura 1 unité de consommation, une personne adulte supplémentaire équivaut à 0.5 unité et un enfant de moins de 14 ans équivaut à 0.3 unité. L'unité de consommation fait référence au nombre de personnes qui composent le ménage.

Au-delà des quartiers en politique de la ville, une analyse du territoire de Terres de France à partir d'indicateurs synthétiques tels que l'**IDH-2**¹¹ ou l'indice d'exclusion sociale montrent que plusieurs problématiques traversent l'ensemble du territoire intercommunal, au premier rang desquels l'éducation, la formation (diplômes), l'insertion socio professionnelle (chômage), le niveau de vie (ménages non imposés) et la grande précarité (premier décile des revenus fiscaux). En 2008, l'**IDH-2** était ainsi de 0,43 pour le territoire de Terres de France. Bien que supérieur à l'**IDH-2** de Seine-Saint-Denis (0,40), ce niveau de développement, qui prend en compte les aspects de **santé, de revenus, et d'éducation reste bien loin de la moyenne francilienne (0,58).**

L'analyse montre également que la question des inégalités territoriales en Ile-de-France se pose de manière réelle pour Terres de France, avec de profondes disparités avec les territoires limitrophes, avec lesquels elle partage un bassin d'activité et des enjeux d'aménagement et métropolitains communs (Roissy Portes de France, Plaine de France).



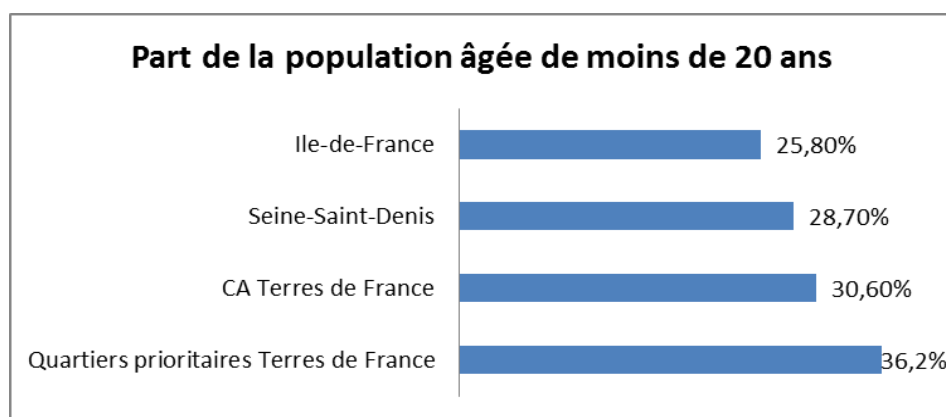
11 Calculé par l'observatoire social de Tremblay-en-France dans le cadre du diagnostic du territoire de Terres de France (Contribution au diagnostic stratégique de la région Ile-de-France pour la préparation des programmes européens 2014-2020).

Une population particulièrement jeune qui appelle à des enjeux de réussite éducative

Un territoire très jeune : des défis importants en matière d'éducation, d'emploi et d'insertion

Terres de France est un territoire jeune au sein du département « le plus jeune » de la région Ile de France. Les communes de Sevrans et Villepinte ont une proportion de moins de 15 ans particulièrement élevée par rapport aux moyennes départementales et régionales (tableau ci-dessous). En Ile-de-France, on relève qu'un habitant sur cinq a moins de 15 ans, tandis qu'à Sevrans cette proportion est proche d'un sur quatre.

La proportion importante des jeunes dans la population représente un potentiel réel pour le territoire de Terres de France (maintien d'une population active importante, équilibre démographique). Elle implique également, dans un avenir proche, des défis importants en matière d'éducation, d'emploi et d'insertion pour les collectivités et questionne les villes sur leur capacité à animer cette jeunesse (culture, sport, école...).



INSEE, RP 2011

	Sevrans	Villepinte	Tremblay-en-France	CATF	Seine Saint-Denis	Ile de France
Part de la population de moins de 20 ans	31,8%	30,4 %	29,1%	30,6%	28,7%	25,8%

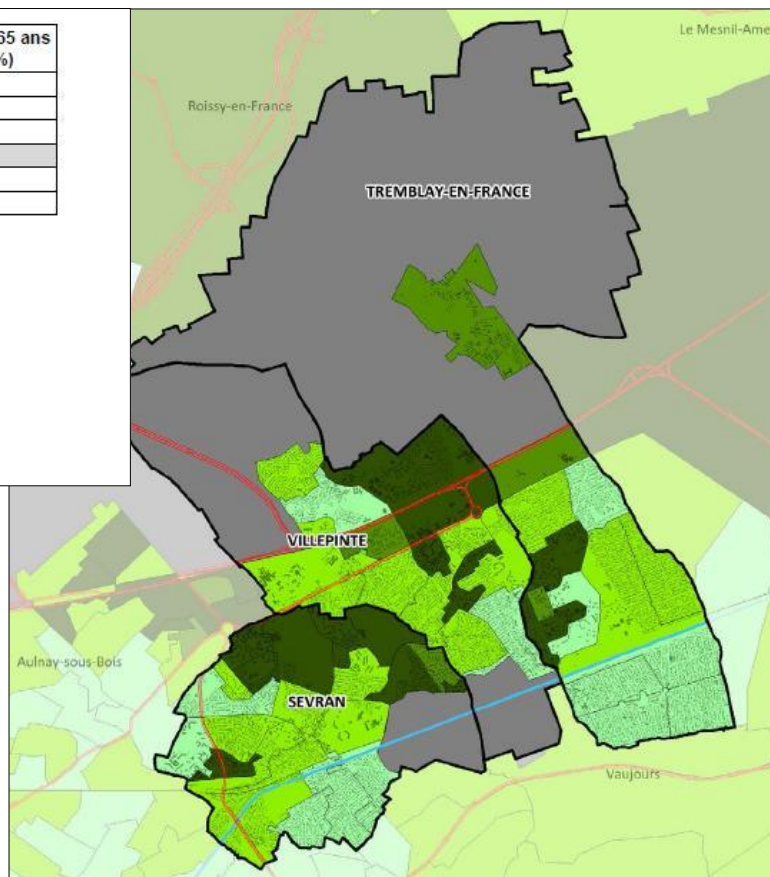
Part de la population de moins de 15 ans sur le territoire intercommunal en 2011 (source ; INSEE RP 2011)

Par ailleurs, dans les anciens quartiers prioritaires (CUCS et ZUS), le rapport entre le nombre des moins de 20 ans et le nombre des plus de 65 ans, appelé indice de jeunesse, est particulièrement déséquilibré en faveur des moins de 20 ans. La carte ci-dessous montre les IRIS qui enregistrent les indices de jeunesse les plus élevés, correspondant en grande partie aux périmètres des quartiers prioritaires.

	Part des moins de 20 ans en 2010 (en %)	Part des plus de 65 ans en 2010 (en %)
Sevrans	31,7	10,1
Tremblay-en-Fce	29,2	11,7
Villepinte	30,2	8,7
Terres de France	30,4	10,1
Seine-Saint-Denis	28,8	10,8
Ile-de-France	25,8	12,7

Indice de jeunesse : Nombre de personnes de moins de 20 ans par rapport aux personnes de plus de 65 ans

Plus de 5 jeunes pour 1 senior	↑ population plus jeune ↓ population plus âgée
De 4 à 5 jeunes pour 1 senior	
De 2 à 4 jeunes pour 1 senior	
De 1 à 2 jeunes pour 1 senior	
Moins de 1 jeune pour 1 senior	



Cartographie de l'indice de jeunesse sur le territoire intercommunal Terres de France en 2010 (source : Atlas de la Communauté d'agglomération Terres de France 2014)

Des difficultés persistantes en termes de parcours scolaires malgré des résultats au bac qui évoluent positivement

La proportion d'élèves qui rencontrent des difficultés dans leur parcours scolaire est plus élevée que la moyenne nationale. Elle reste néanmoins équivalente à celles enregistrées dans le département de la Seine-Saint-Denis. Le « barrage de la seconde » est un phénomène qui a tendance à s'atténuer tant à l'échelle départementale (taux de redoublement 13,2% en 2012 contre 11,3% en 2014) que nationale (8,7% contre 7,3%), tandis que dans le territoire intercommunal de Terres de France, la tendance est plutôt à la hausse (9,5% contre 10,7%). Toutefois, ces chiffres ne renseignent pas sur les orientations réalisées suite au redoublement, à savoir si l'élève poursuit son cursus et finit par obtenir son baccalauréat ou s'il sort de son parcours scolaire.

	2012	2013	2014
Villepinte	5,6	5,7	7,1
Sevrans	5,2	9,2	13,2
Tremblay-en-France	20,2	11,1	12,6
Terres de France	9,5	8,4	10,7
Département	13,2	11,1	11,3
France	8,7	7,8	7,3

Evolution du taux de redoublement en classe de seconde pour les filières générale et technologique sur le territoire intercommunal entre 2012 et 2014 (source : Education nationale) – exprimé en %.

Le tableau ci-dessous montre que le taux de réussite au bac s'améliore mais reste encore fragile.

- Les taux de réussite au baccalauréat dans les différentes filières (générale, technologique, professionnelle) sont souvent équivalents à la moyenne du département mais nettement en dessous des moyennes nationales.
- Le taux de réussite entre 2012 et 2014 sur le territoire de l'agglomération de Terres de France présente une évolution positive quelle que soit la filière.

Type de filière	2012			2013			2014		
	Bac général	Bac techno	Bac pro	Bac général	Bac techno	Bac pro	Bac général	Bac techno	Bac pro
CATF	76,7	76,3	62,9	85,4	78,0	65,6	80,2	81,7	72,1
Département	79,2	73,8	64,0	85,0	82,0	65,2	83,5	87,4	69,4
France	89,2	82,8	75,9	91,6	86,2	76,6	90,4	90,6	80,1

Evolution du taux de réussite au baccalauréat selon les filières sur le territoire de Terres de France entre 2012 et 2014 (source : Education nationale) – exprimé en %, les résultats de 2014

NB : les abréviations techno pour technologique et pro pour professionnel

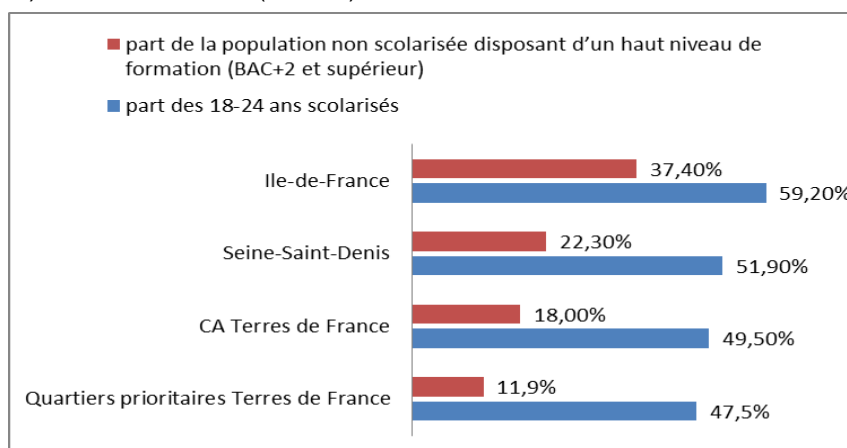
Sept collèges du territoire intercommunal sont classés en Réseau d'Education Prioritaire (REP) : cinq en REP (2 à Sevrans, 2 à Villepinte, 1 à Tremblay-en-France) et deux en REP+ à Sevrans¹².

On peut relever deux points importants qui contribuent également aux difficultés des élèves dans leur réussite scolaire :

- Les enseignants présents dans les établissements scolaires en éducation prioritaire sont peu expérimentés et ne se stabilisent pas à leur poste fragilisant ainsi les équipes éducatives. Les taux de rotations des enseignants dans ces établissements scolaires de l'agglomération sont élevés. Malgré l'absence d'indicateurs illustrant ce phénomène, les acteurs institutionnels ont mentionné le fait que « des élèves de collèges avait régulièrement une durée d'ancienneté au sein de l'établissement plus longue que leurs enseignants ».
- La difficulté des élèves à se projeter en lien avec leur environnement familial et social

et dans la formation au sens large

Concernant le niveau de scolarisation des 18-24 ans les QPV de la CA Terres de France sont relativement proches des moyennes de l'agglomération et de la Seine-Saint Denis, et environ 10 points au-dessous des moyennes franciliennes. Néanmoins, l'écart est beaucoup plus important en ce qui concerne les hauts niveaux de formation, sont relativement bas (11,9%) surtout en comparaison avec la Seine-Saint-Denis (22,3%) et l'Ile de France (37,4%).

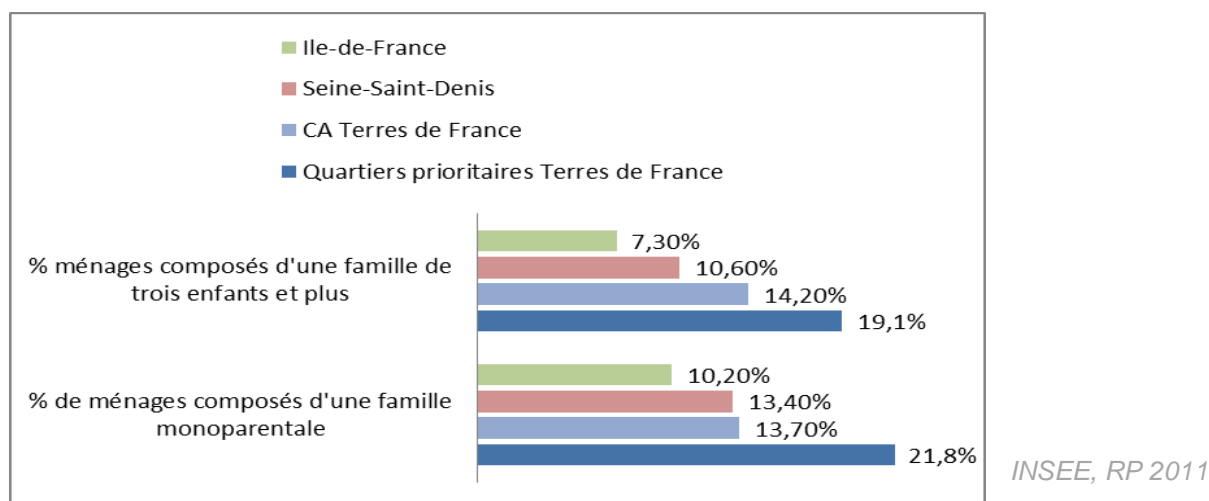


INSEE, RP 2011

¹² En REP +, du temps supplémentaire sera prévu pour l'équipe éducative et le suivi des élèves.

Une part de familles monoparentales particulièrement élevée : un risque de précarisation prononcé

Si la CATF enregistre une progression du nombre de familles nombreuses depuis 2007¹³, elle comptait également une part importante de familles monoparentales en 2011. En effet, dans les ménages le taux de famille monoparentale est en moyenne plus élevé qu'en Ile de France (13.7% contre 10.2%) mais plus faible qu'en Seine Saint Denis (13.4%). Cette proportion est forte dans la commune de Sevrans avec 15.2% de ménages composés d'une famille monoparentale. Dans un contexte social fragile, caractérisé par les indicateurs socio économiques cités dans la partie suivante, le volume de familles monoparentales témoigne d'un niveau de précarité prononcé de la population.



	Sevrans	Villepinte	Tremblay-en-France	CATF	Seine Saint-Denis	Ile de France
Proportion de familles monoparentales dans les ménages en 2011	15.2%	12.8%	12.5%	13.7%	13.4%	10.2%

Part des familles monoparentales dans les ménages composés de familles dans le territoire de l'Agglomération Terres de France en 2011 (source : INSEE RP 2011)

Une diversité culturelle particulièrement riche

En outre, une des caractéristiques démographiques notables du territoire intercommunal est le cosmopolitisme et la diversité culturelle de sa population. En effet, environ 24% de la population est immigrée¹⁴. Il s'agit d'une proportion proche de la moyenne départementale (27,3%) et supérieure de sept points à la moyenne francilienne (17,5%). Cette population vient majoritairement d'Afrique (environ deux tiers)¹⁵ tandis qu'à l'échelle nationale la population immigrée provenant d'Afrique représente 42% de la population immigrée¹⁶.

¹³ Famille nombreuse étant définie ici par un minimum de 3 personnes à charge pour le chef de ménage. Cette information sur la progression du nombre de familles nombreuses provient du PLH de la CATF, mais aucune donnée chiffrée ne permet d'illustrer ce propos.

¹⁴ Sont considérées comme immigrées les personnes résidant en France, et nées de nationalité étrangère à l'étranger. La qualité d'immigré est permanente, une personne continuant d'appartenir à la population immigrée même si elle est devenue française par acquisition (source : diagnostic stratégique de la région Ile-de-France pour la préparation des programmes européens 2014-2020)

¹⁵ Diagnostic du territoire CA Terres de France

¹⁶ INSEE provenance de la population immigrée présente sur le territoire français en 2008.

Un tissu associatif partenaire de la cohésion sociale locale

Les associations sont des acteurs de terrain incontournables à la dimension opérationnelle de la politique de la ville. Elles bénéficient de financements pour mettre en œuvre sur le terrain les actions qui doivent permettre de répondre aux enjeux identifiés.

A Sevrans

La commune compte environ 300 associations (culturelles, sociales, de loisirs, ...) dont 40 en politique de la ville. Plusieurs associations sociales ou sportives assurent un rôle structurant au sein des quartiers et sont des partenaires privilégiés de la cohésion sociale. La commune compte environ 60 associations sportives malgré un taux d'équipements sportifs en dessous de la moyenne départementale (11 pour 10 000 habitants contre 15 pour 10 000 environ pour la Seine-Saint-Denis).

La ville dispose de plusieurs services en direction de la vie associative, dont principalement le service des Relations Publiques. Le service "vie des quartiers" assure un travail d'accompagnement et d'animation en direction des associations de quartiers. Celles-ci sont aussi en relation directe avec différents services selon leurs profils et leurs besoins : service des sports, politique de la ville, relations publiques, communication, maisons de quartier ... Certains membres actifs des associations de quartiers sont également conseillers des comités de quartier. Les comités sont aussi un lieu où ils peuvent échanger des informations, dialoguer avec la ville et participer à des projets communs, le tout en synergie avec d'autres services publics (bibliothèque, maison de quartier, parcs et jardins).

La commune compte environ 60 associations sportives (40 affiliés à des fédérations sportives, 15 qui intègrent de l'activité physique et sportive, 5 en milieu scolaire, un office municipal des sports qui contribuent à l'animation et à l'information du mouvement sportif local.

Le tissu associatif reste fragile, et qualitativement faible. La situation économique pousse certains habitants à vouloir créer leur propre activité via la filière associative. Le contexte économique fragilise les associations qui manquent d'une diversité de sources de financement pour se pérenniser. Plusieurs dispositifs ont permis la création de postes (contrat aidé, emploi d'avenir) au sein des associations pour lesquels le financement de ces postes sur le long terme n'est pas assuré. Malgré cette fragilité, les associations locales restent nos partenaires privilégiés pour la mise en œuvre de la politique de la ville.

A Tremblay-en-France

La commune de Tremblay-en-France compte de nombreuses associations :

- 75 associations pour la promotion des valeurs du sport
- 51 clubs
- 15 associations sportives scolaires et corporatives
- 9 associations socioculturelles à activités sportives
- office municipal des sports et l'association de promotion et d'aide aux activités sportives, avec 8119 adhérents à la pratique sportive de loisirs, détente et compétition, hors corporatifs et socioculturels.

Mais aussi 170 associations non sportives, dont 89 ont leur siège et/ou leur activités au Centre-Ville. Parmi elles, 65 interviennent sur les thèmes suivants : loisirs créatifs / lien social / solidarité/ relations internationales / interculturel / environnement / culturel / professionnel. Les 24 autres regroupent les amicales de locataires, les syndicats de copropriétés, les associations de parents d'élèves et les associations de commerçants.

La ville de Tremblay-en-France dispose d'un service Vie Associative qui coordonne le partenariat entre les associations et les services municipaux. Il a pour mission d'accueillir et renseigner des publics à la

recherche d'information, aider et conseiller pour la création d'association, aider et soutenir les projets et activités des associations. Le service Vie Associative est également en charge de l'administration, l'entretien et le conventionnement des locaux associatifs, la gestion des salles et équipements mutualisés pour la pratique d'activités. Enfin, il gère les prêts de cars et le traitement des demandes de subventions et aides indirectes.

La commune recense 500 dirigeants bénévoles et 80 éducateurs salariés qui œuvrent au sein des associations.

A Villepinte

La commune de Villepinte a un tissu associatif très riche et varié. Elle compte 291 associations :

- 91 associations d'art, de culture et de loisirs ;
- 53 associations dans le domaine de la solidarité internationale qui pour une grande majorité contribuent à la cohésion sociale ; 20 dans le domaine de l'éducation ;
- 49 associations dans le domaine du sport et des activités physiques ;
- 40 associations dans le domaine social et de la solidarité caritative ;
- 23 associations dans le domaine de l'environnement et santé.

Dans le domaine des activités sportives, la commune de Villepinte recense 8 995 adhérents répartis au sein des 49 associations qui s'adonnent à des activités physiques et sportives dans les 10 installations de la commune. Ces 49 associations représentent : 39 clubs, 10 associations sportives scolaires et socioculturelles à but sportif et corporatif. La pratique sportive à Villepinte se décline sur les différents axes qui sont :

- Le sport de compétition : 6582 licenciés dont 3541 ont moins de 18 ans ;
- Le sport détente, loisir et bien être : 2413 pratiquants dont 1338 ont moins de 18 ans.

Il convient de noter que 30% des adhérents ne résident pas à Villepinte, bien qu'ils habitent majoritairement sur le territoire intercommunal. Le rayonnement des activités associatives dans le domaine du sport dépasse donc le cadre communal.

Le service de la vie associative de la mairie de Villepinte organise tous les vendredis sur rendez-vous des permanences du CRIB93 afin d'assurer un suivi efficace des associations ou administrés désireux de créer une association, d'aider les associations dans la gestion courante et l'élaboration de projet ou encore recherche de financements. De même le service reçoit sur rendez-vous les associations, dans le cadre d'un accompagnement individuel sur un projet spécifique ou sur la recherche d'appels à projet selon les thématiques. Un « espace asso » a été conçu pour recevoir les associations qui souhaitent travailler avec la mise à disposition d'outils (informatiques, conseils des gestion...).

Le forum des associations rassemble plus de 90 associations chaque année. Le service de la vie associative développe des moments d'échanges (autour de tables rondes) sur des thématiques spécifiques, dans le but de favoriser la mutualisation des savoir-faire. Les tables rondes regroupent une dizaine d'associations.

Une forte dynamique économique et une croissance significative de l'emploi mais des retombées limitées pour les actifs résidents

Un pôle économique majeur du Grand Paris

Le territoire intercommunal de Terres de France enregistre entre 1999 et 2009 une très forte croissance de l'emploi (+48%). Cette hausse, nettement supérieure aux tendances moyennes départementales (+10.2%) et régionales (+5.8%) dans la même période, témoigne d'un fort dynamisme économique. Environ 50 000 emplois existent aujourd'hui sur le territoire, répartis dans un tissu économique diversifié, qui dispose également d'un potentiel non négligeable pour l'implantation d'activités à forte valeur ajoutée. Ramené à l'échelle du CDT « Cœur économique Roissy Terres de France » (CERTF), l'un des pôles les plus dynamiques du Grand Paris, puisque Terres de France bénéficient de l'implantation de l'aéroport Paris Charles de Gaulle, du parc International des Expositions le parc d'activités Paris Nord 2, c'est au total plus de 130 000 emplois potentiellement accessibles.

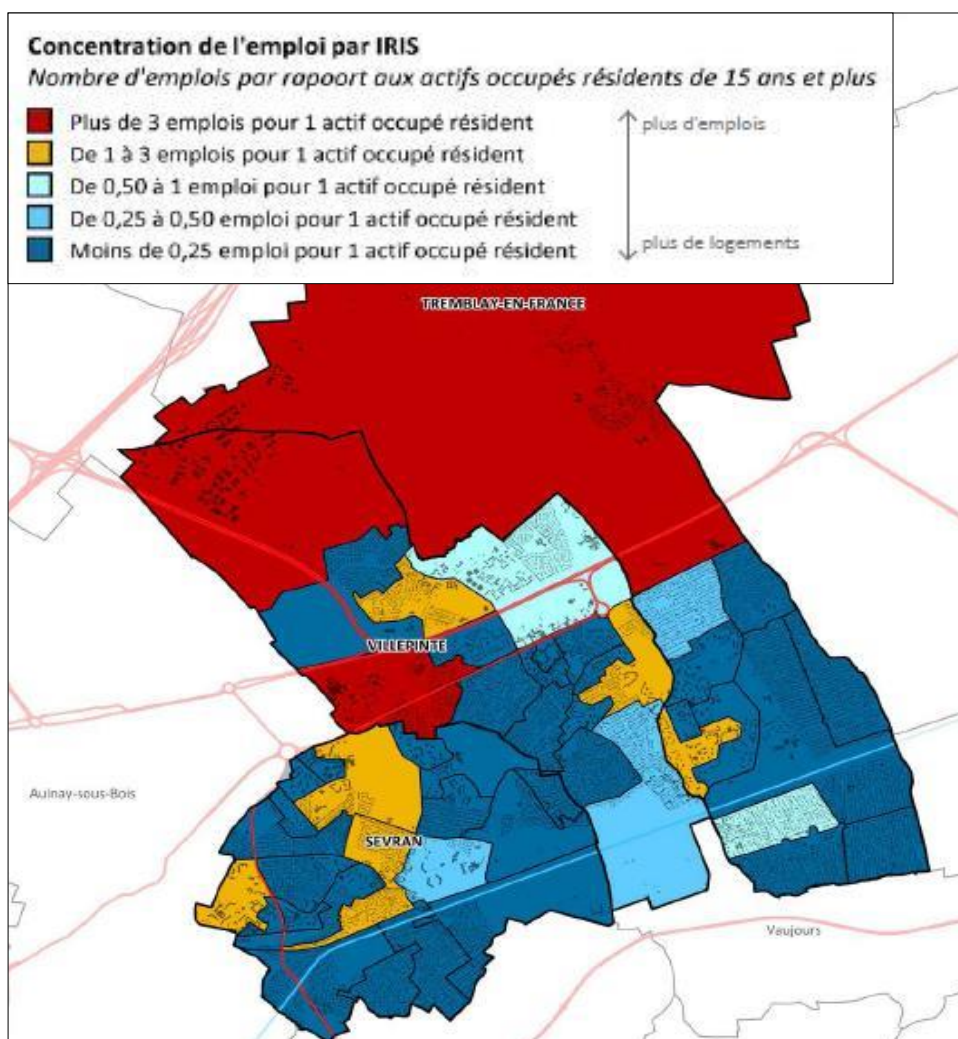
Un dynamisme économique hétérogène au sein du territoire

Ce dynamisme diffère entre les communes de l'agglomération. La plateforme aéroportuaire est située à Tremblay-en-France (pour sa partie Seine-Saint-Denis), le Parc International des Expositions à Villepinte et une partie du Parc d'Affaires Paris Nord 2 est localisé sur ces deux communes. La ville de Sevrans est dépourvue de pôle d'emplois de taille équivalente, malgré la présence de la zone d'activité Bernard Vergnaud, en partie située en « Territoire Entrepreneurs » (ex- Zone Franche Urbaine). De ce fait, on constate un déséquilibre entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs résidents : à Sevrans, il existe plus de 2 actifs pour un emploi, tandis qu'à Villepinte ce rapport est équilibré¹⁷.

Plus globalement, si l'on ne tient pas compte des limites communales, la principale caractéristique de la localisation des emplois sur le territoire de Terres de France est sa concentration dans le Nord du territoire intercommunal. A l'exception de la Zone d'activité Bernard Vergnaud à Sevrans, la partie Sud de l'agglomération est marquée par une fonction exclusivement résidentielle.

L'indice de concentration de l'emploi du territoire de Terres de France (0,78) est ainsi inférieur aux moyennes départementales (0,88) et régionales (1,05). Le territoire de Terres de France compte plus d'emplois de cadres que de cadres résidents.

¹⁷ Ce rapport se nomme « indice de concentration de l'emploi ». Un indice égal à 1 traduit un équilibre parfait entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs présent dans un périmètre, un indice égal à 0 traduit un territoire « dortoir » dans lequel aucun emploi n'est recensé. Au dessus de 1, l'indice traduit un nombre supérieur d'emplois par rapport au nombre d'actifs résidents.



Rapport entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs résidents sur le territoire intercommunal (source : Atlas de la Communauté d'Agglomération Terres de France 2014)

Un taux de chômage contrasté entre les communes, et particulièrement élevé dans les quartiers prioritaires

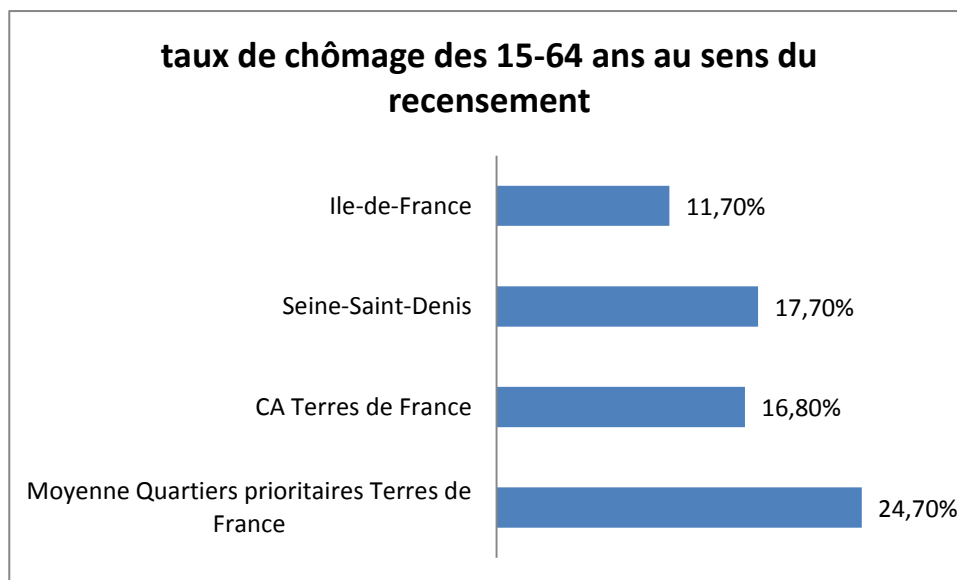
Le territoire intercommunal présente une situation paradoxale : tout en bénéficiant d'un dynamisme économique conséquent, la population souffre de difficultés sociales exacerbées (chômage, échec scolaire, etc). Pendant que le nombre d'emplois continue de croître, le niveau de chômage des actifs résidents s'aggrave depuis la crise de 2008¹⁸.

	Sevrans	Villepinte	Tremblay-en-France	CATF	Seine Saint-Denis	Ile de France
Taux de chômage déclaré parmi les actifs de 15 à 64 ans en 2011	18.8%	16.8%	14.2%	16.8%	17.7%	11.7%

Taux de chômage déclaré par commune sur le territoire de Terres de France en 2011 (source : INSEE RP 2011)

¹⁸ Le taux de chômage déclaré a augmenté de 1 à 2 points entre 2006 et 2011 sur les trois communes du territoire intercommunal (source : RP 2006 et 2011)

Le territoire intercommunal enregistre un taux de chômage supérieur aux moyennes départementales et régionales, plus ou moins marqué selon la ville et/ou le quartier concernés. Une fois encore, le contraste existe non seulement entre les communes mais aussi au sein des communes. D'une part, on relève que Sevrans connaît une situation plus difficile (18.8%) tandis que Tremblay-en-France enregistre un taux de chômage moins défavorable (14.2%). D'autre part, illustré par la carte ci-dessous, on relève que les quartiers prioritaires concentrent des taux de chômage particulièrement élevés. Ces derniers atteignent 25% en moyenne dans les quartiers prioritaires.

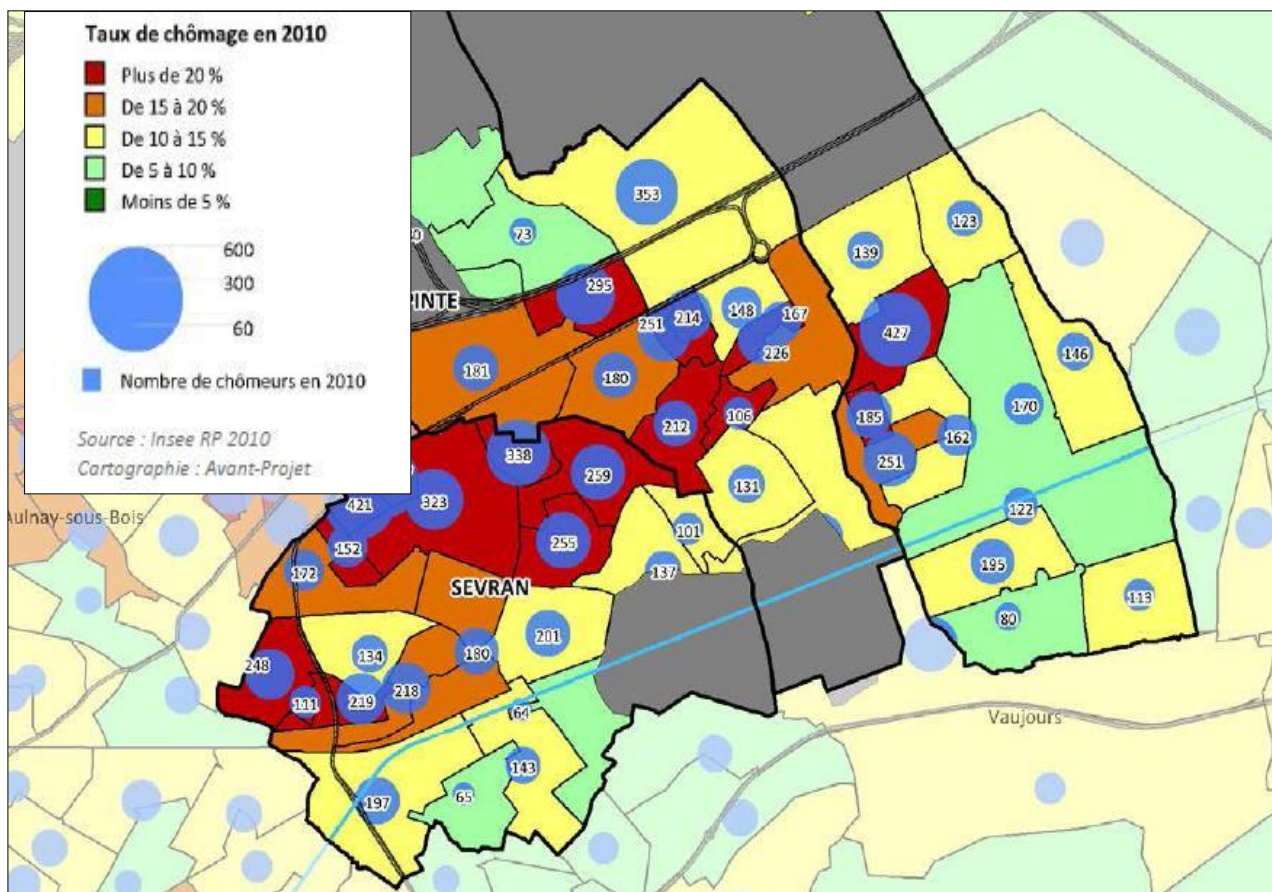


INSEE, RP 2011

Le chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans sortis du système scolaire est particulièrement élevé. Cette dégradation du niveau d'activité de la population jeune est très prononcée à Sevrans avec un jeune adulte (15-24 ans) sur trois déclarant être au chômage en 2010.

	Sevrans	Villepinte	Tremblay-en-France	CATF	Seine Saint-Denis	Ile de France
Taux de chômage des jeunes 15-24 ans sortis de la scolarité (2010)	34%	29.8%	28.6%	31.2%	30.5%	22.3%

Taux de chômage déclaré des jeunes 15-24 ans sortis de la scolarité (source : INSEE RP 2010)



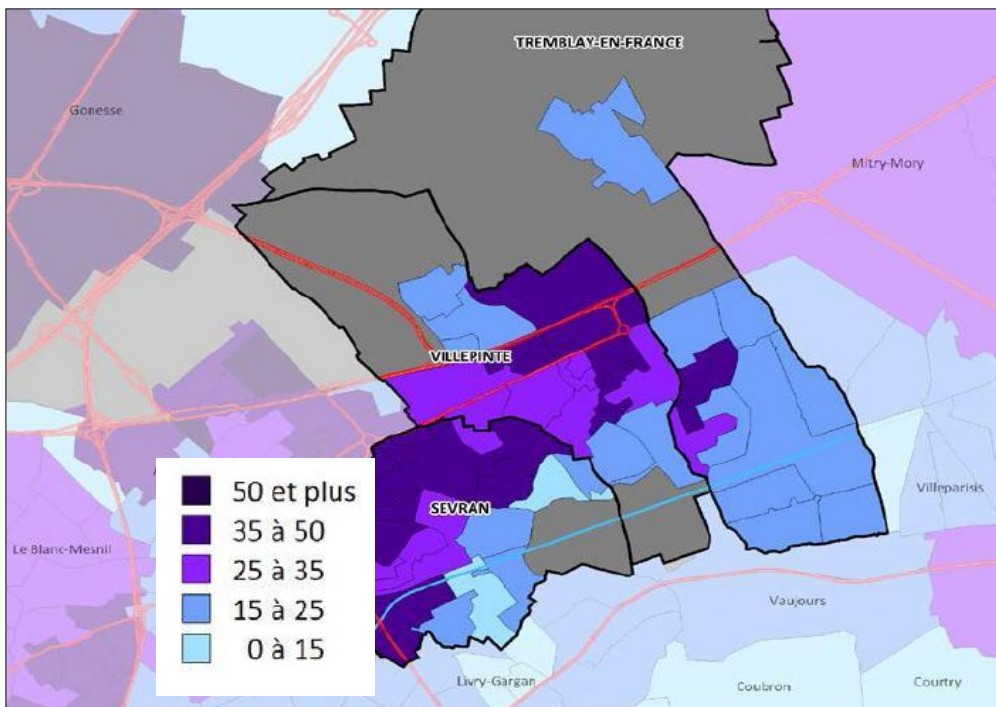
Taux de chômage déclaré sur le territoire intercommunale en 2010 (source : Atlas de la Communauté d'Agglomération Terres de France 2014)

Des besoins de formation pour une population faiblement qualifiée

Le niveau du chômage des jeunes interpelle la question de leur employabilité et des freins à leur accès à l'emploi. Le principal frein identifié est celui de la qualification professionnelle. En effet, le niveau de qualification de la population de plus de 15 ans sortie du cursus scolaire est relativement faible sur le territoire de Terres de France. A Sevrans près d'une personne sur trois n'est titulaire d'aucun diplôme, à Tremblay-en-France, c'est environ une personne sur quatre. A titre de comparaison, le niveau moyen de qualification est équivalent à celui de la Seine-Saint-Denis, en revanche il est nettement plus faible que celui de la moyenne francilienne (un peu moins d'une personne sur six sans diplôme). Dans la totalité des quartiers prioritaires de l'agglomération Terres de France, la part des personnes de plus de 15 non scolarisées sans diplôme est comprise entre 30% et 50%.

	Sevrans	Villepinte	Tremblay-en-France	CATF	Seine Saint-Denis	Ile de France
Proportion de la population de plus de 15 ans titulaire d'aucun diplôme	31.5%	30.5%	24.4%	29.1%	28.9%	17.2%

Part de la population de plus de 15 ans non scolarisée et titulaire d'aucun diplôme en 2011 (source : INSEE RP 2011)

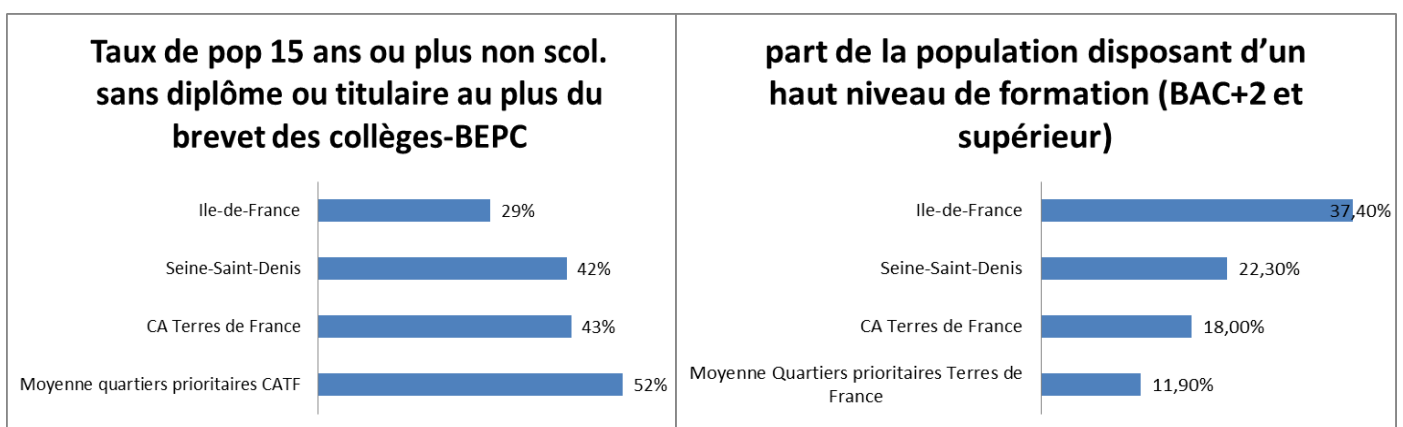


Part en % de la population de plus de 15 ans non scolarisée titulaire d'aucun diplôme en 2010 (source : Atlas de la Communauté d'Agglomération 2014)

Le constat est encore plus frappant en ce qui concerne la population sans diplôme qualifiant, c'est-à-dire sans diplôme ou titulaire tout au plus du BEPC/brevet des collèges.

Tous les QPV de la CA Terres de France affichent les valeurs supérieures (moyenne 52%) des non diplômées ou titulaires des diplômes non qualifiants (brevet des collèges-BEPC et inférieurs) par rapport aux moyennes départementales (42%) et franciliennes (29%). Globalement, la moitié de la population non scolarisée des QPV de la CA Terres de France ne possède pas de diplôme qualifiant, permettant d'accéder plus facilement au marché de l'emploi. En conséquence, la part des hauts niveaux de formation est particulièrement faible, de 11,9% pour l'ensemble des quartiers prioritaires, dans un contexte où la moyenne de l'agglomération (18%) est elle-même deux fois plus faible que la moyenne francilienne (37,1%).

Même si les indicateurs sur les faibles niveaux de diplôme révèlent un enjeu fort en termes de formation, les besoins concernent également les diplômés du supérieur, qui dans les quartiers prioritaires rencontrent des difficultés accrues d'accès à l'emploi (discrimination, freins...).



INSEE, RP 2011

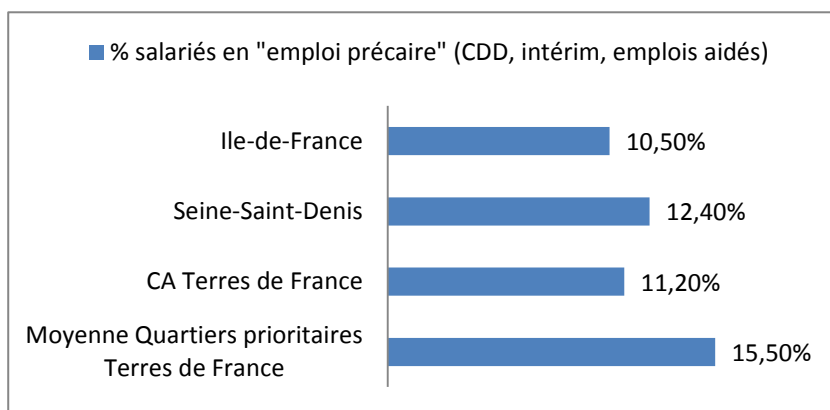
Une population active fragilisée face à la désindustrialisation locale, déconnectée de l'activité en développement et une faiblesse de l'économie présentielle et résidentielle

Le dynamisme des zones d'activités tertiaires cohabite avec une désindustrialisation marquée dans d'autres espaces. Après la fermeture des usines Kodak et Westinghouse à Sevran dans les années 1990, qui ont entraîné la suppression de 3000 emplois, la fermeture de l'usine PSA d'Aulnay sous Bois a des conséquences importantes pour l'emploi local, de nombreux habitants de Terres de France y travaillant comme salariés. L'industrie reste en effet jusqu'à aujourd'hui le secteur qui emploie le plus des actifs résidant sur le territoire.

L'économie présentielle et résidentielle en termes de pourcentage d'établissements est relativement proche de la moyenne en Seine-Saint-Denis. Elle est en revanche pourvoyeuse de nettement moins d'emplois (42% des emplois départementaux relèvent de l'économie résidentielle contre seulement 30.7 % sur Terres de France). Il faut également noter qu'il faut en moyenne 18 habitants dans le département pour générer une entreprise nouvelle contre plus de 20 sur le territoire intercommunal. Si la CATF avait la même capacité à créer de l'activité que la moyenne départementale, elle compterait près de 600 établissements de plus¹⁹.

Dans les zones d'activités tertiaires et aéroportuaires, la déconnexion entre les emplois du territoire et les emplois occupés par les habitants du territoire est nette. A l'échelle stricte de Terres de France, seuls 20% des actifs résidents travaillent sur le territoire. A l'échelle du CDT Cœur Economique de Roissy Terres de France, seulement 22% des 130 000 emplois existants sont occupés par des actifs habitant le territoire. Les principaux facteurs de cette déconnexion sont : les freins à l'emploi, le manque de qualification professionnelle, l'absence d'un réseau professionnel pour les actifs qualifiés, des problématiques de mobilité, l'absence de certains savoirs de base (expression), une absence de maîtrise de la langue anglaise (notamment pour la plateforme aéroportuaire).

Ces constats renvoient à la proportion de salariés en emploi précaire (CDD, intérim, emploi aidé) est également une caractéristique importante des quartiers prioritaires de la CA Terres de France.



INSEE, RP 2011

¹⁹ Etude économique et fiscale sur le territoire de Terres de France en 2013

Rappel du contexte sur le territoire intercommunal

En 2009, le territoire intercommunal comptait 40 794 logements en résidence principale pour un total d'environ 120 000 habitants. On peut distinguer deux types d'habitat : l'habitat pavillonnaire individuel le plus souvent et l'habitat collectif en appartement. La CATF compte une majorité d'habitat collectif (54%), bien que cette part soit moins forte que dans le département ou dans la région. Cette proportion varie entre les trois communes. Sevrans compte près de deux logements sur trois en habitat collectif tandis que les communes de Villepinte et Tremblay-en-France en comptent moins d'un sur deux.

2009	Sevrans	Villepinte	Tremblay-en-France	CATF	Seine Saint-Denis	Ile de France
Part des logements en habitat collectif	64%	48%	46%	54%	72%	71%

Proportion des résidences principales en habitat collectif dans l'agglomération Terres de France (source : Plan Local de l'Habitat 2013)

Un parc social abondant mais inégalement réparti

Sur le territoire intercommunal, environ un logement sur trois est un logement à loyer social en 2011. Selon le fichier Solidarité et Renouvellement Urbain, la CATF compte 27 bailleurs dont 5 qui gèrent un parc de plus de 1000 logements (I3F, Osica, Vilogia, Efidis, Logirep)²⁰. La ville de Sevrans possède le plus grand nombre de logements sociaux, en termes de valeur absolue mais également en termes de proportion dans son parc de logements. Ce parc social est par ailleurs complexe par la présence de 15 bailleurs différents sur l'ensemble de la ville. Ces logements se répartissent sur une pluralité de quartiers de la commune. A contrario, la ville de Tremblay-en-France a une proportion plus faible de logements sociaux et ces derniers sont localisés dans le Grand Ensemble du centre ville. Globalement, les quartiers prioritaires de la CATF concentrent tous une forte proportion de logements sociaux (79,6%) excepté pour le Parc de la Noue, nouvelle entrant dans la géographie prioritaire, qui est composée intégralement de logements privés en copropriété.

Comme le montrent les précisions et les différents indicateurs présentés ci-après l'indicateur du nombre et du taux de logements sociaux évolue très rapidement, avec des variations non négligeables d'une année sur l'autre, du fait de l'avancement des programmes de renouvellement urbain et des programmes de construction neuves, et des nouveaux conventionnements opérés sur certains patrimoines. Il est par ailleurs important de mettre ces indicateurs en perspective avec l'échelle supra communale. Afin de pallier à ces trois contraintes d'actualisation, d'évolution rapide et de comparaison, ces indicateurs sont donc fournis pour plusieurs années. Ils s'appuient néanmoins tous sur la même définition, celle des logements sociaux au sens de la loi SRU.

²⁰ Plan Local de l'Habitat CATF 2013

Données récentes issues des inventaires de logements sociaux au 01/01/2015

	Sevran	Villepinte	Tremblay-en-France	CATF	Dont quartiers prioritaires CATF
Nombre de logements sociaux loi SRU au 01/01/2015, valeurs arrondies ²¹	7100	3500	3700	14 250	11 100

Sources : CATF/Villes inventaire au 01/01/2015/DGFIP fichiers MAJIC des logements d'habitation 2014

Données permettant la mise en comparaison avec les échelles supra communales

2011-2012	Sevran	Villepinte	Tremblay-en-France	CATF	Seine Saint-Denis	Ile-de-France
Nombre de logements à loyer social	6731	3309	3070	13110	211 685	1 217 409 ²²
Part des logements sociaux dans les résidences principales	40.4%	29.3%	24.3%	32.3%	36.7%	24.7%

Nombre et part des logements à loyer social dans le territoire intercommunal au 1er janvier 2011 (source : Plan Local de l'Habitat Communauté d'Agglomération 2013 et Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement au 1er janvier 2012)

2013	Sevran	Villepinte	Tremblay-en-France	CATF	Seine Saint-Denis	Ile-de-France
Part des logements sociaux loi SRU dans les résidences principales en 2013	42.6%	28.7%	26.9%	nc	37.5%	25.9%

Source : UT-DRHIL-2013, taux communiqué dans le portrait social 2015 de l'observatoire départemental des données sociales

Une forte tension sur le marché du parc locatif social

Le taux de vacances est défini par l'INSEE comme le rapport entre le nombre de logements vacants parmi les logements locatifs proposés à la location. Ce taux est relativement très faible sur le territoire de la CATF pour les logements sociaux en comparaison avec le département et la région. Il est un indicateur de tension dans les attributions de logement dans le parc social²³. Au sein de la CATF, le taux de vacance des logements sociaux est de 2%, tandis qu'il est de 2.8% dans le département. Ce phénomène traduit une dynamique de forte tension sur le parc du logement social.

	Sevran	Villepinte	Tremblay-en-France	CATF	Seine Saint-Denis	Ile de France
Taux de vacance sur les résidences principales en 2009	1.7%	2.6%	2.3%	2%	2.8%	2.6%

Taux de vacances sur l'ensemble des logements sociaux dans l'agglomération Terres de France en 2011 (source : Plan Local de l'Habitat 2013)

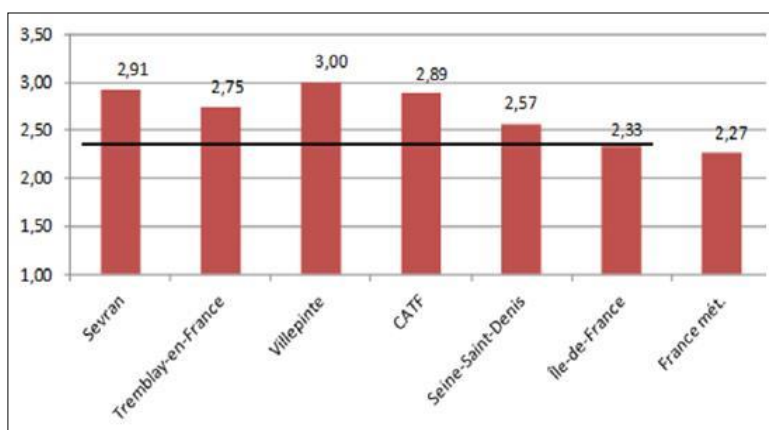
²¹ En raison des nombreuses mutations induites en temps réel par l'avancement des PRU et des programmes de constructions neuves, il a été jugé préférable de présenter les valeurs arrondies plutôt que les valeurs absolues.

²² Source pour la donnée en Ile de France (source INSEE)

²³ La tension du parc traduit la difficulté pour une personne en recherche de location de logement d'en trouver un tandis qu'une détente du marché traduit la difficulté d'un propriétaire de louer son logement.

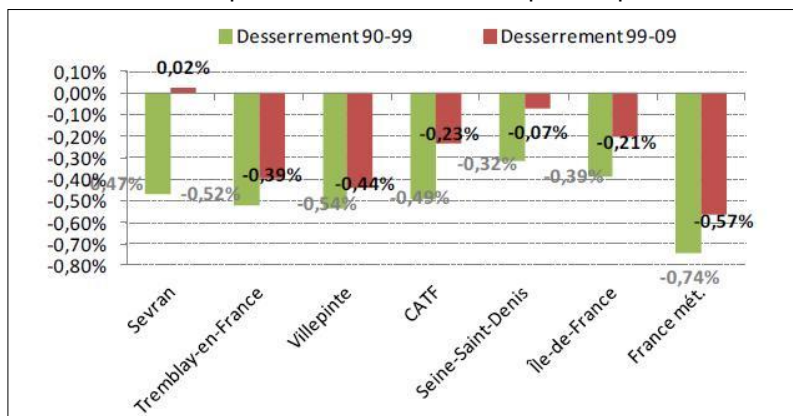
Une décohabitation qui ralentit et des risques persistants de sur occupation

La baisse du nombre de personnes par logement peut traduire différents phénomènes : la décohabitation des jeunes adultes, la séparation des ménages. Le phénomène de diminution du nombre de personnes par logement s'observe à l'échelle nationale. Néanmoins, les rythmes diffèrent selon les territoires. En 2009, le nombre moyen de personnes par logement (tout statut de logement confondu) sur le territoire de Terres de France est en moyenne plus élevé qu'en Ile de France (2.9 contre 2.3)²⁴. En 2011, le taux d'occupation moyen du parc social est nettement supérieur avec 3.4 personnes par logement sur le territoire intercommunal (3 en Seine Saint Denis, 2.8 en Ile de France)²⁵. Par ailleurs, ce même parc social enregistre en 2009 un taux de sur occupation lourde²⁶ de 4.1% des ménages locataires, un taux équivalent à la Seine Saint Denis (4.4%) mais très supérieur à l'Ile de France (1.7%) et à la moyenne nationale (0.4%).



Nombre de personnes par ménages en 2009 sur le territoire de l'Agglomération Terres de France (source : Plan Local de l'Habitat 2013)

Sur le territoire intercommunal, le taux d'occupation des logements a diminué dans la période 1990-1999, puis dans la période 1999-2009 mais à un rythme plus faible. Autrement dit, le desserrement des ménages s'est ralenti durant cette dernière période. Pendant que les communes de Tremblay-en-France et Villepinte ont suivi cette tendance de ralentissement, la commune de Sevrans a été jusqu'à enregistrer une augmentation du nombre de personnes par logement, alors que dans la période précédente (1999-2009) elle suivait une tendance de diminution (graphique page ci-dessous). Ceci témoigne des difficultés de décohabitation, de phénomènes de sur occupation qui sont dus à une offre insuffisante de logements.



Taux d'évolution annuel de la taille des ménages sur deux périodes intercensitaires sur le territoire de l'Agglomération Terres de France (source : Plan Local de l'Habitat 2013)

²⁴ Plan Local de l'Habitat CATF 2013

²⁵ Plan Local de l'Habitat CATF 2013

²⁶ Moins de 9 m² par personne

Une mixité sociale insuffisante et des dysfonctionnements urbains malgré des premières transformations

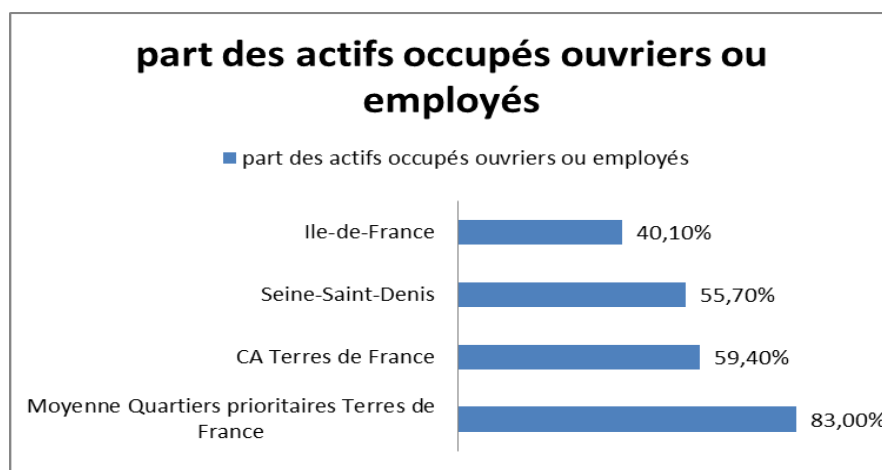
Une faible mixité sociale et résidentielle dans les quartiers prioritaires malgré la rénovation urbaine

La mixité sociale est au cœur des objectifs du Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU), qui se déploie depuis 2003 dans plus de 400 quartiers en France. Les PRU en cours sur le territoire intercommunal de Terres de France doivent donc répondre à cet objectif. Pour ce faire, on relève deux leviers : d'une part, suite aux démolitions de logements sociaux, un effort de reconstitution de ces logements au sein de quartiers qui ne sont pas éligibles à la politique de la ville (reconstitution dite hors site), et d'autre part, le développement d'une offre de logements diversifiée au sein des quartiers prioritaires (locatif social financé par le PLS²⁷ ou construit par l'AFL²⁸, accession sociale, accession libre).

Dans la programmation actuelle des projets urbains dans les quartiers prioritaires de la CA Terres de France qui bénéficient d'une rénovation urbaine financée par l'ANRU, la diversification de l'offre de logements varie entre les quartiers (faible aux Beaudottes, présente à Rougemont, Montceuleux Pont Blanc et Villepinte, ambitieuse dans le centre ville de Tremblay-en-France)²⁹. La reconstitution hors site du parc social démolis contribue à créer des conditions favorables à la mixité sociale (reconstitution partiellement hors site du parc social démolis de Fontaine Mallet, de Rougemont du centre ville de Tremblay-en-France et de Montceuleux Pont Blanc). La diversification de l'offre se traduit par une diversification du peuplement, avec l'utilisation d'outils comme le PLS, même si celui-ci peut rencontrer des difficultés dans son application. Par exemple, dans le centre ville de Tremblay-en-France certains nouveaux logements financés en PLS ont rencontré des difficultés de mise en location au niveau de loyer initialement défini. Les candidats pour la location ne répondaient pas aux critères de solvabilité. Ces logements ont du faire l'objet d'une minoration de loyer afin de répondre à la demande, de sorte que le montant des loyers s'est rapproché de ceux d'un logement social en PLUS³⁰.

La mixité sociale reste un objectif fondamental de la rénovation urbaine des quartiers prioritaires du territoire intercommunal, elle reste néanmoins peu visible à l'issue des PRU du premier programme national de rénovation urbaine sur le territoire intercommunal. Cet objectif est maintenu dans le cadre du NPNRU.

Un indicateur particulièrement illustratif de cette mixité sociale à renforcer est celui de la proportion d'employés et d'ouvriers dans la population active occupée.



INSEE, Recensement, 2011

²⁷ PLS : prêt locatif social est destiné à financer des logements destinés à des ménages dont les seuils de revenus sont supérieurs à ceux des logements sociaux en financement PLUS et PLAI

²⁸ AFL : Association Foncière Logement. Elle construit des logements à destination de ménages dont le plafond de ressource est supérieur à celui autorisé pour un logement en PLS.

²⁹ Cf. Tableau page 25.

³⁰ Entretien avec le bailleur Vilogia

Une mixité fonctionnelle des quartiers insuffisante malgré la rénovation urbaine

Les objectifs en termes de diversification fonctionnelle, dans le Règlement Général de l'ANRU, apparaissent dans les critères généraux d'appréciation des projets de rénovation urbaine : « Le projet de rénovation urbaine soumis à l'agence doit permettre (...) de diversifier les fonctions urbaines à travers un rééquilibrage des fonctions commerciales, économiques, sociales et culturelles par rapport à l'habitat.³¹ »

Sur le territoire intercommunal de Terres de France, la mixité fonctionnelle diffère selon les quartiers prioritaires.

En termes d'équipement, le centre ville de Tremblay-en-France bénéficie de la proximité de nombreux équipements (centre médico-psychologique, dojo, agence pôle emploi, médiathèque Boris Vian). Le quartier de Fontaine Mallet dans la dynamique du PRU bénéficiera d'une mixité fonctionnelle avec la construction d'un nouvel équipement en cœur de quartier : le centre socio culturel Nelson Mandela (une crèche familiale, des activités associatives, permanences de services publics de proximité). A Sevrans des équipements publics sont restructurés et réhabilités dans le cadre des PRU (maison de quartier à Rougemont et à Montceuleux Pont Blanc, bibliothèque Yourcenar aux Beaudottes) et le quartier Perrin dispose de quatre équipements publics (Espace culturel Mauriac, groupe scolaire, antenne jeunesse et l'équipement sportif) dont l'utilisation par la population du quartier est relative³². D'autres quartiers présentent un maillage d'équipements publics plus faible (Trilogie /4 Tours à Villepinte).

En termes de commerces de proximité, on relève un maillage inégal. Ils sont relativement faibles dans les quartiers prioritaires, particulièrement dans les quartiers de Montceuleux Pont Blanc à Sevrans (malgré la proximité relative du centre commercial du Beau Sevrans) et Trilogie/4 Tours à Villepinte. A Rougemont et au Parc de la Noue, l'enjeu porte sur le maintien de l'appareil commercial particulièrement fragile (risque de dégradation du centre commercial Brosselette à Rougemont et du pôle commercial à l'entrée du Parc de la Noue). Les Beaudottes bénéficient de la proximité du centre commercial Beau Sevrans et le quartier Perrin du maillage commercial du centre ville de Sevrans. Enfin, le quartier Grand Ensemble du centre ville de Tremblay-en-France dispose d'un maillage relativement dense.

Enfin, un dernier facteur de mixité fonctionnelle est l'utilisation des locaux en pied d'immeuble de logements pour des espaces de co-working. Ces espaces sont un hébergement bon marché pour des TPE et PME nouvellement créées au sein des quartiers qui n'ont besoin que d'un petit espace (environ 10 m²) pour développer leur activité. Dans le quartier des Beaudottes, le centre d'affaire de proximité géré par l'entreprise Premier Conseil bénéficie de locaux en rez-de-chaussée du bailleur I3F pour développer son activité. Il permet d'apporter une fonction économique au cœur d'une zone résidentielle.

En définitive, les enjeux de mixité fonctionnelle sur le territoire intercommunal restent importants dans le cadre du contrat de ville unique.

Un désenclavement des quartiers à poursuivre et à initier

Dans le cadre du programme national de rénovation urbaine, le ministère de la ville précise que :

« Les quartiers relevant de la politique de la ville sont souvent excentrés et séparés des bassins de vie et d'emploi. Ils sont également mal desservis par les transports en commun alors même que leurs habitants sont souvent captifs des transports publics. Ainsi, plusieurs mesures ont été prises visant à désenclaver les quartiers prioritaires de la politique de la ville et à favoriser la mobilité de ces habitants. »

³¹ Règlement Général de l'ANRU

³² Etude de requalification urbaine du quartier Perrin

Sur le territoire intercommunal de Terres de France, les opérations ont permis d'entamer le désenclavement des quartiers (des ouvertures visibles à Fontaine Mallet, à Montceaux Pont Blanc et à Rougemont). Néanmoins, certaines difficultés persistent. A titre d'exemple, la connexion de la nouvelle voie centrale (rue Pierre Brossolette) qui traverse le quartier Rougemont à la RD 370 n'est à ce jour pas effective. En outre, les franges du quartier au contact du tissu urbain environnant restent encore à valoriser.

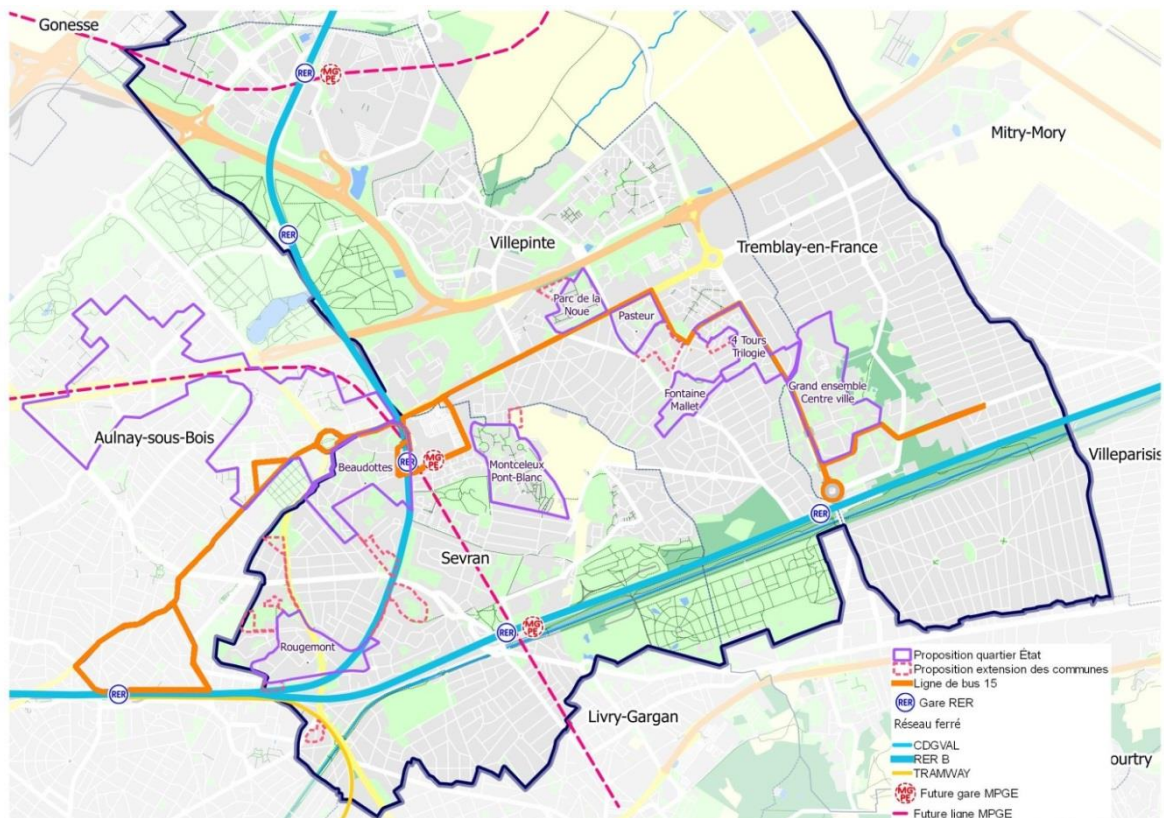
Enfin, les nouveaux entrants dans la géographie prioritaire présentent des problématiques d'enclavement. Le quartier du Parc de la Noue présente un enclavement prononcé avec une voie d'entrée pour véhicule pour un ensemble de 700 logements. Le projet urbain proposé par la municipalité projetait la création d'une voie pénétrante supplémentaire qui sera opérationnelle fin juin 2015. Pour le quartier Perrin, le projet est de connecter le parc de logements à la ville (liaisons rue Gaston Levy, traitement des limites, parvis face à l'hôtel de ville).

En termes de mobilité, la desserte en transports collectifs varie selon les quartiers. Elle est efficace pour Tremblay Grand Ensemble grâce à la proximité de la gare RER B du Vert Galant, optimale pour les Beaudottes avec la gare RER B de Sevrans Beaudottes), et acceptable pour Perrin avec sa proximité relative avec la gare RER B de Sevrans-Livry. Elle est moins évidente pour Fontaine Mallet et Parc de la Noue, assez éloignés de Sevrans Beaudottes ou du Vert galant, tandis que pour Rougemont, à défaut de gare RER, la proximité du tramway T4 permet de connecter rapidement ce quartier avec la gare d'Aulnay-sous-Bois..

Le projet de transformation de la ligne 15 en T'ZEN devrait augmenter la qualité de service en reliant tous ces quartiers aux gares RER y compris les quartiers Parc de la Noue et Fontaine Mallet.

Avec 24 000 voyageurs transportés par jour, la ligne de bus 15 des Courriers d'Ile de France (CIF) constitue en effet un axe de desserte stratégique :

- liaison entre les quartiers les plus denses : le centre-ville et le Vert-Galant à Tremblay-en-France, Merisiers, Quatre Tours, Trilogie, Fontaine Mallet, le Parc de la Noue/Pasteur/boulevard R. Ballanger à Villepinte, et Montceaux /Pont-Blanc et Beaudottes à Sevrans ;
- ligne de rabattement vers les trois gares de RER, Vert Galant, Sevrans-Beaudottes et Aulnay-sous-Bois ;
- desserte de nombreux équipements publics : 3 hôpitaux dont l'hôpital intercommunal, 6 lycées, 12 collèges, 3 centres administratifs, 4 pôles d'équipements publics et de services ;
- desserte de nombreuses zones d'activités économiques et commerciales (Centre-ville de Tremblay-en-France, Secteur Bd R. Ballanger à Villepinte, Secteur Vert-Galant à Villepinte, Secteur nord de la gare d'Aulnay-sous-Bois).



Tracé de la ligne 15 des CIF desservant les QPV et pôles majeurs de la CA Terres de France. Réalisation : SIG CA Terres de France

La ligne 15 est aujourd'hui l'une des lignes les plus fréquentées de Seine-Saint-Denis. Elle est un élément majeur d'un réseau maillé est-ouest et nord-sud composé du RER B, et d'ici 2023, de la ligne 16 du Métro du Grand Paris Express (MGPE). Elle sera complétée par la liaison 9, Vert-Galant-Parc des expositions, et par la RD 40 (représentée actuellement par la ligne 39 des CIF) que le STIF a mis en évidence dans son étude sur les « Besoins de déplacements et de la desserte en transports collectifs du secteur de Roissy ».

Terres de France insiste donc particulièrement sur l'importance de la transformation de cette ligne en transport collectif en site propre (TCSP) de type T'ZEN (site propre intégral de type tramway) reliant l'ensemble des quartiers prioritaires en tant que vecteur permettant de :

- désenclaver les quartiers en difficultés ;
- requalifier le bâti et les espaces publics ;
- favoriser l'écologie urbaine grâce au mode T'ZEN, mieux adapté en milieu urbain dense.

La Gestion Urbaine de Proximité (GUP) : des résultats et une organisation à améliorer

La GUP est une démarche partenariale qui vise à pérenniser les transformations urbaines des quartiers rénovés. Elle réunit les services de la ville, les bailleurs et le SEAPFA (Société d'Équipement et d'Aménagement du Pays de France et de l'Aulnoye en charge de la collecte des déchets à l'échelle intercommunale). Elle traite de différents sujets : utilisation des espaces publics, stationnement et circulation, propreté et entretien, maintenance des immeubles et des espaces extérieurs, tranquillité publique. Tout en continuant à accompagner le projet de rénovation urbaine, la GUP vise également à orienter les habitants vers une gestion plus autonome du quartier ainsi qu'à développer leur implication dans la vie sociale locale. Parmi les actions de la GUP, les diagnostics en marchant permettent des relevés de terrain. Les bailleurs organisent ces diagnostics avec les habitants des immeubles concernés afin d'identifier les dysfonctionnements qu'il convient de corriger.

Si la GUP a permis une meilleure coordination de ces acteurs dans leurs actions pour le bon fonctionnement du quartier, certaines difficultés persistent : une organisation des diagnostics en marchant peu adaptée aux disponibilités des habitants (des horaires qui manquent de flexibilité et qui limitent le nombre de participants), des règles d'hygiène pas toujours respectées (dépôts sauvages, non respect des nouveaux containers pour le tri des déchets, voitures épaves) et des problèmes de manque de places de stationnement et de stationnements gênants.

Des problématiques persistantes de tranquillité publique

Les problématiques de tranquillité publique demeurent dans tous les quartiers prioritaires du territoire intercommunal. Malgré le ressenti, de la part de certains acteurs locaux (techniciens des villes, habitants, associations), d'une certaine amélioration³³, la situation reste fragile avec le maintien de points durs de trafics de drogue qui persistent et pèsent sur le quotidien des habitants. L'enjeu de la sécurité dans les quartiers prioritaires fait partie intégrante du bien être quotidien pour les habitants et pour le fonctionnement des quartiers. L'enjeu des violences faites aux femmes et de leur prévention doit être pris en compte.

A Sevran on relève deux quartiers concernés par une Zone de Sécurité Prioritaire sur le territoire intercommunal : Beaudottes et Montceleux Pont Blanc. Cette mise en place fait suite à certains nombres d'évènements.

En complémentarité avec les services de l'État et afin d'améliorer la tranquillité publique à Sevran, la municipalité développe depuis 2002 une politique de prévention, renouvelée en 2009 par le Contrat Local de Sécurité, qui se décline en trois grands axes :

- La prévention auprès des plus jeunes dans de nombreux domaines qui les concernent: l'information, l'éducation, la culture, le sport et l'aménagement urbain. La création du CMPP (Centre Médico-Pscho-Pédagogique) en 2009, la signature du PRE (Programme de Réussite Éducative) en 2010 sont deux actions qui concrétisent la volonté de la ville en matière de prévention auprès des enfants et des adolescents.
- L'amélioration du cadre de vie, en accompagnant la politique volontariste de rénovation urbaine d'un travail de sécurisation des chantiers en cours ainsi que des bâtiments communaux grâce à la mise en place du véhicule rondier et d'une équipe d'agents de surveillance, intervenant notamment la nuit.
- Le renforcement des liens ville/justice/police/population en simplifiant les démarches administratives, en soutenant les victimes, en envisageant que le Point d'Accès au Droit, où est regroupé l'ensemble des permanences juridiques, au sein même du Pôle Tranquillité Publique puisse évoluer vers la création d'une maison de la justice et du droit.

Depuis 2013, la ville, en partenariat avec le conseil général, a mis en place un groupe de travail "Collectif Jeunesse" autour des questions de : lutte contre les toxicomanies, prévention des conduites à risque, prévention de l'engagement des jeunes dans le trafic.

Dans la commune de Tremblay-en-France, la Division Sécurité mène dans le cadre du CLSPD, des actions de Prévention de la délinquance et de lutte contre la récidive, mais aussi de promotion de la citoyenneté et de responsabilisation des parents., De plus, une quinzaine d'associations se sont positionnées dans le cadre du CUCS, sur la thématique « prévention de la délinquance, citoyenneté, lien social ». Ces actions représentaient en moyenne 30% de l'enveloppe du CUCS. Toutefois, il convient de préciser que les acteurs associatifs intervenant sur cette thématique, développaient davantage la sensibilisation aux attitudes citoyennes.

A Villepinte, la prévention de la délinquance est traitée de manière transversale à travers différentes actions du CUCS, notamment celles qui visent à éduquer à la citoyenneté et à prévenir les comportements d'échec et à risque chez les jeunes. En outre, le volet prévention de la municipalité qui s'appuie sur la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, qui sera réactivé pour la rentrée 2015 avec une chargée de mission en place depuis mai 2015.

³³ Exprimé au cours des ateliers par quartier

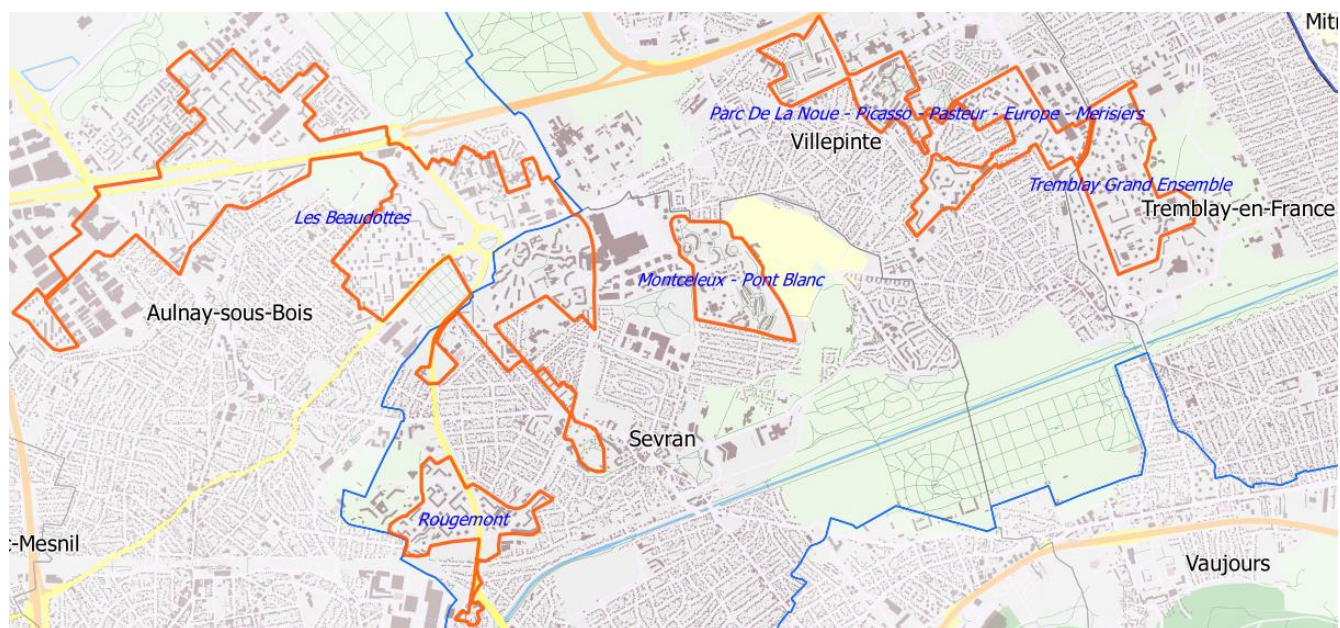
PORTRAITS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Cette partie a été réalisée par la CA Terres de France, l'Observatoire Social de Tremblay-en-France (introduction, analyse des indicateurs transverses, graphiques) et les villes de Sevrans, Tremblay-en-France et Villepinte (partie sociale par QPV). Les calculs des indicateurs socio-économiques des quartiers prioritaires ont été réalisés par l'Observatoire Social de Tremblay-en-France.

L'analyse urbaine a été réalisée par le bureau d'études Algoé dans le cadre du dossier de candidature au NPNRU (novembre 2014) et complétée par les villes.

Le territoire intercommunal de la CA Terres de France comporte 5 quartiers prioritaires :

- Beaudottes - Perrin relève d'un périmètre commun avec Aulnay-sous-Bois incluant les quartiers « Ambourget » et « Gros Saule » à Aulnay-sous-bois et « Beaudottes- Perrin » à Sevrans (considéré par le CGET comme un seul QPV)
- Rougemont à Sevrans
- Montceuleux-Pont Blanc à Sevrans
- Fontaine Mallet/ Pasteur-Trilogies-4 Tours/Merisières/ Parc de la Noue à Villepinte (considéré par le CGET comme un seul QPV)
- Tremblay Grand Ensemble à Tremblay-en-France



Données CGET, réalisation SIG CA Terres de France

Sur les 5 quartiers de la nouvelle géographie prioritaire **deux ont été retenus au titre du NPNRU** : Beaudottes et Montceuleux-Pont Blanc.

L'agglomération et les villes se mobilisent pour que les **trois autres soient retenus au titre des opérations d'intérêt régional (OIR)**.

Tableau synthétique des indicateurs clés par quartier prioritaire

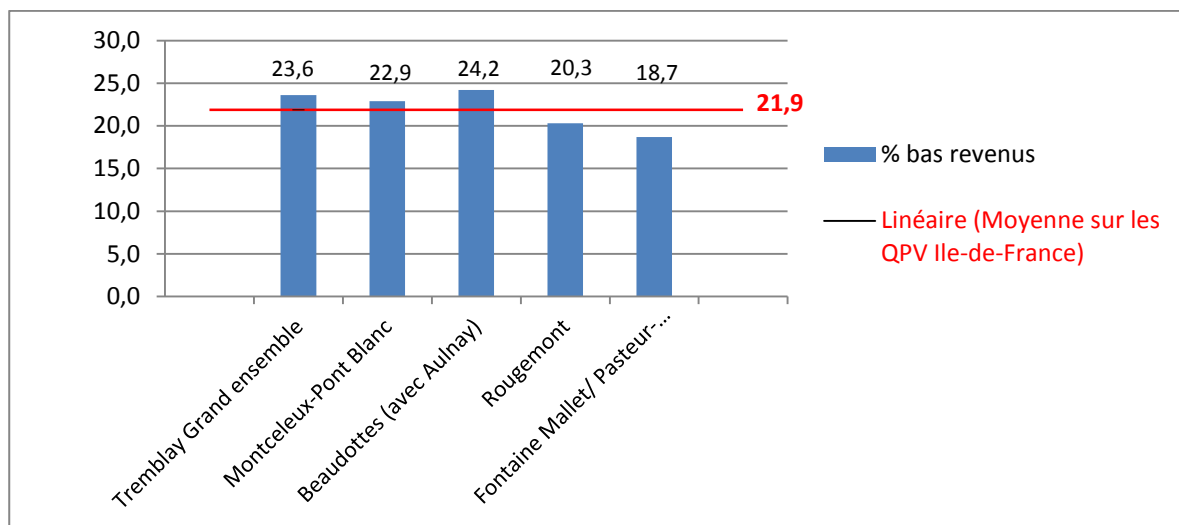
Intitulé	Tremblay Grand ensemble	Montceuleux -Pont Blanc	Beaudottes (sans la partie Aulnay)	Rougemont	Fontaine Mallet/ Pasteur-Trilogies-4 Tours/Merisiers/ Parc de la Noue
moins de 20 ans	34,10%	38,4%	35,2%	34,6%	38,6%
65 ans et plus	6,4%	5,8%	6,7%	6,1%	5,3%
% de ménages composés d'une famille monoparentale	21,9%	21,7%	22,5%	21,8%	21,3%
% de foyers monoparentaux dans les familles avec enfant	39,6%	34,4%	34,3%	34,1%	32,6%
% ménages composés d'une famille de trois enfants et plus	14,50%	19,1%	19,7%	19,5%	22,6%
taux d'activité des 15-64 ans	68,90%	71,8%	69,6%	63,1%	72,4%
taux de chômage des 15-64 ans au sens du recensement	23,8%	24,7%	24,3%	25,3%	25,6%
taux d'emploi des 15-64 ans	52,5%	54,1%	52,7%	47,2%	53,8%
Taux d'emploi des 15-24 ans hommes	57,8%	52,9%	57,2%	37,1%	61,0%
Taux d'emploi des 15-24 ans femmes	27,1%	30,2%	27,0%	19,6%	26,3%
Taux d'emploi des 25-54 ans hommes	69,3%	71,4%	74,1%	74,0%	72,7%
Taux d'emploi des 25-54 ans femmes	60,0%	55,2%	57,7%	57,4%	59,8%
taux d'emploi des 55-64 ans hommes	52,3%	62,4%	52,0%	25,6%	54,5%
Taux d'emploi des 55-64 ans femmes	30,7%	42,1%	36,4%	31,1%	34,4%
% salariés en "emploi précaire" (CDD, intérim, emplois aidés)	16,0%	16,4%	15,3%	15,6%	14,0%
part des actifs occupés ouvriers ou employés	94,3%	77,4%	94,9%	74,5%	73,8%
part des actifs occupés cadres ou professions intellectuelles sup.	0,8%	4,0%	0,8%	5,7%	4,4%
part des 18-24 ans scolarisés	48,0%	43,2%	47,7%	50,2%	48,6%
part de la population disposant d'un haut niveau de formation (BAC+2 et supérieur)	11,0%	12,2%	13,0%	10,5%	12,8%

INSEE, RP 2011

En 2015, **36% soit plus d'un tiers de la population** du territoire de Terres de France vit dans un quartier politique de la ville contre **13.4 % à l'échelle francilienne**.

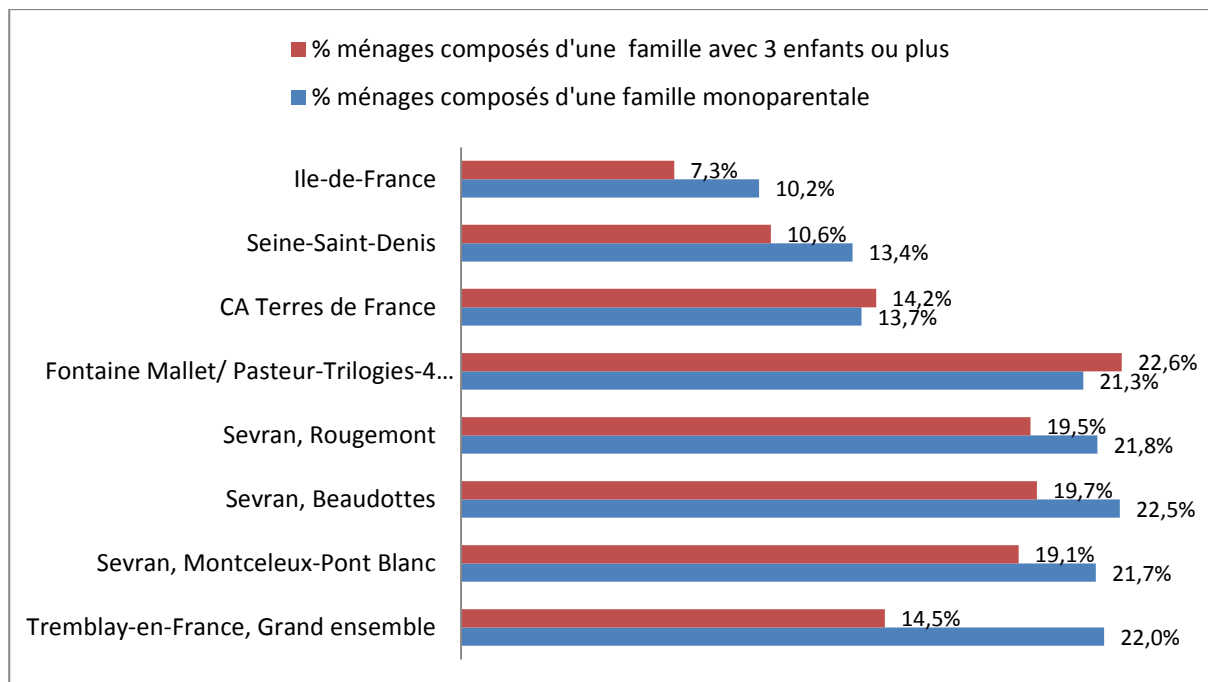
Une analyse des cinq quartiers politique de la ville (QPV) de Terres de France a été réalisée à partir des indicateurs proposés par le CGET dans la publication « Kit de données sexuées » et « Kit de données complémentaires » et à partir des données à façon commandés à l'insse et issues du recensement 2011 . La situation des QPV de Terres de France est particulièrement difficile en ce qui concerne la précarité financière (revenu médian, part des bas revenus), la part des moins de 20 ans, la surreprésentation des familles monoparentales et des catégories populaires, l'accès à l'emploi (chômage), le niveau de formation et la surreprésentation des logements sociaux. Pour tous ces indicateurs, les QPV de la CA Terres de France affichent des écarts considérables en comparaison avec les moyennes départementales et franciliennes, ainsi qu'en comparaison avec les moyennes des QPV franciliens.

La précarité financière dans les QPV est illustrée par la part de population à bas revenus ³⁴ et elle est très proche de la moyenne des QPV franciliens (21.9%). Certains QPV de la CA Terres de France affichent des valeurs légèrement supérieures (Tremblay Grand Ensemble, Montceaux Pont Blanc, Beaudottes), en revanche le QPV de Villepinte (Fontaine Mallet/ Pasteur-Trilogies-4 Tours/Merisiers/ Parc de la Noue) et de Rougemont sont de 2 à 3 points en-dessous.



INSEE, RP 2011, indicateurs clés sur les QPV, DGI

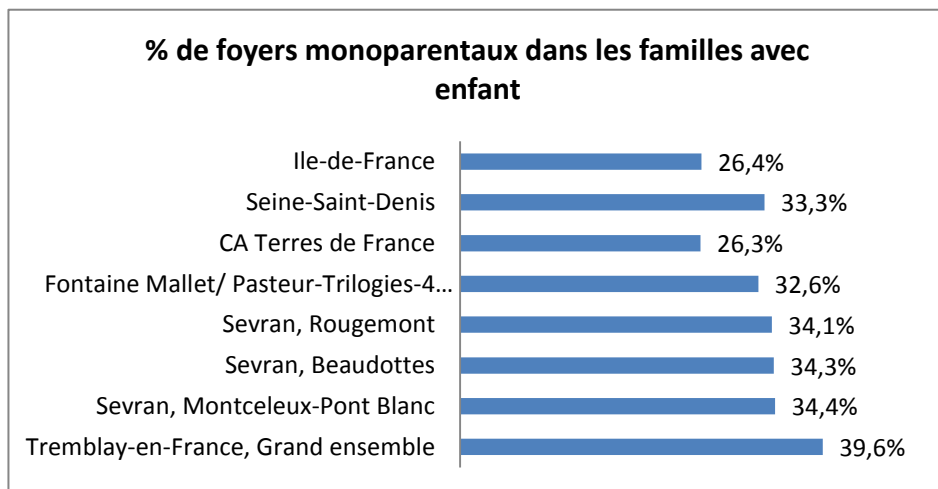
Les QPV de Terres de France présentent davantage de ménages composés d'une famille monoparentale et des ménages composés de trois enfants et plus. Globalement, sur ces deux indicateurs tous les QPV affichent des valeurs plus que deux fois supérieures aux moyennes d'Ile-de-France. L'écart le plus considérable est constaté pour le QPV de Villepinte (Fontaine Mallet/ Pasteur-Trilogies-4 Tours/Merisiers/ Parc de la Noue) où le taux de familles avec 3 enfants ou plus (22.6%) est plus que 3 fois supérieur à celui de l' Ile-de-France (7.3%) et deux fois supérieur à celui de la Seine-Saint Denis (10.6%).



INSEE, RP 2011

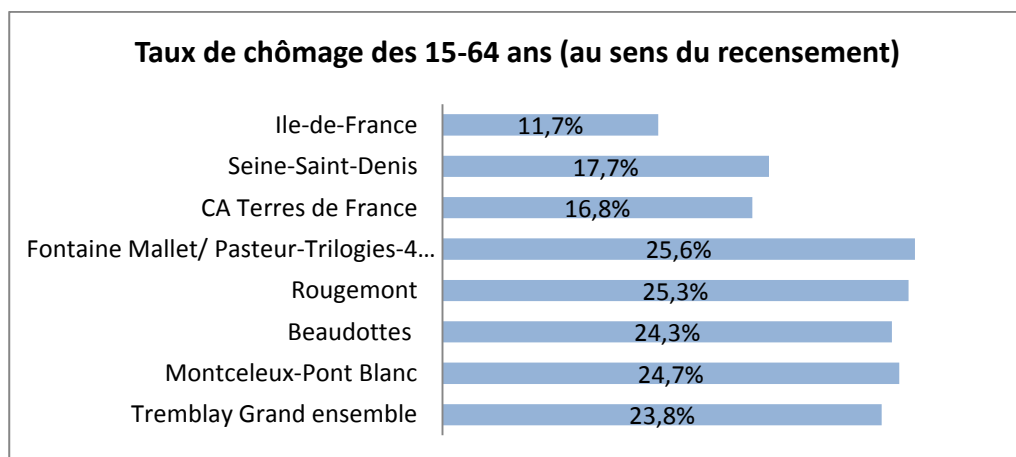
³⁴ La part des ménages dont les revenus sont au dessous du seuil des bas revenus soit 937.50 EUR par mois pour une personne.

Dans certains QPV comme le Grand Ensemble de Tremblay-en-France, parmi les familles avec enfant, presque 40% des foyers sont monoparentaux. Globalement, les valeurs affichées dans les QPV de Terres de France sont de 6 à 13 points plus élevées qu'en Ile-de-France. En revanche elles sont très proches des moyennes départementales (33%).



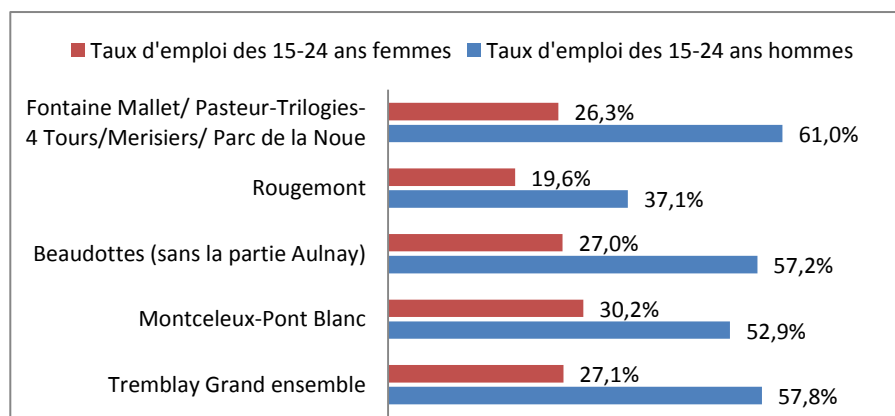
INSEE, RP 2011

Tous les QPV affichent un taux de chômage particulièrement élevé : en moyenne 24,7% soit 2 fois plus qu'à l'échelle de l'Ile-de-France (11.7%).



INSEE, RP 2011

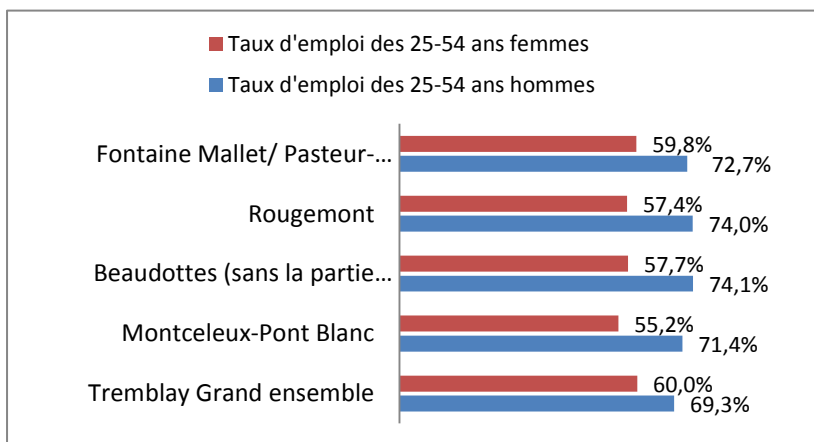
En terme de taux d'emploi les plus grands écarts entre les femmes et les hommes sont constatés dans la tranche d'âge des 15-24 ans. Cet écart est particulièrement prononcé dans le QPV de Villepinte (35 points),



Grand Ensemble (31 points) et Beaudottes (30 points). Ces écarts considérables peuvent être expliqués par le fait que les jeunes femmes poursuivent plus longtemps leurs études.

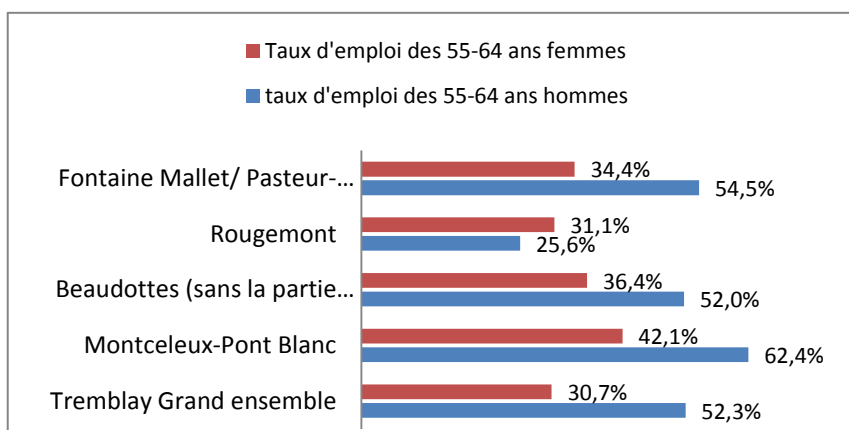
INSEE, RP 2011

Les écarts entre les femmes et les hommes dans la tranche d'âge 25-54 sont moins élevés (entre 9 points à Grand Ensemble à 17 points à Rougemont). Ces écarts peuvent être expliqués par l'organisation des femmes au sein de la vie de famille (femmes au foyer ou qui optent pour un mode de garde des enfants..).



INSEE, RP 2011

Dans la tranche d'âge des 55-64 ans, les écarts du taux d'emploi femme /homme des 55- 64 ans varient considérablement selon le QPV : de (- 6) points à Rougemont à (+22) points dans le Grand ensemble.

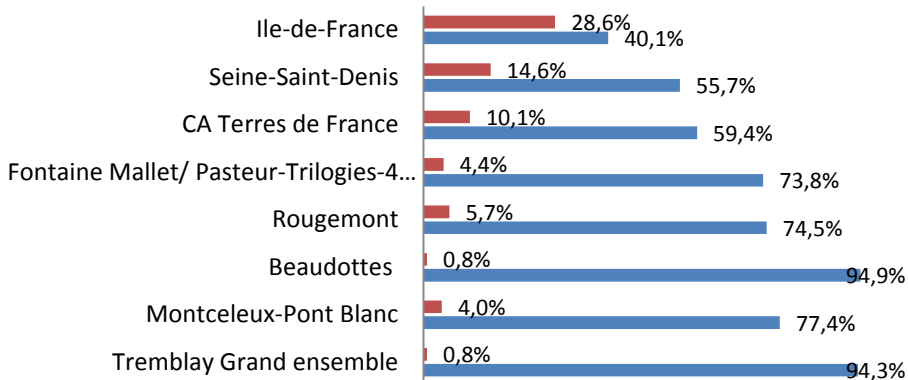


INSEE, RP 2011

Les QPV de Terres de France sont marqués par une grande représentation des classes populaires. Dans certains QPV comme Beaudottes et Tremblay Grand Ensemble, presque tous les actifs (respectivement 95% et 94 %) sont ouvriers ou employés, contre 55.7% en Seine-Saint-Denis et 40 % en Ile-de-France. En revanche, la part des cadres ou professions intellectuelles supérieures dans les QPV est extrêmement faible, notamment dans les QPV du Grand Ensemble et de Beaudottes (0.8 %) et se situe considérablement en-dessous des moyennes de l'agglomération Terres de France (10.1 %), de la Seine-Saint Denis (14.6%), et de l' Ile-de-France (28.6 %).

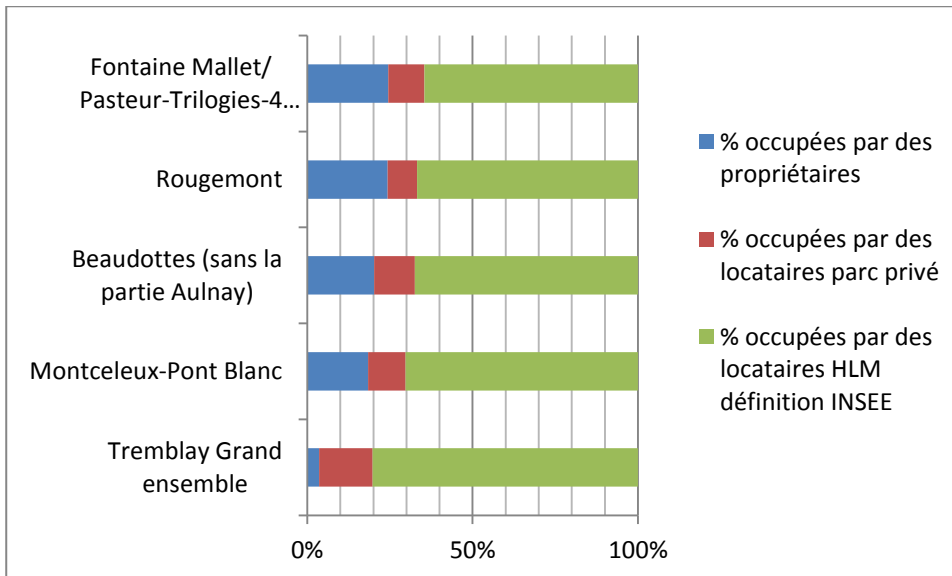
Catégories socio-professionnelles

- part des actifs occupés cadres ou professions intellectuelles sup.
- part des actifs occupés ouvriers ou employés



INSEE, RP 2011

La majorité des ménages des QPV sont locataires des logements HLM³⁵ (plus de 65%). Ce taux est particulièrement élevé dans le QPV de Tremblay Grand Ensemble. Les QPV de la CA Terres de France affichent des taux de ménages occupants de logements sociaux environ 3 fois supérieurs à celui de l'Île de France et environ 2 fois à celui de la Seine-Saint Denis. La part des propriétaires est relativement faible dans tous les QPV, en particulier dans le Grand Ensemble.



INSEE, RP 2011

Les données issues du Kit des données complémentaires du CGET permettent de situer les QPV de la CA Terres de France par rapport aux tendances de l'ensemble des QPV de l'Île-de-France. Si globalement les QPV de la CATF affichent plus de difficultés en termes de prestations sociales, les indicateurs relatifs au développement économique dans les QPV de Terres de France suivent les tendances franciliennes ou sont même en légère hausse.

³⁵ Selon la définition du recensement INSEE

Données issues du Kit des données complémentaires, données d'aide au diagnostic du CGET du 05.11.2014

	Tremblay Grand ensemble	Montceuleux-Pont Blanc	Beaudottes (avec la partie Aulnay sous bois)	Rougemont	Parc De La Noue - Picasso - Pasteur - Europe - Merisiers	Tendance sur l'ensemble des QPV Ile-de-France	CA Terres de France	Seine-Saint-Denis	Ile-de-France
Indicateurs sur les Prestation sociales									
La part des allocataires CAF dont le revenu dépend à plus de 50% des prestations sociales	30-35	30-35	35-40	35-40	30-35	30-35	29	33	24
La part des allocataires CAF dont le revenu dépend à 100% des prestations sociales	20-25	20-25	20-25	20-25	20-25	15-20	19	22	15
La part d'allocataires bénéficiant le RSA	25-30	30-35	30-35	30-35	25-30	25-30	25	29	20
La part des allocataires bénéficiant le RSA socle	20-25	25-30	25-30	25-30	20-25	20-25	20	24	16
La part des allocataires bénéficiant une allocation logement	65-70	65-70	0-65	0-65	0-65	0-65	50	56	50
La part des allocataires bénéficiant de l'APL	40-50	50-60	50-60	50-60	40-50	50-60	33	34	26
Indicateurs sur le Développement économique									
Le nombre d'entreprises pour 1000 habitants	30-40	45-50	30-40	40-50	30-40	30-40	46	57	75
la part de création d'entreprises	20-25	20-25	20-25	20-25	25-30	20-25	21	24	20
le nombre de médecins généralistes pour 10 000 habitants	30-60	60-90	30-60	60-90	30-60	30-60	73	68	85
le nombre de structures de garde pour la petite enfance pour 1000 habitants âgés de 0 à 2 ans	0-6	0-6	0-6	6-110	0-6	0-6	3	4	5

Code couleur

Tendance sur l'ensemble des QPV Ile de France	
Valeur supérieure à l'ensemble des QPV de l'IDF	
Valeur inférieure à l'ensemble des QPV de l'IDF	

BEAUDOTTES- PERRIN

Les quartiers politique de la ville de Sevrans regroupent 24 590 (données CGET) habitants soit 49 % de la commune de Sevrans, et 20 % de la population intercommunale.

La population de ces trois quartiers présentent des revenus faibles :

Revenu annuel médian en 2011 :

- Beaudottes / Perrin : 10 200 €
- Montceuleux / Pont-Blanc : 10 800 €
- Rougemont : 10 600 €

A cette difficulté s'ajoute celle de la ville et de son budget contraint. En effet, le potentiel fiscal et financier de la ville est bien en deçà des moyens des villes de même strate :

	Sevrans	Moyenne des villes de même strate
Potentiel fiscal	711 € / habitant	1 101 € / habitant
Potentiel financier	952 € / habitant	1 297 € / habitant



Crédits cartographiques/
SIG CA Terres de France

DIAGNOSTIC SOCIAL

Situé au nord de la commune, le quartier des Beaudottes comprend 23 % de la population Sevranaise (11 492 habitants), c'est le quartier le plus important en terme de population. Il est constitué de quatre secteurs : Savigny, Anciennes Beaudottes, Nouvelles Beaudottes et le Centre d'activités (Centre Commercial et ZAC).

Au cours de la définition du périmètre politique de la ville, le quartier Perrin et le secteur Savigny ont été intégrés à celui des Beaudottes.

Perrin est un quartier qui comporte une particularité concernant l'habitat collectif : une mixité sociale publique/privée des logements.

Beaudottes-Perrin est caractérisé par un cosmopolitisme fort, une population jeune (35 % a moins de 20 ans et 6,7 % plus de 65 ans).

Toutefois la population jeune cumule des difficultés socio-économiques : défaut de structures d'accueil petite enfance, difficultés scolaires de l'enfant malgré les dispositifs spécifiques (CLAS et PRE) mis en œuvre par l'Association IDEES et la Maison de Quartier Marcel Paul.

Le quartier concentre également une part importante de familles monoparentales (22,5 %).

Considéré comme une « porte d'entrée » de la ville, le quartier Beaudottes-Perrin, est doté d'une bonne desserte et bénéficiera d'une gare du futur métro « Grand Paris Express ». Toutefois, la Gare RER B, la Gare routière, et le Centre Commercial Beau Sevran sont situés à l'Est du quartier, ce qui rend difficile l'accessibilité aux équipements des habitants les plus éloignés.

Malgré un potentiel paysager important, les espaces publics sont vieillissants. Les seuls lieux de mixité intergénérationnelle sur l'espace public, sont les jardins partagés et le terrain de pétanque, au nord du quartier.

Un nombre important d'équipements publics sont recensés, cependant le cœur du quartier en est dépourvu. Par ailleurs, certains équipements sportifs répondent de moins en moins aux besoins de la population.

Le quartier de Beaudottes-Perrin, est perçu hors de la commune comme un lieu où règne l'insécurité (principalement la partie de Beaudottes, souffrant notamment de dégradation du patrimoine des copropriétés, de stationnements gênants, de trafics et consommation de stupéfiants, ...).

Malgré ces observations, les habitants ressentent une « diminution de la violence urbaine », mais elle reste présente auprès de la gare annexe située à la Roseaie.

En matière d'offre de soins, on dénombre : un Centre Médico-Psycho-Pédagogique, un Centre Médico-Psychologique, des actions menées par les Ateliers Santé Ville, avec la proximité de l'Hôpital Intercommunal Robert BALLANGER. Le quartier est bien pourvu en médecins généralistes notamment de secteur 1. Cependant, il existe une proportion importante de médecins de plus de 55 ans. Le manque de spécialistes y est également relevé.

Comme les autres quartiers politique de la ville, le quartier des Beaudottes bénéficie du Centre Municipal de Santé, implanté en centre-ville avec l'appui financier de l'Anru, car bien qu'hors zone prioritaire, il s'adresse et bénéficie principalement aux habitants des quartiers Politique de la Ville.

Plusieurs indicateurs attestent d'une réelle précarité socio-économique :

- Le taux d'activité chez les 15-64 ans est de 69,6 %.
- Entre 20 et 25 % des ménages ont pour principal revenu les prestations sociales de la CAF.
- 15,3 % des salariés occupent des emplois précaires
- La part de non-diplômés chez les hommes s'élève à 38 %, elle est légèrement supérieure pour les femmes (39,8 %).
- La proportion des diplômés supérieurs à bac+2 est supérieur chez les hommes (6,7 %) par rapport aux femmes (4,7 %).
- Le quartier concentre des employés et ouvriers (95 % de l'ensemble des CSP des habitants).

Malgré la présence d'une Zone Franche Urbaine (désormais «Territoires Entrepreneurs») et du Centre Commercial Beau Sevran, considéré comme le premier secteur d'emploi de la ville, le chômage au sein du quartier est important (24,3 %), et demeure plus important chez les jeunes de 15-24 ans (40 %), ce qui est nettement supérieur à la proportion communale.

Bien qu'existe la Plateforme Emploi Initiative Formation (PEIF) regroupant la Mission locale, l'Association Compétences Emploi et le Projet de ville RSA, le besoin en insertion professionnelle reste très supérieur à l'offre.

En matière de participation des habitants, le Comité de quartier connaît actuellement un essoufflement. Néanmoins, il existe sur le quartier d'autres formes de démarches participatives, telles que le Point d'information et Médiation Multi Services (PIMMS) et les actions de la Maison de Quartier Marcel Paul.

Les axes du projet social de la maison de quartier Marcel Paul

Le projet social de la Maison de quartier s'articule autour des axes stratégiques suivants:

- Développer les actions qui répondent aux difficultés sociales
- Répondre aux besoins d'apprentissages linguistiques et sociaux
- Formuler et diffuser le sens de l'action du centre social
- Agir au sein même du quartier et développer le lien social

En cohérence avec ces grandes orientations, le projet d'animation collective familles a lui été décliné autour de l'axe stratégique suivant : « Accompagner le pouvoir d'agir et favoriser les échanges de savoirs entre parents ».

DIAGNOSTIC URBAIN



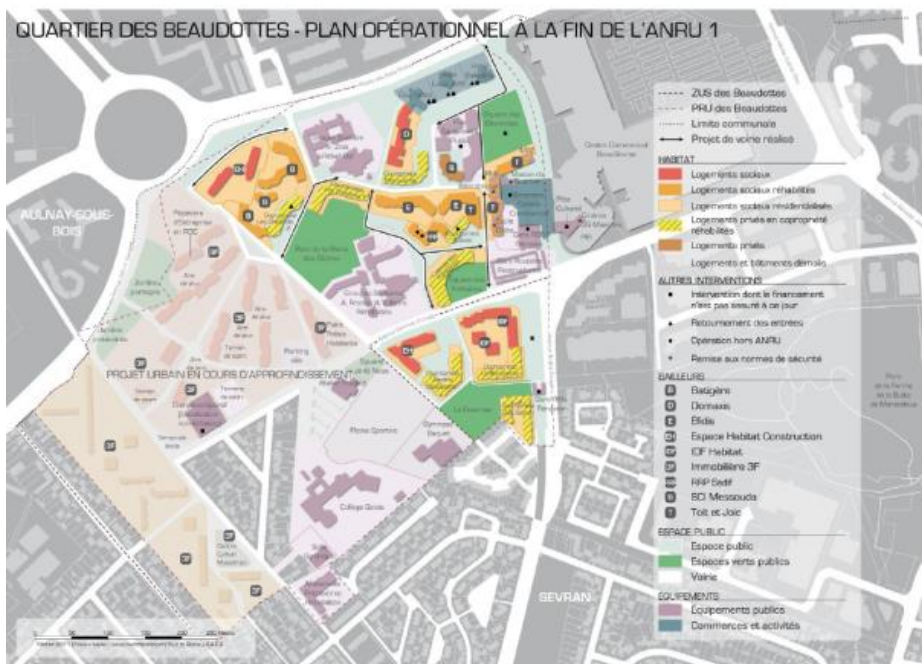
Crédits photographiques : ville de Sevrans

Le projet de renouvellement urbain du quartier de Beaudottes vise à la fois à parachever le programme entrepris dans l'ANRU I tout en s'adaptant aux nouvelles dimensions liées à l'arrivée des nouvelles gares du GPE et au projet *Sevrans Terre d'Avenir*. Il a aussi comme ambition d'intégrer des nouveaux secteurs (Perrin, Savigny, Beaudottes, et Ambourget et le Gros Saule d'Aulnay sous Bois) dans un projet cohérent.

Les objectifs du projet urbain des Beaudottes se concentrent autour de quatre thématiques principales, qui ont été confortées dans le cadre de l'avenant en cours de signature de la convention de rénovation urbaine :

- **Créer un cadre de vie attractif** : l'amélioration des conditions de logements par les réhabilitations du parc social et la poursuite des efforts engagés à destination du parc privé, la création d'espaces de détente et l'amélioration de la qualité des espaces publics répondent à cet objectif.
- **Réduire le sentiment d'insécurité des habitants et des usagers du quartier** : l'ensemble des opérations du projet doit concourir à cet objectif. L'ensemble des bailleurs travaillent à un projet de résidentialisation qui contribue à la réappropriation des espaces immédiats des résidents.
- **Améliorer le fonctionnement interne du quartier** : le projet permet la création de voies nouvelles, l'amélioration de la qualité des espaces publics et des projets de résidentialisation permettant de retravailler le fonctionnement des îlots résidentiels.
- **Doter le quartier d'outils de développement** : cet objectif passe par le renforcement de l'offre en équipements du quartier et la réhabilitation des équipements existants.

Crédits photographiques et cartographiques : la ville de Sevrans



Crédits photographiques et cartographiques : la ville de Sevrain

Un des majeurs enjeux de ce quartier en NPNRU est l'amélioration des connexions inter-quartiers et intercommunales.

Pour le secteur Perrin -Savigny, l'enjeu principal est d'améliorer le cadre de vie en voie de dégradation par des interventions globales sur le bâti (habitat et équipements publics) les espaces publics et la vie sociale. Par sa position au croisement de deux axes en limite de l'hyper-centre, le secteur Perrin présente des potentialités à valoriser en termes de maillage urbain et de continuité paysagère.



Crédits photographiques et cartographiques : la ville de Sevrain

Le secteur des équipements subit aujourd'hui le poids des années et des réaménagements successifs :

- Le groupe scolaire est sous-dimensionné et son bâtiment de restauration obsolète. Les bâtiments datant des années 60 ne répondent plus aux pédagogies en cours, et encore moins depuis la réforme des rythmes scolaires ;
- L'espace Mauriac s'étend sur 3 bâtiments et malgré cela ne peut développer de façon satisfaisante l'ensemble de ses activités.
- Les équipements sportifs sont très utilisés et répondent bien aux activités scolaires et associatives qui s'y passent. Si le gymnase Lemarchand a été en partie rénové, le dojo est un préfabriqué dont les espaces sont peu adaptés aux activités.

- Il a été constaté que ces équipements impulsent cependant peu de dynamique sur le quartier Perrin, par le peu d'interactions entre eux et la faible ouverture sur leur quartier.
- Ils sont bien souvent peu visibles et les activités proposées s'adressent à des amateurs éclairés,
- Certaines franges de la population n'ont pas d'espace adaptés, tels que les jeunes, qui pourtant expriment un très forte demande,
- Aucun équipement ne déploie ses activités en extérieur et dans le quartier. Par l'optimisation du patrimoine bâti (en termes de fonctionnement et de qualité d'usages) nécessitant la démolition des bâtiments provisoires, devenus durables (dojo, ancienne antenne jeunesse, Espace Mauriac) et des bâtiments obsolètes (la restauration des écoles élémentaires). Ce qui permet de retravailler l'ensemble du fonctionnement des écoles : répondre à une organisation plus satisfaisante des flux et retrouver des espaces complémentaires.
- Répondre à la vie de quartier : pour les résidents de Perrin et de développement des associations du quartier en termes de locaux et d'aménagements extérieurs (cyclisme, foot, pétanque)

Le projet urbain de ces secteurs vise à recoudre le territoire en créant un maillage entre le centre-ville, et les quartiers limitrophes, afin d'améliorer le fonctionnement urbain (aménagement des nouvelles voies routières et piétonnes, démolition/réhabilitation des deux parkings silo, création de places de stationnement, reconfiguration des accès aux équipements publics, adapter l'offre en équipements publics, services et commerces).

Les propositions d'aménagement seront respectueuses des atouts paysagers déjà existants dans ces secteurs et viseront aussi l'amélioration de la gestion des ordures ménagères par l'implantation des BAVE. Des nouvelles opportunités foncières seront recherchées pour la reconstitution de l'offre suite aux démolitions de logements sociaux d'autre quartiers. En ce qui concerne les équipements publics, l'intervention urbaine vise **leur extension, leur restructuration et l'amélioration de leur insertion urbaine.**



Des espaces dégradés entre l'espace Mauriac et le gymnase Lemarchand



Le gymnase Lemarchand depuis la rue Henri Dunant

Crédits photographiques et cartographiques : la ville de Sevrans

La réhabilitation des immeubles collectifs visera principalement l'amélioration des performances énergétiques du bâti.



Crédits photographiques et cartographiques : la ville de Sevrans

Actuellement le quartier Perrin Savigny fait l'objet d'une étude urbaine qui définira à la fin 2015, un projet de renouvellement urbain.

En ce qui concerne la résidence Perrin, la plus importante copropriété de la ville, une OPAH **amélioration thermique et énergétique** sera engagée dès cette année.

NOM DU QPV :		BEAUDOTTES-PERRIN	
		ATOUTS et OPPORTUNITES	FAIBLESSES et MENACES
Pilier	Thèmes		
Cohésion Sociale	Accès aux droits, aux ressources et citoyenneté	→ PIMMS : Point d'Information Médiation Multi-Services → Vie associative active → MDQ M. Paul (permanences) → Présence de médiateurs	→ Manque d'informations ressenti par les habitants
	Action éducative	→ CLAS → PRE → LAEP → Présence d'un Club de Prévention Spécialisé	→ Difficultés scolaires → Manque de dispositifs péri-scolaires
	Développement social	→ MDQ M. Paul agréé centre social → Projets hors les murs (animation de l'espace public) → Quartier cosmopolite → Quartier dynamique → Potentiel paysager « considérable » (Perrin) → Mixité sociale public/privé dans un même immeuble parfois (Perrin) → Quartier jeune : 35 % de - 20 ans	→ Image du quartier négative perçue de l'extérieur → Insécurité → Manque d'espace verts → Dévalorisation du patrimoine → Dégradation du patrimoine des copropriétés → Espaces publics vieillissants → Stationnements gênants, places insuffisantes
	Prévention de la délinquance	→ Diminution de la violence urbaine → Présence d'un Club de Prévention spécialisée	→ Trafic et consommation de drogue de tous genres → Phénomène de prostitution de jeunes filles
	Santé	→ Présence de CMP & CMPP → Ateliers Santé Ville	→ Proportion importante de médecin généralistes de plus de 55 ans → Manque de spécialistes
	Relations intergénérationnelles	→ Jardins partagés	
	Participation des habitants	→ Comité de quartier → projet social participatif	→ Manque de civisme de la part des habitants → Essoufflement du comité de quartier de Beaudottes
Cadre de vie et renouvellement urbain	Proximité	→ Gare RER à proximité (Coté Est du quartier) → Proximité de commerces (Coté Est du quartier) → Hôpital intercommunal R.Ballanger	→ Gare facteur d'insécurité → Peu d'équipements au cœur de quartier
	Équipements publics	Nombreux Équipements publics en périphérie : → 3 écoles maternelles et primaires ainsi qu'un collège → 1 MDQ, 2 centres de loisirs, bibliothèque, atelier Poulbot, équipements sportifs → Centre Culturel F. Mauriac (Perrin)	→ Manque de structures petite enfance (crèche) → Fermeture du cinéma → Équipements sportifs ne répondant plus aux besoins de la population (Beaudottes-Perrin)

	Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> → Quartier considéré tel une « porte d'entrée » à la ville (Beaudottes) → Bonne desserte en transport qui favorise l'attractivité résidentielle → Projet Métro : Grand Paris Express → Situation géographique avantageuse du quartier et bonne desserte par les transports (Perrin) 	<ul style="list-style-type: none"> → Difficultés de desserte à certains équipements
Développement économique et emploi	Emploi	<ul style="list-style-type: none"> → Présence d'acteurs pour l'accompagnement à la recherche d'emploi : - Mission locale pour les 16/25 ans - Compétences Emploi pour les plus de 25 ans - Pole emploi (dans la zone ex-ZFU, désormais Territoire entrepreneur) 	<ul style="list-style-type: none"> → Fort Taux de chômage chez les jeunes de 15-24 ans (40 %) → Faible niveau de qualification des habitants → Précarité
	Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> → Centre commercial Beau Sevran : 1^{er} employeur de la ville → Entreprises bénéficiant d'un territoire ZFU 	<ul style="list-style-type: none"> → Territoire de la ZFU en forte majorité sur le quartier d'habitation Conséquence : peu d'emprise foncière pour l'accueil de nouvelles entreprises → Expropriation d'entreprises due à l'arrivée de la future Gare (GPE)
	Insertion	<ul style="list-style-type: none"> → Quartier à proximité de la PEIF regroupant : Mission locale, Compétences Emploi et Projet de ville RSA → Accompagnement des demandeurs d'emploi → Présence à proximité du quartier : Pôle emploi, CCAS 	<ul style="list-style-type: none"> → Forte demande en insertion pour peu de place

DIAGNOSTIC SOCIAL

Situé au nord-est de Sevran, Montceleux/Pont-Blanc, est composé de trois secteurs assez distincts. À savoir :

- « Montceleux » situé au nord du quartier : Construit en bordure de Villepinte dans les années 1975. On y retrouve des logements sociaux mais aussi des copropriétés occupées par des classes moyennes.



Crédits cartographiques/ SIG CA Terres de France

- « Pont-Blanc » au sud : Historiquement ce secteur concentre principalement des populations en grandes difficultés et comporte 2 entités : « La Cité basse » édiée selon un modèle national constructif de faible coût avec initialement une vocation temporaire de cité de transit et « La Cité haute » construite quelques années après.

- « Les Érables » au centre : Un ensemble de petits collectifs de faible hauteur édié plus tardivement. La création de ce nouveau secteur n'a pas permis de relier les deux quartiers historiques de Montceleux et Pont-Blanc très distincts.

Un tel aménagement constitue une faiblesse pour le quartier, et impacte les échelles d'identification et d'appartenance, ainsi que la lisibilité globale du quartier.

La mixité sociale et générationnelle y est assez fragile : 77,4 % des actifs occupés sont ouvriers ou employés, contre 4 % de professions intermédiaires. La population de moins de 20 ans y est supérieure par rapport aux deux autres quartiers politique de la ville (soit 38 %), et présente des difficultés scolaires accompagnées de réels problèmes d'absentéisme au 1^{er} et au 2nd degré.

Par ailleurs, le quartier est plutôt bien doté d'équipements publics : deux groupes scolaires, un collège, une antenne jeunesse, et une Maison de Quartier « Edmond Michelet », ainsi que différents équipements petite enfance : relais assistantes maternelles, un multi-accueil, un centre de PMI. Néanmoins, il souffre d'absence d'équipements à vocation culturelle et sportive. Dans ce quartier où le trafic et la consommation de stupéfiants demeurent, et où les situations éducatives sont complexes, l'absence d'acteurs de prévention spécialisée est relevée par les professionnels.

En matière de transport, le quartier est relativement bien desservi avec la présence de 3 lignes de bus, et de la gare RER de Beaudottes à proximité. Cependant, il souffre de problèmes récurrents de stationnement, d'un manque de perméabilité sur sa frange Est.

En matière de commerce, malgré la présence du Centre Commercial Beau Sevran, il y a peu de commerces de proximité (une boulangerie, et une pharmacie).

En matière de santé, comme les autres quartiers politique de la ville, le quartier de Montceleux Pont-Blanc bénéficie du Centre Municipal de Santé, implanté en centre-ville avec l'appui financier de l'Anru, car bien qu'hors zone prioritaire, il s'adresse et bénéficie principalement aux habitants des quartiers Politique de la Ville. Par ailleurs, on observe un défaut de médecins spécialistes, et une importante proportion de médecins généralistes de plus de 55 ans.

Les habitants sont impliqués dans la vie de leur quartier notamment en raison des problématiques récurrentes liées au logement. Le comité de quartier est actif. Il existe une forte participation aux diagnostics

en marchant par le biais de la Gestion Urbaine de Proximité, mais les habitants ressentent un manque de communication sur les événements du quartier et ne saisissent pas suffisamment les missions des services présents sur le quartier. Le tissu associatif y est fragile toutefois en développement.

Le quartier connaît d'importantes réhabilitations de logements, de travaux d'amélioration et de réhabilitation thermique des copropriétés, mais certaines réhabilitations restent à engager.

Les aménagements et résidentialisations, se traduisent par une requalification des espaces publics. Certains secteurs, comme le cœur d'îlot de PONT-BLANC reste non résidentialisé. De même le cœur d'îlot de Montceuleux est en attente d'un projet d'aménagement.

Montceuleux/Pont-Blanc, connaît une forte paupérisation mais également une importante précarisation. En effet, entre 20 et 25 % des ménages ont un revenu qui dépend principalement des prestations sociales. La part de familles monoparentales est de 21,7 % et celle des salariés en « emploi précaire » s'élève à 16,4 %, La proportion d'habitants disposant d'un niveau de formation (BAC+2) est de 12,2 %, attestant d'un faible niveau de qualification.

Souffrant d'un problème d'attractivité, le quartier présente un taux de chômage de 24,7 %. Chez les jeunes de 15-24 ans le taux de chômage est encore plus important, soit 40 %. La demande d'insertion est donc supérieure à l'offre. Le quartier se trouve néanmoins, à proximité de la Plateforme Emploi Initiative Formation et bénéficie de clauses d'insertion dans les opérations de renouvellement urbain.

Les axes du projet social de la Maison de quartier E.Michelet (actions et objectifs)

- 1) Contribuer à la régulation des tensions sociales sur le quartier
 - S'inscrire dans la dynamique de transformation urbaine du quartier
 - Programmation de la maison de quartier
 - Concertation de la Place des Lilas
 - Soutien aux personnes dans les démarches administratives et d'insertions sociales
 - Mise en place des ASL
 - Organisation des permanences sociales

- 2) Créer une dynamique dans le quartier en favorisant la mobilisation des acteurs locaux et des habitants
 - Renforcer le partenariat: habitants, institutions et associations
 - favoriser le lien avec la petite enfance,
 - développer des actions transversales à l'échelle de la Ville.
 - Intégrer les habitants dans la mise en œuvre d'actions spécifiques
 - Développer des actions hors les murs,
 - Accompagner les projets d'habitants.

- 3) Favoriser l'implication des habitants au centre social
 - Action : mise en place d'un comité d'usagers
 - Formation des bénévoles,
 - Accompagner les habitants dans la prise en charge d'ateliers
 - Toucher un large public
 - Développer un projet pour les seniors,
 - Mise en place d'activités pour les familles,
 - Mise en place d'un projet pour les jeunes.

DIAGNOSTIC URBAIN

13,5 % de la population sevranaise vit sur ce quartier, avec une majorité de résidents faisant face à des difficultés sociales lourdes.



Un quartier historiquement enclavé et divisé : Le quartier est encadré au Nord et au Sud par deux zones pavillonnaires, à l'Est par la réserve foncière des 35ha, et à l'ouest par le parc de la Butte Montceleux, le parc d'activité Bernard Vergnaud, et le centre commercial Beau Sevrans. Principalement desservi par l'avenue Ronsard, le quartier est peu relié aux entités qui l'entourent et se trouvait enclavé dans une situation caractéristique de fin de ville. L'axe Gabriel Péri,-Martin Luther King qui longe le quartier sur son flanc ouest est toutefois desservi par trois lignes de bus (147, 634, 607).

Crédits photographiques et cartographiques : la ville de Sevrans

Les trois secteurs du quartier, Montceleux, les Érables et Pont Blanc communiquent eux-même peu entre eux. Chaque entité résidentielle tend en effet à fonctionner de façon introvertie, avec des accès aux immeubles souvent tournés vers l'intérieur des îlots et non sur l'espace public.

Un quartier composé exclusivement d'habitat collectif, Montceleux Pont Blanc est constitué de 2226 logements dont 1527 logements sociaux gérés par trois bailleurs (LogiRep, Batigère et Vilogia) et 621 logements en copropriétés privées. 3 des copropriétés ont fait l'objet d'une OPAH et la quatrième est en procédure de Plan De Sauvegarde. Construits dans les années 1970 et 1980, parfois en urgence, la plupart des bâtiments du quartier souffraient de déqualification qui ont contribué à la stigmatisation du quartier.

Des espaces extérieurs peu lisibles et mal appropriés : Les tours et les barres du quartier sont érigées en plan libre et offrent de vastes espaces verts qui donnent au site une grande qualité paysagère mais dont l'entretien et les usages se sont révélés problématiques, notamment en terme de propreté et de sécurité.

Des équipements structurants et des espaces publics en manque de rayonnement : les deux groupes scolaires du quartier, le collège, le Foyer Logement ainsi que les services localisés sur la place des Erables (maison de Quartier, PMI, boulangerie, pharmacie) contribuaient à l'animation et aux flux du quartier. Beaucoup d'entre eux étaient situés dans des locaux vétustes et n'atteignaient pas le seuil critique pour établir de véritables centralités.

Sur la base de ce diagnostic urbain, une première convention de rénovation urbaine a été signée en mai 2010, avec un quatrième et dernier avenant signé en septembre 2014 établissant un projet de rénovation urbaine partenarial sur cinq axes majeurs :

- **Ouvrir le quartier au reste de la ville et relier les secteurs du quartier en créant une continuité urbaine** : il s'agit d'une part de créer trois nouvelles voies carrossables (dont deux sont déjà livrées) pour renforcer l'intégration du quartier dans la trame viaire environnante et les projets urbains futurs, et d'autre part de créer une liaison piétonne Nord-Sud irriguant l'ensemble du quartier.

- **Redécouvrir l'espace public, redéfinir les espaces privatifs et rationaliser le stationnement** : les résidentialisations de la Cité Basse et de la Cité Haute, la requalification des espaces publics de la Place des lilas, des parvis des écoles, de même que la réhabilitation des parkings des Érables sont autant d'exemple d'amélioration de la gestion des stationnements et d'une mise en valeur des espaces publics.

- **Réinvestir les patrimoines et offrir de nouvelles formes urbaines pour maintenir l'attractivité du quartier** : à travers les opérations de réhabilitation du parc social et du foyer logement, ainsi que les interventions sur le parc privé déqualifié qui traitent l'ensemble des copropriétés du quartier et la démolition/reconstruction de nouveaux logements à la forme et aux produits plus variés.

- **Favoriser le développement, dynamisme et l'autonomie des habitants par u projet social appuyé sur les équipements du quartier** : notamment par la création d'une nouvelle maison de quartier, les interventions GUP et les activités et animations de développement social.

- **Créer une centralité urbaine autour de la place Cœur de Quartier** : à partir de l'emplacement de l'emplacement de la nouvelle maison de quartier, des espaces publics requalifiés et à proximité des commerces existants, une nouvelle polarité a été créée en vue de donner un centre à ce vaste quartier.

Afin de pérenniser les acquis de ce premier volet de rénovation urbaine et de poursuivre la transformation du quartier, dorénavant, les enjeux urbains du NPNRU sur Montceleux Pont Blanc sont de :

- Renforcer l'insertion urbaine du quartier, en poursuivant notamment les efforts de désenclavement et de desserte ;
- Améliorer la qualité, la durabilité et la performance énergétique de l'ensemble des logements
- Développer la mixité sociale et la diversité résidentielle et fonctionnelle à partir d'une stratégie de programmation urbaine adaptée ;
- Intervenir sur les espaces extérieurs pour améliorer la sécurité, le cadre de vie des résidents et l'adaptation au changement climatique ;
- Contribuer au développement social du quartier et encourager la participation des habitants à sa transformation.

Un enjeu principal du NPNRU sur Montceleux Pont Blanc est de relier le quartier aux dynamiques urbaines à venir avec l'arrivée de la gare du Grand Paris Express aux Beaudottes et la reconfiguration du centre commercial à l'ouest, ainsi que l'évolution du projet mixte d'arc paysager loisir et nature à l'est sur les 35ha, composantes clefs du projet urbain global Sevran Terre d'Avenir. Cela pourra se traduire par un travail sur le développement des perméabilités et des mobilités ainsi que sur les enchaînements des fronts urbains.

Pour le secteur Pont Blanc, il s'agira aussi dans le NPNRU de terminer et pérenniser la transformation de ce secteur, afin d'atteindre les objectifs du PRU en terme de qualité des espaces publics et privés ainsi que l'amélioration des conditions de logement. Sur Pont Blanc, secteur mono-bailleur LOGIREP, les deux tiers des logements sont réhabilités et la majorité des espaces extérieurs sont réaménagés. C'est également sur ce secteur que se trouve la parcelle AFL. De fait, il s'agit dans le cadre du NPNRU de renforcer son attractivité afin de maintenir la qualité des espaces et du mobilier extérieurs, de diversifier l'offre de logements et de commerces, et de garantir ainsi une mixité de l'habitat et de fonction.

Sur le secteur Montceleux, l'enjeu est de s'appuyer sur les emprises foncières et les projets de démolition/reconstruction ou de réhabilitation en attente des bailleurs BATIGERE IDF et VILOGIA et du groupe scolaire Montceleux pour reconfigurer une véritable entrée de quartier et de réaliser une insertion urbaine renforcée et qualitative. Cela comprendra à la fois la reconfiguration du cœur du secteur et des franges du quartier pour préserver son patrimoine paysager tout en renforçant ses accroches au tissu urbain environnant et en renouvelant l'offre de logement. L'enjeu est d'y requalifier le cadre architectural et urbain et d'y promouvoir davantage de mixité sociale pour faciliter les parcours résidentiels ascendants dans les quartiers.

NOM DU QPV		MONTCELEUX/PONT-BLANC	
		ATOOUTS et OPPORTUNITES	FAIBLESSES et MENACES
Pilier	Thèmes		
Cohésion Sociale	Accès aux droits, aux ressources et citoyenneté	→ MDQ Michelet (permanences) → Activité associative en développement → Présence de médiateurs	→ Fragilité de tissu associatif → Manque de communication sur les événements dans le quartier → Manque de compréhension des missions de la MDQ
	Action éducative	→ CLAS	→ Difficultés scolaires → Problèmes d'absentéisme (1er et 2nd degré) → Absence de Club de prévention spécialisé
	Développement social	→ MDQ agréé Centre Social → Quartier cosmopolite → Richesse végétale → Quartier le plus jeune parmi les QPV : 38 % de - 20 ans → Récent développement d'associations locales	→ Image du quartier négative à l'extérieur → Insécurité et sentiment d'insécurité → Manque de locaux associatifs → Quartier morcelé en 3 : Montceleux au Nord, Pont blanc au sud et Les Érables au milieu → Problème de propreté → Faible mixité sociale → Manque d'animation → Paupérisation de la population
	Prévention de la délinquance		→ Trafic de drogue de tous genres → Incivilités
	Santé	→ ASV → Présence d'équipements petite enfance : PMI, Relais Assistantes Maternelles → Ateliers santé → Pharmacie	→ Proportion importante de médecin généralistes de plus de 55 ans → Manque de spécialistes
	Relations intergénérationnelles	→ Jardins partagés	→ Faible mixité générationnelle
	Participation des habitants	→ Comité de quartier actif → Forte participation aux diagnostic en marchant (GUP) → Réunions publiques régulières autour des opérations de renouvellement urbain	→ Manque de civisme de la part des habitants (ex : dégradation aux abords des logements)
Cadre de vie et renouvellement urbain	Proximité	→ Gare RER à proximité → Hôpital intercommunal R. Ballanger → à proximité d'un Centre Commercial (Beau Sevran)	→ Peu de commerces de proximité (1 boulangerie et une pharmacie) → Gymnase mis à disposition par le Collège pour certaines activités, terrain public multisport, city-box et parcours d'agrès sportifs

	Réhabilitations des logements	<ul style="list-style-type: none"> → Réhabilitation des logements de la Cité Basse et des Érables (LOGIREP) → Travaux d'amélioration et de réhabilitation thermique des copropriétés 	<ul style="list-style-type: none"> → Une partie des logements du quartier encore non réhabilités → Un programme de démolition reconstruction dont seule la première tranche est engagée
	Aménagements et résidentialisations	<ul style="list-style-type: none"> → Requalification des espaces publics de Pont Blanc et des Érables → Requalification des abords de l'avenue Ronsard et des voiries de desserte → Création d'aires de jeux → Résidentialisation partielle de la Cité Basse et de la Cité Haute 	<ul style="list-style-type: none"> → Cœur d'îlots de Pont Blanc non résidentialisés → Cœur d'îlot de Montceuleux en attente d'un projet d'aménagement global
	Équipements publics	<ul style="list-style-type: none"> → MDQ Michelet → Antenne jeunesse → 2 groupes scolaires, 1 collège, une résidence pour personnes âgées, un multi-accueil, un relais d'assistantes maternelles, un centre de PMI. 	<ul style="list-style-type: none"> → Absence de bibliothèque, fermeture du bibliobus pour raison financière
	Désenclavement et Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> → Bonne desserte en transport par 3 lignes de bus → Création de deux voies nouvelles → Création de pistes cyclables → Prolongement de l'avenue Ronsard et de l'avenue Salvador Allende 	<ul style="list-style-type: none"> → Problèmes récurrents de stationnement → Déqualification et dégradation des parkings enterrés → Manque de perméabilité sur la frange est du quartier
Développement économique et emploi	Emploi		<ul style="list-style-type: none"> → Taux de chômage important chez les 15-24 ans (45 %) → Faible niveau de qualification des habitants → Grande Précarité : forte dépendance aux prestations sociales
	Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> → Centre commercial Beau Sevrans : 1er employeur de la ville 	<ul style="list-style-type: none"> → Problème d'attractivité
	Insertion	<ul style="list-style-type: none"> → à proximité de la PEIF : <ul style="list-style-type: none"> - Mission Locale - Compétences Emploi - Projet de Ville RSA - Vie des quartiers → Clauses d'insertion dans les opérations de renouvellement urbain 	<ul style="list-style-type: none"> → Forte demande en insertion pour peu de place



DIAGNOSTIC SOCIAL

Situé à la périphérie ouest de la commune, le quartier Rougemont est composé de deux secteurs : Charcot et Brossolette séparés par la Route Départementale 370. Cette séparation fait de ce quartier, un quartier enclavé mais également isolé du reste de la ville.

Crédits cartographiques/ SIG CA Terres de France

Le quartier souffre d'une fragilité de ses commerces de proximité, notamment sur la partie Brossolette, et d'un manque de transports en commun (une seule gare de tramway à la périphérie du quartier), où la majorité des habitants utilisent ce mode transport.

Néanmoins, il est doté de plusieurs équipements publics : une Maison de quartier Rougemont (différents locaux temporaires, en l'attente de création d'un équipement central), une Médiathèque, des aires de jeux et terrains multisports, un gymnase, deux groupes scolaires et deux centres de loisirs, un collège et une Maison des Découvertes ; et différentes structures petites enfance : un centre de PMI, deux crèches et un LAEP.

À l'instar des deux autres quartiers politique de la ville, Rougemont connaît une proportion importante des moins de 20 ans (35 %) avec d'importantes difficultés scolaires et des problèmes d'absentéisme. Auquel s'ajoute la faible ancienneté des équipes enseignantes: le taux d'enseignants en poste depuis moins de 2 ans, s'élève à 40 % (2009-2010).

En matière de santé, comme les autres quartiers politique de la ville, le quartier de Monteceloux Pont-Blanc bénéficie du Centre Municipal de Santé, implanté en centre-ville avec l'appui financier de l'Anru, car bien qu'hors zone prioritaire, il s'adresse et bénéficie principalement aux habitants des quartiers Politique de la Ville.

Ce quartier souffre d'un manque d'attractivité à l'égard des entreprises. Cependant une restructuration du centre commercial Charcot, et une étude de faisabilité d'un centre d'affaire sont en cours. Il est par ailleurs le plus avancé en matière de renouvellement urbain : les réhabilitations et les résidentialisations sont opérationnelles sur le secteur Brossolette à l'exception de Charcot.

En terme d'instances participatives, il existe un comité de quartier, des projets sociaux participatifs et des réunions d'informations et de consultations sur le PRU. Cependant une faible participation de la part des habitants est constatée.

Les catégories socio-professionnelles dominantes sont les ouvriers et les employés (74,5 %). À l'instar des deux autres quartiers politique de la ville, les habitants vivent dans des situations de précarité (forte dépendance aux prestations sociales, forte proportion de familles monoparentales (21,8 %)).

On relève aussi d'importantes problématiques en matière d'emploi : 25,3 % des actifs sont au chômage, 15,6 % des salariés sont en « emploi précaire ». Le chômage touche plus les femmes que les hommes, et demeure plus important chez les jeunes de 15-24 ans (55 %). C'est le taux le plus élevé des quartiers prioritaires.

Rougemont bénéficie enfin des dispositifs de la PEIF, et du dispositif de clauses d'insertion dans les opérations de renouvellement urbain. Le besoin en insertion professionnelle reste très supérieur à l'offre.

Axes et objectifs du projet social de la Maison de Quartier Rougemont

- Un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale.

Ouvert à l'ensemble de la population, il est en capacité de déceler les besoins et les attentes des usagers et des habitants. C'est aussi un lieu de rencontre et d'échange entre les générations qui favorise le développement des liens familiaux et sociaux.

- Un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Il propose des activités ou des services à finalité sociale, éducative, culturelle ou de loisirs, ainsi que des actions spécifiques pour répondre aux problématiques sociales du territoire. Il favorise le développement des initiatives des usagers en mettant des moyens humains et logistiques à leur disposition.

DIAGNOSTIC URBAIN

15% de la population sevranaise réside sur ce quartier caractérisé par une situation sociale difficile et des handicaps urbains lourds.



Crédits photographiques et cartographiques : la ville de Sevrans

- Un territoire très enclavé avant la transformation entamée, peu relié au reste de la ville : un seul axe traversant, des voies en impasse, des parkings silos semi-enterrés en bordure du quartier, coupure urbaine forte que représente la RD 370.
- Un quartier composé exclusivement d'habitat collectif de tours et de barres, pour une majorité en locatif social : au total un peu moins de 2000 logements dont 1500 logements sociaux gérés par 4 bailleurs (Osica, Batigère, immobilière 3F, Logirep) et 500 logements en copropriétés fragiles.
- Des espaces extérieurs, propriété de la ville avec aucune hiérarchie qui généraient une grande difficulté de gestion, de lisibilité et de sécurité sur le quartier.
- Peu d'équipements et services présents sur le quartier et qui étaient pour la plupart en mauvais état.

Les objectifs du projet urbain de Rougemont se centrent autour de quatre thématiques principales, qui ont été confortées dans le cadre de l'avenant de clôture à la convention de rénovation urbaine signé le 1 septembre 2014 :

- la diversification et la revalorisation des logements : il est ainsi prévu la démolition de 222 logements dont la moitié est reconstruite sur site et l'autre moitié hors site, la réhabilitation de 713 logements et la construction de logements privés par un opérateur de l'UESL ;
- une meilleure lecture et qualité des espaces publics : le projet prévoit de désenclaver le quartier par la création de voies nouvelles et de nouveaux débouchés sur la RD 370, la route d'Aulnay et l'avenue Nobel. Par ailleurs, la centralité de la rue Pierre Brossolette sera renforcée avec la localisation d'équipements le long de cette voie. Pour clarifier la distinction entre espaces publics et espaces privés, 917 logements seront résidentialisés. Enfin, il prévoit la démolition d'un parking silo et l'aménagement de parkings publics ;
- une intervention sur les équipements : le projet prévoit la création et la réhabilitation d'équipements scolaires et de petites enfance (école Saint-Exupéry, Curie/Nobel, crèches des Colombes et des Colibris), sportifs (stade et gymnase), sociaux-culturels (bibliothèque, maison de quartier (intégrant une PMI dans ses locaux) et son antenne...) et des jardins partagés et leur local. Des aires de jeux seront également aménagées ;
- la redynamisation des centres commerciaux de proximité : le centre commercial Charcot et les abords du centre commercial Brossolette feront l'objet d'une intervention. L'actuel centre commercial Charcot sera démoli et reconstruit en front de rue avec une intervention conjointe sur les halls d'entrée de Logirep et les espaces publics.

Les enjeux d'un point de vue urbain pour le quartier de Rougemont sont à ce jour de :

- terminer la transformation engagée sur les 3 secteurs du quartier, notamment en terme de désenclavement ;
- améliorer la qualité, la durabilité et la performance énergétique de l'ensemble des logements sociaux et des copropriétés restant à réhabiliter ;
- développer la mixité sociale et fonctionnelle par l'intervention sur les commerces de proximité, les équipements et par la programmation de nouveaux programmes de logements diversifiés ;
- préserver la qualité des espaces extérieurs pour améliorer la sécurité et le cadre de vie des résidents ;
- contribuer au développement social du quartier et encourager la participation des habitants à sa transformation.

Il s'agit prioritairement de terminer la transformation du secteur Charcot, le moins avancé dans sa transformation, afin d'atteindre les objectifs du PRU en terme de qualité des espaces publics et privés ainsi que l'amélioration des conditions de logement.

En effet, sur le secteur Charcot, se concentrent les copropriétés privées de Rougemont, très attentives à la préservation de la qualité paysagère du secteur. De fait, il s'agit dans le cadre du NPNRU de rendre ce territoire attractif afin de maintenir le niveau des copropriétés privées, de l'offre de logement social et des commerces, et ainsi de garantir une mixité de l'habitat et de fonction.

Sur le secteur Brossolette, la requalification des franges du quartier (axes de circulations et espaces publics périphériques), laissées en attente, est également indispensable pour terminer le désenclavement du quartier, permettre une perméabilité entre l'est et l'ouest du quartier et une réappropriation des espaces publics en périphérie délaissés par les habitants.

Les emprises foncières situées le long de l'avenue Alfred Nobel permettront la reconfiguration d'une véritable entrée de quartier par la valorisation du foncier libre existant par de l'activité économique. De plus, un effort devra également être fait pour soutenir le centre commercial Brossolette qui devra être maintenu in situ et faire l'objet d'une mutation.

Sur le secteur nord, le développement d'un vrai maillage viaire sur ce secteur est fondamental, car il permettra à la fois une meilleure desserte des futurs équipements (un foyer d'accueil médicalisé pour adultes autistes verra le jour prochainement) et logements attendus sur ce secteur, et un désenclavement du quartier vers le Nord et l'Ouest.

NOM DU QPV :		ROUEMONT	
		ATOUS et OPPORTUNITES	FAIBLESSES et MENACES
Pilier	Thèmes		
Cohésion Sociale	Accès aux droits, aux ressources et citoyenneté	→ MDQ Rougemont (permanences) → Présence de médiateurs	→ Peu de vie associative
	Action éducative	→ CLAS primaire et collège → Présence d'un Club de Prévention	→ Difficultés scolaires → Ancienneté des équipes éducatives très faibles (40 % en poste depuis – de 2 ans) → Problèmes d'absentéisme
	Développement social	→ MDQ agréé Centre Social → Partenariat entre les foyers de travailleurs migrants et la Maison de Quartier → Quartier Cosmopolite → Quartier jeune (35 % de – 20 ans)	→ Quartier en 2 entités : Charcot et Brossolette, enclavé → Quartier isolé du reste de la ville → Manque d'animation dans le quartier → Manque d'espaces de convivialité
	Prévention de la délinquance	→ Présence d'un Club de Prévention	→ Trafic et consommation de drogue en tout genre → Incivilités
	Santé	→ À proximité de l'Hôpital René Muret (gériatrie) → ASV → 2 pharmacies → 1 PMI	→ Forte proportion de médecins de plus de 55 ans → Manque de spécialistes
	Relations intergénérationnelles	→ Jardins partagés	→ Manque de mixité entre les générations
	Participation des habitants	→ Comité de quartier → Projet social participatif → Réunions d'information et de consultation autour du projet de renouvellement urbain	→ Faible participation des habitants aux différentes instances participatives
Cadre de vie et renouvellement urbain	Proximité	→ Quartier lié à Aulnay-sous-Bois et Bondy par le tramway (T4)	→ Fragilité des commerces, notamment sur la partie Brossolette
	Équipements publics	→ PMI, 2 crèches → MDQ Rougemont + annexe → Médiathèque l'@telier → Jardins partagés → aires de jeux et terrain multi-sports → Gymnase Jesse Owens → 2 Groupes scolaires et 2 centres de loisirs → 1 Collège → Maison des découvertes (culture scientifique et ludique)	→ Peu d'équipements publics sur le secteur Charcot → Quartier en attente de réponses pour finaliser le PRU (jardins publics et aires de jeux sur le secteur Charcot)

	Réhabilitations et résidentialisations des logements	<p>→ PRU le plus avancé de la ville</p> <p>→ Réhabilitation et résidentialisation des logements sur le secteur Brossolette et Nord (Osica, Batigère, Immobilière 3F))</p> <p>→ Residentialisation des parkings (Logirep)</p>	<p>→ PRU inachevé notamment sur le secteur Charcot (reste à réhabiliter et résidentialiser le patrimoine de Logirep)</p>
	Désenclavement et Mobilité	<p>→ Tramway (T4) à proximité du quartier 370</p> <p>→ meilleure circulation interne par la création d'un nouveau maillage viaire et de plusieurs débouchés</p>	<p>→ Peu de transports dans un quartier où la majorité des habitants utilisent les Transports en commun</p> <p>→ RD 370 vécu comme une coupure, un frein pour la mobilité entre les secteurs ouest et est du quartier</p>
Développement économique et emploi	Emploi	<p>→ Public bénéficiant de dispositifs de la PEIF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mission Locale - Compétences Emploi - Projet de Ville RSA 	<p>→ Taux de chômage le plus élevé de la ville chez les 15-24 ans (55%),</p> <p>→ Femmes plus touchées par le chômage</p> <p>→ Faible niveau de qualification des habitants</p> <p>→ Grande Précarité : forte dépendance aux prestations sociales entre 20-25 %</p>
	Développement économique	<p>→ Étude de faisabilité d'un Centre d'affaire de quartier</p> <p>→ Restructuration en cours du centre commercial Charcot</p>	<p>→ Problème d'attractivité</p> <p>→ Très peu de commerces et d'entreprises</p> <p>→ Pas d'intervention majeure sur le centre commercial Brossolette, en attente de réponse</p>
	Insertion	<p>→ Insertion par l'économie : Présence dans les résidences de travailleurs migrants ADOMA, de cuisine d'insertion</p> <p>→ Clauses d'insertion dans les opérations de renouvellement urbain</p>	<p>→ Forte demande en insertion pour peu de places</p>

TREMBLAY – GRAND ENSEMBLE DU CENTRE-VILLE



Tremblay-en-France est confrontée depuis le début des années 90 à une dégradation croissante de son Grand ensemble, quartier d'habitat collectif issu d'une ZUP créée dans les années 60, qui se caractérise par une population extrêmement fragilisée.

Situé sur la partie sud de la commune, au cœur de vastes quartiers pavillonnaires, ce quartier, qui accueille la Mairie, constitue le centre-ville de Tremblay, en lien avec le parc boisé adjacent.

Le quartier est bordé de différentes infrastructures (routières, ferrées, fluviales) majeures, qui constituent des coupures physiques marquées et créent des ruptures d'échelles et de paysages : le Canal de l'Ourcq et la ligne de RER B au sud (la gare RER du Vert Galant étant située aux portes du quartier), la RD 40 à l'Ouest (qui traverse le quartier), et la RD 115 un peu plus au nord.

Le Centre-ville dans sa totalité se compose de 11 500 habitants³⁶, soit 33% de la population tremblaysienne et de 4500 logements³⁷.

Crédits cartographiques/ SIG CA Terres de France

Les logements sociaux représentent la majorité des logements du centre-ville et sont concentrés au nord du quartier, tandis que les copropriétés se situent en périphérie et au sud.

Dans le quartier prioritaire, appelé Grand Ensemble, vivent 8600 habitants³⁸. L'habitat se compose de 2915 logements et se décompose comme suit : 2244 logements sociaux ordinaires, au sens de la loi SRU et du Code de la Construction et de l'Habitat (83 % du parc), trois résidences d'hébergement pour publics spécifiques totalisant 368 chambres, et 303 logements en copropriété³⁹.

Population (CGET/DGFIP) 2011	8 640
Nb total de logements au 01/01/2015 (Inventaire Ville de Tremblay-en-France)	2 915

Un tiers de la population tremblaysienne vit dans ce quartier en grande difficulté socioéconomiques. Bien avant que ce quartier soit identifié par la Politique de la Ville, la Municipalité a engagé sur ses fonds propres des programmes d'envergure destinés à améliorer son cadre de vie et soutenir son développement social. En 2007, la majeure partie du quartier est entrée dans le volet de développement social de la politique de la ville, avec la signature d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale, jusqu'en 2014, et l'intégration aux autres dispositifs connexes au CUCS (PRE, SV, CLSPD). En 2010, les crédits de la politique de la ville sont aussi venus soutenir l'engagement de la Municipalité dans la rénovation du quartier, avec un premier financement de l'ANRU dans le cadre des opérations isolées.

³⁶ 11 479, INSEE, RP 2011

³⁷ 4 499, INSEE, RP 2011

³⁸ 8 640, données CGET issues des données fiscales 2011

³⁹ source : service Habitat, inventaire du logement social au 01/01/2015 et service Rénovation Urbaine Ville de Tremblay-en-France

Si ces dispositifs ont permis de mener une politique efficace de prévention et d'accompagnement, ils n'ont pas suffi à inverser le processus d'exclusion et de pauvreté que connaît le quartier. Depuis plusieurs années, une observation attentive et actualisée des conditions de vie des habitants a en effet révélé une situation aussi dégradée que les quartiers de la géographie prioritaire que la Municipalité n'a eu de cesse de rappeler avant 2014 via plusieurs demandes de labellisation ZUS.

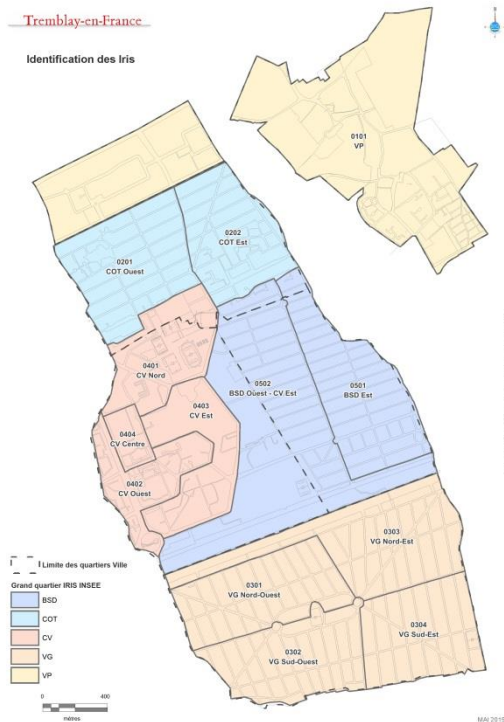
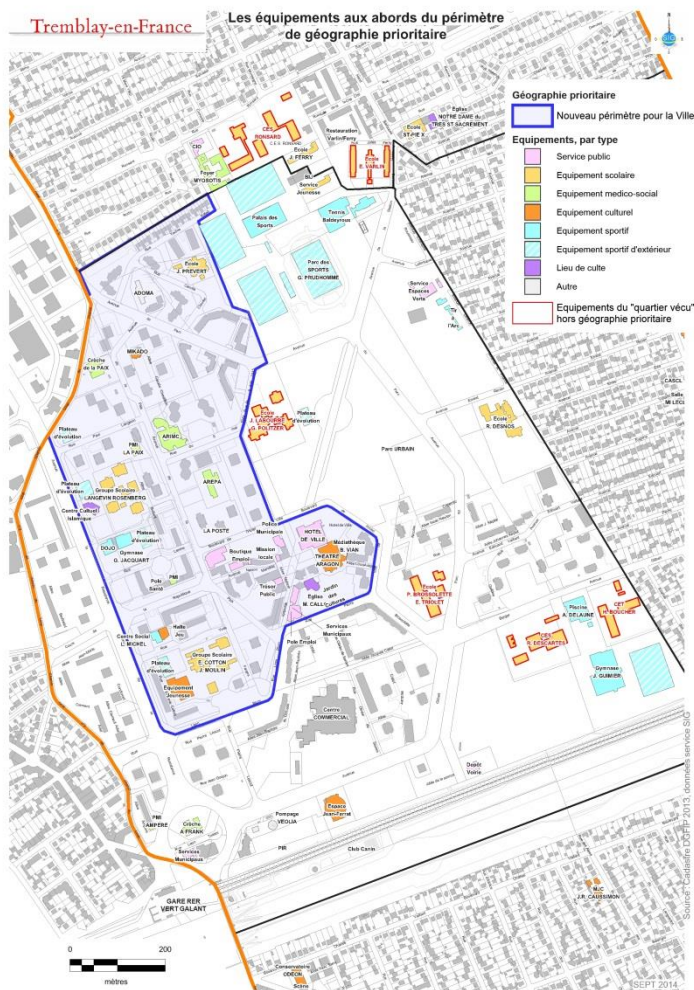
Le Grand Ensemble en 2006-2009 (données INSEE/DGFIP)		ZUS de Seine-Saint-Denis	ZUS d'Ile-de-France
Les moins de 18 ans (2006)	30,7%	29,5%	27,4%
% ménages en logement social (2006) (définition INSEE plus restreinte que définition loi SRU)	83,5%	67,4%	58%
Les ménages de 6 personnes ou plus (2006)	12,4%	13,1%	9,6%
Les jeunes de 15-34 ans sans diplôme au moins égal au bac (2007)	61,1%	60,9%	56%
% population active avec emploi appartenant aux catégories des employés et ouvriers (2007)	80%	78,9%	75%
Ménages concernés par une allocation chômage (2009)	25,8%	23%	23%
Ménages installés depuis moins de 5 ans (2009)	45,4%	42,8%	45%
Revenu annuel médian par adulte (2009)	10 460€	10360€	12 251 €

Les derniers chiffres disponibles sur le revenu fiscal médian des habitants (2011) montrent en effet que celui-ci est de 10 500 euros annuels dans le Grand Ensemble. Ce niveau est bien inférieur au critère unique de bas revenus, retenu par la nouvelle géographie prioritaire en Ile-de-France, fixé à 12 800 euros. L'identification du Grand Ensemble comme nouveau quartier prioritaire dans le cadre de la loi de « programmation pour la ville et la cohésion urbaine » permet donc d'en reconnaître la fragilité socioéconomique structurelle, présentée ci-après.

Les contours du quartier reconnu par cette nouvelle géographie prioritaire étant quasiment identiques⁴⁰ à ceux de l'ancien périmètre CUCS-ANRU, les éléments de diagnostic présentés ci-après incluent des comparaisons avec la précédente période. D'autre part, comme évoqué en amont, le quartier prioritaire du Grand Ensemble se situe au sein du grand quartier Centre-ville, quartier vécu.

Sur certaines thématiques, le contexte est donc précisé sur l'ensemble du grand quartier du Centre-ville, en s'appuyant sur la sectorisation des IRIS ou du carroyage pour le volet statistique.

Crédits photos et cartographiques : la ville de Tremblay-en-France



4 IRIS composent le grand quartier du Centre-ville.

- Centre-ville Nord
- Centre-ville Centre
- Centre-ville Ouest
- Centre-ville Est

Le quartier prioritaire du Grand Ensemble s'étend sur ces 4 IRIS.

La majeure partie de la population du quartier prioritaire du Grand Ensemble vit dans les IRIS Centre-ville Nord et Centre-ville centre.

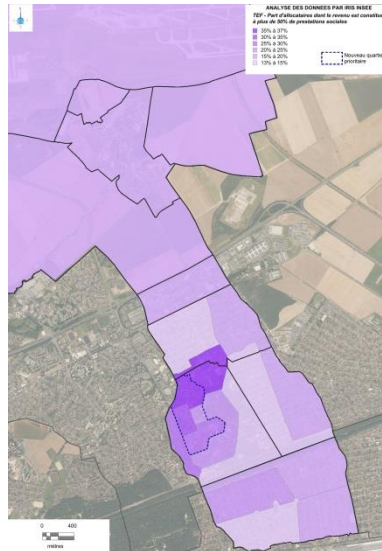
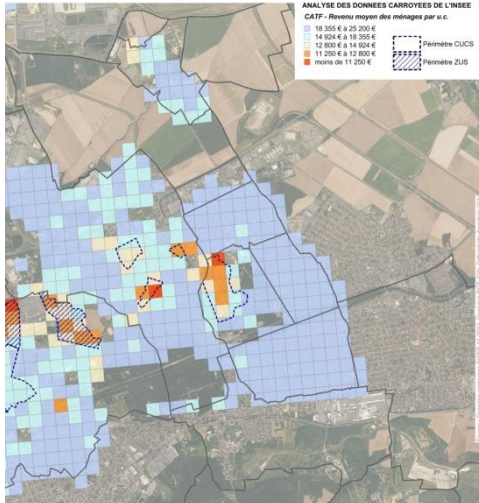
Crédits photos et cartographiques : la ville de Tremblay-en-France

⁴⁰ Sont entrés dans le périmètre l'école Prévert et la rue Yacine Kateb

DIAGNOSTIC SOCIAL

La situation des habitants du point de vue du revenu

- **Un revenu très faible**



Crédits photos et cartographiques : la ville de Tremblay-en-France

- **qui évolue peu**

Revenu médian par unité de consommation du Grand ensemble

Evolution 2007-2009

2009

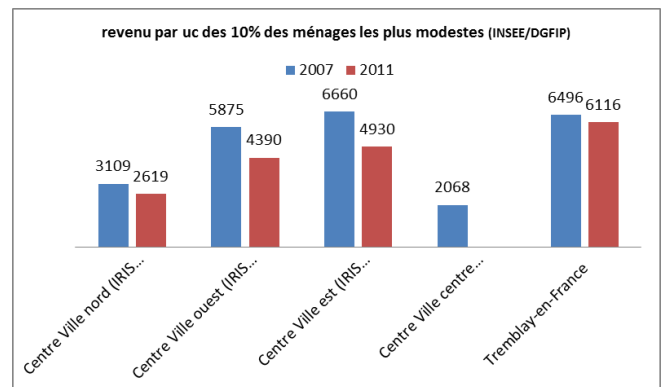
2011

+0,9%

10 456

10 500

Source : INSEE/DGFIP Indicateurs-clé politique de la ville



- **et une situation financière qui continue de se dégrader pour les ménages les plus modestes**

% population à bas revenus dans le Grand Ensemble

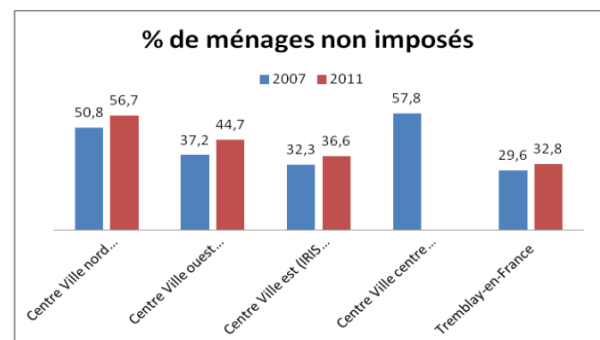
2009

2011

22,1

23,6

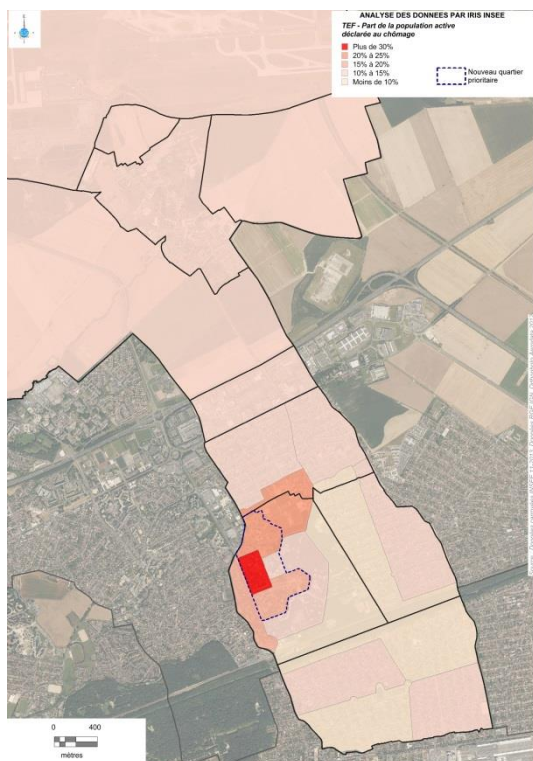
Source : INSEE/DGFIP Indicateurs-clé politique de la ville



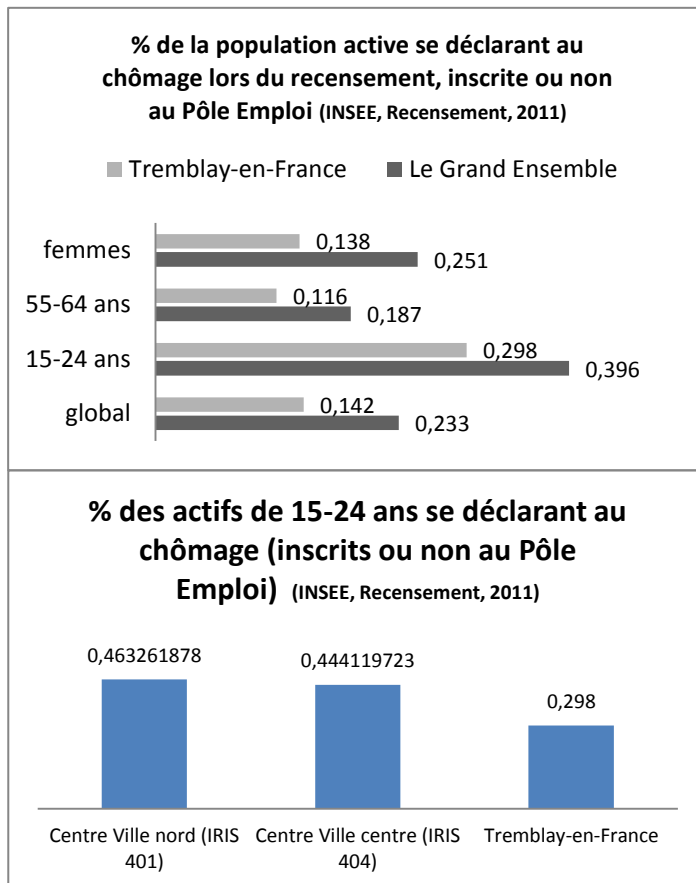
Emploi/ formation/ insertion

- **Situation/indicateurs**

Dans le Grand Ensemble, 23,3% des actifs déclarés au chômage (INSEE, recensement)



INSEE, Recensement 2011. Crédits photos et cartographiques : la ville de Tremblay-en-France



Une nette tendance à la hausse dans la partie nord du Grand Ensemble. Une tendance à la hausse en ce qui concerne la part des ménages concernés par au moins une allocation chômage qui reste stable.

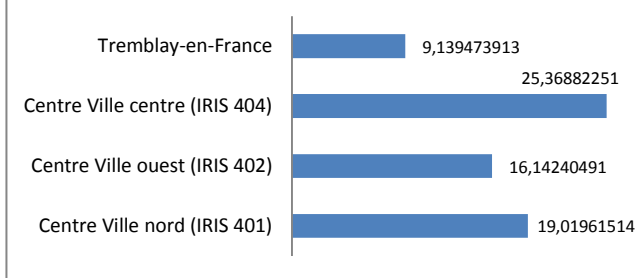
Ménages concernés par une allocation chômage dans le Grand Ensemble	
Evolution relative 2007-2009	+0,5
% en 2009	25,8%
% en 2011	26,3%

INSEE ; indicateurs clé politique de la ville

	% actifs se déclarant au chômage en 2011	évolution % actifs se déclarant au chômage 2006-2011
Centre Ville nord (IRIS 401)	25,6	5,2
Centre Ville centre (IRIS 404)	30,1	4,9

CNAF/INSEE, statistiques locales, allocataires du RSA au 31/12/2013

**% de ménages allocataires du RSA en 2013
(INSEE/CNAF, Statistiques locales sur les
allocataires 2013/recensement)**



Parallèlement à ces indicateurs, les acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion relèvent au quotidien de nombreux freins à l'emploi et doivent travailler en partenariat sur les problématiques linguistiques, de garde d'enfant, de mobilité, de santé, de discriminations...

- **Atouts / Enjeux**

Pour faire face à ces nombreux enjeux, la ville a créé un Groupe Emploi-Insertion en 2008 afin de rassembler les structures de l'emploi et du lien social de la ville (pilote par la division développement économique emploi-formation et associant Arrimages⁴¹, Boutique Club Emploi, CCAS, Equipement Jeunesse, Mission Locale, Pôle Emploi, Régie de Quartier, Vie des Quartiers).

Ce groupe développe :

- La coordination des acteurs sur les questions d'insertion : aides sociales, places d'urgence en crèche, prévention des conduites à risques, permanences d'aide à la mobilité...
- La formation des professionnels : connaissances du bassin économique local au travers de visites, connaissances des métiers et des secteurs porteurs, connaissances de l'offre de formation
- Des actions d'insertion et de qualification en partenariat avec des entreprises sur des secteurs porteurs : transport en commun, fibre optique et un forum jobs d'été-formation –alternance. Les stagiaires de ces formations résident pour une grande majorité dans les quartiers prioritaires de la CATF.

Des actions portées par la Boutique Club Emploi dans le cadre du CUCS puis de l'appel à projet CVI : conduite vers l'emploi, parcours jeunes diplômés et d'autres financées par la ville et autres partenaires : libre-service, parcours insertion, parcours des femmes...

L'un des enjeux est de pouvoir porter cette réflexion partenariale à un niveau intercommunal afin de développer les possibilités de mutualisation d'actions et de créer des actions de socialisation et redynamisation et de nouvelles passerelles entreprises pour les habitants des quartiers prioritaires de la CATF.

Réussite éducative

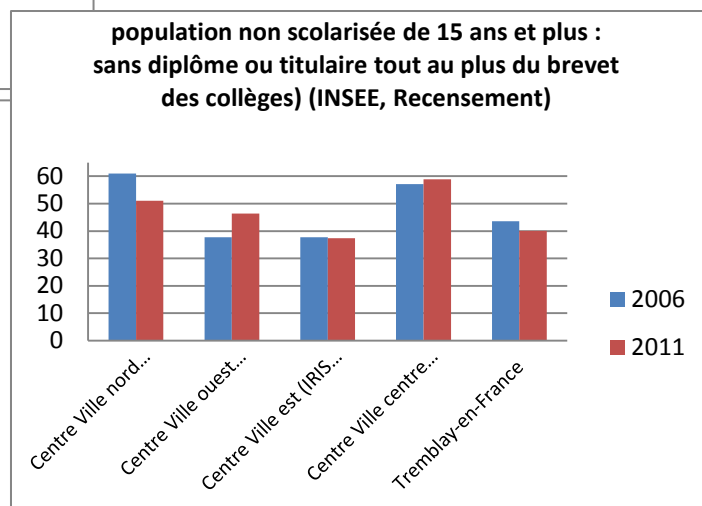
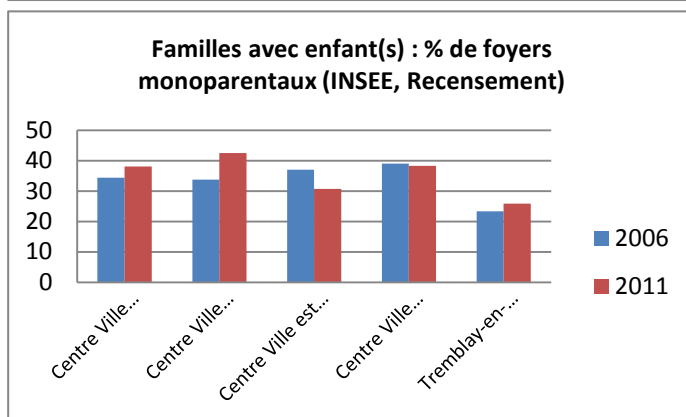
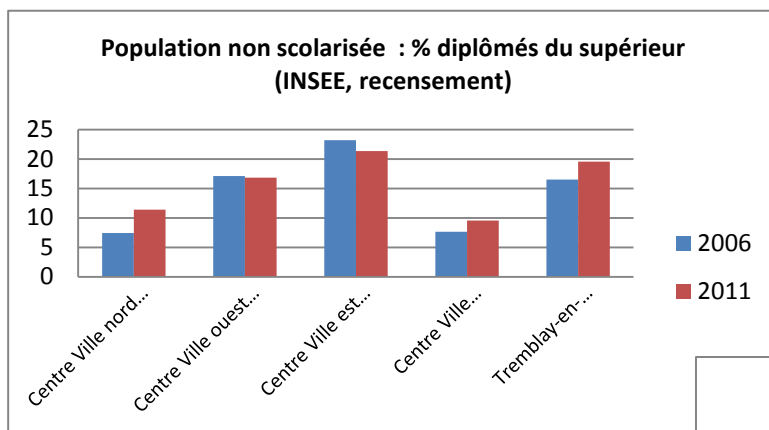
- **Situation/ indicateurs**

La population du quartier du Grand-Ensemble est particulièrement jeune et la situation des ménages est particulièrement fragiles et précaires. Dans ce contexte, de plus en plus de familles du centre-ville émettent le besoin et le souhait d'être accompagnées en matière éducative et le nombre d'enfants et de familles inscrites sur les dispositifs (PRE, actions de soutien à la parentalité, actions de lutte contre le décrochage scolaire) ne cessent de croître d'année en année (*ex : PRE – 110 parcours en 2012 et 150 en 2014*).

Même si la tendance est à la hausse, 48% des 18-24 ans poursuivent leurs études, dans un contexte où la moyenne communale (49,5%) est-elle-même inférieure aux moyennes départementale (51,9%) et régionale (59,2%)

En ce qui concerne la monoparentalité, plus de 20% des ménages. Si on la mesure sur le seul dénominateur des familles avec enfants, près de 40% des familles avec enfants du Grand Ensemble sont monoparentales.

⁴¹ Club de prévention



- **Atouts / Enjeux**

Il existe une véritable dynamique d'actions et d'acteurs dans le domaine de la réussite éducative. L'axe parentalité fait partie des principaux axes de travail de cette thématique. L'intervention des différents services (Vie des quartiers, Enfance, Petite enfance, PRE) et celle des associations sont particulièrement importantes sur le Grand Ensemble : LAEP, CLAS, ACTE, parcours PRE, accompagnement assistantes maternelles, actions d'accompagnement à la scolarité à la parentalité des associations... Ces interventions se révèlent complémentaires au sein du quartier mais les relations partenariales doivent encore évoluer vers plus de co-construction.

Au vu du nombre croissant de familles s'adressant aux acteurs de la réussite éducative, il est important de conforter les dispositifs d'accompagnement pour les enfants et les familles du centre-ville.

Le partenariat avec l'Education Nationale se renforce et se confirme dans le cadre du PRE et du dispositif ACTE. En parallèle, les instances de collaboration globale se développent dans le but d'une élaboration conjointe et partagée de Projet Educatif du Territoire (PEDT).

Néanmoins, des difficultés restent entières au quotidien dans les établissements scolaires du centre-ville (de plus en plus d'enfants nécessitant un accompagnement renforcé, difficulté de remplacement des enseignants absents ...).

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2014, le collège Ronsard fait partie des nouveaux réseaux d'éducation prioritaire entraînant avec lui plusieurs écoles de son secteur : Langevin maternelle, Langevin-Rosenberg élémentaire, Varlin élémentaire, Prévert maternelle et Balzac élémentaire.

En revanche, le collège Descartes, qui bénéficiait du programme Éclair (écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) sort de l'éducation prioritaire. Les groupes scolaires Cotton-Moulin et Labourbe-Politzer le suivent malgré des indicateurs sociaux très inquiétants.

Prévention de la délinquance

• Situation/indicateurs

Le Diagnostic Local de Sécurité souligne les phénomènes de délinquance au sein du quartier du Grand Ensemble. Malgré des indicateurs à la baisse en 2013 en termes d'infractions recensées, les problématiques persistent au centre-ville : occupation de halls, squats, actes de violences, trafics de stupéfiants, actes d'incivilités notamment dans les transports. Les habitants ressentent dès lors un fort sentiment d'insécurité et d'incivisme.

• Atouts / Enjeux

Le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a été renouvelé pour la période 2013-2016 et permet de rassembler les acteurs autour d'un programme d'actions communes :

- Pour prévenir la délinquance et promouvoir la citoyenneté

Les jeunes sont particulièrement touchés par les problématiques de délinquance et sont souvent confrontés à des difficultés sociales importantes. Aussi, la ville a décidé de mener un véritable travail de prévention et de citoyenneté auprès des jeunes en lien avec les acteurs locaux et institutionnels.

En coordination avec l'ensemble des actions éducatives et d'insertion menées au sein du quartier du Grand Ensemble par la ville et ses partenaires, des dispositifs de prévention citoyenne ont été mis en œuvre : stages citoyens (STEFAC), chantiers citoyens, rallyes citoyens...

- Pour améliorer la prévention en faveur des personnes vulnérables notamment les femmes victimes de violences et les personnes âgées : accompagnement des femmes victimes de violences, actions de prévention routière et contre les vols par usage de fausse qualité auprès des séniors.
- Pour développer la prévention situationnelle et les actions de médiation : système de vidéo-protection, sécurité des commerces, médiation visant à la tranquillité publique, traitements des nuisances en lien avec les bailleurs...

Une convention de coordination a également été signée en 2013 entre le Police Nationale et la Police Municipale pour faciliter le partenariat au quotidien dans le cadre de leurs interventions.

Santé

La ville de Tremblay-en-France s'est engagée de longue date dans une politique locale de santé publique à travers la création d'un Pôle Municipal de Santé, la mise en place de l'Atelier Santé-Ville (ASV) et du Contrat Local de Santé (CLS). L'ASV a été mis en place sur la ville en 2007, à l'occasion de la signature du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Il s'agit d'une démarche profondément innovante associant santé publique, développement social et urbain qui a été développée à partir de l'année 2000 dans le cadre des volets santé de la Politique de la ville et de la loi de lutte contre les exclusions de juillet 1998. Cette loi prévoit la mise en place de Programme Régionaux d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) répondant à trois types d'enjeux de santé publique, institutionnel et politique. C'est en prolongement de ces enjeux que le Comité Interministériel de la Ville décide la création d'une démarche territoriale : l'ASV. Cette démarche de santé publique associe l'ensemble des partenaires du territoire dans une réflexion et des actions de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS).

Dans la continuité de l'ASV, la Ville a signé en 2012 le CLS avec l'ARS Ile de France et la Préfecture de Seine-Saint-Denis. Le CLS est un outil proposé par la loi HPST (Hôpital, Patient, Santé, Territoire) de juillet 2009, il est le lieu d'expression et de démocratie sanitaire dans la mise en œuvre concrète d'une démarche santé ciblée géographiquement et adaptée aux besoins des populations les plus vulnérables.

Trois axes de travail composent le CLS dans le prolongement de la démarche ASV :

- La lutte contre le surpoids et l'obésité : cet objectif se traduit par la prévention primaire (éducation nutritionnelle) et la promotion de la lutte contre la sédentarité.
- La promotion de la santé mentale : un CLSM (conseil local de santé mentale) a été mis en place en 2013 ainsi qu'un groupe de travail PRE/Santé en février 2014.
- La lutte contre les ISTS (inégalités sociales et territoriales de santé) : les objectifs sont de conforter l'ASV et les actions mises en œuvre, de réaliser un diagnostic local de santé et à terme, d'améliorer

l'observation locale de la santé à l'échelle infra communale, d'identifier les freins à l'accès aux soins et à la prévention et de renforcer la connaissance sur les déterminants environnementaux.

Le Diagnostic Local de Santé a mis en exergue que le territoire de Tremblay-en-France était marqué par des inégalités de santé et par une baisse de la démographie médicale.

La commune est caractérisée par un vieillissement de la population. En 20 ans, la part de la population âgée de 60 ans et plus est passée de 10,7% à 15,6%. Même si la population est plutôt jeune dans le quartier du Grand Ensemble, on constate que la population âgée de 60 ans et plus augmente dans les mêmes proportions qu'à l'échelle communale.

Le quartier du Grand Ensemble est également particulièrement touché par une faible présence médicale. Même si des structures et des équipements de santé existent sur la commune, on observe des carences médicales dans le quartier du Grand Ensemble, concernant notamment la présence de médecins spécialistes. En prenant en compte l'activité libérale et publique en 2014, le Centre-Ville après le Vieux-pays est le quartier affichant les plus faibles densités médicales, généralistes et spécialistes.

Calcul des densités (nombre de praticiens pour 10 000 habitants)

	Le Vert Galant	Le Centre-ville	Les Cottages	Le Bois Saint-Denis	Le Vieux Pays
Médecins généralistes	9,3	3,4	13,2	4,5	0,0
Médecins spécialistes	78,8	2,9	15,4	3,0	0,0
Praticiens para médicaux (kiné, infirmiers, orthophoniste, podologue, psychomotricien)	24,9	12,3	15,4	3,0	0,0
Services para médicaux (laboratoires, pharmacies)	3,1	3,6	8,8	0,0	0,0

Source : l'activité libérale et publique au 01/01/2014 : médecins généralistes, spécialistes, praticiens para médicaux, services para médicaux et Recensement de la population (INSEE)

Le phénomène de renoncement aux soins est aussi prégnant sur ce quartier comme l'ont montré les enquêtes auprès des habitants (Diagnostic Local de Santé). Le renoncement aux soins est observé pour plusieurs raisons (financière, culturelle, ... etc.) L'accès aux soins et à la santé est donc un axe prioritaire pour le quartier du Grand Ensemble.

La partie qualitative du diagnostic a enfin fait ressortir des axes de travail complémentaires qui seront développés dans le CLS 2^{ème} génération actuellement en cours d'écriture. Ces nouveaux axes portent sur :

- La promotion de l'autonomie des personnes âgées et en situation d'handicap
- L'offre de soins/accès aux soins
- La santé des jeunes : enfants/adolescents/jeunes adultes
- Le dépistage des cancers
- L'action contre l'habitat indigne
- La lutte contre les inégalités sociales de santé et améliorer l'observation locale de la santé

Au regard des différentes problématiques qui le traverse, le quartier prioritaire est pleinement concerné par ce dispositif.

Accès aux droits

• Situation/indicateurs

Comme décrit précédemment les indicateurs sociaux sont particulièrement préoccupants sur le quartier du Grand Ensemble de Tremblay-en-France. Cette situation met en évidence les risques d'exclusion et le besoin d'information et d'orientation des publics vers les acteurs et les dispositifs qui peuvent les accompagner et les aider dans le cadre de leurs problématiques sociales.

L'accès aux droits est donc un enjeu prioritaire pour les habitants du centre-ville d'autant que d'autres éléments de contexte fragilisent l'accès au droit :

- L'évolution rapide et permanente des critères d'éligibilité aux dispositifs et prestations, et le développement d'une logique de guichet ;
- La hausse des phénomènes d'allers et retours dans les dispositifs d'accompagnement et l'augmentation des besoins d'accompagnement global en termes d'accès aux droits sociaux (logement, santé, insertion, vie quotidienne) en conséquence directe de la crise économique.

• Atouts / Enjeux

Afin de favoriser l'accès aux droits des habitants et afin de les soutenir dans le cadre de leurs démarches, la ville de Tremblay-en-France a mis en place un dispositif global d'accès aux droits composé d'un Point d'Accès aux Droits (en partenariat avec le Conseil Départemental d'Accès aux Droits de la Seine-Saint-Denis) et de permanences menées par différents partenaires en fonction des besoins repérés (ADIL 93, PACTARIM 93, des avocats, le défenseur des droits, CNL). Les permanences se tiennent au cœur du centre-ville pour être au plus près des habitants du quartier prioritaire. 900 à 1000 personnes en moyenne sont reçues chaque année tous partenaires confondus.

L'observatoire social, service en charge du pilotage du dispositif, développe une dynamique partenariale sur l'accès aux droits et anime une réflexion pour accompagner les personnes les plus fragilisées par le non-recours aux droits (familles monoparentales, publics cumulant les problématiques sociales, les personnes en situation de rupture, les personnes dépendantes du fait du vieillissement ou d'un handicap, les femmes, les jeunes).

L'un des enjeux prioritaires du dispositif aujourd'hui est de développer le repérage des personnes les plus isolées ou en grande précarité relationnelle et de créer des outils et techniques d'informations et d'accompagnement innovants pour toucher ces publics.

[A la croisée de l'urbain et du social : le développement économique et le lien social/citoyenneté](#)

Le pôle commercial de proximité du centre ville

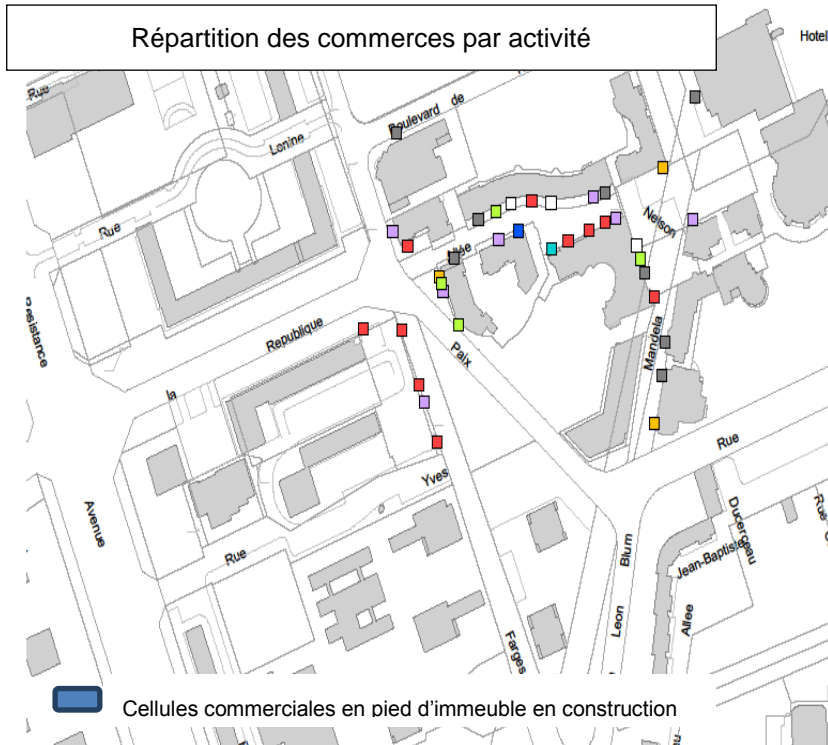
Le tissu économique du Centre Ville est essentiellement composé de commerces de proximité en pied d'immeubles collectifs et de domiciliations chez l'habitant d'établissements économiques (chauffeur de taxi, commerçants sur éventaires et marchés, services à la personne en auto-entrepreneuriat).

Les 30 commerces existant dans le secteur sont situés uniquement sur deux axes croisés, formés par l'avenue de la Paix poursuivie par l'Esplanade Maurice Audin, et d'autre part le Cours de la République poursuivi par l'avenue Mandela. **Cette concentration est un facteur de fonctionnement correct de ce petit pôle commercial de proximité.**

La répartition par type d'activité de ces 30 cellules commerciales montre aujourd'hui une grosse majorité de **commerces de bouche** (boulangerie, boucherie, supérette alimentaire) – *en rouge et orange sur le plan-* et de **services à la personne** (coiffure, pharmacie, optique) –*en vert et jaune sur le plan-*.

Ces commerces alternent sur l'avenue Mandela en particulier, avec des organismes publics et parapublics (Trésor Public, Pôle Emploi, Mission Locale, bureaux de bailleurs sociaux).

On soulignera que cette alternance (souhaitée par les municipalités successives pour soutenir le commerce en évitant le phénomène de mitage), couplée avec la proximité de la Mairie, est un facteur de bon fonctionnement de l'axe commercial. D'autant plus, que **le parcours d'achat du consommateur** (qui permet le maintien de comportement de consommation dans les commerces de proximité) **est encore existant sur le pôle**



Cependant, la concentration trop importante, en un même lieu, d'activités identiques fragilise considérablement chacun des commerces. **Les 4 boucheries et les 3 salons de coiffure notamment** ne proposent pas une offre diversifiée dans leur secteur, mais complètement concurrentielle sur le même segment de marché.

3 commerces sont d'ailleurs actuellement en voie de liquidation judiciaire.

Aussi, malgré la politique interventionniste de la Municipalité en matière de rénovation urbaine et commerciale du secteur, la première difficulté reste encore la diversification de l'offre.

Crédits cartographiques : Tremblay-en-France

L'immeuble nouvellement construit sur l'Esplanade Maurice Audin, dans le cadre de la rénovation urbaine, a conduit à la réalisation de belles cellules commerciales, à larges baies vitrées, et permettant surtout que chacun des commerces respecte les normes actuellement en vigueur (déchets, accessibilité, évacuation des fumées, ...). L'ouvrage devrait conduire à terme à une mixité bien maîtrisée des deux types d'occupation « commerce/habitat ».

Le second immeuble, en cours de construction, sur le Cours de la République, donnera les mêmes possibilités à des commerces, qui seront, la Municipalité le souhaite, de nature très différente (il manque une banque sur le secteur et un restaurant traditionnel par exemple).

L'avenue Mandela réserve, quant à elle des possibilités extrêmement limitées, pour la mise aux normes des commerces quant aux diverses réglementations ou pour des travaux d'embellissement. Cette limitation résulte des effets croisés de l'âge du bâti, de l'aspect escarpé de l'avenue, et enfin des angles et recoins auxquels a donné lieu l'ouvrage de voirie. Les conséquences sont importantes :

- une mixité « commerces/habitat très difficilement maîtrisable conduisant à des phénomènes de malpropreté et de stationnement difficile notamment, mais aussi à des comportements d'agressions mutuelles entre commerçants et riverains
- des faits de délinquance dont le nombre reste très important et qui conduisent à une insécurité des habitants sur le secteur.

C'est la seconde difficulté majeure à laquelle le pôle commercial doit faire face pour survivre.

Développement social/ lien social/ citoyenneté/ participation des habitants

La vie associative

- **Situation/indicateurs**

En matière de vie associative, un peu plus de la moitié des associations de Tremblay ont leur siège et/ou leurs activités au Centre-ville (89 associations) et la majorité d'entre elles interviennent en faveur du lien social. La vie associative bénéficie d'un soutien effectif de la ville, notamment de par la création d'un service Vie associative. De plus, plusieurs associations du Centre-ville se positionnent chaque année sur la programmation de la Politique de la ville (à travers les dispositifs CUCS, Contrat de Ville et VVV).

On constate au cours des dernières années, que les associations se positionnant sur des thèmes tels que l'entraide (actions caritatives, maraudes...), l'aide à l'insertion, l'aide à la scolarité sont en expansion, contrairement aux associations festives et de loisirs. Cela est dû notamment à l'évolution de la situation socio-économique d'une partie de la population.

- **Atouts / Enjeux**

Une quarantaine d'associations du Centre-ville bénéficient également de vingt espaces d'accueil mutualisés (15 locaux appartenant aux bailleurs et 5 locaux municipaux). Toutefois, une part importante de demandes de locaux reste insatisfaite, faute de disponibilité.

L'actuel projet de rénovation urbaine, prévoit la démolition de certaines tours et donc la perte de locaux actuellement utilisés par des associations. Afin d'y remédier, plusieurs pistes sont envisageables telles que : la négociation de nouveaux locaux en pied d'immeuble dans le cadre des nouvelles constructions, la généralisation de la mutualisation des locaux, ou le développement de la transversalité avec les structures municipales de proximité (Centre Social, Équipement Jeunesse).

Par ailleurs, la question des locaux associatifs influe sur la capacité des acteurs associatifs (et aux habitants) à se rencontrer, mais aussi à développer des projets contribuant à l'animation et au développement social du quartier.

Mais au-delà des besoins en locaux, il est important de maintenir et encourager les animations festives et de loisirs portées par des associations, en renforçant notamment le partenariat avec les acteurs de proximité tels que le Centre Social, l'Équipement Jeunesse ou le service démocratie locale dont les équipes œuvrent en faveur de la médiation sociale, la promotion du lien social et de l'interculturalité.

La participation des habitants

- **Situation/indicateurs**

La Ville de Tremblay-en-France mène, depuis 2009 une politique volontariste de développement de la démocratie participative. Cette politique a conduit à la création du service Démocratie locale, en charge de la mise en place et de l'animation de différents outils qui favorisent la participation des habitants : des Conseils de quartier, des réunions de concertation, des ateliers urbains, un Fonds de Participation des Habitants, etc.

Cette démarche a été initiée au départ au Centre-ville, en vue de créer des espaces de rencontre, d'échange et de débat entre les habitants, les élus et les services municipaux dans un quartier très marqué par la rénovation urbaine, puis a été ensuite généralisée sur l'ensemble de la ville. Elle s'articule autour de trois axes : associer plus étroitement les habitants aux projets de la ville, accompagner les initiatives des habitants et favoriser le développement des liens sociaux.

- **Atouts / Enjeux**

La volonté municipale est de développer la démarche participative, en diversifiant les modes d'association des habitants aux projets, en étant dans une position d'écoute permanente de leurs propositions et en les accompagnant dans leurs initiatives pour améliorer les conditions de vie. De plus, en développant de nouvelles approches, l'enjeu est de parvenir à « redonner » une place dans la vie du quartier, à ceux que l'on voit peu dans les instances classiques de participation, à savoir les femmes et les jeunes.

Au fil des années, les formes et méthodes d'association des habitants ont évolué, plus particulièrement au Centre-ville où le projet de Rénovation urbaine nécessite d'associer les habitants dans les changements en cours et à venir. Ainsi, se sont développés des concertations avec les bailleurs sur les projets de résidentialisation, un réseau d'habitants référents dans le cadre de la GUP, ou encore des comités de résidents, chargés d'améliorer la relation entre le bailleur et les locataires. De plus, le Conseil de quartier et la mise en œuvre du FPH ont contribué à la réalisation d'actions initiées par les habitants du Centre-ville (animations festives, jardins partagés...).

Mais la question de la participation des habitants ne se limite pas aux actions menées par le service démocratie locale. En effet, de nombreux services disposent d'outils et/ou dispositifs favorisant la participation des habitants (conseil d'usagers, appel à projet destinés aux jeunes, conseil des enfants...). Le renforcement de la visibilité et la connaissance de ces outils par les habitants (mais aussi l'ensemble des acteurs locaux), facilitera leur implication dans l'évolution et le développement de leur cadre de vie.

DIAGNOSTIC URBAIN

Principaux dysfonctionnements urbains et sociaux

- **Une concentration excessive de logements sociaux**
 - La présence de 2 244 logements sociaux, représentant 83 % du parc d'habitations, stigmatise fortement le quartier et interdit de fait toute mixité sociale ;
 - La paupérisation est cause d'un dépérissement du commerce et des activités de service. La médecine libérale et les professions paramédicales, notamment, ont déserté le quartier ;
 - Ce terreau fragile a favorisé l'implantation d'un commerce illicite aux pratiques brutales, qui aggrave encore les conditions de vie des familles ;
- **Une conception urbaine typique des opérations d'urbanisme des années 60, peu adaptée aux usages actuels**
 - une place privilégiée pour la voiture : une trame viaire composée d'un vaste boulevard nord-sud, la RD 40, et de larges rues parfois bordées d'un unique trottoir ; de vastes aires de stationnement au pied des immeubles ;
 - de nombreuses ruptures de continuité (détours, décrochés, carrefours en T) et une absence de desserte des cœurs d'îlot autrement que par des voies sinueuses, en impasse, qui se confondent avec les aires de stationnement ;
 - un tissu urbain décousu: des îlots très étendus (4 à 10 ha) ; des bâtiments implantés en retrait de la rue ou en cœur d'îlot, dont la forme (tours, barres et plots) et la hauteur sont disparates.
- **Des tours hautes qui concentrent les difficultés et stigmatisent l'image du quartier**
 - des tours hautes très nombreuses (25 tours de 10 étages et plus) qui posent des problèmes aigus de gestion, liés à la concentration de familles paupérisées, aux nuisances et à l'usure rapide des équipements collectifs : ascenseurs en panne, portes cassées, parties communes dégradées, etc. ;
 - des espaces extérieurs peu attrayants à proximité des tours: peu végétalisés et occupés majoritairement par du stationnement, des voitures épaves et de pseudos ateliers de mécanique peu respectueux de l'environnement.
- **Un découpage foncier complexe, inadapté aux usages, une gestion des espaces inefficace, une insuffisante appropriation des espaces**
 - une structure foncière principalement constituée de vastes parcelles ouvertes occupées par plusieurs immeubles, espaces de stationnement, voies privées et espaces verts, difficilement appropriables car communes à de trop nombreux logements ;
 - un statut des espaces qui n'est pas matérialisé ; voies ou espaces verts publics et privés se côtoient sans signe distinctif ;

- des espaces privés totalement ouverts qui favorisent l'insécurité et les dégradations ;
- des difficultés à concilier respect des lieux et coûts des charges : la difficulté d'appropriation des espaces extérieurs conduit à un manque de lisibilité sur les charges et les prestations liées, le vandalisme aggravant le sentiment de "payer pour les autres".



Crédits photos et cartographiques : la ville de Tremblay-en-France

- **Une très bonne desserte du quartier par des réseaux de transport routiers et ferroviaires structurants**
 - proximité de la Gare de RER B du Vert Galant (12 000 voyageurs / jour), accessible à pied depuis le centre-ville ;
 - desserte routière du quartier par la RD 40 et la RD 115, et proximité de l'A104 ;
 - en conséquence une bonne accessibilité au pôle d'emplois de Paris.
- **Une offre notable d'équipements et de services :**
 - implantation de la Mairie sur le quartier en 1981 ;
- les équipements publics ont été réhabilités et renforcés récemment : implantation d'équipements structurants cours de la République en 2005 (pôle santé, Pôle emploi, Circonscription sociale départementale, CMP de l'hôpital Ballanger), création d'un Dojo et d'un équipement dédié aux jeunes, etc.
- **Une identité et une qualité paysagère fortes :**
 - une forte présence de l'ancien boisement du Vert Galant, à l'ouest, à l'est, et au sud, qui donne une unité paysagère ;
 - des bosquets arborés qui s'intercalent entre les immeubles et les rues, qui contribuent à adoucir la rigidité des bâtiments.
- **Une dynamique de renouvellement urbain en cours, récemment soutenue par l'ANRU :**
 - de nombreuses opérations réalisées entre 2005 et 2014 qui ont déjà contribué à améliorer le cadre de vie : rénovation de l'entrée de ville, rénovation de l'îlot Prévert, création du pôle multimodal du Vert Galant, première phase de l'aménagement des îlots Cotton et Farges, première phase de l'aménagement du pôle Chastillon-Paix, aménagement de l'îlot Langevin-Lénine, premières résidentialisations de copropriétés ;
 - ce projet a reçu le soutien de l'ANRU en 2011, dans le cadre d'un protocole d'OPI. L'aide apportée, soit près de 5 M€, est affectée à la démolition de 2 tours, sur un programme qui en comprend 7 au total (460 logements). Une première tour de 55 logements détruite au cours de l'été 2014, et deux autres prévues en 2015 (141 logements) ;
 - une participation active de la population au projet, à différentes échelles et via différents dispositifs et outils (ateliers urbains, conseils de quartiers, expositions,...).

Priorités d'intervention

Dans la continuité du PRU engagé depuis 2011, le projet de renouvellement urbain du centre-ville, à poursuivre et achever dans le cadre du NPNRU, vise à :

- **Tendre vers une plus grande mixité sociale :**
 - déconcentrer les logements sociaux par des démolitions / reconstructions hors site ;
 - promouvoir l'accèsion à la propriété ;
 - implanter des logements intermédiaires.

- **Composer un urbanisme plus attractif, à échelle humaine :**
 - démolir les 7 tours les plus hautes (460 logements) ;
 - construire des immeubles de 4 à 5 niveaux ;
 - ouvrir chaque immeuble sur l'espace public ;
 - créer des résidences de petite taille (logements conservés et nouveaux) ;
 - fédérer les espaces autour de trois pôles urbains animés ;
 - conforter l'identité paysagère actuelle.

- **Inscrire le quartier dans une dimension environnementale forte :**
 - créer un réseau de liaisons douces parcourant le quartier et le reliant à la gare RER du Vert Galant ;
 - proposer un véritable parc urbain, aéré et récréatif, ouvert sur le quartier ;
 - reconstituer une trame verte autour des axes structurants ;
 - raccorder les nouveaux immeubles au réseau de chaleur géothermale ;
 - améliorer la gestion des déchets (containers enterrés).

- **Poursuivre la requalification du domaine public et privé :**
 - recomposer certains espaces publics majeurs ;
 - réhabiliter certains espaces publics dégradés ;
 - achever la réhabilitation des logements existants et leurs espaces extérieurs.

- **Pérenniser les investissements en assurant une gestion efficace :**
 - achever la résidentialisation du parc privé ;
 - Amplifier les actions conduites dans le cadre de la gestion urbaine de proximité.

NOM DU QPV : GRAND ENSEMBLE DE TREMBLAY-EN-FRANCE

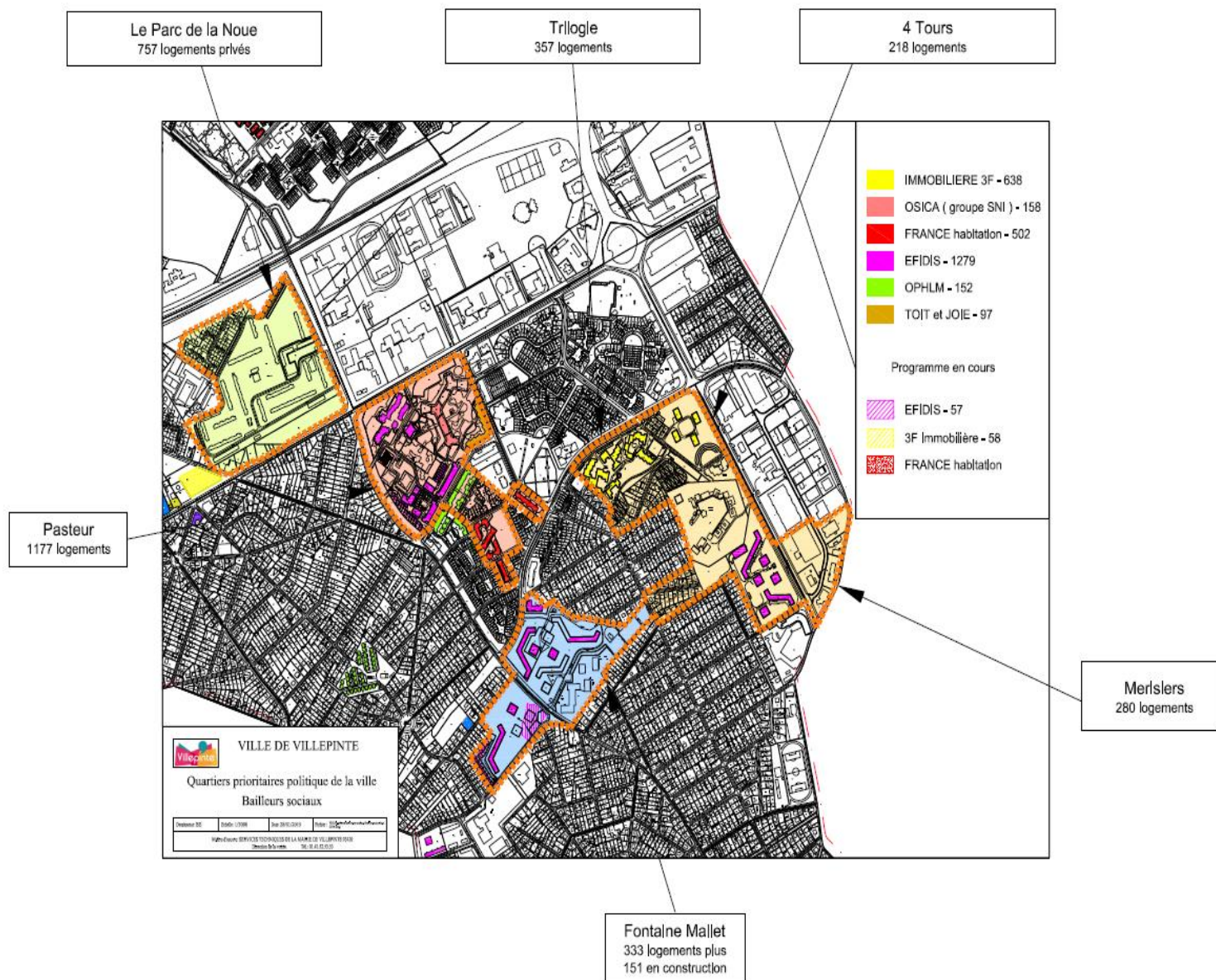
PILIER	THEMES	ATOUPS ET OPPORTUNITES	FAIBLESSES ET MENACES
COHESION SOCIALE	Accès aux droits, aux ressources et citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> • Un dispositif global d'accès aux droits composé d'un Point d'Accès aux Droits et de permanences (ADIL 93, PACTARIM 93, des avocats, le défenseur des droits, CNL). • Des permanences au cœur du centre-ville pour être au plus près des habitants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin d'information et d'orientation des publics, vers les acteurs et les dispositifs qui peuvent les accompagner et les aider dans le cadre de leurs problématiques sociales.
	Action éducative	<ul style="list-style-type: none"> • Une véritable dynamique d'actions et d'acteurs dans le domaine de la réussite éducative. • Plusieurs services et associations interviennent au Grand Ensemble. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une situation fragile et précaire pour de nombreux ménages. • Une hausse du besoin d'accompagnement en matière éducative • Augmentation du nombre d'enfants et de familles inscrites sur les dispositifs de soutien à la scolarité et parentalité. • Sortie du Collège Descartes, des critères d'éducation prioritaire.
	Développement social	<ul style="list-style-type: none"> • 89/170 associations ont leur siège et/ou leurs activités au Centre-ville. • La majorité d'entre elles interviennent en faveur du lien social. • Une quarantaine d'associations disposent de locaux mutualisés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une part importante de demandes de locaux insatisfaite, faute de disponibilité. • La perte de locaux associatifs du fait des démolitions à venir dans le cadre du PRU.
	Prévention de la délinquance	<ul style="list-style-type: none"> • Des indicateurs de recensement des infractions, à la baisse en 2013. • Renouvellement du CLSPD pour la période 2013-2016. • Signature d'une convention de coordination en 2013 entre la Police Nationale et la Police Municipale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des problématiques persistantes : occupation des halls, squats, actes de violences trafics de stupéfiants, actes d'incivilités notamment dans les transports. • Un sentiment d'insécurité et d'incivisme persistant
	Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Municipal de Santé au Centre-ville. • Signature en 2012 d'un Contrat Local de Santé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Forte inégalité de santé, vieillissement de la population et baisse de la démographie médicale. • Faible présence médicales (notamment les spécialistes).
	Participation des habitants	<ul style="list-style-type: none"> • Création du premier Conseil de quartier en 2009 au Centre-ville. • Evolution des méthodes d'association des habitants au fil des années. • Création d'un FPH en 2011 • De nombreux services disposent d'outils en faveur de la participation des habitants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution du nombre de membres / Faible renouvellement des membres.

CADRE DE VIE ET RENOUELEMENT URBAIN	Proximité	<ul style="list-style-type: none"> • Une offre notable d'équipements et de services. 	
	Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> • Une très bonne desserte par des réseaux de transports routiers et ferroviaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des cœurs d'îlots accessibles par des voies sinueuses et des impasses.
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	Emploi / Insertion	<ul style="list-style-type: none"> • Création en 2008 d'un Groupe Emploi Insertion. • Des acteurs de l'insertion (Boutique Club Emploi, Mission Locale, Pôle Emploi), situés dans le Grand-Ensemble. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des taux de chômage plus élevés que dans le reste de la ville. • de nombreux freins à l'emploi perdurent (problématiques linguistiques, de garde d'enfant, de mobilité, de santé, de discriminations...).
	Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un pôle commercial de proximité, du fait de la concentration des commerces. • Réalisation de nouvelles cellules commerciales dans le cadre du PRU. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible diversification de l'offre. • Concentration trop importante d'activités identiques.

VILLEPINTE – PARC DE LA NOUE / FONTAINE-MALLET / PASTEUR/ QUATRE TOURS / TRILOGIE /MERISIERS

Le critère unique de revenu retenu par l'Etat en 2014, pour la définition de la nouvelle géographie prioritaire, a des conséquences sur les périmètres de la politique de la ville de Villepinte.

Le périmètre prioritaire a été étendu à deux nouveaux quartiers qui comprennent désormais le **Parc de la Noue** (copropriété privée paupérisée de 757 logements) et **les Merisiers** (280 logements), **en plus de Fontaine Mallet, Pasteur - quatre Tours – Trilogies**. Ainsi, la population éligible en 2010 dans l'ancienne géographie à Villepinte passe de 7 098 habitants (INSEE – 2010) à 10 140 habitants (CGET 2015).



Quartiers prioritaires de Villepinte en 2015

I - PARC DE LA NOUE



Crédits photos et cartographiques : la ville de Villepinte

Situé au cœur de la commune sur l'un des axes routiers les plus structurants, la RD115, le Parc de la Noue constitue la plus grosse copropriété privée de Villepinte, avec 757 logements et près de 2500 habitants (soit 6% du parc de logements communal).

Edifié entre 1959 et 1963 par une société privée, la Société Immobilière du Parc de la Noue, le Parc de la Noue a fait l'objet d'une exploitation locative jusqu'en 1986, date à partir de laquelle les immeubles ont été vendus à la découpe et la résidence transformée en copropriété.

DIAGNOSTIC SOCIAL

La copropriété est aujourd'hui principalement habitée par une population jeune et familiale, en début de parcours résidentiels. La majorité des copropriétaires occupants ont ainsi acheté leur logement il y a moins de 10 ans. Cette tendance, qui correspond à un phénomène naturel de renouvellement de génération, s'accompagne d'un changement de profil social et économique : aux « pionniers » de la copropriété (dont nombre sont d'anciens locataires) succèdent des ménages de plus en plus modestes, fortement dépendants des prestations sociales : 93 % des propriétaires occupants sont ainsi éligibles aux aides de l'ANAH, 81% au PLUS, et 50% au PLAI, tandis que 95% des locataires peuvent prétendre au logement social et 85% sont sous les plafonds PLAI.

Le profil des habitants contribue à faire du Parc de la Noue un parc très social de fait, et justifie ainsi l'intégration de ce quartier dans la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville, appelant à une veille accrue dans les prochaines années de l'évolution de ce quartier, qui se situe à un point de basculement.

Atouts et opportunités :

- Fort taux d'activité des jeunes au Parc de la Noue (54,2% chez les 15-24 ans).
- Surreprésentation des catégories socioprofessionnelles peu qualifiées à Villepinte (la moitié des 15 ans ou plus est employé ou ouvrier), d'autant plus dans les quartiers étudiés (plus d'un tiers au Parc de la Noue et environ un quart dans les quartiers prioritaires).
- Des nouveaux propriétaires de plus en plus modestes en raison du faible prix des logements au Parc de la Noue.

Faiblesses et menaces :

- Phénomène d'emménagement au Parc de la Noue "par défaut" dans l'attente trop longue de l'attribution d'un logement social.
- Difficulté de mise en vente de leur logement pour des propriétaires qui sont contraints de se tourner vers la location de leur logement.

- Constat d'un cadre de vie dégradé (vieillesse du bâti et des commerces) malgré l'entretien correct de la copropriété et la bonne appréciation des habitants de leur quartier.
- Différences entre les bâtiments. Le bâtiment A (tour centrale) se révèle être le plus dégradé (puis les bâtiments F et H).
- Sentiment d'insécurité fréquent à certains endroits de la résidence, plus particulièrement la nuit.

DIAGNOSTIC URBAIN

Edifié entre 1959 et 1963 par une société privée, la Société Immobilière du Parc de la Noue, le Parc de la Noue a fait l'objet d'une exploitation locative jusqu'en 1986, date à partir de laquelle les immeubles ont été vendus à la découpe et la résidence transformée en copropriété.

La résidence a été construite comme un morceau de ville de 10.5 hectares, sur le modèle des grands ensembles : elle comporte un centre commercial de proximité en entrée de quartier, puis sur 4 grands îlots s'élèvent 15 bâtiments d'habitation de hauteur variable (R+4 à R+8 en majorité, une tour de R+15). Ces bâtiments sont pourvus des caractéristiques du logement social « bas de gamme » de la fin des années 50, notamment par leur architecture, la typologie (logements familiaux) et la qualité de prestation des logements (surfaces, agencements, équipement des pièces humides).

Edifiée en retrait du boulevard Ballanger, la copropriété est desservie par un unique accès véhicule en entrée de quartier ; une boucle interne permet ensuite d'accéder aux différents îlots, qui sont bordés de zones de stationnement et de grands espaces verts. Cette configuration entraîne l'enclavement de fait des 50 pavillons et du groupe scolaire situés à proximité, qui sont accessibles uniquement par cette rue.

La rétrocession à la ville des voiries internes au quartier est intervenue début 2014.

Ce sont donc aujourd'hui 725 copropriétaires qui se partagent les lots, constitués de logements, de caves, boxes, emplacements de stationnement et espaces verts.

Le Parc de la Noue est peu pourvu en équipements publics :

- Le groupe scolaire Victor Hugo (265 élèves de maternelle et 422 élèves d'élémentaire) données 2014
- Le gymnase Victor Hugo ;
- Une aire de jeux.

En revanche, il dispose de divers commerces de proximité : un marchand de journaux/tabac, une pharmacie, un groupe médical, un coiffeur, un boucher, un restaurant, une banque et la Poste.

II- QUARTIER DE FONTAINE MALLET :

DIAGNOSTIC SOCIAL

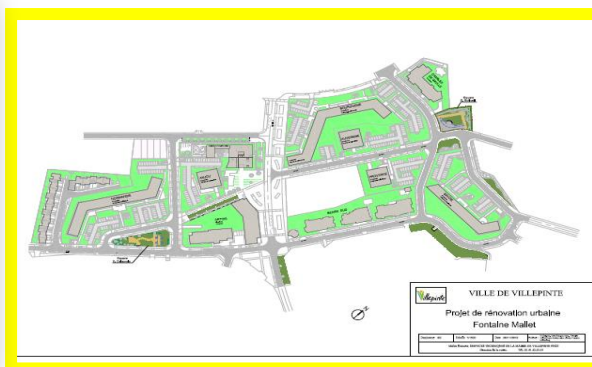
Atouts et opportunités :

- Une population très jeune, tout particulièrement à Fontaine Mallet où 58% de la population a moins de 30 ans.

Faiblesses et menaces :

- Un quart des ménages sont des personnes seules à Fontaine Mallet.
- Familles très nombreuses à Fontaine Mallet (41,5% a 3 enfants et plus) ainsi que dans l'ensemble des quartiers prioritaires.
- Les IRIS des quartiers prioritaires sont les plus faibles revenus fiscaux de Villepinte (notamment à Fontaine Mallet le plus pauvre, suivi par Pasteur et Quatre Tours-Trilogies, puis par le Parc de la Noue).
- Surreprésentation des populations étrangères à immigrées dans le quartier Fontaine Mallet.
- Faible taux d'activité à Fontaine Mallet (60%).
- Indice de chômage très élevé (38,9%) à Fontaine Mallet.
- Surreprésentation des allocataires CAF à bas revenus dans les quartiers étudiés, d'autant plus à Fontaine Mallet (56,4% des allocataires).
- Forte dépendance aux prestations sociales CAF des allocataires de Fontaine Mallet (27% totalement dépendants), taux de dépendance légèrement supérieurs à la moyenne communale dans les autres quartiers.
- Surreprésentation des allocataires du RSA dans les quartiers étudiés par rapport à Villepinte, d'autant plus à Fontaine Mallet.
- Part importante de personnes couvertes par la CMUC à Fontaine Mallet.
- Problèmes d'hygiène (jets d'ordures, dépôts sauvages) particulièrement à Fontaine Mallet.
- Difficile pérennisation des investissements à Fontaine Mallet (portails et portillons mis en place lors des résidentialisations régulièrement cassés).
- Trafic de drogue (tours Anjou et Bourgogne)

DIAGNOSTIC URBAIN



Crédits photos et cartographiques : la ville de Villepinte

Le quartier Fontaine Mallet est composé exclusivement de logement social datant des années 1970 géré par le bailleur EFIDIS. En 1986, des opérations Habitat et Vie Sociale (HVS) ont été menées sur la rénovation extérieure du bâti et les espaces extérieurs. En 2008, l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) a validé le programme de démolition/reconstruction ainsi que la réhabilitation avec résidentialisation de 292

logements répartis sur 6 bâtiments. Dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain (PRU), 259 logements ont été démolis. La reconstruction de l'offre sur site est en cours de réalisation pour arriver à un total de 152 logements (dont 13 pavillons). Il est prévu la construction du résiduel en hors site (107 logements) sur le boulevard Robert Ballanger.

En janvier 2014, d'après l'enquête sociale du bailleur EFIDIS, 1081 personnes habitaient dans le quartier Fontaine Mallet au sein du périmètre de la géographie prioritaire.

FICHE D'IDENTITE DU QUARTIER AVANT RENOVATION

- Ensemble immobilier construit entre 1969 et 1972
- Gestion par un seul bailleur : la SA HLM EFIDIS
- Nombre de logements : 551 logements sociaux repartis sur 11 bâtiments (7 plots en R+6 et R+8, et 4 barre en R+4)
- Activité commerciale inexistante depuis la fin des années 1990.

PROGRAMME DE RENOVATION

Depuis 2008, la Ville de Villepinte et EFIDIS mettent en œuvre le programme de rénovation urbaine avec pour objectifs de :

- Désenclaver et dé-densifier le secteur
- Améliorer et diversifier l'offre en habitat
- Requalifier et recomposer les espaces privés et publics
- Développer l'attractivité du quartier

Le programme opérationnel du PRU se traduit par :

- La démolition de 259 logements (soit 47% du parc existant) : 4 plots et 1 barre et demi.
- La réhabilitation et résidentialisation des immeubles préservés (292 logements concernés).
- La reconstruction de 259 logements sociaux (dont 152 sur site à travers 4 opérations neuves sous maîtrise d'ouvrage EFIDIS et 107 logements hors-site à travers 2 opérations neuves sous maîtrise d'ouvrage I3F). Au total, il s'agit de 240 logements PLUS (ou PLUS-CD) et 19 logements PLAI.
- La construction d'un équipement public à caractère socioculturel.
- La requalification de l'ensemble des espaces publics (création de nouvelles voies au cœur du quartier et de 2 squares).

Au delà des aspects urbains, il est également programmé l'implantation d'activités commerciales et de services et la réalisation de logements locatifs libre par Foncière Logement.

ETAT D'AVANCEMENT OPERATIONNEL

La situation des opérations en novembre 2014 :

- Les démolitions sont entièrement achevées (fin en 2014) ;
- L'ensemble des travaux de réhabilitation et de résidentialisation est réalisé (fin des travaux en 2012) ;
- Les opérations de programmes neufs (social):
 - Les programmes achevés : 41 logements au total livrés par EFIDIS.
 - Gauguin livré en 2010 (13 maisons individuels PLUS-CD)
 - Charles de Gaulle livré en 2011 (28 logements collectifs PLUS-CD).
 - Les opérations à venir : 218 logements au total

EFIDIS :

- Artois - 57 logements collectifs : 28 PLUS et 29 PLUS-CD (EFIDIS). Les chantiers ont démarré en août 2013. La livraison est prévue pour le 2ème trimestre 2015. Le programme prévoit également en rez-de-chaussée l'implantation d'une activité commerciale et de services.
- Béarn Sud – 54 logements collectifs PLUS (EFIDIS). Les travaux devraient démarrer au 1er trimestre 2015. La livraison est prévue au 3ème trimestre 2016.
- Hors-site, avec le bailleur I3F :
- Château d'Eau - 58 logements collectifs : 48 PLUS et 10 PLAI (I3F).
- Démarrage des travaux prévu au 1ème trimestre 2015. Livraison prévue au 3ème trimestre 2016.
- 113-123 Boulevard Ballanger – 49 logements collectifs : 40 PLUS et 9 PLAI (I3F). PC prévisionnel fin 2014. Lancement des travaux prévu au 1er trimestre 2015.

Les opérations de programmes neufs (locatif libre Foncière Logement)

- Béarn Nord : Confirmation en juillet 2013 de l'engagement de Foncière Logement pour la réalisation d'un programme collectif d'une quarantaine de logements sur site. La phase pré-opérationnelle (études) devrait démarrer prochainement (attente de la fin de la démolition du bâtiment Béarn).
- Site de l'ancien conservatoire (Maison des Projets) : Nouveau site identifié dans le cadre de l'avenant de sortie de convention en lieu et place du site Cuvier. Foncière Logement se rapprochera de la Ville pour préciser les modalités de réalisation de cette opération d'une dizaine de logements individuels.

L'équipement public Fontaine Mallet « Nelson Mandela », situé à l'angle des rues Cuvier et Dambel : Le PC a été accordé. Le démarrage est prévu au 2^{er} trimestre 2015 pour une livraison au 3^{ème} trimestre 2016. Le programme de l'équipement a été développé de manière conséquente. Le coût initial estimé à 1 033 000 € HT a été réévalué à 3 344 000 € HT. Il accueillera différentes structures jeunesse (PIJ, CLO et PAQ), une crèche familiale, et des services à la population.

La requalification de l'ensemble des espaces publics est déjà bien engagée. Les nouvelles voies en cœur de quartier ont été réalisées et ouvertes au public depuis 2010. L'aménagement des squares Delacroix et Liberté s'est terminé au printemps 2014. Les travaux de voiries seront terminés une fois l'ensemble des opérations neuves livré (courant 2016-2017).

Le quartier dispose de divers équipements publics :

- Trois écoles : deux écoles élémentaires Jean Moulin (178 élèves) et Lucie Aubrac (273 élèves) et une école maternelle Fontaine Mallet (216 élèves) – données 2014 ;
- Un collège Jean Jaurès (603 élèves – données 2013) ;
- Une antenne jeunesse dédiée aux 6-17 ans ;
- Un gymnase Cosec ;
- Une Maison des Projets qui accueille cinq associations et un atelier CLAS géré par la Direction Jeunesse ;
- Un city stade et des aires de jeux à l'intérieur des îlots résidentialisés.

Actuellement l'économie du quartier repose sur une boulangerie, un café, une pharmacie, une boucherie et une boutique mixte (vêtement traditionnel et coiffeur). Dans le bâtiment en cours de construction (Artois), il est prévu une surface commerciale type supérette, un local à commercial non affecté (117 m²), un cabinet médical comprenant par exemple un médecin généraliste, des infirmières ou autres professionnels du corps médical.

Au niveau des IRIS (périmètre retenu pour le recensement de la population), la résidence Fontaine Mallet correspond au deux tiers de l'IRIS 115, le tiers restant est constitué de pavillons. Selon le recensement de la population 2010, cet IRIS comptabilise 293 ménages réunissant 1000 personnes⁴².

⁴² La méthodologie du recensement de la population de l'Insee prenant en compte des échantillons de ménages sur 5 ans (2008, 2009, 2010, 2011 et 2012), on peut penser qu'il prend peu ou pas en compte les nouveaux logements (îlot Gaughin et bâtiment Charles De Gaulle qui ont été livrés respectivement en décembre 2010 et décembre 2011).

Pérennisation des investissements à Fontaine Mallet

Le Programme de Rénovation Urbaine a permis d'améliorer le cadre de vie du quartier Fontaine Mallet qui pâtissait d'une mauvaise image. Il est cependant trop tôt pour dire que le quartier a retrouvé une certaine attractivité. Les investissements qui ont été réalisés relèvent exclusivement de l'urbain (démolitions et reconstructions de logements sociaux, réhabilitations et résidentialisations, requalification de l'espace public, construction d'équipement public), les effets sociaux ne peuvent que s'évaluer dans le long terme. Un rapport de la Cour des Comptes⁴³ pointait par ailleurs un manque d'articulation entre rénovation urbaine et accompagnement social. Les habitants de Fontaine Mallet ont peu changé malgré les relogements qui ont dû être opérés (37% ont été relogés dans le quartier). En effet, le quartier reste un ensemble d'habitat social, aucun programme d'accession libre ou sociale n'a été prévu (mais le programme de l'Agence Foncière Logement prévoit 30 logements en locatif libre) afin d'encourager une certaine mixité sociale. Les efforts financiers qui ont été faits sont confrontés aux dégradations qui risquent de survenir à court ou moyen terme. La GUP permet à ce jour de pérenniser les investissements (avenant de la GUP signé en février dernier pour la période allant de 2015 à 2020). Les projets de sensibilisation à la sauvegarde d'un cadre de vie de qualité qui sont menés auprès des habitants peuvent en partie préparer cette sortie du dispositif.

En outre, bien que Fontaine Mallet ait bénéficié d'importants investissements depuis quelques années, le diagnostic montre qu'il reste le quartier le plus pauvre et le plus fragile de Villepinte.

Quoiqu'il en soit, un Plan Stratégique Local (PSL) devra conclure le PRU et préparer le quartier à la sortie du programme en fixant un cap stratégique garantissant une poursuite des interventions des différents partenaires sur le quartier et en proposant des pistes d'actions qui favoriseront son intégration dans la commune à long terme. En identifiant les perspectives de développement pérenne du quartier, l'objectif est de consolider les acquis du PRU et de partager de nouvelles perspectives afin d'améliorer durablement les conditions de vie des habitants.

⁴³ Rapport public de la Cour des Comptes de juillet 2012 « La politique de la ville, une décennie de réformes »

III - QUARTIER PASTEUR

DIAGNOSTIC SOCIAL

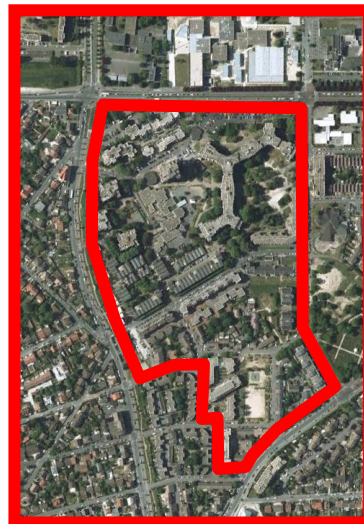
Atouts et opportunités :

- Une population très jeune (47% ont moins de 24 ans).

Faiblesses et menaces :

- Une population en situation de fragilité sociale :
 - Une part importante de familles monoparentales (18.5% contre 12.1% pour la moyenne villepintoise),
 - Une concentration de la population étrangère et immigrée (46.5% de la population du quartier),
 - Un taux de chômage qui s'élevait à près de 19% (soit 5 points de plus que la moyenne villepintoise), un taux qui s'est probablement aggravé avec le contexte économique national.
 - Une population « sans diplômes » importante (27.5%).

DIAGNOSTIC URBAIN



Crédits photos et cartographiques : la ville de Villepinte

Situé au cœur du territoire villepintois, le secteur Pasteur-Picasso est desservi par deux axes majeurs d'orientation est-ouest (Boulevard Ballanger) et nord-sud (avenue Dambel). Il est délimité au nord par la rue Prévert et le boulevard Ballanger, à l'est par l'avenue Duclos, au sud par l'avenue Allende et à l'ouest par la rue Mauriac. Il couvre une superficie de 5 hectares environ, et forme un sous-ensemble du quartier prioritaire, lequel constitue le principal ensemble collectif sur le territoire villepintois (1170 logements dont plus de 900 logements sociaux).

Le secteur est composé de nombreux logements sociaux gérés par plusieurs bailleurs (EFIDIS, Toit et Joie, OSICA, France Habitation et OPH93), et d'une importante copropriété (150 logements), portant à 546 le nombre de logements dans le périmètre.

Construit dans les années 80, le secteur est aujourd'hui l'un des plus denses de la Ville en termes de bâti et de population. Il s'organise en 5 bâtiments de tailles et de formes urbaines différentes. Il se distingue notamment par la présence d'une tour de 12 étages et d'une barre centrale (R+4) imposante regroupant plus de 300 logements, entourée de vastes espaces publics piétons, rappelant le modèle urbain des grands ensembles.

En outre, ce secteur se différencie des autres secteurs prioritaires en raison de son caractère multifonctionnel à dominante habitat. En effet, il est important de noter la présence d'équipements publics

(groupe scolaire Pasteur, structure jeunesse), de structures associatives (2 sites du Centre Social André Malraux) et de commerces (dont une pharmacie). Cette situation induit en conséquence le développement d'importants flux de circulation en cœur de quartier.

D'un point de vue fonctionnel, le secteur souffre d'un repli sur lui-même avec des entrées mal identifiées en raison de la configuration des bâtiments et de l'aspect peu qualitatif des espaces publics.

Par ailleurs, le secteur se caractérise par des espaces publics peu qualitatifs et l'absence de lieux de convivialité et de rencontres au cœur du quartier, ce qui constitue un manque au développement du lien social. De plus, ce secteur très fréquenté souffre de l'absence, sur les espaces publics extérieurs, de lieux de convivialité et de rencontres. Par ailleurs, il est constaté régulièrement la présence de véhicules motorisés sur l'espace réservé aux piétons provoquant ainsi des conflits d'usages et donc des problèmes de sécurité.

Le **projet ANRU de la Fontaine Mallet** constitue le véritable moteur de la mise en œuvre de l'amélioration du cadre de vie de ce quartier de cohésion territoriale, dont les objectifs sont d'homogénéiser le territoire de la commune, réduire la fracture sociale et redonner de l'attractivité aux quartiers en difficultés (une partie de l'enveloppe ANRU a été redistribuée sur ces aménagements).

A ce titre, l'aménagement des Trilogies (et de Pasteur) en 2013/2014, constitue également une étape importante de cette démarche globale. En effet, la requalification et rénovation des espaces publics sont un élément déterminant pour réussir à changer de manière positive l'image et la qualité de vie du secteur.

Cette politique volontariste d'amélioration du cadre de vie dans les quartiers en difficultés se traduit également par la création d'un poste de chargé de mission Gestion Urbaine de Proximité, dont la mission, définie dans une **charte partenariale GUP**, a été élargie à l'ensemble des quartiers prioritaires avec un regard particulier sur la pérennisation des investissements réalisés sur le secteur de la Fontaine Mallet.

Le projet porte sur le réaménagement des espaces publics, aujourd'hui dégradés, desservant les équipements publics suivants : l'école Pasteur, la bibliothèque scolaire, le centre de loisir Jeunesse (6-17ans) et l'espace associatif Prévert (annexe du Centre Social André Malraux).

A travers cet aménagement, il s'agissait de :

- Sécuriser les flux piétons et limiter les stationnements intrusifs au cœur du quartier
- Améliorer l'accueil des équipements publics présents sur le quartier,
- Requalifier les espaces extérieurs vieillissants et dégradés, avec une mise aux normes PMR,
- Créer des espaces de convivialité et de rencontres.

Le secteur regroupe une population de près de 3 800 habitants.

Le quartier dispose de nombreux équipements ou structures publics :

- Un groupe scolaire Pasteur (309 élèves d'élémentaire et 185 élèves de maternelle) – données 2014 ;
- Une antenne jeunesse dédiée aux 6-17 ans ;
- Une halte-jeux, une crèche familiale ;
- Un Centre Social André Malraux ;
- Une circonscription sociale du conseil général ;
- Un Espace Jacques Prévert ;
- Un collège les Mousseaux (472 élèves) et le lycée Jean Rostand (1 072 élèves) – données 2013;
- Des aires de jeux ;
- Un city stades ;
- Un espace d'évolution dédié au football.

L'activité économique du quartier repose sur une pharmacie, une boulangerie, et une épicerie.

IV QUATRE TOURS – LES TRILOGIES – LES MERISIERS

DIAGNOSTIC SOCIAL

Atouts et opportunités :

- Une population très jeune aux Trilogies : 47.20% des habitants ont moins de 25 ans ;
- La résidence des Merisiers est arborée ;
- Population très familiale à Villepinte et dans les quartiers, notamment à Pasteur où 80% des ménages sont des familles ;
- Prédominance des très grands logements (F4 et F5) à Pasteur.

Faiblesses et menaces :

- Un taux de chômage élevé (20.20% en 2006), la situation économique actuelle laisse pressentir que ce taux est encore plus élevé en 2013 aux Trilogies ;
- Près de 60% des habitants sont étrangers ou immigrés aux Trilogies ;
- Les familles monoparentales représentent plus de 20% des ménages aux trilogies ;
- Surreprésentation des populations étrangères à immigrées : proportions homologues à celles du département dans les quartiers Pasteur et Quatre Tours-Trilogies ;
- Une part importante des ménages (près de 30%) dont les revenus sont constitués à plus de 50% de prestations sociales aux Trilogies ;
- 36.40% des habitants de plus de 15 ans et plus ne sont pas diplômés, ce qui induit un décollage des ressources difficile aux Trilogies ;
- Taux de vacance relativement faibles sur ces quartiers (aux alentours de 1% selon le patrimoine) sauf à Pasteur dans le patrimoine d'OPH93 (6,72% en 2013).

Le secteur se caractérise par des indicateurs sociodémographiques révélateurs d'une concentration élevée de familles en réelles difficultés. L'ensemble de ces indicateurs laisse entrevoir une **situation sociale préoccupante** sur ces secteurs.

DIAGNOSTIC URBAIN

A - Quatre Tours



Crédits photos et cartographiques : la ville de Villepinte

Le quartier Quatre Tours se caractérise par quatre immeubles de grande hauteur rassemblant 212 logements gérés par le bailleur social Immobilière 3F (I3F). Six pavillons sont aussi compris dans le périmètre de la géographie prioritaire en raison de leur situation géographique. Ce quartier est habité par 700 Villepintois.

Le quartier dispose de quelques équipements publics :

- Une école élémentaire Charles de Gaulle (389 élèves) et une maternelle les Merisiers (133 élèves) ;
- Un foyer de l'enfance ;
- Deux aires de jeux pour les enfants de 2 à 10 ans ;
- Un espace d'évolution pour jouer au football.

Le quartier est dépourvu de tout commerce de proximité. Cependant, il est situé en face de la zone d'activité Les Merisiers qui accueille des enseignes de restaurations rapides, un hard discount, des concessionnaires automobiles ainsi qu'une station service.

B - Trilogies



Crédits photos et cartographiques : la ville de Villepinte

Le secteur des Trilogies constitue un sous-secteur du quartier prioritaire « 4 Tours-Trilogies » et couvre une superficie de 4 hectares environ. Il est délimité au nord par l'avenue Charles de Gaulle, à l'est par l'avenue du Président Coty, à l'ouest par l'avenue Leclerc. Au sud, il jouxte une zone pavillonnaire.

D'un point de vue urbain, le secteur des Trilogies s'inscrit dans un tissu pavillonnaire dense. Il constitue avec le secteur « Europe- 4 Tours » un ensemble collectif important sur le territoire villepintois. Les Trilogies se composent de 356 logements gérés par un bailleur unique, la SA d'HLM Immobilière 3F.

Construit dans les années 70, ce secteur dense s'organise en 5 bâtiments collectifs (R+5 maximum). Il se distingue par ses formes qui jouent avec les hauteurs et les retraits, et qui contrastent avec les grands ensembles d'aspect monolithique des années 70. Les formes architecturales laissent une place importante aux espaces extérieurs, lesquels sont encerclés par les bâtiments.

Sur le plan fonctionnel, le secteur souffre de l'absence d'activités commerciales et de l'insuffisance de services publics de proximité, à l'exception de la récente ouverture d'un Centre de Loisir Ouvert au cœur du secteur.

En définitif, le secteur des Trilogies est monofonctionnel souffrant d'un repli sur lui-même, aggravé par la présence d'espaces extérieurs vieillissants et peu qualitatifs. Ainsi, la requalification et la reconfiguration des espaces extérieurs sont deux éléments nécessaires pour améliorer le cadre de vie des habitants, notamment sur les thématiques de propreté et de sécurité.

A ce titre, l'aménagement des Trilogies en 2013/2014 (la requalification et rénovation des espaces publics) constituait également une étape importante de cette démarche globale. Un projet ambitieux traitant de

manière globale le réaménagement des espaces publics du secteur des Trilogies, de sorte à développer une unité urbaine et traiter dans son ensemble les problématiques de gestion. En conséquence, les abords des immeubles (propriété I3F) ont été inclus dans le projet global de réaménagement.

Au final, le projet cadre avait pour objectifs :

- Ouvrir le quartier et développer les liens vers l'extérieur ;
- Améliorer la gestion du quartier au quotidien ;
- Requalifier les espaces extérieurs vieillissants et dangereux ;
- Renforcer la tranquillité publique ;
- Régulariser les pratiques de stationnement sur le secteur ;
- Créer un espace de convivialité et de rencontres intergénérationnelles.

Les Trilogies sont d'ailleurs comprises dans le périmètre de l'IRIS correspondant aux Quatre Tours. 6 pavillons sont aussi inclus dans le périmètre au vue de leur situation géographique.

Les équipements publics dont la population dispose sont :

- Une école élémentaire Charles de Gaulle (389 élèves) et une maternelle les Merisiers (133 élèves) (partagées avec le quartier des Quatre Tours) – données 2014;
- Une structure jeunesse dédiée au 6-12 ans ;
- Une aire de jeux (2-8 ans) ;
- Le boulodrome ;
- Un city stade et un terrain de pétanque ;
- Un parc de la Roseraie.

Dans ce quartier de 2078 habitants ne profitent d'aucun commerce de proximité.

C - Les Merisiers



Crédits photos et cartographiques : la ville de Villepinte

Ce quartier s'étend sur 3 hectares (19 697 m²), la Résidence date de 1974 et elle est composée de 280 logements collectifs du bailleur EFFIDIS (100% gestionnaire du parc social – 6 bâtiments) et concerne 900 habitants (en 2008 – INSEE).

Les équipements publics dont la population dispose sont :

- Une école élémentaire Charles de Gaulle (389 élèves) et une école maternelle Les Merisiers (133 élèves) – données 2014 ;
- Collèges Camille Claudel (500 élèves) ;
- Deux aires de jeux à l'intérieur des résidentialisations.

Le quartier comporte une zone d'activité des Merisiers (le garage Renault et Mc Donald).

**QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE A VILLEPINTE (SYNTHESE)
FONTAINE MALLET / PASTEUR / QUATRE TOURS-TRILOGIES-LES MERISIERS / PARC DE LA NOUE**

Piliers	Thèmes	ATOUPS et OPPORTINITES	FAIBLESSES et MENACES
Cohésion sociale	Accès aux droits	PAD : Point d'accès aux droits Vie associative	Manque de visibilité des structures (trop excentrées sur la ville) et d'informations ressenti par les usagers.
	Intergénérationnel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les repas de quartiers, les fêtes de quartiers et des voisins, les cinémas de plein air... 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque de lieux intergénérationnels et de temps de rencontre ▪ Manque d'espaces de convivialité (espaces verts, placettes, bancs, ...)
	Santé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ASV : Atelier santé ville ▪ Bonne mobilisation des partenaires proximité Hôpitaux et cliniques ▪ Beaucoup d'acteurs (grand potentiel – un réseau de partenaires – des moyens de prise en charge variés) mais il faut renforcer la communication et la coordination (connaissance interprofessionnelle et amélioration du travail en réseau). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mauvaise connaissance de la fonction de chacun et difficulté de l'accès aux soins ▪ Manque de Médecins et de spécialistes (venue de médecins dans certains quartiers) notamment à Fontaine Mallet – 4 Tours – Les Merisiers ▪ Jeunes – santé : manque une vision d'ensemble des acteurs (qui se sentent isolés). Peu de compétences psychosociales des jeunes sur ces quartiers : estime de soi, communication non violente, travail autour du genre filles/garçons, du respect, de la dimension affective, prévention des violences, sécurité routière, santé mentale, lutte contre les addictions. ▪ Manque de formation au contact du public jeune, manque de moyens dédiés à la prévention ▪ Famille – santé – environnement : mieux coordonner les dispositifs pour les rendre lisibles à la population et favoriser la pérennité des structures (financement). Développer les structures de santé/social/prévention/éducation : Etablir un répertoire à destination à la fois des professionnels et des usagers
	Développement social	<ul style="list-style-type: none"> ▪ (CESAM) : Centre Social André Malraux– agréé par la CAF 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Images dévalorisées des quartiers en général ▪ Manque de locaux associatifs ▪ Problèmes récurrents de propreté / incivilités ▪ Manque d'animations en pied d'immeubles
	Prévention de la délinquance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque une Stratégie Territoriale de la prévention de la délinquance active sur la ville 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insécurité prégnante ▪ Trafic de drogue (sur tous les quartiers) ▪ Absence de Club de prévention spécialisée
	Participation des habitants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CME ▪ Conseil des sages ▪ 5 conseils de quartiers ▪ 1 réunion de quartier par mois de Mme le Maire et son équipe Municipale (recenser et répondre aux signalements de quotidienneté) ▪ Gestion Urbaine de Proximité: participation des habitants relais 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer du sens et de la visibilité des dispositifs de démocratie locale ▪ Renforcer l'implication des habitants pour les fidéliser à ces instances ▪ Consolider nos actions d'éducation à la citoyenneté ▪ Améliorer la communication et la valorisation des actions des habitants
	Action éducative	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les taux de réussite au brevet sont variables selon les années et les collèges, les collèges en ZEP ne sont pas en deçà des autres. ▪ Camille Claudel connu pour être plus actif que Jean Jaurès en matière de projets éducatifs (plus d'actions, école ouverte, parents d'élèves plus investis). ▪ L'image de Jean Jaurès évolue positivement suite à sa reconstruction. ▪ Ecart entre lycées général et technique et professionnel (en termes de retard scolaire, d'incivilités et d'absentéisme, de 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La majorité des écoles qui accueillent des élèves issus des quartiers prioritaires sont classées en ZEP. ▪ Victor Hugo et Pasteur sont des grands groupes scolaires dont les effectifs sont très élevés. ▪ L'évitement scolaire se justifie principalement pour des raisons géographiques. ▪ Jean Jaurès comptabilise le plus grand nombre d'élèves. ▪ Les deux collèges en ZEP se distinguent par la proportion importante d'élèves de catégories socio-professionnelles défavorisées parmi leurs effectifs. ▪ Manque un PRE pour accompagner les 3-16 ans et leurs parents.

		réussite au baccalauréat) relevés au niveau départemental, mais écarts encore plus importants entre les deux lycées de la ville. <ul style="list-style-type: none"> ▪ CLAS, PREPA BAC et BAFA Citoyen 	
	Logement social	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prédominance des grands logements (F3 et F4) dans les quartiers CUCS, voire très grands (F4 et F5) à Pasteur. ▪ Financements du logement social correspondant tous à des plafonds de ressources PLUS (supérieurs au PLAI pour les ménages modestes et inférieurs au PLS pour les classes moyennes). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A Fontaine Mallet, les logements reconstruits sont plus petits. ▪ Taux de rotation aux alentours de 5% selon les patrimoines. ▪ Taux de vacance relativement faibles (aux alentours de 1% selon le patrimoine) sauf à Pasteur dans le patrimoine d'OPH93 (6,72% en 2013).
	Logement privé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Majorité de primo-accédants parmi les propriétaires et de gens qui accèdent pour la première fois à leur propre logement parmi les locataires. ▪ Majorité de grands logements (F3 et F4) et beaucoup de très grands logements (17% de F5). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Beaucoup de turnover parmi les locataires (58% ont emménagé depuis moins de 3 ans). ▪ Majorité des occupants éligibles au logement social. ▪ Difficulté de mise en vente de leur logement au Parc de la Noue pour des propriétaires qui sont contraints de se tourner vers la location de leur logement. ▪ Des nouveaux propriétaires de plus en plus modestes en raison du faible prix des logements au Parc de la Noue. ▪ Phénomène d'emménagement au Parc de la Noue "par défaut" dans l'attente trop longue de l'attribution d'un logement social.
	Equipements publics	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 4 city stade ▪ 2 parcours sportifs ▪ 2 gymnases 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque une antenne « guichet unique » permettant aux habitants d'avoir accès aux services (sécurité sociale, pôle emploi, CAF, ...) ▪ Manque de lieux de convivialité (aires de pique-nique...) ▪ Manque de commerces de proximité variés (maraîchers, poissonniers, bouchers...) ▪ Manque de lieux culturels (actions hors les murs)
	Mobilité / Stationnement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Désenclavement du Parc de la Noue par la création d'une nouvelle voie (en 2015). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'accessibilité, le transport, la signalétique sont peu performants sur ces quartiers. ▪ Problèmes récurrents de stationnements (faute de places) ▪ Présence de mécaniques sauvages sur l'ensemble des quartiers (engendrant du trafic en tout genre) et de voitures ventouses
Développement économique et emploi	Emploi	Fort taux d'activité des jeunes au Parc de la Noue (54,2% chez les 15-24 ans).	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible taux d'activité à Fontaine Mallet (60%) et fortes disparités entre hommes et femmes à Fontaine Mallet, Parc de la Noue et Quatre Tours ▪ Fort taux de chômage dans les quartiers étudiés (de 7 à 11 points de pourcentage supérieurs à la moyenne communale de 16,4%). ▪ Indice de chômage très élevé (38,9%) à Fontaine Mallet. ▪ Surreprésentation des catégories socioprofessionnelles peu qualifiées à Villepinte (la moitié des 15 ans ou plus est employé ou ouvrier), d'autant plus dans les quartiers étudiés (plus d'un tiers au Parc de la Noue et environ un quart dans les quartiers prioritaires). ▪ Les employés et les ouvriers sont aussi les plus touchés par le chômage. ▪ Population peu qualifiée à Villepinte (31% sans diplôme et 18% avec un diplôme supérieur ou égal à Bac+2), d'autant plus dans les quartiers étudiés. ▪ Grande précarité (forte dépendance aux prestations sociales sur Fontaine Mallet)

DES THEMATIQUES PREGNANTES AU CŒUR DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE VILLEPINTE :

A) La jeunesse villepintoise : éducation et insertion sociale

Il s'agit des quartiers les plus jeunes dans une Ville qui est elle-même déjà très jeune et qui rencontre différentes difficultés : problèmes scolaires, peu ou pas de diplômes, dépendance vis-à-vis de leurs parents... 22,6% des ménages sont composés d'une famille de trois enfants et plus (contre 14,2% sur la CATF en 2013).

Donc, la réussite éducative est un enjeu majeur dans les quartiers prioritaires afin de favoriser l'égalité des chances. Les acteurs de l'éducation (coordinatrice REP, principaux de collèges, responsable des actions éducatives...) ont fait émerger la problématique de certains jeunes de plus en plus livrés à eux-mêmes et perdant le sens de la venue à l'école. Le rôle des parents est parfois remis en cause. Dans les quartiers défavorisés, les parents peuvent se sentir démunis dans l'éducation de leurs enfants, notamment quand ils sont eux-mêmes peu intégrés et connaissent mal le fonctionnement du système éducatif français. Des projets sur la question de la parentalité peuvent alors être réfléchis, tels que « ouvrir l'école aux parents » qui permettrait de mieux impliquer les parents dans la scolarité de leurs enfants. De plus, une maison de la parentalité pourrait venir en aide aux parents et répondre à leurs questions.

L'éducation est une thématique centrale dans les quartiers que nous étudions. Les enfants des quartiers prioritaires sont pour la plupart affectés à des établissements classés en ZEP. Ce classement se justifie par les origines sociales modestes d'une part importante des élèves (c'est d'autant plus vérifiable dans les collèges Jean Jaurès et Camille Claudel qui se distinguent beaucoup de Françoise Dolto et les Mousseaux). Cependant, le classement ZEP date de plusieurs décennies et n'a pas été actualisé depuis. Le groupe scolaire Victor Hugo au Parc de la Noue qui n'est pas classé accueille une population qui pourrait probablement justifier un classement en ZEP. Les problématiques de ces établissements se rejoignent : apprentissage du français difficile, besoins socioéducatifs importants et forte attente des parents en termes d'éducation.

Riche de son savoir faire en termes de politiques éducatives locales et de soutien à l'enfance et à la jeunesse, la Municipalité avait engagé en 2012 une démarche pour mettre en place un Projet de Réussite Educative (PRE) pour un lancement en janvier 2013. Ce projet n'a pas abouti faute de financements viables pour accompagner cette démarche. La Municipalité devra relancer cette démarche en 2015 afin d'accompagner **les enfants âgés de 3 à 16 ans et les familles** qui présentent des signes de fragilité ou ne bénéficient pas d'un environnement social et culturel favorable à leur développement harmonieux.

Le Point Information Jeunesse est de plus en plus connu du public jeune en mal d'insertion mais celui-ci doit se déplacer sur la structure pour bénéficier des actions. Les jeunes les plus marginalisés sont pourtant les moins aptes à venir par eux-mêmes dans de telles structures. Villepinte ne dispose pas de club de prévention qui pourrait mettre à disposition des éducateurs de rue qui se présenteraient directement aux jeunes dans un cadre d'anonymat et de libre adhésion.

En outre, dans un contexte économique tendu, les problématiques de l'emploi représentent aussi un enjeu important.

B) Redynamiser la vie locale à travers le tissu associatif

Les associations ont été relativement peu impliquées dans les quartiers prioritaires. Celles qui sont réellement actives dans la vie des quartiers sont peu lisibles sur le territoire prioritaire. Les différentes actions menées par les associations sont pourtant une importante source de lien social et de participation citoyenne. Un travail de reconnaissance du tissu associatif pour redynamiser la vie locale, doit être réalisé. L'appui aux associations dans leur montage de projets et dans leurs demandes de subvention est indispensable et devra être développé pour les années à venir.

Les habitants peuvent ainsi s'impliquer dans des actions citoyennes grâce aux structures existantes. Néanmoins, on ignore le public touché par cette offre associative. En outre, les associations répondant aux

différents appels à projets du CUCS depuis sa mise en œuvre en 2007 sont de moins en moins nombreuses. En 2014, seules les associations bénéficiant d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO), c'est-à-dire la Compagnie Issue de Secours, l'Association Sportive Villepinte et le Centre Social André Malraux, ont profité d'une subvention CUCS.

L'objectif est de remobiliser le tissu associatif, source de lien social dans ces quartiers, notamment grâce à l'implication du service Vie associative et la participation des instances présentes (Maison des projets et prochainement le centre socioculturel Nelson Mandela).

C) Les collèges en ZEP à Villepinte

Les collèges en ZEP se distinguent d'abord par l'importance des catégories socioprofessionnelles défavorisées dans leurs effectifs créant ainsi un environnement scolaire avec peu de mixité sociale. Les deux collèges, comme la plupart des établissements en ZEP, sont confrontés à des problèmes de valorisation de leur image. Cependant, Camille Claudel renvoie une image de collège dynamique dans lequel l'équipe pédagogique fait preuve de volontariat et développe beaucoup d'actions qui favorisent la réussite éducative. En outre, si Jean Jaurès présente un taux de demandes de dérogation élevé (45,6% de demandes de dérogation à la rentrée 2013 contre 17,7% à Camille Claudel, 5,8% aux Mousseaux et 5,1% à Françoise Dolto), une partie peut être imputée à la situation géographique du collège qui doit accueillir des élèves résidant à des adresses plus proches d'autres secteurs tels que le quartier Pasteur (à proximité du boulevard Robert Ballanger sur lequel sont situés Françoise Dolto et les Mousseaux). Comme ces deux derniers sont très vite saturés, les demandes de dérogation rencontrent peu de retours favorables. L'image de Jean Jaurès pourrait évoluer positivement dans l'avenir grâce à la reconstruction totale du collège⁴⁴ dont la livraison est prévue à la rentrée 2014.

En plus du nombre d'élèves par classe limité, les établissements en ZEP bénéficient de moyens supplémentaires tels que :

- **L'accompagnement éducatif** (a lieu aussi dans les écoles élémentaires en ZEP) : 200h réparties tout au long de l'année entre 16h et 18h (de préférence) pour les élèves volontaires dans quatre domaines éducatifs complémentaires (étude dirigée, pratique sportive, pratique artistique et culturelle, renforcement de la pratique des langues vivantes).
- **Des moyens horaires** : marges de manœuvre supplémentaires dans les emplois du temps des élèves à répartir par niveau.
- **L'école ouverte** : le collège Camille Claudel propose des activités gratuites pendant une semaine lors des petites vacances scolaires pour ses élèves (révisions brevet, activités culturelles et sportives) et accueille parfois des élèves de CM2 des écoles en ZEP pour une remise à niveau. L'école ouverte n'est pas systématique pour toutes les ZEP, Jean Jaurès ne la pratique pas à l'heure actuelle même s'il l'a déjà pratiqué dans le passé.
- **Les actions qui relevaient du CUCS** : Camille Claudel et Jean Jaurès.

Camille Claudel profite d'une bonne implication des parents d'élèves dans le collège. En effet, il comptabilise 41% de participation au vote de représentation des parents d'élèves (6,5% à Jean Jaurès et environ 8% au niveau académique) et 75% de présence des parents lors de la remise des bulletins. A Jean Jaurès, l'association des parents d'élèves reste très impliquée mais est peu représentative de l'ensemble des parents d'élèves.

Par ailleurs, on constate depuis quelques années un phénomène qui prend de l'ampleur bien qu'il reste marginal : celui de la scolarisation à domicile de l'enfant (pendant la scolarité obligatoire de 6 à 16 ans). Pendant l'année scolaire 2013-2014, le nombre d'enfants concernés s'élève à 38, dont 10 collégiens. Ces enfants prennent en général des cours par correspondance (par le CNED).

⁴⁴ Le département finance un Plan Exceptionnel d'Investissement (PEI) : pour la rentrée 2014, 12 collèges neufs devront voir le jour (7 reconstruits et 5 qui sortent de terre). Ces collèges seront équipés numériquement.

D) Revaloriser l'image négative de ces quartiers :

Le logement et le cadre de vie représentent un enjeu important pour ces quartiers qui, du fait de leur architecture urbaine et de leur paupérisation, renvoient une image dévalorisée. Les trois quartiers prioritaires sont confrontés aux problématiques relevées en général dans les quartiers d'habitat social construits dans les années 60-70 (vieillesse du bâti, enclavement, problèmes de stationnement, dévalorisation de l'espace public,...) et le Parc de la Noue a eu tendance à se dégrader au fil des années stigmatisant ainsi les habitants. Néanmoins, mises à part les Quatre Tours qui sont caractérisées par un grand ensemble, l'architecture reste relativement diversifiée (pas de taille excessive de bâtiments). En outre, les quartiers Quatre Tours et Trilogies sont enclavés et les habitants ont très peu accès à des services de proximité. C'est le cas aussi pour la résidence du Parc de la Noue, coincée entre une zone d'équipements publics, l'A104 et le boulevard Robert Ballanger (la réappropriation des voiries par la commune et les travaux qui devraient suivre ont pour objectif de désenclaver le quartier). Le quartier Pasteur qui est très dense est un quartier hétérogène eu égard aux nombreux bailleurs qui le gèrent. L'image de Fontaine Mallet qui a bénéficié d'un Programme de Rénovation Urbaine devrait évoluer positivement mais il est encore trop tôt pour l'assurer et les investissements doivent être pérennisés dans le long terme. La Gestion Urbaine de Proximité a amorcé une réelle dynamique entre les services techniques et les bailleurs en faveur de ces quartiers mais une réflexion sur l'après-GUP peut être d'ores et déjà engagée.

E) Renforcer le développement économique et social indispensable à ces quartiers :

Ainsi, lorsque l'on regarde les chiffres au niveau des IRIS, les 4 quartiers que nous étudions présentent les plus faibles indicateurs socioéconomiques. Ces quartiers auraient d'ailleurs très bien pu prétendre à un classement en Zone Urbaine Sensible (ZUS). La Communauté d'Agglomération Terres de France dans son diagnostic⁴⁵ avait comparé les quartiers en Politique de la Ville sur son territoire (en ZUS et CUCS) selon la méthode utilisée par l'Insee dans son étude publiée en 2010 sur les ZUS franciliennes : en prenant 12 indicateurs socioéconomiques caractéristiques des ZUS (part des HLM, part des employés et ouvriers dans les salariés, indicateur de chômage, revenu médian par unité de consommation, part des moins de 18 ans, indicateurs de monoparentalité,...) et 5 groupes (A : plus en difficulté que la moyenne des ZUS franciliennes ; B : relativement en difficulté par rapport à la moyenne des ZUS franciliennes ; C moins en difficulté par rapport à la moyenne des ZUS franciliennes ; D relativement moins en difficulté que la moyenne des ZUS franciliennes ; E ZUS atypiques principalement situées à Parisiennes). **Le quartier Fontaine Mallet est apparu comme étant le quartier qui cumulait le plus d'indicateurs classés dans le groupe A (10 sur 12) alors que les Beaudottes à Sevran classées en ZUS en avaient 6 (4 à Pasteur et à Quatre Tours-Trilogies).**

F) Promotion de la santé à Villepinte

L'Atelier **Santé Ville**, la commune de Villepinte et l'Agence Régionale de Santé se sont engagées sur la réalisation d'un diagnostic de santé participatif, démarche s'intégrant dans une dynamique de promotion de la santé. L'implication de la commune de Villepinte relative à l'amélioration du bien-être et de la qualité de vie de sa population se traduit à travers son **service prévention santé**. L'ingénierie mise à disposition pour le suivi des dispositifs et des actions, l'attention portée aux acteurs de proximité et partenaires institutionnels, sont autant d'éléments qui concourent déjà à **un positionnement politique affirmé. Relais communal pertinent, l'ASV** est susceptible d'être à la fois laboratoire d'idées, lieu de propositions, d'échanges de pratiques et de renforcement de coopérations entre élus, habitants et professionnels. C'est aussi le lieu de concertation favorisant l'élaboration de projets de santé.

Pour la grande majorité des acteurs, il ne s'agit pas de réinventer l'existant, mais de **valoriser davantage les dynamiques** actuelles, portées par les institutions, les structures et associations et les inscrire dans le cadre cohérent d'un plan local de santé publique. La **préfiguration du plan local de santé publique de**

⁴⁵ Contribution au diagnostic stratégique de la région Ile-de-France pour la préparation des programmes européens 2014-2020, 13 décembre 2012.

Villepinte s'inscrit dans cette réflexion partenariale et mise en perspective associant collectivité territoriale et Etat (Agence Régionale de Santé).

Des choix ont pu être proposés très en amont, à partir d'initiatives emblématiques présentes sur Villepinte (droit des femmes, rôle et implication du centre hospitalier au sein de la commune, vigilance au regard de la démographie médicale, affirmation de l'importance des associations de proximité, attention portée aux dynamiques de solidarité entre pays du Nord et du Sud...). La reconnaissance de l'existant a participé de façon fondamentale à la démarche de l'ASV et a permis d'associer dans un esprit constructif, l'ensemble des acteurs et partenaires de la ville.

Un programme phare : activité physique et alimentation

L'ASV impulse un programme ambitieux, à échelle communale valorisant l'activité physique pour tous, en privilégiant une approche intergénérationnelle. Ce programme a l'avantage de fédérer de nombreux acteurs – professionnels de santé, centre hospitalier, directions communales, médecin du sport, clubs sportifs, écoles, collèges et Lycées, centre social, associations diverses- autour d'une exigence de pratique ou de retour à l'exercice physique adapté aux situations locales.

3 THEMES MAJEURS

Femmes et santé

Fort de son expérience sur ce territoire de projet, le service prévention santé, au côté de ses partenaires, promeut une approche collective centrée sur le droit des femmes, notamment sur les aspects liés à la violence faite aux femmes. Cette porte d'entrée sensible peut intégrer des axes santé d'importance. Des déclinaisons diverses peuvent être envisagées : jeunes femmes et tabac, maternité et addictologie, formation de professionnels de première ligne sur les enjeux liés au dépistage des cancers, formation de relais au sein des quartiers, actions/activité physique pour les jeunes filles dans les quartiers, organisation de divers événements, éducation à la santé au sein des établissements scolaires, expertise apportée auprès des médecins, lien avec le Centre hospitalier sur les sujets de diabète et alimentation...

Jeunes et santé

Cette thématique peut être abordée à travers l'existence de différents cadres de concertation : direction des services de la ville, PIJ, mission locale, centre social, Centre hospitalier, associations de parents d'élèves, CESC dans les collèges et lycées. La qualité des partenariats entre le service prévention santé et l'équipe infirmières de l'Education nationale se révèle être un atout. Des angles sont à privilégier autour des compétences psychosociales des jeunes : estime de soi, communication non violente, travail autour du genre filles/garçons, du respect, de la dimension affective, prévention des violences, sécurité routière, santé mentale, activité physique, lutte contre les addictions...

Familles, Santé et Environnement

Une approche originale pour aborder les problèmes de santé de manière élargie. Au sein des quartiers, en lien avec les professionnels de proximité, les enjeux liés au cadre de vie peuvent être abordés à travers des actions diverses : formation de professionnels, conseils à différentes structures (bailleurs sociaux, établissements scolaires, crèches, maisons de retraite...), qualité de l'air intérieur, lutte contre l'isolement des personnes âgées, renforcement des liens avec les services hospitaliers et la médecine de ville. Ce thème ouvre de nouvelles collaborations entre plusieurs champs d'intervention : rénovation urbaine, Education nationale, Centre hospitalier...Le lien entre des actions relevant du développement durable est renforcé : tri sélectif, environnement, gestion des médicaments, cadre de vie de proximité, nuisance sonores, gestion urbaine, gestion économique familiale. Les dynamiques « développement durable » enclenchées par la ville sont à croiser avec les initiatives de l'Atelier Santé Ville.

On constate que sur ces quartiers il y a une :

- mauvaise connaissance de la fonction de chacun
- disparité et difficulté de l'accès aux soins
- manque de médecins et des spécialises - venue de médecins dans certains quartiers prioritaires

- manque de vision d'ensemble des acteurs
- certains acteurs sont isolés, ne se sentent pas.

G) Les structures de l'emploi sur Villepinte

A Villepinte, les structures dont bénéficient les demandeurs d'emplois sont :

1. **Le Pôle Emploi** : Le Pôle Emploi regroupe les communes de Villepinte et Tremblay-en-France et se charge aussi bien de l'inscription des demandeurs d'emploi et du règlement de leurs allocations chômage que de l'accompagnement à la recherche d'emploi et l'aide aux entreprises souhaitant recruter.

2. **La Mission locale** : La Mission locale intercommunale Sevrans-Tremblay-Villepinte vise les jeunes de moins de 26 ans non scolarisés, public rencontrant beaucoup de difficultés pour rentrer sur le marché du travail. L'antenne de Villepinte est située au dessus de la Direction Jeunesse. Bien que les jeunes suivis à la Mission locale viennent principalement pour trouver un emploi ou une formation, les problématiques auxquelles doit répondre la Mission locale sont diverses : accès à la santé, au logement, prévention, actions de sensibilisation,... En effet, les jeunes cumulent souvent les freins à l'emploi et il est important d'apporter une réponse globale. Les conseillers de la mission locale construisent avec chaque jeune un projet dans l'objectif final d'accéder à un emploi. En outre, la Mission locale pilote le dispositif d'emplois d'avenir mis en place en 2013 à destination des jeunes peu ou pas diplômés (au 9 mai 2014, 160 emplois d'avenir ont été créés dans l'intercommunalité, financés à 75% par l'Etat dans le secteur non-marchand et à 35% dans le secteur marchand pendant une durée maximum de 36 mois. En contrepartie, l'employeur est obligé de former le jeune). Ces emplois d'avenir sont des contrats aidés indispensables au public jeune éloigné de l'emploi. L'antenne de Villepinte suit un nombre de jeunes qui a doublé en 2 ans passant de 452 en 2011 à 934 en 2013 (ces chiffres ont aussi augmenté à Sevrans et Tremblay mais dans des proportions moindres ; l'antenne de Sevrans représente presque la moitié des jeunes suivis par la Mission locale intercommunale). En 2013, 33% des jeunes étaient originaires des quartiers prioritaires (13% Pasteur, 12% Quatre Tours-Trilogies, 8% Fontaine Mallet) et 11% du Parc de la Noue⁴⁶. On note aussi des taux équivalents dans le quartier du Clos Montceuleux, aux Mousseaux, au Vert Galant et à la Haie Bertrand. Les autres quartiers sont peu représentés. Environ 70% des jeunes suivis à la Mission locale de Villepinte ne sont pas inscrits au Pôle Emploi. Même si la Mission locale accueille les jeunes quelque soit leur niveau de diplôme, on note que les jeunes ayant un niveau de qualification élevé sont très peu représentés : en 2013, 6% des jeunes suivis étaient de niveau supérieur ou égal à Bac+2. Les titulaires d'un baccalauréat (général, technique ou professionnel) représentent environ un tiers des jeunes selon les années (35% en 2013). Le reste est très peu ou pas du tout qualifié : 27% avaient un niveau CAP / BEP et 32% avaient le brevet des collèges, voire aucun diplôme.

En 2013, la Mission locale a fait entrer en alternance, en emploi ou en formation 291 jeunes (contre 218 en 2011 et 325 en 2012) : 61% d'entre eux ont décroché un emploi (majorité de CDD, puis de CDD intérim et de CDI), 32% ont fait une formation et 7% sont en contrat en alternance (contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou de qualification).

3. **Service RSA Insertion** :

a. **Le Service RSA insertion** est une des composantes de la Direction des Solidarités et accueille les villepintois âgés de plus de 26 ans dans leurs démarches d'emploi, de formation ou de construction de projet professionnel. Là aussi, l'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi prend en compte non seulement leur situation vis-à-vis de l'emploi mais aussi les éventuelles difficultés périphériques pouvant entraver leurs recherches d'emploi (problèmes sanitaires, sociaux,...). Le service est en fait divisé en deux et propose des ateliers collectifs particuliers ou communs aux deux services (ateliers pour reprendre confiance en soi, construire un projet professionnel, apprendre les pratiques de recherche d'emploi – CV, lettres de motivation, entretiens... –, maîtriser les outils informatiques,...).

⁴⁶ Source : Mission locale de Villepinte (données sur les quartiers d'origine des jeunes à prendre avec précaution étant donné qu'elles sont déclaratives)

b. **Le service RSA** accueille les demandeurs d'emploi allocataires du RSA de plus de 26 ans orientés par le Conseil Général et qui sont tenus d'être suivis par le service dans le cadre du projet de ville. En effet, le Conseil Général oriente les allocataires du RSA selon les freins à l'emploi qu'ils présentent et le parcours proposé (les personnes en capacité de reprendre immédiatement un emploi sont orientées vers Pôle Emploi et les personnes qui ne sont pas en capacité de reprendre immédiatement un emploi en raison de difficultés sociales sont orientées dans des structures telles que le service RSA). En 2013, sur les 435 allocataires inscrits, 71% étaient des femmes, 71% avaient entre 25 et 45 ans, 68% avaient un bas niveau de qualification et 91% étaient des chômeurs de longue durée. Il s'agit pour la grande majorité (91%) de personnes isolées avec des enfants à charge. Celles-ci rencontrent des freins dans leur parcours d'insertion qui se cumulent : le territoire manque d'offre de formation contraignant les candidats à une formation à être mobiles mais le territoire manque aussi de structures de garde d'enfants.

c. **Le service Insertion** quant à lui a accueilli en 2013 282 personnes volontaires dans le cadre de leur recherche d'emploi. 58% d'entre elles sont des femmes et 56% sont allocataires du RSA. Concernant les niveaux de qualification, 34% ont un niveau inférieur ou égal au niveau V (inférieur au Bac), 55% ont un diplôme de niveau Bac à Bac+2 et 10% ont un diplôme supérieur à Bac+2. Plus d'un tiers des participants sont originaires des quartiers prioritaires. Le service Insertion propose un suivi personnalisé renforcé. Parmi les 82 personnes qui en ont bénéficié en 2013, 19% ont accédé à un emploi (4 CDI, 15 CDD), 10% sont entrées en formation, 13% ont interrompu le suivi proposé, le reste est en cours d'accompagnement.

4. **Les clauses d'insertion dans les marchés** : En 2012, la Ville a recruté une chargée de mission clauses d'insertion. Avant cette date, c'était la Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation de l'Entreprise (MEIFE) d'Aulnay-sous-Bois qui s'occupait de faire respecter les clauses dans les marchés publics de Villepinte. La chargée de mission n'est pas en lien direct avec les demandeurs d'emploi mais elle représente une interface entre les entreprises devant respecter des clauses d'insertion et les structures d'insertion présentes sur le territoire : Mission locale, Service RSA Insertion, CAP Emploi (pour les travailleurs handicapés), régie de quartier, entreprises d'insertion,... Les personnes répondant aux critères pour être en insertion peuvent être au chômage de longue durée, allocataires du RSA, jeunes âgés de moins de 26 ans sans qualification, reconnus comme travailleurs handicapés, seniors ayant perdu leur emploi ou souhaitent reprendre le travail après une longue période sans travailler. Les clauses dans les marchés publics concernent les marchés passés par la Ville et le département avec des entreprises des secteurs du bâtiment, des espaces verts et d'entretien. En outre, un dispositif de clauses d'insertion est inscrit dans le Programme de Rénovation Urbaine de Fontaine Mallet (l'ANRU fixe 5% des heures travaillées dans le cadre d'un PRU consacrées à l'insertion) et privilégie les habitants des quartiers prioritaires. Malgré une difficile mobilisation de l'entreprise attributaire du marché ANRU, sur l'objectif total de 70 210 heures d'insertion prévues, 37 532 heures ont été réalisées au 30 novembre 2013 (soit 53,5%). Ainsi, 108 personnes ont été embauchées depuis le début de la rénovation urbaine dans le cadre de 182 contrats de travail (68% relevant de l'intérim d'insertion, 21% d'embauche directe, et minorité de contrats d'insertion classique). A très forte majorité des hommes (95%), les personnes en insertion sont 71% à être originaires des quartiers CUCS. De plus, 40% ont moins de 30 ans et 9% ont plus de 50 ans. Leur niveau de qualification est très faible (29% de sans diplôme et 65% ont un niveau d'étude compris entre le brevet des collèges et le CAP/BEP.

LA DEFINITION DU QUARTIER VECU

Le territoire vécu fait référence aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent. Il n'y a pas de périmètre qui délimite géographiquement le territoire vécu, néanmoins il se compose essentiellement des équipements fréquentés par la population des quartiers prioritaires (écoles, équipements sportifs). Il est présenté ci-dessous pour chaque ville.

A Sevran

A Montceleux-Pont Blanc, le territoire vécu inclut les équipements suivants :

- Le groupe scolaire Montaigne (REP) ;
- Le collège la Pléiade (REP) ;
- La plate-forme Emploi initiative formation ;
- Les jardins d'Insertion Aurore.

A Rougemont, le territoire vécu inclut les équipements suivants :

- Le groupe scolaire Saint Exupery (REP) ;
- Le stade Jesse Owens ;
- Le gymnase Jesse Owens ;
- La crèche les Colibris ;
- Le collège Painlevé (REP +).

Aux Beaudottes / Perrin, le territoire vécu inclut les équipements suivants :

- L'antenne Jeunesse de Beaudottes et de Perrin ;
- Les gymnases Bacquet, Lemarchand et la salle gymnique ;
- Le terrain de sport de proximité et le terrain de sport plaine Bacquet ;
- L'espace de fitness en plein air ;
- Le stade Guimier ;
- La piscine municipale ;
- Le dojo ;
- Le groupe scolaire Perrin Bernard (maternelle Perrin, élémentaires Perrin, élémentaire Bernard cantine) ;
- Le collège Galois (REP +) ;
- L'école Primevères (REP) ;
- Le lycée Blaise Cendrars ;
- Les parkings silo Racine et Coty ;
- Les commerces et l'espace extérieur place 8 mai 1945 ;
- Le centre commercial Beausevran (en lien avec le quartier des Beaudottes et Montceleux-Pont Blanc) ;
- Le centre Municipal de Santé (CMS) ;
- L'atelier Poulbot ;
- L'espace Mauriac ;
- Le marché ;
- La salle des fêtes et la salle Crétier.

A Villepinte

Le territoire vécu inclut les établissements scolaires déjà présents dans la nouvelle géographie prioritaire : le groupe scolaire Pasteur (élémentaire et maternelle), l'école maternelle des Merisiers, le groupe scolaire Fontaine Mallet (maternelle Fontaine Mallet, élémentaires Lucie Aubrac et Jean Moulin) et d'autres qui n'en font pas partie. Il convient d'ajouter les établissements suivants :

- Les deux groupes scolaires Victor Hugo (élémentaire et maternelle) et Vert Galant (1 maternelle et 2 élémentaires) ;
- les deux écoles élémentaires Charles de Gaulle et Charles Péguy ;
- les lycées Jean Rostand et Georges Brassens, les collèges Camille Claudel, Jean Jaurès, Les Mousseaux et Françoise Dolto.

Fontaine Mallet

- 1 antenne jeunesse dédiée aux 6-17 ans ;
- 1 gymnase Cosec ;
- 1 Maison des Projets qui accueille trois associations et un atelier CLAS géré par la Direction Jeunesse ;
- 1 city stade et des aires de jeux à l'intérieur des îlots résidentialisés.

Pasteur

- 1 antenne jeunesse dédiée aux 6-17 ans ;
- 1 halte-jeux, une crèche familiale ;
- 1 Centre Social André Malraux ;
- 1 circonscription sociale du conseil général
- 1 Espace Jacques Prévert ;
- 4 aires de jeux ;
- 2 city stades ;
- 1 espace d'évolution dédié au football.

Quatre Tours

- 1 foyer de l'enfance ;
- 2 aires de jeux pour les enfants de 2 à 10 ans ;
- 1 espace d'évolution pour jouer au football.

Trilogies

- 1 structure jeunesse dédiée au 6-12 ans ;
- 1 aire de jeux ;
- 1 city stade et un terrain de pétanque.

Parc de La Noue

- le gymnase Victor Hugo ;
- une aire de jeux

A Tremblay-en-France

Le territoire vécu de Tremblay en France peut être défini en intégrant les équipements suivants:

- Les groupes scolaires Pierre Brossolette - Elsa Triolet / Jeanne Labourbe - Georges Politzer / Jacques Prévert,
- Les deux collèges Pierre de Ronsard et René Descartes,
- Le lycée Hélène Boucher,
- Le Palais des sports,
- Le gymnase Jean Guimier,
- La piscine Auguste Delaune,
- Le bureau info jeunesse et le Service jeunesse.

ETAT DES LIEUX DES DISPOSITIFS ET DES ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

La politique de la ville est ancrée de longue date sur le territoire intercommunal de Terres de France. Plusieurs domaines d'intervention ont été couverts par les dispositifs spécifiques : le lien social, la lutte contre les discriminations, l'insertion. Une synthèse des dispositifs de la politique de la ville est structurée ci-après autour des trois piliers qui composent le Contrat de ville: cohésion sociale, développement de l'activité économique et de l'emploi et cadre de vie et renouvellement urbain. Les éléments détaillés sont présents sous forme de tableaux dans l'annexe du contrat.

De multiples dispositifs pour la cohésion sociale

La **CATF** a mené depuis 2013 des dispositifs qui concourent au renforcement du lien social et au soutien des publics les plus fragilisés des quartiers prioritaires :

- La bourse au permis de conduire (1500 permis, dont 57% des bénéficiaires en QPV)
- L'aide complémentaire pour 40 emplois d'Avenir au sein des associations du territoire, dont 69% en QPV
- Le soutien aux projets portés par des associations présentes sur son territoire qui relèvent de l'un de ces axes forts suivants : lutte contre les discriminations et les inégalités, prévention de la délinquance, protection de l'environnement et du cadre de vie ou encore épanouissement à travers le sport et la culture.

Les **trois villes** ont mobilisé de nombreux dispositifs en faveur de la cohésion sociale de leur territoire. Ainsi, les trois villes ont mis en place un **Contrat Urbain de Cohésion Sociale** (CUCS) depuis 2007 et l'ont reconduit régulièrement jusqu'au 31 décembre 2014.

Ainsi, les **Ateliers Socio Linguistiques (ASL)** développent une approche pédagogique visant le gain en autonomie sociale d'adultes migrants vivant sur le quartier. Les Asl s'articule autour de trois axes :

- l'usage autonome des espaces sociaux,
- la compréhension des principes et valeurs de la société d'accueil
- la connaissance des temps forts et événements de la société d'accueil

Les dispositifs de réussite éducative

Les villes sont également engagées dans des dispositifs **pour la réussite éducative** à travers le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) et l'Accompagnement des Collégiens Temporairement Exclus (ACTE).

Le **Projet de réussite éducative** (PRE) est l'un des vingt programmes du plan de cohésion sociale initié en 2005 pour une durée de cinq ans (2005-2009). Il s'adresse spécifiquement aux enfants ou adolescents de moins de 16 ans les plus fragilisés et à leur famille vivant sur les territoires anciennement en ZUS ou scolarisés en éducation prioritaire (réseaux ambition réussite et réseaux de réussite scolaire).

Le PRE s'appuie sur un projet partagé et un partenariat élargi à tous les acteurs concernés au plan local par l'action éducative, et décline une programmation d'actions qui se déroulent essentiellement hors temps scolaire et n'ont pas vocation à se substituer ni à l'action de l'école, ni aux dispositifs existants dont le PRE est complémentaire.

Les villes de Sevran et de Tremblay-en-France ont un PRE en place, la ville de Villepinte prépare une mise en œuvre pour la rentrée 2015.

Les trois villes bénéficient en outre du **Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité** (REAAP) dont l'objectif est de soutenir les parents dans leurs rôles éducatifs et leurs compétences.

Les actions de lutte contre la délinquance

Les trois villes sont engagées dans des actions de **lutte contre la délinquance** à travers un Contrat Local de Sécurité à Sevrans et Tremblay-en-France et une Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) à Villepinte qui a besoin d'être réactivée.

Les actions en matière de santé

En termes de **santé**, les trois villes mènent chacune un **Atelier Santé Ville** (ASV) dans le cadre d'un Contrat Local de Santé.

L'Atelier santé ville (ASV) est à la fois une démarche locale et un dispositif public qui se situe à la croisée de la politique de la ville et des politiques de santé, dont l'objectif est de contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé :

Premièrement, la démarche Atelier santé ville s'inscrit dans la loi relative à la lutte contre les exclusions, qui a pour objectif d'améliorer la santé de la population et en particulier des plus démunis (elle s'articule donc avec les priorités régionales des programmes d'accès à la prévention et aux soins - Praps).

Deuxièmement, la démarche s'insère dans le dispositif contractuel de la politique de la ville entre la ville et l'Etat : l'ASV constitue aujourd'hui l'outil de mise en œuvre opérationnelle du volet santé du Contrat urbain de cohésion sociale (Cucs). L'ASV anime, renforce et adapte les différents axes de la politique de santé publique au niveau local.

En 2015, les trois villes du territoire intercommunal disposent d'un ASV qui permet de mettre en réseau les acteurs de la santé et d'animer des actions de prévention de la santé.

Les actions en matière d'accès aux droits

Concernant **l'accès aux droits**, Tremblay-en-France a, au titre de la politique de la ville, un dispositif afin d'accueillir et informer le public sur l'accès aux droits. A Sevrans et Villepinte, un point d'accès aux droits est ouvert (depuis 2013), en dehors du cadre de la politique de la ville.

Un projet social pour chaque maison de quartier du territoire intercommunal

Le territoire intercommunal bénéficie d'un réseau de centres sociaux, appelés également « maison de quartier » agréés par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

L'agrément du projet du centre social est délivré par le Conseil d'administration de la CAF, qui en définit la durée (généralement de 1 à 3 ans). Elle peut varier selon la nature du projet et les moyens mis en place et précise les orientations retenues par la CAF.

Selon les critères d'agrément CAF qui déclenchent des financements pour le centre social, un projet social est structuré par l'implication d'une multitude d'acteurs internes (les élus, les administrateurs, l'institution). L'élaboration du projet social doit s'inscrire dans cette démarche de développement social local. Il privilégie une démarche ascendante créant les conditions d'une participation active des habitants, dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet de développement.

Le rôle des centres sociaux présents dans les quartiers prioritaires de la CA Terres de France est de participer activement sur le terrain à la lutte contre l'exclusion et à la cohésion sociale des quartiers. En définitive, ils participent à la mise en œuvre des politiques sociales territoriales.

DISPOSITIFS		SEVRAN	VILLEPINTE	TREMBLAY-EN-FRANCE
PROJET REUSSITE EDUCATIVE (PRE)	DE	OBJECTIFS		
		FINANCEURS ET MONTANT		
		STRUCTURES BENEFICIAIRES		
		PUBLICS BENEFICIAIRES		
		ANCIENNETE		
ATELIERS VILLE (ASV)	SANTE	OBJECTIFS		
		FINANCEURS ET MONTANT		
		STRUCTURES BENEFICIAIRES		
		PUBLICS BENEFICIAIRES		
		ANCIENNETE		

Accompagner les enfants et les adolescents présentant des signes de fragilité en construisant avec leur famille un parcours de réussite individuel

ACSE – 209 000 € en 2013
216 300 en 2014

Portage CCAS

Enfants et adolescents entre 2 et 16 ans dans la géographie du CUCS

Depuis 2009 avec reconduction permanente

Pas de PRE en 2014

Accompagner les enfants et les adolescents présentant des signes de fragilité en construisant avec leur famille un parcours de réussite individuel

ACSE (217 000€ en 2013 / l'année 2014 n'est pas la plus représentative en terme d'activités car de nombreux changements sont intervenus au sein de l'équipe)

PRE (CCAS)

Enfants et adolescents entre 2 et 16 ans dans la géographie du CUCS

Depuis 2009

Inscrits par l'Agence Régional de Santé les Ateliers Santé Ville constituent le dispositif opérationnel du volet santé CUCS.

Mettre en œuvre des actions de prévention à destination des publics les plus fragiles, renforcer l'accès aux soins, mettre en place des espaces d'échanges pour les habitants, informer sur les droits en matière de santé.

Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Favoriser la coordination locale entre tous les acteurs de santé. Favoriser la mobilisation des habitants et des professionnels dans les différentes étapes :
- diagnostic
- préconisation et mise en œuvre d'actions.

Mettre en œuvre des actions au bénéfice de la santé des Tremblaysiens

ACSE/ARS/Ville – inclus dans le financement CUCS

Ville de Sevrans

Les publics des quartiers prioritaires L'ensemble de la commune pour certaines actions

Depuis 2004

ACSE (15k€ en 2011)

Ville de Villepinte

Les publics des quartiers prioritaires L'ensemble de la commune pour certaines actions

Depuis 2010

ACSE (cf. fiche bilan ASV CLSa : Acsé (20 000€ pour la coordination ASV et 10 000€ pour la santé mentale) + ville 49 600€

Pôle Santé Municipal

Les publics des quartiers prioritaires L'ensemble des habitants du centre ville

Depuis 2010

Des dispositifs pour favoriser le développement économique et l'emploi

Le territoire intercommunal a démontré, au regard de la croissance de +48% du nombre d'emplois entre 1999 et 2009, **un réel dynamisme sur le plan économique**. Les efforts consentis pour accueillir de nouvelles activités n'ont toutefois pas réussi à résorber les difficultés sociales (chômage, dépendance des prestations) qui au contraire persistent, voire s'accroissent avec la crise économique. Plusieurs dispositifs spécifiques visent à accompagner d'une part les créateurs d'entreprises et d'autre part, les demandeurs d'emploi.

La CATF pilote un accompagnement à la création d'entreprise

Afin de favoriser l'activité économique, la CATF a mis en place un service d'accompagnement des créateurs d'entreprise. Ce service, créé en 2013, doit permettre à tous les porteurs de projet habitant le territoire de bénéficier d'une même « prestation » création d'entreprise quelque soit l'état d'avancement de leur projet. Depuis mi-2014, suite au constat d'une réelle fragilité des jeunes entreprises du territoire (en Seine-Saint-Denis, seule une entreprise sur 2 survit après 3 ans d'existence (Source : INSEE), il a été décidé de développer le service et de proposer des suivis post-crédation (sont ainsi accompagnées les entreprises installées sur le territoire et qui ont moins de 3 ans d'existence et les chefs d'entreprise qui ont été accompagnés par le service dans la phase d'accompagnement). Que ce soit pour l'accompagnement ou le suivi post-crédation, sont organisés des ateliers ou des réunions d'information collective. Ils sont organisés par le service « création d'entreprise » et animés par des partenaires de la création d'entreprise. Les premiers accueils sont réalisés au sein des 3 villes de l'agglomération. La CATF bénéficie d'une salle sur Villepinte et dispose de deux permanences au sein de deux quartiers prioritaires : le Grand Ensemble de Tremblay-en-France et les Beaudottes à Sevran.

Ce service contribue donc à la création d'activités et d'emplois sur le territoire. En 2014, il a accueilli 3380 nouveaux porteurs de projet dont 29.6%⁴⁷ sont issus des quartiers prioritaires. Il a également accompagné 22 jeunes chefs d'entreprises. 50 porteurs de projet accompagnés par Terres de France ont créé leur entreprise en 2014.

En 2014, le service « création d'entreprise » de Terres de France et l'ensemble de ses partenaires ont proposé, organisé et animé 53 rencontres collectives et réalisé 719 entretiens individuels. Plus spécifiquement, les agents du service « création d'entreprise » de Terres de France ont réalisé 360 entretiens de premier accueil, 330 entretiens de suivi, 1 498 orientations.

Pour 2015, il est envisagé de développer, par le biais de nouveaux partenariats, l'émergence et la sensibilisation à la création, l'accompagnement en direction des jeunes (via le projet PIMENT porté par une coopérative d'activité) mais aussi en direction des porteurs de projet de l'Economie Sociale et Solidaire. L'accent doit être mis sur le parrainage et le suivi post-crédation.

Cette action entre pleinement dans le champ de **l'Economie Sociale et solidaire**, secteur qui est également développé par la Communauté d'Agglomération Terres de France notamment par la mise en œuvre d'un appel à projets.

L'ambition de ce dernier est de soutenir le démarrage et le développement d'initiatives économiques solidaires qui se distinguent pour leur intérêt collectif, leur caractère d'utilité sociale et environnementale et qui savent répondre à des besoins locaux identifiés qui sont peu, mal ou non satisfaits au regard des problématiques et enjeux présents sur notre territoire.

Un premier appel à projets Economie Sociale et Solidaire a été lancé fin 2012, l'année 2013 a permis la mise œuvre des 3 projets retenus.

Fort de la réussite du premier appel à projets, un deuxième puis un troisième appel à projets ont été lancés en septembre 2013 puis décembre 2014 pour un montant global annuel qui a été augmenté ; passant ainsi de

⁴⁷ Chiffres en cours de consolidation par la CATF

10 000 à 50 000 Euros par an. Sur ces deux ans, 15 projets ont été retenus. Pour 2015, l'appel à projet devrait être lancé fin du premier semestre.

Le « Territoire Entrepreneurs » de Sevrans (ex-ZFU) : un levier stratégique pour un développement économique des quartiers

La commune de Sevrans disposait jusqu'au 1^{er} janvier 2015 de deux Zones de Redynamisation Urbaine (dans les quartiers de Rougemont et de Beaudottes)⁴⁸ et d'une Zone Franche urbaine (ZFU) sur le quartier des Beaudottes.

Cette dernière devient désormais Territoire Entrepreneurs⁴⁹ dans le cadre de ce dispositif nouvelle génération mis en place jusqu'en 2020.

Les secteurs d'activités les plus dominants sont la construction, le commerce et les services aux entreprises, ils totalisent 70 % des emplois de la ZFU en 2014. Au regard de la typologie des entreprises, la ZFU apparaît comme un moteur important de l'économie locale. Elle abrite les plus gros employeurs de la commune : Véolia, CGR, Taxi Bleu. Elle compte actuellement 219 entreprises dont 29 qui se sont implantées en 2013. On peut noter que le secteur du service est prédominant sur la zone notamment sur la ZAC Vergnaud avec une superficie de 16 hectares.

La ZFU de Sevrans accueillait 219 entreprises en 2014, soit 17% des entreprises de la commune et 25 % des emplois de Sevrans, dont 10 % des salariés sont sevransais. Le tableau suivant précise le nombre d'emplois générés par les principales entreprises présentes dans la ZFU. Par ailleurs, les dix premières entreprises qui génèrent le plus d'emplois se situent essentiellement sur cette zone, notamment :

RAISON SOCIALE	Nombre d'emplois	Secteur d'activité
CARREFOUR	385	Commerce
VEOLIA / OTUS	200	Service
LES TAXIS BLEUS	125	Service
C.G.R.	102	Industrie
IN SITU (ex SI JA FLO)	80	Commerce
AD SERVICES 93	40	Service
LUBRO	25	Industrie
G.E.A.T.	21	Service
NOVAIR	20	Commerce
LES MILLE ET UNE FEUILLES	20	Industrie
PHARMACIE BEAUSEVRAN/SELAS PHARMA	20	Commerce

Le nombre d'emplois générés par les entreprises présentes dans la ZFU (source : Direction du développement économique de la ville de Sevrans -2014)

⁴⁸ Le dispositif des Zones de Redynamisation Urbaine n'existe plus à partir du 1^{er} janvier 2015.

⁴⁹ Rappelons que ce dispositif vise à attirer des entreprises dans les quartiers défavorisés par des exonérations fiscales avec une condition importante, celle d'avoir un quota de ses salariés embauchés résidant dans le périmètre du quartier

Des structures d'accompagnement et des initiatives pour rapprocher les demandeurs d'emploi des offres

Plusieurs dispositifs existent par ailleurs afin favoriser **l'insertion professionnelle** des personnes en recherche d'emploi. Outre les deux agences Pôle emploi de Tremblay-en-France/Villepinte et de Sevan, plusieurs structures associatives mènent des actions d'accompagnement à l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi (faible qualification, peu de savoirs de base, manque de structuration dans la recherche d'emploi) à travers des chantiers d'insertion notamment.

La **mission locale** est la seule structure dont le rayonnement est officiellement intercommunal. Sa mission est d'accompagner les 18-26 ans. En termes d'outils, a été créé au sein de la Mission Locale Intercommunale, le Parcours d'Orientation Professionnelle. Un atelier d'élaboration et de validation d'un projet professionnel a été mis en place et financé pendant 3 ans pour sa phase expérimentale de mars 2012 à février 2015. Cet atelier vise l'accompagnement des bénéficiaires du RSA des 3 villes dans l'élaboration d'un projet professionnel réaliste en phase avec les exigences du marché de l'emploi. Il s'agit pour les participants de réaliser un bilan personnel, professionnel, d'identification des compétences et leurs potentialités, de leur permettre de découvrir l'entreprise et les métiers tout en agissant sur l'estime de soi et la confiance dans leurs chances de réussir leur insertion professionnelle dans ce contexte économique exigeant et codifié.

A l'échelle communale, les acteurs engagés dans la conduite et l'animation dans les dispositifs d'insertion par l'emploi sont les services municipaux, des associations et une régie de quartier située sur la ville de Tremblay. A ce titre, la **Plateforme pour l'Emploi l'initiative et la Formation** à Sevan est un espace qui centralise les instruments ressources pour la recherche d'emploi et pour la formation sur la commune de Sevan. C'est un équipement phare à rayonnement communal pour l'accompagnement du public.

Sur la ville de Tremblay, l'acteur de référence est la Boutique Club Emploi et sur Villepinte, le service projet de ville R.S.A.

Enfin, des manifestations telles que le **Salon de l'emploi** et **Job d'Été** qui se tiennent annuellement (depuis 2010 pour la première, depuis 2013 pour la seconde) sur les 3 communes du territoire de l'agglomération ont eu un impact à l'échelle intercommunale en termes de fréquentation. Cependant, les retombées pour le public en termes d'emploi sont difficilement identifiables.

Un dispositif d'insertion dynamisé par les grands projets du territoire

Les clauses « sociales » d'insertion, communément appelées clauses d'insertion permettent d'introduire dans les marchés publics une obligation en matière d'insertion de personnes éloignées de l'emploi. L'engagement est généralement exprimé en nombre minimal d'heures d'insertion au bénéfice de personnes éloignées de l'emploi. A la clôture du marché, l'entreprise retenue devra justifier avoir réalisé ce nombre d'heures minimal au bénéfice du public visé.

Différents projets structurants du territoire permettent de mettre en œuvre ce dispositif :

- **Le projet de construction du centre commercial AEROVILLE par Unibail s'est achevé en Octobre 2013.** En 2011, la signature d'une convention entre Unibail, la CATF et la Maison de l'Emploi de l'Est Val d'Oise, a fixé un objectif de 42.700 heures d'insertion. Ces 42 700 heures ont permis de faire travailler 18 personnes du territoire de la CATF.
- Dans le cadre de l'actuelle réalisation de la ZAC SUD CDG, la construction du **parc d'activité AEROLIANS est en cours.** La signature d'une convention partenariale avec l'AFTRP (Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne) et la CATF spécifie que 7 % du total des heures de travail nécessaires à la réalisation de l'aménagement sont réservés aux publics en difficulté de la CATF. L'objectif d'insertion est de 14 738 heures.

	Clauses d'insertion d'un projet achevé : Aéroville	Clauses d'insertion d'un projet en cours : Aérolians (janvier 2015)
Nombre d'heures totales réalisées	42700 heures	2895 heures
Nombre d'heures suivies par une structure d'insertion	14000 heures	1724 heures
Nombre d'embauches directes	19 embauches	2 embauches
Part du public résident dans le territoire de la CATF	36%	10 sur 11 participants

Les heures d'insertion réalisées dans le cadre de projets pilotés par la Communauté d'agglomération Terres de France (source : CATF janvier 2015)

Par ailleurs, le système des **clauses d'insertion** s'est développé dans les PRU avec une particularité à Sevrans où les clauses d'insertion ont été étendues à l'ensemble des marchés publics de la ville. Selon les chiffres provenant de documents les plus récents datant de 2013⁵⁰, les heures issues des clauses d'insertion réalisées dans le PRU de Fontaine Mallet et dans les PRU de Sevrans, correspondent respectivement à 25 et 42 équivalents temps plein annuel. On relève que 1.4 équivalents temps plein relèvent de prestations d'ingénierie et non pas de postes de main-d'œuvre dans la construction.⁵¹

Enfin, on peut relever que deux autres marchés publics passés entre la CATF et un prestataire incluent des heures d'insertion : le service de location de vélo qui comprend également le service de nettoyage de la gare du Vert Galant et le service de nettoyage de la gare de Sevrans Beaudottes.

⁵⁰ Point d'Etape PRU Sevrans (Avril 2013) et Revue de Projet PRU Fontaine Mallet (Novembre 2013)

⁵¹ Calcul selon lequel 1500 heures correspondent à un équivalent temps plein annuel.

Des dispositifs en faveur du renouvellement urbain et de l'amélioration du cadre de vie

Trois dispositifs sont à l'œuvre sur le territoire intercommunal afin d'améliorer le cadre de vie et l'habitat : les Projets de Rénovation Urbaine dans le cadre du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) financé avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) afin de rénover l'habitat social et le cadre de vie, les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et les Plans de Sauvegarde afin de réhabiliter l'habitat privé en copropriété.

Les interventions à l'œuvre sur le territoire intercommunal

En 2014, sur le territoire de la CATF, on distingue donc :

5 PRU (3 à Sevran, 1 à Villepinte, 1 à Tremblay-en-France) pour un montant total de 427 millions d'euros d'investissements dont 155 millions d'euros financés par l'ANRU

3 OPAH (Sevran) pour un montant total de 20 millions d'euros en 2014

5 Plans de Sauvegarde (Sevran) pour un montant total de 13 millions d'euros

En synthèse, ces dispositifs permettent d'intervenir sur trois grandes familles d'opération : l'habitat, les espaces publics et les équipements⁵² .

Les interventions sur le **parc d'habitat** visent à :

- Démolir les logements les plus dégradés du parc social pour reconstituer une offre neuve de qualité
- Réhabiliter les logements sociaux et privés, notamment sur le plan thermique, mais aussi pour les mettre aux normes de sécurité
- Résidentialiser les bâtiments pour mieux marquer la limite avec l'espace public
- Diversifier le parc par la création d'une offre mixte

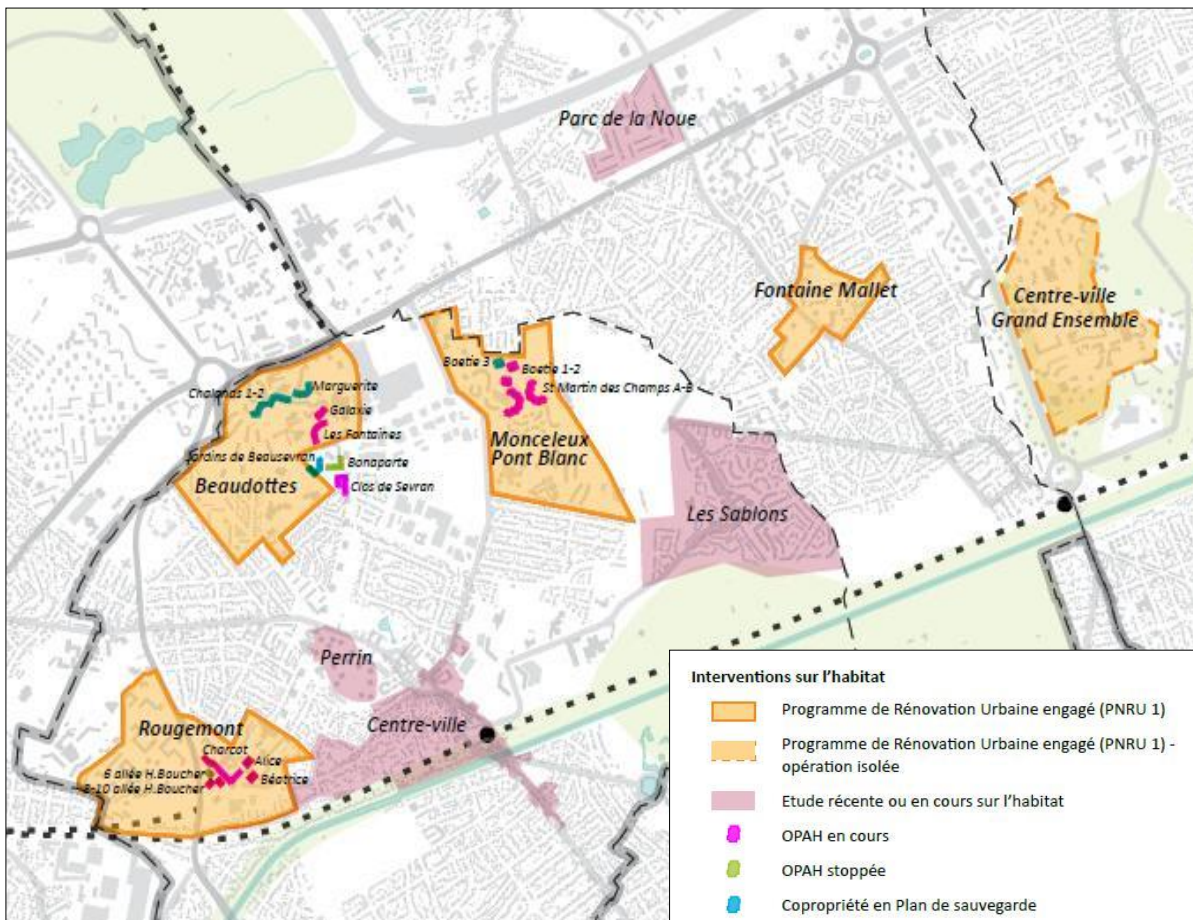
Les interventions sur l'**espace public** visent à :

- Désenclaver les quartiers en créant des voies nouvelles
- Requalifier les voiries existantes
- Créer des centralités
- Créer de nouveaux espaces de convivialité et de rencontre
- Réorganiser le stationnement
- Aider les habitants à se réapproprier l'espace public

Les interventions sur les **équipements** visent à :

- Rénover les équipements existants (petite enfance, groupes scolaires, équipements sportifs, centres sociaux, maisons de quartier, bibliothèques, pôles commerciaux)
- Renforcer l'offre de service en créant de nouveaux équipements (centre sociaux culturels, pôle commerciaux, etc.)

⁵² Point d'étape PRU de Sevran 2012, Projet de Rénovation Urbaine de Tremblay-en-France 2014, Revue de Projet PRU Fontaine Mallet



Répartition des opérations de rénovation urbaine à l'œuvre sur le territoire intercommunal en 2014 (source : atlas de la Communauté d'Agglomération Terres de France – 2014)

[Une amorce de transformation permise par des interventions dans le cadre du PNRU](#)

L'état d'avancement des PRU du territoire intercommunal est hétérogène. Les opérations sont de différents ampleurs selon les quartiers. La synthèse des opérations programmées et des opérations réalisées, au moment où s'élabore le diagnostic du contrat de ville, est présentée dans le tableau en page 25. Elle n'intègre pas les chiffres d'opérations antérieures aux PRU ou en dehors des dispositifs cités (Grand Projet de Ville des Beaudottes en 1999, rénovation urbaine dans le Grand Ensemble de Tremblay-en-France en 2004, les opérations de résidentialisation des copropriétés cofinancées par la ville de Tremblay-en-France).

Les PRU ont permis une première transformation importante des quartiers prioritaires (à ce titre, les PRU de Fontaine Mallet à Villepinte et de Rougemont à Servan ont profondément changé le cadre urbain). Les opérations aux Beaudottes et à Montceaux Pont Blanc à Sevrans, de même que celle du Grand Ensemble de Tremblay-en-France sont déjà visibles, mais nécessitent d'être poursuivies pour aller jusqu'à l'achèvement du projet urbain de chaque quartier.

[Des dispositifs stratégiques pour l'habitat privé : OPAH et Plans de Sauvegarde](#)

L'intervention publique sur l'habitat privé sur le territoire de la CATF concerne jusqu'ici uniquement la commune de Sevrans. Elle touche plus de la moitié du territoire de la ville. Environ 20 millions d'euros sont mobilisés dans le cadre des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et 13 millions d'euros pour les Plans

de Sauvegarde (PDS). Il s'agit d'une intervention exceptionnelle puisque la commune de Sevrans regroupe 25% des opérations (OPAH + PDS) en cours dans le département de la Seine-Saint-Denis (8 sur 32 en 2014). On recense en effet les opérations suivantes :

- 3 OPAH en cours actuellement sur les trois quartiers respectifs en rénovation urbaine : Beaudottes, Montceuleux Pont Blanc et Rougemont.
- 5 Plans de Sauvegarde (Chalands 1, Chalands 2, Marguerite, Jardins de Beausevrans et Boétie 3)

Par ailleurs, 2 OPAH sont programmées pour l'année 2015, une dans le centre ville de Sevrans et l'autre dans le quartier Perrin, quartier retenu dans la nouvelle géographie prioritaire. Pour le quartier Perrin, l'étude pré opérationnelle a été menée par la ville en 2014. Enfin, la copropriété du **Parc de la Noue** (757 logements), nouvel entrant dans la géographie prioritaire, bénéficie d'une étude pour un plan de sauvegarde ou une OPAH.

[Des actions de gestion durable de l'environnement et de lutte contre la précarité énergétique](#)

Les élus du territoire sont engagés de développement durable à travers plusieurs projets et actions, notamment :

- l'adoption des Plans Climat Energie Territoire (PCET) de la Ville de Sevrans et de Terres de France en 2013 / 2014 qui déclinent pour 6 ans un plan d'action en faveur des réductions de GES et de la qualité de l'air ;
- la mise en service des Espaces Info Énergie depuis 2011 qui ont pour but d'offrir aux habitants du territoire un accès aux informations techniques et réglementaires en matière de consommation d'énergie. Parallèlement, les conseillers assurant les permanences gratuites dans chacune des trois communes membres peuvent aider à monter des dossiers de demande de subventions pour des travaux d'isolation ou vérifier les devis qui leur sont soumis. Enfin, ils promeuvent les démarches d'économie d'énergie et le recours aux énergies durables ;
- des projets et des actions de développement des énergies renouvelables telles que la biomasse et la géothermie ;
- l'aide au développement des transports en commun notamment par le financement de lignes de bus
- l'élaboration d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) et la publication de la carte des nuisances sonores pour lutter contre les nuisances sonores ;
- la mise en place progressive depuis décembre 2014 d'une Agence Locale de l'Energie et du Climat destinée à renforcer les Points Infos Energie et à animer le PCET sur le territoire.

Parallèlement, le territoire est résolument engagé dans la lutte contre la précarité énergétique, plus particulièrement à travers les dispositifs suivants :

- Aide aux travaux de rénovation énergétique dans le diffus
- Aide aux copropriétés en grande difficulté
- Etude préalable à la mise en œuvre d'un Programme d'intérêt général de lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne et pour l'adaptation du logement au vieillissement qui permet sur le territoire d'évaluer le besoin en travaux et donc en financement sur ces thématiques
- La mise en place d'un Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie.

ORGANISATION

Une évolution des modalités d'animation des dispositifs avec la prise de compétence de la CATF

Les dispositifs relatifs à la politique de la ville, mis en œuvre sur le territoire de la CATF, font l'objet de contractualisations plus ou moins anciennes. S'ils existent sur la commune de Sevrans depuis 1994 (1^{er} contrat de ville), et sur la commune de Villepinte depuis 1998 (1^{er} CLS), la Ville de Tremblay n'a rejoint que relativement récemment les périmètres de la géographie prioritaire, en 2007 (1^{er} CUCS).

	Sevrans	Villepinte	Tremblay-en-France
Année de la première contractualisation au titre de la politique de la ville	1994 (Contrat de ville)	1998 (Contrat Local de Sécurité)	2007 (Contrat Urbain de Cohésion Sociale)

Ancienneté de la politique de la ville selon les communes (source : Etat des lieux sur la politique de la ville sur le territoire de la CATF 2013)

Les différents dispositifs mis en place ont exclusivement été portés par les communes jusqu'à la création de la Communauté d'Agglomération Terres de France le 1^{er} janvier 2010.

Depuis sa création, la Politique de la Ville est une de quatre compétences obligatoires de la CA Terres de France. Avec la délibération du 27/06/2011 il a été défini comme intérêt communautaire :

- Dresser un état des lieux des dispositifs contractuels de développement urbain et social d'intérêt communautaire en cours ou à venir sur territoire. Un état de lieu de la Politique de la Ville a été élaboré en 2013 à l'échelle intercommunale par les services de la CA Terres de France et les services politique de la ville des trois villes membres.
- Mesurer la mise en œuvre des politiques de droit commun dans les quartiers prioritaires.
- Dresser un état des lieux des dispositifs locaux de prévention délinquance sur le territoire, soutien aux projets ou actions de prévention délinquance se déroulant sur au moins deux communes ou s'adressant à l'ensemble des habitants.
- Négociation, coordination et passation de dispositifs contractuels visant à l'insertion économique avec les entreprises qui conduisent ou réalisent des opérations d'aménagement ou des chantiers d'un coût supérieur à 15 Millions d'euros ou sur demande de la ville concernée en cas de montant inférieur à 15 Millions d'euros.
- Organisation et soutien d'initiatives en matière d'insertion économique et sociale intéressant l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération.
- Organisation ou soutien d'initiatives permettant d'agir contre les discriminations ou les inégalités et intéressant l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération.

En 2014, la réforme sur les instruments de contractualisation exige que le Contrat de ville unique soit porté à l'échelle de l'intercommunalité, en associant étroitement les Villes à son élaboration et à sa mise en œuvre. Comme le précise la loi, la CATF a un rôle d'animation de la démarche de rédaction du Contrat de Ville Intercommunal et s'appuiera le plus largement possible sur les techniciens en charge des thématiques du futur contrat de ville. La délibération du 01/12/2014 déclare le dispositif contractuel « Contrat de Ville Intercommunal » d'intérêt communautaire :

« Sur le territoire intercommunal, l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de politique de la ville est chargé du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du contrat de ville et, dans le cadre défini par ce dernier, de la mise en œuvre des actions

relevant de ses compétences et de celles de portée intercommunale. Sur le territoire de la commune, le maire est chargé, dans le cadre de ses compétences, de la mise en œuvre du contrat de ville et contribue aux actions des autres signataires selon des modalités définies par le contrat de ville. Une instance de pilotage est instituée en vue de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du contrat de ville. Son organisation et son fonctionnement sont précisés par les signataires du contrat de ville »⁵³.

Une coordination pilotée à l'échelle de Terres de France

L'animation de la CATF se décline à plusieurs niveaux :

- Sur un plan technique, par la mise en place d'un groupe de travail bi-mensuel réunissant les chefs de projets politique de la ville, les coordinateurs des communes et de l'EPCI et en tant que de besoin, les techniciens en charge de la démocratie locale/citoyenneté et de l'observatoire social de Tremblay, du renouvellement urbain des quartiers de Sevrans.
- Sur un plan politique par la mise en place d'un comité de pilotage restreint et d'un comité de pilotage élargi.

Le premier, présidé par la Vice Présidente en charge de la politique de la ville et composé des élus délégués à la PV dans les communes détermine les principales orientations et assure leur mise en œuvre par le comité technique

Le comité de pilotage élargi aux représentants de l'Etat et aux principaux acteurs publics valide les principales étapes de la démarche du contrat de ville intercommunal.

Organisation de l'élaboration du Contrat de Ville Intercommunal (CVI)

Comité de suivi du CVI

- VP de la CATF en charge de la Politique de la Ville – Mme Moreira
- 2 Conseillers communautaires (1 Tremblay-en-France et 1 Villepinte)
- Elu politique de la Ville de Sevrans

Comité de pilotage Interne

Comité de pilotage
Elus municipaux « Politique de la Ville » et Renouvellement urbain
de chaque commune membre
Elus municipaux en charge des quartiers concernés
DGS des villes

Comité de pilotage élargi au partenaires extérieurs

Comité de pilotage interne + Partenaires : Etat, CG93, Bailleurs, CAF ...

⁵³ La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine Chapitre II, article 6

L'ingénierie de la Communauté d'Agglomération Terres de France

En 2012, elle avait produit un diagnostic territorial en vue d'alimenter la stratégie de la région Ile-de-France dans le cadre de la préparation aux programmes européens de la période 2014-2020. Ce diagnostic a permis d'alimenter le contrat de ville intercommunal.

Depuis 2014, la CATF anime la démarche d'élaboration du contrat de ville intercommunal en collaboration avec les trois communes qui ont en charge l'animation de proximité des dispositifs spécifiques de la politique de la ville.

Pour ce faire, elle dispose d'une équipe composée de plusieurs personnes : un chargé de l'observatoire social et de la politique de la ville sous l'autorité du DGA politiques territoriales. Les Chargés de missions thématiques sont associés en tant que de besoins sous l'autorité des DGA (DGA aux politiques territoriales et DGA Aménagement/habitat/transport/développement économique). Le pilotage et la coordination engage la DGS et sa chargée de coordination.

L'ingénierie de la ville de Sevrans

Sur la commune de Sevrans, un service est dédié à la politique de la ville. Cette équipe MOUS (Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) est composée d'un directeur - chef de projet, d'un adjoint, et d'un agent en charge du secrétariat. Le service politique de la ville prend en charge l'instruction, le suivi, et l'évaluation de tous les dispositifs liés à la politique de la ville, dont la pierre angulaire est le contrat de ville. Les missions du service sont à la fois techniques, administratives, mais aussi de conseil, de mise en réseau, d'animation et de mise en cohérence de projets transversaux.

Les principales missions sont :

- Etre l'interface entre l'Etat et la ville pour mettre en œuvre au niveau local les dispositifs de la politique de la ville : chaque année, le service politique de la ville met en application les orientations définies. Ces orientations sont en corrélation avec celles des différents partenaires institutionnels, impliqués dans les dispositifs contractualisés de l'Etat.
- Assurer le suivi administratif nécessaire à l'obtention des subventions dans le cadre du CUCS mais aussi de d'autres dispositifs tels que les VVV, le CLAS, le FIPD ...
- Aider au montage de projets et accompagner techniquement certains projets
- Organiser et animer des réunions d'information et de réflexion autour des questions liées au développement social et urbain.

De plus, le service politique de la ville est en charge du Programme de Réussite Educative et du dispositif ACTE, soit 8 agents permanents.

L'ingénierie de la ville de Tremblay-en-France

Pour la commune de Tremblay-en-France, il n'y a pas de poste dédié à temps plein à la politique de la ville. Néanmoins, plusieurs personnes sont impliquées, au sein de différents services. On peut distinguer le rôle de pilotage et de coordination, du rôle de mise en œuvre et d'accompagnement des dispositifs. La répartition est la suivante :

- Le pilotage et la coordination engagent le Directeur Général des Services, le Directeur Général Adjoint chargé du lien social, de la jeunesse et de la citoyenneté ainsi que le chargé de mission auprès du DGS.
- La mise en œuvre des dispositifs et leur accompagnement est réalisé par les services porteurs des dispositifs : l'équipe de la Démocratie Locale (CUCS / GUP/ Participation des habitants), l'équipe du Renouvellement Urbain, l'équipe PRE, l'équipe du Pôle Santé dont le coordinateur ASV/CLS, l'équipe Prévention dont la coordinatrice CLS/FIPD. Mais aussi le service de la Vie associative, l'Observatoire social, le service Vie des quartiers, le service Développement économique/emploi-formation, le service des Sports.

L'ingénierie de la ville de Villepinte

Pour la commune de Villepinte, la Direction Politique de la Ville - Démarches quartiers a été créée en janvier 2015. Elle comprend le service Politique de la Ville.

L'équipe MOUS proprement dite comprend la directrice (environ 2/3 temps dédié à la Politique de la Ville) et la chef de service-chef de projets. Elles assurent le pilotage, la coordination des différents dispositifs relevant de la Politique de la Ville.

Le service est en charge également de la mise en œuvre de la Gestion Urbaine de Proximité, avec une chargée de mission et deux adultes relais.

Le suivi et la mise en œuvre du contrat

Le pilotage et l'organisation mis en place pour l'élaboration du Contrat de ville intercommunal se poursuivront pour assurer le suivi et la mise en œuvre de ce contrat.

Ainsi, les élus municipaux et la Vice-présidente en charge de la politique de la ville qui constituent le comité de pilotage restreint, assureront le suivi dans cette même configuration.

Les groupes de travail techniques regroupant les ingénieries des villes et de la Communauté d'agglomération poursuivront leur travail de mise en commun notamment, dans un premier temps, pour élaborer le chiffrage des indicateurs « année 0 ».

Pour le volet éducatif, une démarche a été initiée pour envisager des pistes de mutualisation dans la perspective budgétaire 2016. Un groupe de travail doit se mettre en place avant l'été 2015.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 prévoit dans son article 1^{er} une association étroite des habitants à la politique de la ville, érigeant en principe la dynamique participative invoquée depuis les débuts de la politique de la ville mais jamais véritablement mise en œuvre. Le rapport Bacqué-Mechmache remis au ministre de la ville en 2013 est venu confirmer la nécessité de co construction de la politique de la ville. Par conséquent l'article premier de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine dit que :

« Le contrat de ville s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens, selon des modalités définies dans les contrats de ville, et sur la co-formation. »

Il conviendra de s'appuyer sur les instances déjà existantes pour bâtir les conseils citoyens au sein de chaque quartier.

Les pratiques du territoire en matière de participation citoyenne

La participation des habitants à la définition et la mise en œuvre des politiques publiques existe déjà sous différentes formes dans les trois communes.

A Sevrans

La ville compte 7 comités de quartiers conçus comme des espaces d'information, de dialogue, de propositions et d'accompagnement de projets citoyens :

- Comité de quartier de Montceuleux- Pont Blanc
- Comité de quartier des Sablons
- Comité de quartier de Rougemont/Charcot
- Comité de quartier du Centre-ville/Perrin
- Comité de quartier des Beudottes
- Comité de quartier des Quartiers sud
- Comité de quartier de Primevère/Savigny

Ils mettent en présence habitants, associatifs et professionnels des quartiers, élus et cadres de la Ville, et intervenants extérieurs au besoin selon les ordres du jour décidés par les conseillers des comités. Les trois réunions publiques annuelles par quartiers alternent avec des réunions intermédiaires, les groupes de travail thématiques (propreté, relations avec les bailleurs sociaux, projets divers : jardin collectif, création artistique participative, etc.) et l'assemblée générale.

Des rencontres thématiques sont également organisées en lien avec d'autres services de la Ville (Pôle Urbain, Services Techniques Service culturel, Service économique, Direction parcs et jardins, Office des personnes à la retraite,...) qui s'appuient sur les comités de quartier lors de certaines démarches de concertations.

D'autres espaces de démarches participatives existent sur la ville : citons les activités des associations construites avec leurs membres actifs, la création de spectacle participatif avec les habitants par le Théâtre de la Poudrerie ou encore les trois maisons de quartier installées au cœur des trois quartiers prioritaires dont les projets sociaux d'animation sont co-construits avec les usagers, comme l'exige la CAF dans l'agrément « Centre Social ».

A Tremblay-en-France

On compte quatre conseils de quartiers sur la ville. Ces derniers sont définis comme des dispositifs d'aide à la décision publique. Ce sont des espaces de débat, de participation, de concertation, de propositions pour alimenter les projets de ville et lancer des initiatives.

Ils sont régis par la charte de participation citoyenne adoptée en 2009.

Parmi les actions des conseils de quartier, on peut relever les ateliers urbains (concertation pour concevoir l'espace public), les concertations thématiques transversales (pour dépasser le périmètre des quartiers) et les balades urbaines. Ces dernières visent à construire une vision partagée du territoire et de son évolution, à travers des échanges entre habitants, élus et professionnels sur le terrain. Ces balades sont l'occasion pour les habitants de mieux connaître leur ville et de contribuer, à travers le dialogue, à sa transformation. Les conseils de quartier se répartissent comme suit :

- Conseil de quartier du Centre-ville
- Conseil de quartier du Vieux-pays
- Conseil de quartier du Vert-Galant
- Conseil de quartier des Cottages / Bois-Saint-Denis

A Villepinte

Les conseils de quartiers sont des espaces institués de discussion et relations permanentes entre les habitants, les élus, les techniciens et les experts. Ce sont des lieux de débats, d'échanges et de propositions, de participation et de dialogue. Depuis 2008, 5 conseils de quartier sont actifs. Le fonctionnement des conseils de quartier s'appuie sur leur dimension collégiale et sur la mobilisation des élus. Ils se constituent comme suit :

- Conseil de quartier de la « Fontaine Mallet – Pasteur – 4 Tours - Trilogies »
- Conseil de quartier de « La Haie Bertrand – Vieux Pays »
- Conseil de quartier « Les Mousseaux - Marie Laurencin »
- Conseil de quartier le « Clos Montceleux – Parc de la Noue »
- Conseil de quartier du « Vert Galant – Les Merisiers »

La contribution des habitants des quartiers dans l'élaboration du contrat de ville

Pendant le processus d'élaboration du Contrat de ville, des habitants ont été associés. C'est à travers les ateliers par quartier qu'ils ont pu prendre connaissance de la démarche et enrichir le premier diagnostic réalisé par le prestataire et débattre des enjeux identifiés pour leur quartier. L'apport des habitants a créé une réelle plus value dans la démarche et a permis de compléter l'analyse par des éléments relevant de l'expertise d'usage et du ressenti quotidien.

Au regard du calendrier serré pour l'élaboration du contrat de ville et de leurs missions au quotidien, les services des villes se sont mobilisés pour solliciter des acteurs associatifs et des collectifs d'habitants en présentant les enjeux du contrat de ville unique avec une dimension pédagogique forte. Cette expérience a été, à son échelle, très appréciée par l'ensemble des participants, qui ont demandé à être impliqués dans la suite de la démarche.

L'enjeu désormais est de s'appuyer sur cette dynamique pour mettre en place des dispositifs qui, comme la loi l'exige, permettront d'entrer en contact avec les habitants les plus éloignés des institutions. A ce titre, les trois villes de la CA Terres de France ont participé à la formation ATD Quart monde qui s'est tenue en janvier et février 2015, qui portait sur la participation citoyenne des personnes les plus pauvres. Il est opportun de noter que les communes de Sevrans, Villepinte et Tremblay-en-France ont représenté la moitié des communes de la Seine-Saint-Denis présente à la formation (3 sur 6). Elles y ont participé avec leurs agents, les élus concernés et le délégué du Préfet.

La mise en place des conseils citoyens

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 présente l'implication des habitants comme une priorité dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation du CVI. La loi inscrit la politique de la ville dans une démarche de coconstruction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques à travers les conseils citoyens (article 1) et crée les conseils citoyens obligatoires dans chaque quartier de la politique de la ville.

La loi préconise trois principes à l'émergence des conseils citoyens :

- L'autonomie (à terme) ;
- Le tirage au sort (à partir d'une liste de citoyens volontaires) ;
- La participation aux instances de pilotage du contrat de ville.

Chaque conseil devra comporter deux catégories de membres et respecter la parité :

- Les habitants du quartier (a minima 50% des membres) ;
- Les associations et acteurs locaux.

La méthodologie de constitution des conseils citoyens doit être arrêtée à la date de signature du contrat de ville, pour une mise en place en janvier 2016.

A Sevrans

Les 3 comités de quartier des quartiers prioritaires vont se transformer en conseils citoyens. Cette transformation devra tenir compte d'une part de l'expérience des 3 comités, et d'autre part des exigences de la loi du 21 février 2014 en termes 1/ d'objectifs, 2/ de modalités de fonctionnement et 3/ d'autonomie vis-à-vis des élus. Si le lancement des conseils citoyens est prévu pour la rentrée 2015, la transformation effective se fera progressivement et en co-construction avec les participants.

Retour d'expérience des comités de quartier

Leur fonctionnement : Au terme de 3 années d'existence, ils sont le lieu de rencontres des acteurs sociaux des quartiers, dont les amicales des locataires et les conseils syndicaux des copropriétés (certaines en difficultés). Ils sont également le lieu où se développent des projets portés par les habitants, en lien avec les services de la Ville. Enfin, chaque comité présente des modalités particulières de fonctionnement (plus ou moins fréquentés ponctuellement, plus ou moins en dialogue avec l'élu référent, etc.). Il faudra en tenir compte pour l'élaboration des futurs conseils citoyens sur chaque quartier, afin de maintenir le lien avec les habitants participants et de s'adapter au mieux à la réalité locale.

Les priorités des habitants :

Les thématiques qui sont mises en avant par les conseillers des comités de quartier, puis par les participants des ateliers territoriaux dans le cadre de la phase d'élaboration du Contrat de Ville sont les suivantes :

- le renforcement du dialogue avec les bailleurs et la qualité de vie dans les logements
- l'emploi et la formation pour la jeunesse
- une plus grande participation des habitants à la conception, l'entretien et la transformation des espaces publics
- le développement des commerces de proximité
- l'accès aux soins : demande de plus de présence d'acteurs médicaux sur les quartiers

Ces thématiques engendrent des projets portés par les habitants.

Les objectifs des conseils citoyens

En tenant compte de cette réalité sevranaise et des exigences de la loi, les objectifs pourraient être les suivants :

- Les conseils citoyens veilleront au suivi des axes prioritaires pour leurs quartiers, en intégrant les dispositifs afférents : PRU, NPNRU, PSL, PRE, Contrat Local de Sécurité, Ateliers santé ville, etc., tels que déclinés dans la loi. Cet objectif ambitieux ne pourra cependant se mettre en œuvre que progressivement. Un partenariat spécifique sera aussi à mettre en place avec la GUP (future GUSP), de même qu'une participation aux processus de conventionnement concernant l'abattement TFPB avec les bailleurs.
- Les conseils citoyens devront continuer à développer des projets portés par les habitants en adéquation avec leurs objectifs et les moyens qu'ils peuvent mobiliser.
- Conformément à la loi du 21 février 2014, les conseils citoyens sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville.

1.1.1. LA CONSTITUTION DES 2 COLLEGES

Le collège habitants : Selon la loi, le conseil citoyen doit mobiliser une diversité de participants, la parité est exigée et la participation des jeunes est très attendue. La constitution du collège habitants est envisagée comme suit :

une première liste de volontaires : conseillers et conseillères des comités de quartier, auxquels viendront s'ajouter les participants ponctuels, ce qui correspond à la participation citoyenne existant déjà sur ces quartiers ;

la mise en place d'un tirage au sort

sur listes de résidents en habitats collectifs, bailleurs sociaux et listes de copropriétaires, en discussion avec les amicales de locataires et les conseils syndicaux (dont les présidents sont déjà conseillers et conseillères des comités de quartier). Ce travail se fera en partenariat avec la GUP.

sur listes électorales pour les rues pavillonnaires.

Afin de toucher des personnes dites « éloignées » des institutions républicaines, Sevrans envisage de lancer des démarches spécifiques pour les intéresser, puis co-construire ensuite avec elles l'évolution du dispositif.

La mobilisation des personnes en situation d'exclusion et/ou isolées requiert une prise de contact et des réunions d'information spécifiques, pendant lesquelles la prise de parole doit être comme « protégée ». Sevrans a participé à la formation ATD Quart Monde permettant de construire cette relation de confiance, gage d'une participation pérenne aux dispositifs. Dans le même sens, les 3 Maisons de quartier accompagnent des collectifs d'habitants dans leur dynamique d'émancipation citoyenne, un travail pourra se construire en partenariat afin qu'ils intègrent, s'ils le souhaitent, le conseil citoyen.

Les « jeunes » ne se sentent pas concernés par les modalités classiques de citoyenneté (réunions le soir, pour des débats sans implication directe concrète). Favoriser un parcours citoyen qui les mobiliserait nécessite également un/des projets spécifiques, en utilisant des supports qui leur sont connus (la vidéo et le numérique par exemple), sur le moyen terme et avec des partenaires : un projet vidéo est en démarrage avec le Service jeunesse.

Le collège habitants (et différemment selon les quartiers), pourra se constituer de la rencontre de ces 3 entités, selon des modalités à construire ensemble : types de rencontres, temporalités, objectifs attendus, etc.

Le collège associatif : Il sera constitué par les représentants des associations sur les 3 quartiers prioritaires. Les associations culturelles et amicales de locataires et conseils syndicaux sont déjà présentes aux comités de quartier. Il sera important de mobiliser également les associations sportives œuvrant sur le quartier. Elles pourront ensuite définir leur modalité de participation.

La loi précise que le nombre de ces représentants associatifs ne doit pas excéder celui du collège habitants. Cette demande ne pourra peut-être pas être honorée au démarrage des conseils citoyens. Elle constitue en revanche une finalité essentielle à atteindre du futur dispositif.

1.1.2. LE DIALOGUE AVEC LES ELUS

Aujourd'hui, les comités de quartier sont co-présidés par un élu du Conseil Municipal, référent pour le comité, et un habitant du quartier. Les conseillers habitants des comités sont attachés à la présence de l'élu référent, qui permet un dialogue direct.

S'agissant des futurs conseils citoyens, la loi exige une autonomie de leur fonctionnement vis à vis des élus. Les participants des futurs conseils citoyens devront ainsi élaborer de nouvelles modalités de dialogue avec l'élu référent et les élus de secteur.

Selon la loi également, le conseil citoyen doit évoluer vers un dispositif totalement indépendant. Le conseil citoyen pourra à terme choisir la forme associative.

Conseils citoyens à Sevrans	Propositions de modalité de fonctionnement
Constitution	<ul style="list-style-type: none"> - Les conseils citoyens seront construits sur la base des trois comités de quartier des Quartiers Prioritaires de la ville : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rougemont / Charcot ▪ Beaudottes ▪ Montceuleux / Pont-Blanc, en y ajoutant les habitants des nouveaux secteurs intégrés aux périmètres. ✓ Le lancement des conseils citoyens est prévu pour la rentrée 2015. La transformation effective se fera progressivement et en co-construction avec les participants.
Dialogue avec l' élu référent	<p>Les participants aux conseils citoyens redéfiniront les modalités de dialogue avec l' élu référent et éventuellement les élus de secteur selon les projets accompagnés.</p>
Le collège habitants	<ul style="list-style-type: none"> • Il sera constitué d'une première liste de volontaires. • D'autres instances existantes de participation des habitants seront mobilisées : <ul style="list-style-type: none"> • les conseils d'usagers des maisons de quartier • les groupes de suivi de chantier ANRU/NPNRU/PSL • les habitants qui participent à la GUP (puis GUSP) • etc. • Un tirage au sort sera mis en place sur listes d'habitats collectifs (bailleurs et copropriétaires) et listes électorales pour les rues pavillonnaires. <p>Des projets spécifiques (en partenariat avec des services « ville » et partenaires extérieurs) tenteront de mobiliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des personnes en situation d'exclusion et/ou isolées • des « jeunes ». <ul style="list-style-type: none"> ◦ Il sera réfléchi, avec l'ensemble de ces participants, à différentes techniques / supports afin d'augmenter le nombre de personnes mobilisées.
Le collège associatif	<ul style="list-style-type: none"> • Il sera constitué par les représentants des associations déjà présents aux comités de quartier. • De nouvelles associations y seront conviées, les associations sportives, culturelles, etc. œuvrant sur le quartier. • Elles pourront ensuite définir leur modalité de participation et proposer des idées d'invitation d'associations diversifiées. <p>Le nombre de ces représentants associatifs ne devra pas excéder celui du collège habitants.</p>
Modalités de réunions	<ul style="list-style-type: none"> • La temporalité, le nombre des rencontres, leur format, leur thématique et les rôles de chacun seront à définir avec les participants. • Pour commencer, une réunion plénière trimestrielle sera organisée par la Ville. Le rythme des plénières qui suivront sera déterminé par les participants selon leurs besoins.

<p>Objectifs de démarrage (à redéfinir avec les participants)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Chercher à mobiliser une diversité de participants. - Participer à la mise en œuvre des axes prioritaires d'action publique par quartier, en intégrant les dispositifs afférents : PRU, NPNRU, PRE, PSL, Contrat Local de Sécurité, Ateliers santé Ville, etc., tels que déclinés dans la loi ; - Continuer à développer des projets.
<p>Modalités d'accompagnement du conseil citoyen</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● La Ville aux cotés du délégué du préfet accompagnera la création puis le démarrage des conseils citoyens ; ● Ce binôme accompagnera également, comme elle le fait pour les comités de quartier, les projets portés par les habitants, en partenariat inter-services et avec les instances extérieures.

Synthèse

- Les 3 conseils citoyens seront construits sur la base des comités de quartier existants, avec leurs conseillers et leurs priorités.
- Ils chercheront ensuite à intégrer de nouveaux participant.e.s et de nouvelles associations, en essayant de les intéresser par des projets spécifiques et qui leur semblent utiles. Sera également mis en place un tirage au sort, sur listes d'habitats collectifs et sur listes électorales. D'autres instances de participation des habitants peuvent être mobilisées : les conseils d'usagers des maisons de quartier, les groupes de suivi de chantier, les groupes GUP, etc.
- À Sevran, la mise en œuvre des conseils citoyens permettra aux services communaux de travailler en partenariat : Politique de la Ville, Urbanisme, Vie des Quartiers, Service Jeunesse, etc. Les partenariats extérieurs déjà existants, comme avec le Conseil départemental, l'État, les bailleurs sociaux, etc., pourront également continuer d'être sollicités dans l'accompagnement des projets.
- Enfin, le dialogue avec l' élu référent devra être redéfini, selon la volonté des participants, afin de permettre la mise en place de temps autonomes sans la présence des élus. Cette transformation sera progressive.

A Tremblay-en-France

Rôle et positionnement du conseil citoyen tremblaysien

Le projet de mise en place du conseil citoyen du quartier du centre-ville de Tremblay-en-France tient compte des éléments contextuels aux niveaux global et local. Il se veut en adéquation avec les ambitions de la réforme de la politique de la ville sur la participation citoyenne, adopte une dynamique de projet et s'articule dans une démarche locale de développement de la citoyenneté.

La démarche locale est portée par une volonté politique et se construit à travers un processus évolutif d'accompagnement et d'émancipation des populations pour que chacun puisse trouver sa place dans la vie publique. Cette dynamique de citoyenneté est mise en œuvre à travers des dispositifs et des formes participatives variées qui permet de favoriser l'autonomie et la participation des habitants. Toutes actions sont entreprises à travers une posture qui permet de regarder les habitants comme des ressources pour co-construire les réponses à partir d'une écoute attentive, et « d'aller vers » au plus près des préoccupations des populations.

Le conseil citoyen s'inscrit dans cette démarche locale comme un élément moteur de la dynamique de projet de quartier. Il constitue un support qui prend appui sur les potentialités et les ressources existantes pour impulser le processus de citoyenneté.

Au-delà d'être seulement une instance, il rayonne plus largement sur son environnement à travers :

- **Un rôle de relais auprès des habitants**, véritables cibles de la démarche
- **Un rôle actif et porteur d'une démarche**, en étant force de proposition et en apportant une expertise.

C'est à travers cette posture ouverte sur l'ensemble du quartier que le conseil citoyen pourra faire valoir une vision partagée du territoire et ainsi devenir un interlocuteur légitime et reconnu auprès des partenaires institutionnels.

Mode d'action

Le conseil citoyen se veut évolutif sur la période du contrat de ville 2015-2020, afin de monter progressivement en compétence et toucher plus largement au fil des ans les populations dites « éloignées ». Son mode d'action pourrait se faire sur un cycle annuel selon une démarche de projet et une logique ascendante.

Proposition de fonctionnement annuel

Ecouter et dialoguer (Période : mai-juin 2015)

- Un temps fort de collecte des problématiques des habitants et acteurs du quartier. Ces temps d'échanges sont organisés par les membres du conseil sous diverses formes (ateliers, rencontres, porte-à-porte...). Le rôle de relais des membres du conseil est actif pendant toute cette phase.
 - Hiérarchisation des problématiques du quartier. Un travail collectif au sein du conseil citoyen pour prioriser les problématiques du quartier à partir du temps d'écoute.

Co-construire des priorités d'action (Période : septembre-octobre 2015)

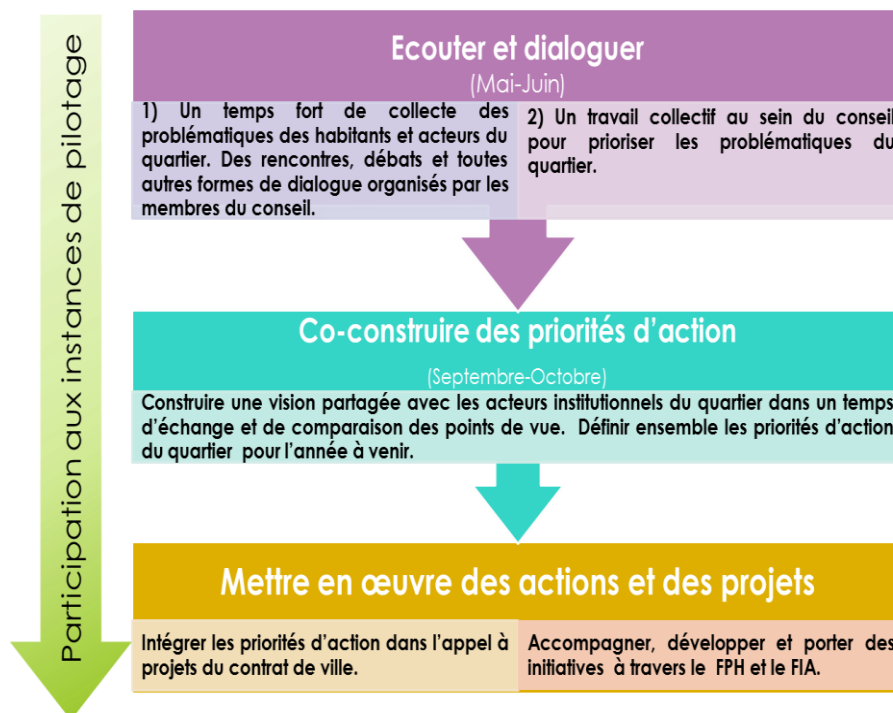
Construire une vision partagée du quartier à travers des temps d'échange et de confrontation des points de vue avec les acteurs institutionnels du quartier. Définir ensemble des priorités d'actions pour l'année n+1 dans lesquelles vont s'inscrire les projets et actions portés ou soutenus par le conseil citoyen.

Mettre en œuvre des actions et projets

Une participation des représentants du conseil citoyen dans l'élaboration des appels à projet du contrat de ville. Un accompagnement des projets et initiatives citoyens au regard des priorités définies, en appui sur le Fonds de Participation des Habitants et le Fonds d'Initiatives Associatives.

Proposition d'un mode d'action

Un mode d'action construit sur un cycle annuel pour atteindre progressivement nos finalités :



Demarche de mise en place du conseil citoyen

Une démarche de co-construction sur la mise en place du conseil citoyen est en œuvre à travers la constitution d'un groupe de travail composé d'habitants du centre-ville, des acteurs locaux et associatifs du quartier.

Un travail collectif entre ce groupe, le service Démocratie Locale de la Ville et le Délégué du Préfet permet de valider la démarche générale et/ou de la réajuster en intégrant les propositions du groupe constitué. Pour une meilleure appropriation du conseil citoyen, les modalités d'organisation et de fonctionnement se définissent directement avec le groupe d'habitants et acteurs du quartier.

Cette démarche de réflexion avec ce groupe de travail est l'occasion de faire la promotion du conseil citoyen, de rendre concret sa démarche et sa logique et d'identifier des volontaires potentiels pour constituer les collègues.

Composition du groupe de travail

Ce groupe de travail cible les habitants du quartier du centre-ville qui se sont impliqués dans différentes démarches : ateliers territoriaux du contrat de ville, projet Citoyens en résidence, Habitants-référents, Ateliers mémoire, membres du conseil de quartier... Ainsi que des acteurs locaux et associatifs impliqués dans le quartier.

En préfiguration de la composition des collègues, ce groupe est composé d'une vingtaine de personnes, dont la moitié composée d'habitants du quartier et une autre d'acteurs locaux et associatifs. La composition se veut dans le respect de la parité homme-femme et représentative de la situation géographique du centre-ville et de ses sous-ensembles.

Ateliers

Trois ateliers sont organisés dans des lieux de proximité du quartier du centre-ville pour co-construire les modalités de mise en place du conseil citoyen :

Présentation du pré-projet de mise en place du conseil citoyen

1^{er} atelier le 27 avril

Une présentation du contexte de la réforme, du conseil citoyen et de sa déclinaison possible sur le quartier du centre-ville. La démarche envisagée en interne est présentée au groupe, suivie d'un temps d'échange et de débat autour de la proposition du mode d'action. Les avis et propositions d'ajustement seront recueillis et étudiés afin de les intégrer dans le projet.

Réflexion sur les formes possibles de mise en œuvre du mode d'action

2^{ème} atelier le 4 mai

Pour faire suite aux réactions et ajustements du mode d'action, ce deuxième atelier permet de réfléchir aux méthodes et formes possibles de mise en œuvre de ce mode d'action, en particulier sur la phase d'écoute et de dialogue.

Définition des modalités de fonctionnement

3^{ème} atelier le 26 Mai

Un dernier atelier pour définir les modalités de fonctionnement général du conseil citoyen sous l'angle des moyens identifiés lors du précédent atelier et des revendications imposées par la loi.

Composition du conseil citoyen

Compte tenu du rôle de relais actif sur l'ensemble du quartier et du mode d'action proposé, la composition du conseil citoyen privilégie un recrutement d'habitants moteurs, en capacité d'être des acteurs relais auprès de leurs voisins pour toucher l'ensemble des habitants du centre-ville, notamment les populations dites « éloignées ».

Sur une trentaine de membres envisagée, la moitié au moins qui constitue le collège des habitants serait composée « d'habitants référents » représentatifs des différents sous-ensembles du centre-ville (à l'échelle micro-locale, bâtiments ou îlots) et dans le respect de la parité homme-femme. Le tirage au sort pourrait venir pondérer le collège en fonction du nombre de places disponibles. La méthode de tirage au sort est en cours de réflexion : elle reposerait sur les listes bailleurs et découpée selon cinq sous-ensembles qui composent le centre-ville.

A Villepinte

Chaque conseil devra établir sa charte de fonctionnement (inciter à la transparence pour éviter tout conflit d'intérêt). Le ville de Villepinte souhaite mettre en place au minimum un conseil citoyen sur les quartiers prioritaires,

Conformément à la loi, la mise en place des **conseils citoyens peuvent s'appuyer sur les pratiques participatives existantes** et donc s'adapter sur les principes de formes de participation des conseils de quartiers de Villepinte, tout en redynamisant cette instance (réinterroger nos pratiques actuelles pour les améliorer et les adapter aux attentes/besoins des usagers).

La Municipalité va donc **fusionner ses conseils de quartiers et les conseils citoyens pour en faire une seule entité** afin d'éviter de démultiplier les pratiques de participation pour plus de cohérence, d'efficacité et de lisibilité.

Il conviendra donc, dans cette nouvelle vision, de **redéfinir** :

- **les modalités de recrutement** des conseillers (renouvellement des membres à partir des nouvelles règles) ;
- **les modalités d'association des habitants** (distinguer ce qui relève de l'information, de la communication, de la consultation, de la concertation et de la co-construction...en fonction des projets menés)
- **le fonctionnement du dispositif** (définir des règles claires et transparentes et s'y tenir, mise en place de nouveaux outils mieux adaptés aux besoins des usagers et en lien avec les services de la ville, définition de nouvelles commissions avec les usagers des quartiers concernés et diversifier le type et la temporalité de nos réunions pour associer le plus grand nombre d'acteurs à ces échanges : horaires, garde d'enfants, lieux...) ;
- **les périmètres d'intervention** (modification de 3 quartiers sur 5) ;
- **huit commissions de travail** (amélioration du cadre de vie – stationnement et circulation, prévention sécurité, jeunesse - enfance - parentalité, convivialité, liens intergénérationnelles, développement durable, accès droits, culture, loisirs, renforcer le commerce de proximité – l'attractivité du territoire...).

De même, il faudra **veiller** :

- **aux conditions de financement pour le démarrage et le fonctionnement du dispositif** (accompagner et former les conseillers, définir les moyens dédiés pour la réalisation les projets de cette instance...) ;
- **à associer cette instance aux décisions** qui concernent les habitants et favoriser (sur le long terme) la co-construction du contrat de ville (de son élaboration à son évaluation (article1 de la loi Lamy) ;
- **à rendre autonome** ces instances, qui seront portées par une association (type FPH).

Villepinte va rebaptiser cette instance « **Les conseils citoyens et de quartiers** ».

CREATION DE TROIS CONSEILS CITOYENS

Principes :	Proposition de modalité de fonctionnement :
Dimension :	Collégial : 24 membres <ul style="list-style-type: none">• Collège des habitants du quartier (a minima 50% des membres) ;• Collège associatifs et acteurs locaux (a minima 50% des membres).
Présider :	<ul style="list-style-type: none">• 1 co-président élu par ses membres parmi le collège habitant ou associatif.
Recrutement des conseillers :	<ul style="list-style-type: none">• Collège des habitants : Tirage au sort, en partie à partir d'une liste de citoyens volontaires, et en partie à partir de listes diverses (EDF, bailleurs, ...) -• Collège associatifs et acteurs locaux : Nomination d'associations volontaires pour partie tirage au sort si le nombre d'associations candidates est supérieur au nombre des places

	<p>disponibles au sein du Conseil Citoyen</p> <p>Les « conseils citoyens et de quartiers » doivent être paritaires, intergénérationnels, représentatifs de la diversité géographique, culturelle et sociale de la population.</p> <p>Vu le caractère très sensible de ce point, nous proposons de mettre la mention « en cours d'élaboration par la Ville » et de travailler d'ici à la signature à la rédaction de cette partie avec l'Etat.</p>
Composition des collèges :	<ul style="list-style-type: none"> • 12 représentants d'associations différentes de la ville - (6 hommes – 6 femmes) ; • 12 habitants, salariés ou acteurs économiques de la ville - (6 hommes et 6 femmes).
Rôle :	<p>Lieux de rencontre, d'expression, d'information, de construction et de concertation, les conseils de quartiers concourent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • À un meilleur éclairage sur les projets locaux ; • À une meilleure prise en compte des attentes et des besoins des administrés ; • À une amélioration des liens avec les services publics locaux (faciliter la transversalité /la réactivité des services) ; • Au renforcement du lien social et de la citoyenneté ; • À l'émergence et la mise en œuvre des initiatives d'habitants ; • À l'élaboration de projets concrets avec les habitants, les services et les élus.
Périmètres :	<p>CONSEIL CITOYEN ET DE QUARTIER - « FONTAINE MALLET – PASTEUR » CONSEIL CITOYEN ET DE QUARTIER - « 4 TOURS – TRILOGIES - LES MERISIERS » CONSEIL CITOYEN ET DE QUARTIER - « PARC DE LA NOUE »</p>
Charte de fonctionnement :	<p>Chaque Conseil Citoyen doit rédiger sa charte de fonctionnement.</p> <p>On a actuellement une charte de fonctionnement qui a été coproduite en 2009 avec les membres des conseils de quartiers, qui conviendra de réactualiser en fonction des modalités de fonctionnement qui seront définitivement arrêtées.</p>
Type/lieu et périodicité des réunions :	<ul style="list-style-type: none"> • Une réunion plénière thématique (ouverte au public) / par an commune aux 5 quartiers; • Les réunions restreintes (réservées aux conseillers) ; • Les groupes de travail (thématiques ou questions prégnantes) ; • Les diagnostics en marchant – (tous les conseillers ou par groupe de travail thématique) ; • Les manifestations (ouvertes à tous). • Instances de pilotage du contrat de ville
Le suivi administratif :	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagné par une personne de la Direction Générale et du délégué du Préfet • Organiser les réunions des conseils de quartier (définition et réalisation : des convocations, des ordres du jour, des fonds dossiers avec les services concernés, des comptes-rendus, assurer la logistique : des salles et du matériel) ; • Assurer la communication et la valorisation des actions du service (dans le mensuel « Villepinte Citoyenne », le site de la ville, différents supports de communication...) ; • Mobiliser les services et les partenaires associés au sein des réunions ; • Contribuer à susciter et promouvoir un esprit de création dans le quartier (en fonction des demandes et besoins) ; • Accompagner les porteurs de projets dans la réalisation de leurs actions ; • Transmettre les informations nécessaires à la participation ; • Considérer les contraintes réciproques (temporelles, financières et réglementaires) ; • Encourager le travail collaboratif et transversal dans la mise en œuvre des projets (faire émerger un véritable partenariat local).
Localisation :	<p>Direction Politique de la ville - Démarches quartiers Centre Administratif Bât. F (1^{er} étage – au dessus de l'état civil) 16-30 Paul Vaillant Couturier 93 420 Villepinte</p>

<p>Communication</p>	<p>Retravailler une communication : flyer, article dans le mensuel et le site de la ville,</p> <p>Alimentation régulière de la page dédiée au Service Démarches quartiers – Démocratie locale pour valoriser les actions menées par le service et l'implication des habitants (depuis novembre 2012) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du dispositif (les missions, le périmètre, les principes de composition et de fonctionnement des conseils...); • La charte de fonctionnement des conseils citoyens et de quartiers (en ligne) ; • Les dates des réunions par quartier (sur le principe du puzzle) : <ul style="list-style-type: none"> - Des plénières : avec l'ordre du jour + le compte-rendu ; - Des restreintes : avec uniquement l'ordre du jour ; • L'actualité des quartiers : <ul style="list-style-type: none"> - L'état d'avancement des projets en cours (des différents groupes de travail) ; - Focus : sur une animation ou un événement du moment ; - Inscription en ligne (flashcodes...); - Les photos des conseillers en action (retours en image).
-----------------------------	--

CADRE STRATEGIQUE

Le territoire intercommunal bénéficie d'une véritable dynamique économique qui s'inscrit dans les grands projets métropolitains du Grand Paris. A ce titre, le territoire accueillera quatre gares du Métro Grand Paris Express. Intégré dans la future grande métropole capitale, le territoire accueille plusieurs projets qui viennent renforcer les équipements déjà présents dans l'actuel pôle du Grand Roissy : le parc multifonctionnel Aérolians Paris, l'extension du Parc international des expositions de Villepinte, la densification du Parc d'affaires Paris Nord 2.

S'appuyant sur ces nouvelles perspectives, l'Agglomération s'engage à soutenir et à accompagner les mutations du territoire. Cette volonté s'est déjà exprimée par la signature de deux Contrats de Développement Territorial (CDT Coeur économique Roissy Terres de France qui, au sein de l'agglomération, réunit les communes de Tremblay-en-France et Villepinte ; CDT Est Seine-Saint-Denis qui inclut la commune de Sevran) qui définissent les grands axes de développement du territoire et leur contribution à la construction de la métropole du Grand Paris.

Le territoire reste cependant marqué par de forts contrastes à l'échelle métropolitaine. Les points les plus prégnants sont les suivants :

- **Une forte dynamique économique qui cache néanmoins des disparités, une croissance significative de l'emploi mais de faibles retombées pour les actifs résidant sur le territoire**

Le territoire intercommunal présente un décalage entre la croissance d'emplois et l'évolution du taux de chômage de ses habitants. La croissance de l'emploi entre 1999 et 2009 (+48%), bénéficie majoritairement à des actifs qui ne résident pas sur le territoire intercommunal. Cette dynamique devrait se poursuivre dans les années à venir avec les projets d'aménagement cités ci-dessus. Pourtant, force est de constater que ces emplois potentiellement accessibles profitent en réalité très peu aux résidents du territoire. L'inadéquation entre les besoins des entreprises présentes sur le territoire et le profil des demandeurs d'emploi vivant sur le territoire est le facteur prégnant de cette réalité.

- **Une réussite éducative qui s'améliore mais qui reste très fragile au regard des tendances régionales**

Dans un territoire intercommunal particulièrement jeune, les enjeux de réussite éducative sont majeurs. Les difficultés actuelles sont équivalentes à celles du département de la Seine-Saint-Denis, mais restent bien plus problématiques qu'à l'échelle régionale. Si les taux de réussite au baccalauréat s'améliorent depuis 2012, cette évolution reste très fragile au regard des problématiques plus lourdes (savoirs de base, expression, taux de réussite au diplôme national du brevet, nombre de jeunes sans qualification). La question de l'accompagnement tout au long de la scolarité et celle de l'orientation, notamment au passage en seconde, restent cruciales car elles engagent le jeune dans sa formation professionnelle.

- **De fortes disparités sur la qualité des logements et une mixité sociale encore trop timide malgré d'ambitieux projets de rénovation urbaine**

Si l'habitat pavillonnaire constitue la majorité du tissu urbain, on relève une concentration de logements collectifs en voie de dégradation et un renforcement de l'isolement social. Au sein de ces logements collectifs, se concentrent les populations les plus fragiles qui rencontrent des difficultés à entamer un parcours résidentiel ascendant. Cette réalité doit être appréhendée à l'aune d'une très forte tension sur le marché du logement social sur le territoire intercommunal. Le renouvellement urbain à l'oeuvre sur le territoire (5 PRU, 3 OPAH et 2 Plans de Sauvegarde) a certes permis une amélioration des conditions de logement (qu'il convient de poursuivre dans le cadre du NPNRU), mais n'a pas permis d'enclencher un véritable processus de mixité sociale, ni un désenclavement en profondeur. L'objectif de mixité sociale dans les quartiers prioritaires, ambition portée par les élus de l'agglomération, ne peut s'atteindre que si plusieurs parcours résidentiels sont possibles.

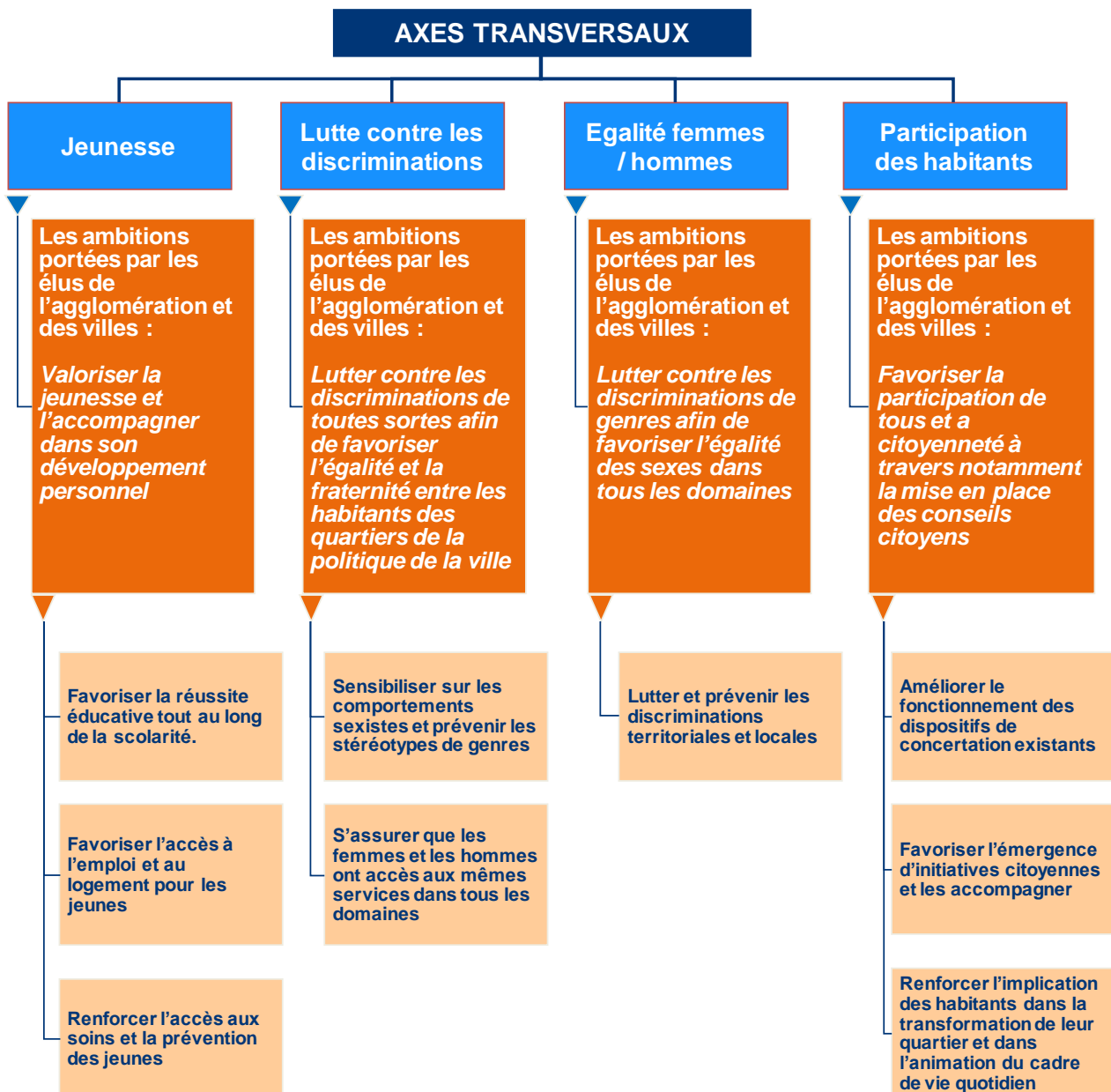
- **Un manque d'information et d'appropriation des démarches chez les populations les plus fragiles qui limite leurs recours aux droits**

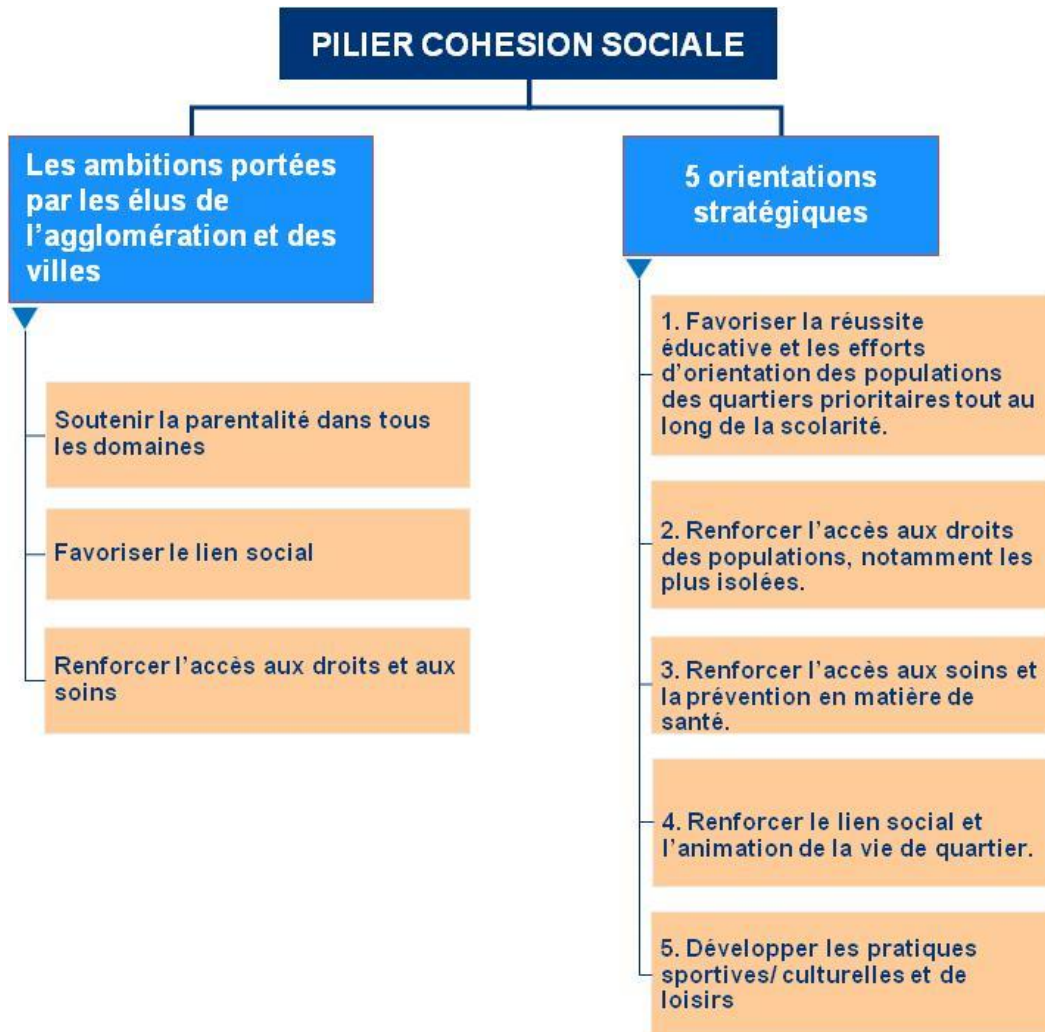
Les populations fragiles présentent des difficultés pour accéder aux droits auxquels elles doivent pouvoir bénéficier normalement. Ces difficultés peuvent être liées à une mauvaise maîtrise de la langue française ou à une information qui leur est insuffisamment accessible, ou peu compréhensible (dans les procédures requises), pour faire valoir leurs droits.

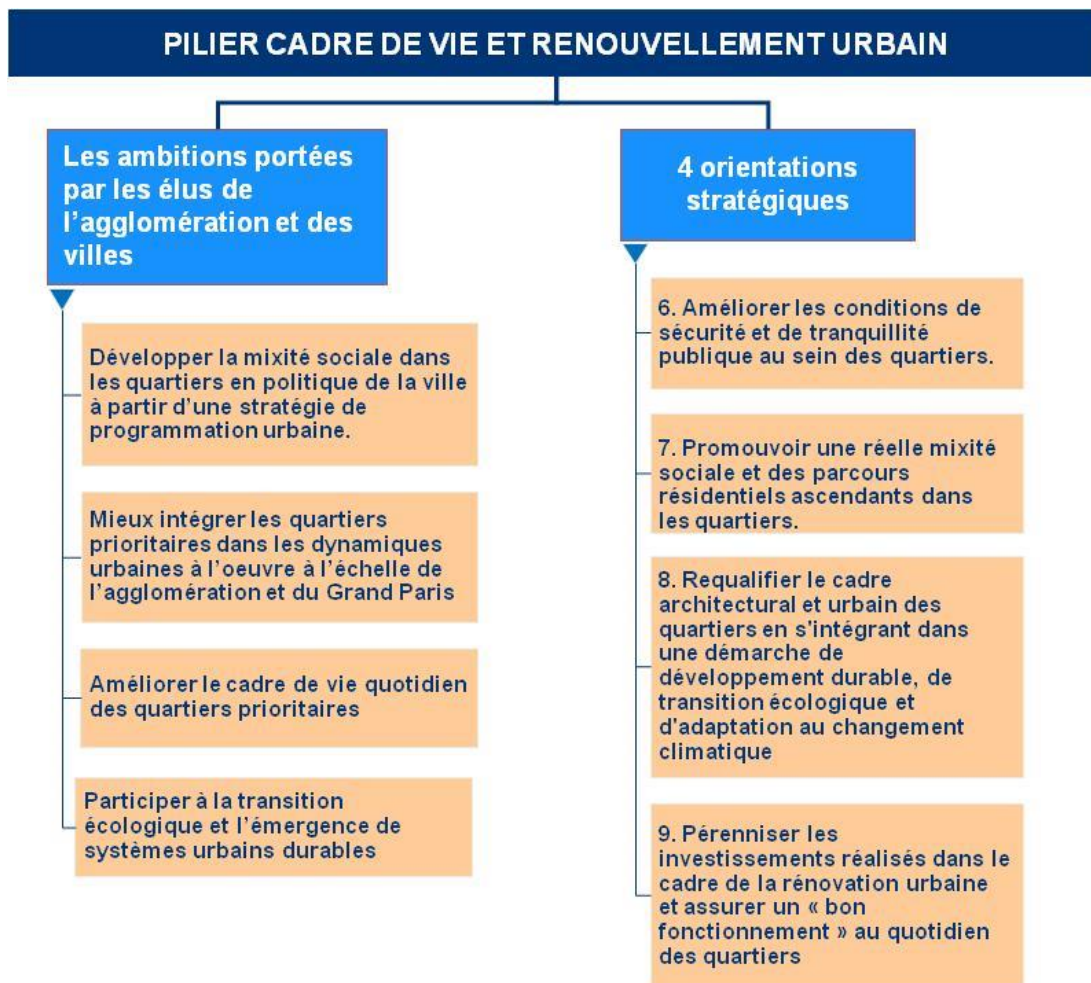
Le cadre stratégique s'inscrit dans les axes stratégiques du projet de territoire portés par les élus de la communauté d'agglomération et des villes de Sevran, Tremblay-en-France et Villepinte, et présente les orientations stratégiques du contrat de ville intercommunal.

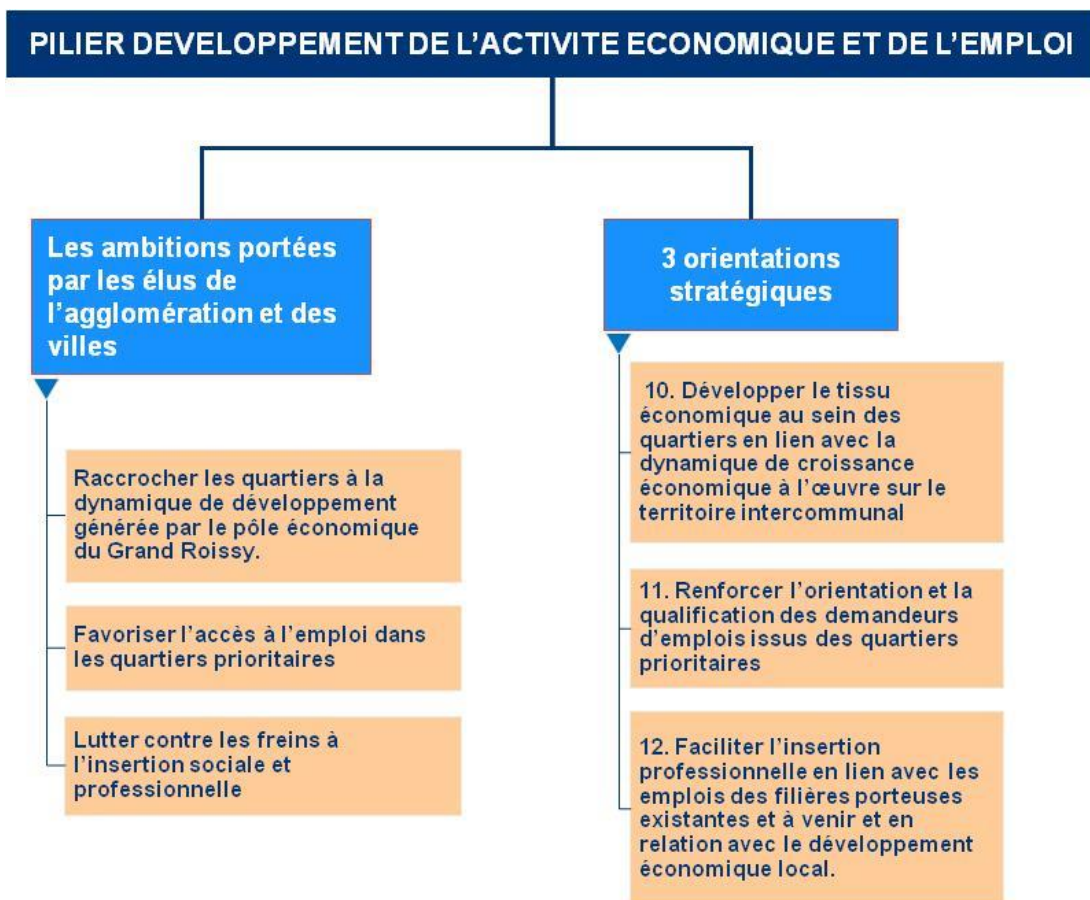
Les orientations stratégiques présentées ci-après constituent le socle du contrat de ville pendant toute la durée du contrat, soit 6 ans. Dans le chapitre suivant, sont précisées les modalités de mise en œuvre opérationnelle du contrat. Les objectifs opérationnels pourront être révisés chaque année.

Les travaux partenariaux ont conduit à l'identification de **9 orientations** concernant les **axes transversaux** et de **12 orientations stratégiques dans le cadre des trois piliers**. Les orientations par pilier sont numérotées de 1 à 12, numérotation qui permet de retrouver les objectifs opérationnels de chaque orientation stratégique.









LES OBJECTIFS OPERATIONNELS ET LEUR MISE EN OEUVRE

Afin de donner corps aux 12 orientations stratégiques du contrat de ville, sont déclinés pour chacune des thématiques et orientations fixées, des objectifs et pistes d'actions. Ce cadre opérationnel qui suit a été défini collectivement par la CA Terres de France, les 3 villes et l'ensemble des partenaires dont les signataires du contrat.

Le contrat engage ses signataires pour 6 ans, le choix a donc été fait de ne pas fixer des interventions trop précises action par action, comme c'était le cas dans les précédents CUCS. Ce choix se justifie non seulement par une réelle hétérogénéité des quartiers de l'intercommunalité (tant dans les problématiques que dans les modalités d'intervention) mais également par la flexibilité que le contrat de ville garantit : les objectifs opérationnels seront redéfinis chaque année pendant la durée du contrat. Une définition trop précise ne pourrait donc garantir la pertinence des actions sur toute la durée du contrat.

Il s'agira donc de mettre en œuvre une véritable dynamique en anticipant l'évolution de l'action publique et associative en faveur des habitants des quartiers prioritaires. Ce fonctionnement évite donc de cloisonner l'action de la Politique de la Ville dans un cadre trop strict pour une période de 6 ans.

Comment lire les fiches opérationnelles ?

Chaque **orientation stratégique** est introduite par un rappel des principaux éléments de diagnostic concernant la thématique.

Des **indicateurs de pilotage**, et non des indicateurs de suivi des actions (qui seront définis par les porteurs d'actions), sont également présentés en introduction de chaque orientation. L'objectif de ces indicateurs est d'être un support au pilotage du contrat de ville pendant les 6 années. Ils permettront d'ajuster les priorités de déploiement des crédits spécifiques Politique de la Ville et d'aider à la redéfinition annuelle des objectifs. La situation de référence, chiffrage des indicateurs « au temps zéro », sera élaborée d'ici le fin de l'année 2015.

Les orientations stratégiques « Renforcer l'orientation et la qualification des demandeurs d'emplois issus des quartiers prioritaires » (N11) et « Faciliter l'insertion professionnelle des publics en recherche d'emploi (N 12) sont traitées dans le même cadre opérationnel pour des raisons de lisibilité et de cohérence.

Les trois orientations stratégiques sur la participation des habitants (Améliorer le fonctionnement des dispositifs de concertation existants ; Favoriser l'émergence d'initiatives citoyennes et les accompagner ; Renforcer l'implication des habitants dans la transformation de leur quartier et dans l'animation du cadre de vie quotidien) sont traitées dans un unique cadre opérationnel également pour des raisons de cohérence et de lisibilité.

Tous les **objectifs opérationnels** n'ont pas nécessairement donné lieu à des **pistes d'actions**, c'est pourquoi dans ce cas de figure, des **résultats attendus** ont été associés à l'objectif opérationnel. Ainsi pour chaque objectif opérationnel, sont précisés :

- soit des **pistes d'actions**, soit des **résultats attendus**
- le **public cible**, c'est-à-dire le public qui est visé par l'action, celui qui devra bénéficier directement de la mise en œuvre de l'action. Cette donnée ne traduit pas le fait que l'action porte uniquement auprès de ce public, mais que ce dernier en est prioritaire.

Distinguer les dispositifs de droit commun des dispositifs spécifiques de la politique de la ville

Les **acteurs** sont les acteurs institutionnels et les acteurs de proximité qu'il convient de mobiliser pour atteindre les objectifs opérationnels fixés. Pour ce faire, deux types de dispositifs ont été distingués : des dispositifs de **droit commun** mobilisables et des **dispositifs spécifiques** liés aux crédits Politique de la ville.

- **Les dispositifs de droit commun** sont tous les dispositifs, qui bien qu'ils soient à disposition de publics spécifiques en priorité, ne sont pas discriminants – c'est-à-dire qu'ils ne sont pas exclusivement réservés aux populations des quartiers prioritaires.

- A contrario, ce qui est défini dans le présent contrat comme **dispositif spécifique** sont des dispositifs uniquement destinés aux quartiers prioritaires et dont les autres territoires ne peuvent donc pas bénéficier.

Acteurs et dispositifs sont précisés :

- soit par objectif général, lorsqu'ils sont communs à tous les objectifs opérationnels de l'objectif général
- soit par objectif opérationnel, lorsqu'il n'y a pas d'objectif général (orientations 2 et 4)

Les thématiques ayant pour la plupart un caractère transversal, les renvois entre objectifs sont marqués en orange.

TABLE DES MATIERES DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

Axe transversal : Participation des habitants	150
Orientation stratégique N°1 : Favoriser la réussite éducative et les efforts d'orientation tout au long de la scolarité	157
Orientation stratégique N°2 : Renforcer l'accès au droit	163
Orientation stratégique N°3 : Renforcer l'accès aux soins et la prévention de la santé	168
Orientation stratégique N°4 : Renforcer le lien social et l'animation de vie dans les quartiers prioritaires	179
Orientation stratégique N°5 : Développer les pratiques sportives, culturelles et de loisirs	185
Orientation stratégique N°6 : Améliorer les conditions de sécurité et de tranquillité publique au sein des quartiers	191
Orientation stratégique N°7 : Promouvoir une réelle mixité sociale et des parcours résidentiels ascendants dans les quartiers	201
Orientation stratégique N°8 : Pérenniser les investissements réalisés dans le cadre de la rénovation urbaine et assurer le « bon fonctionnement » au quotidien des quartiers	208
Orientation stratégique N°9 : Requalifier le cadre architectural et urbain des quartiers en s'intégrant dans une démarche de développement durable, de transition écologique et d'adaptation au changement climatique	216
Orientation stratégique N°10 : Développer le tissu économique au sein des quartiers en lien avec la dynamique de croissance économique à l'œuvre sur le territoire intercommunal	227
Orientation stratégique N°11 et 12 : Renforcer la qualification des demandeurs d'emplois issus des quartiers prioritaires / Faciliter l'accès à l'emploi pour les populations de quartiers prioritaires	237

DECLINAISON DES AXES STRATEGIQUES TRANSVERSAUX

La circulaire du Premier Ministre du 30 juillet 2014 précise, qu'au-delà des 3 piliers qui forment la structure du contrat de ville, celui-ci doit comporter 3 axes transversaux :

- La jeunesse
- La lutte contre les discriminations
- L'égalité femme/homme

Un quatrième axe a été inscrit dans le contrat de ville de la CA Terres de France.

- La participation des habitants

Les axes transversaux sont indiqués en rouge dans les fiches opérationnelles.

Ci-après, la déclinaison opérationnelle des axes transversaux est détaillée (le quatrième axe fait l'objet de la fiche opérationnelle « Axe Transversal : Participation des habitants ») en reprenant les axes transversaux du cadre stratégique. Les chiffres en parenthèse dans la déclinaison opérationnelle est la référence de l'objectif dans les fiches qui suivent.

JEUNESSE	
Axes stratégiques transversaux	Déclinaison opérationnelle
Favoriser la réussite éducative	Favoriser la réussite éducative et les efforts d'orientation des populations des quartiers prioritaires tout au long de leur scolarité (Orientation n°1)
Favoriser l'accès à l'emploi pour les jeunes	Accompagner les jeunes et les entreprises pour développer l'alternance (10.2.4) Rapprocher les entreprises et les jeunes / les seniors (10.5.3) Favoriser la mise en réseau de la jeunesse avec le monde de l'entreprise (11.5.3)
Renforcer l'accès aux soins et à la prévention des jeunes	Renforcer la prévention en direction de la jeunesse (3.5)
	<u>Autres déclinaisons opérationnelles :</u> Préparer les futurs citoyens (6.2) Mener des actions de prévention de la délinquance auprès des jeunes (6.1.7) Favoriser la décohabitation des jeunes (7.2)

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	
Axes stratégiques transversaux	Déclinaison opérationnelle
Lutter et prévenir dans le contrat de ville les discriminations territoriales et locales	<p>Lutter contre les discriminations face à l'emploi (racisme, préjugés des personnes en recherche d'emploi et des employeurs) (10.3.4)</p> <p>Accompagner l'accès aux soins de tous les publics (3.3.4)</p> <p>Faire participer le plus grand nombre de personnes aux bilans santé (3.4.1)</p> <p>Mieux connaître les pratiques pour lutter contre les discriminations territoriales (5.1)</p> <p>Lutter contre les discriminations selon le lieu de résidence (11.5.3)</p>

EGALITE FEMMES / HOMMES	
Axes stratégiques transversaux	Déclinaison opérationnelle
Sensibiliser sur les comportements sexistes et prévenir les stéréotypes de genres	<p>Favoriser l'égalité femmes / hommes dans la reconnaissance entre les habitants (0.3.3)</p> <p>Favoriser l'égalité femmes / hommes dans l'occupation de l'espace public (4.2)</p> <p>Lutter contre les discriminations en favorisant la pratique féminine dans le sport (5.3.2)</p> <p>Prévenir les violences faites aux femmes et mieux accompagner les victimes (2.4)</p>
S'assurer que les femmes et les hommes ont accès aux mêmes services dans tous les domaines	<p>Favoriser l'égalité filles / garçons dans la réussite éducative (1.1)</p> <p>Favoriser l'égalité femmes / hommes et filles / garçons dans l'accès aux pratiques culturelles et sportives (5.2.2)</p> <p>Favoriser l'égalité femmes / hommes dans l'accès à l'emploi (10.3.4)</p>

Participation des habitants	
Axes stratégiques transversaux	Déclinaison opérationnelle
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la participation des habitants - Favoriser l'émergence d'initiatives citoyennes et les accompagner - Renforcer l'implication des habitants dans la transformation de leur quartier et dans l'animation du cadre de vie quotidien 	

Axe transversal : Participation des habitants

Cette orientation est le quatrième axe transversal du contrat de ville. Elle doit s'articuler avec la création des Conseils citoyens.

Synthèse de diagnostic

La participation des habitants à la définition et la mise en œuvre des politiques publiques existe déjà sous différentes formes dans les trois communes : **comités de quartier** à Sevrans, **conseils de quartier** à Villepinte et Tremblay-en-France, et autres instances (conseils d'utilisateur, projets sociaux, réunions de quartier, de concertation...)

La réforme de la politique de la ville exige **la création de Conseils citoyens**. Ils devront être des lieux d'expression qui favoriseront les pratiques émergentes et qui s'appuieront sur des expérimentations en cours. Ils pourront élaborer et conduire, à leur initiative, des projets s'inscrivant dans le cadre des objectifs fixés par les contrats de ville. **Ces projets devront s'inscrire en cohérence et dans la complémentarité** avec l'existant, se construire en partenariat avec les acteurs du territoire. Il conviendra de s'appuyer sur les instances déjà existantes pour bâtir les conseils citoyens au sein de chaque quartier.

Les indicateurs de pilotage

Assiduité dans les instances de participation citoyenne (exemple % des personnes qui reviennent aux instances)

Taux d'abstention aux élections nationales et locales

Suivi des typologies des publics (sexe, âge, tête de réseau, etc)

Part de la participation dans la typologie des actions (information, consultation, concertation, co-construction)

**Objectif général
n°0.1**

Construire une approche globale des démarches participatives et d'éducation populaire

Objectif opérationnel 0.1.1 : Sensibiliser les élus et former les professionnels à l'accompagnement des démarches participatives

Public cible	Pistes d'actions
<p>Elus</p> <p>Professionnels des démarches participatives</p> <p>Habitants</p>	<p>Monter une formation au niveau intercommunal à destination des : élus, techniciens, habitants</p> <p>Mobiliser les formations existantes à destination des élus et des professionnels : CNFPT</p> <p>Recenser les sources de financement et l'ensemble des ressources pour la participation citoyenne (méthodologie, réseaux d'échanges, etc)</p> <p>Créer une plateforme ressource sur la participation citoyenne</p> <p>Définir une typologie d'action de la participation citoyenne (information top-down, initiative des habitants, etc)</p>

Acteurs	
Etat	Profession Banlieue
Elus	Centres sociaux
Les professionnels en lien avec les habitants	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
Les services Formation	Fédération des centres sociaux
Les services municipaux (citoyenneté et politique de la ville)	
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
	Crédits spécifiques (BOP 147)

**Objectif général
n°0.2**

Améliorer le fonctionnement des dispositifs de participation des habitants (multiformes, multisectoriels, intergénérationnels)

Objectif opérationnel 0.2.1 : Rendre plus visible et lisible les dispositifs existants

Public cible	Pistes d'actions
Habitants	<p>Mieux communiquer sur le rôle des dispositifs existants dans une démarche pédagogique</p> <p>Définir et clarifier le "Qui fait quoi?" en recensant les dispositifs existants, les règles du jeu et les limites des interventions</p> <p>Créer un journal de la participation</p> <p>Réinterroger les pratiques des institutions pour les articuler avec les instances citoyennes</p>

Objectif opérationnel 0.2.2 : Favoriser la prise de parole des habitants

Public cible	Pistes d'actions
Habitants	<p>Renforcer et diversifier les outils pour toucher les publics les plus éloignés des instances classiques de concertation</p> <p>Valoriser la parole des habitants</p> <p>Mobiliser le bouche à oreille</p> <p>Diversifier les modalités de rencontre avec les habitants</p>

Objectif opérationnel 0.2.3 : Valoriser le travail et les réalisations

Public cible	Résultat attendus
Habitants, élus, bailleurs, entreprises	Des élus, des entreprises présentes dans les quartiers et des bailleurs bien informés des réalisations provenant des habitants

Acteurs (objectif 0.2)

Etat	Profession Banlieue
Elus	Centres sociaux
Les professionnels en lien avec les habitants	Bailleurs sociaux
Les services citoyenneté et politique de la ville	Associations de quartiers
Les services Urbanisme	Amicales de locataires
Conseils de quartier	Comités de quartier
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
	Crédits spécifiques (BOP 147)

**Objectif général
n°0.3**

Créer et faire vivre les Conseils citoyens

Objectif opérationnel 0.3.1 : Rendre visible et lisible le rôle du Conseil citoyen

Public cible	Pistes d'actions
Habitants, élus, bailleurs	Communiquer sur l'articulation entre les instances existantes et les conseils citoyens

Objectif opérationnel 0.3.2: Mobiliser les habitants dans toute leur diversité et favoriser leur expression aux cotés des acteurs institutionnels

Public cible	Résultats attendus
Habitants	Une mobilisation des habitants qui ne se limite pas aux mêmes personnes, mais concerne une diversité de citoyens ayant des avis et des propositions qui viennent enrichir le débat citoyen

Objectif opérationnel 0.3.3 : Favoriser la reconnaissance mutuelle et le dialogue entre les habitants et les acteurs institutionnels

>> Egalité femmes / hommes

Public cible	Pistes d'actions
Habitants, notamment les plus éloignés des institutions	Créer les conditions pour un débat apaisé entre les habitants et les acteurs institutionnel et une reconnaissance entre les habitants entre eux – en luttant contre les stéréotypes – et entre les habitants et les acteurs institutionnels

Objectif opérationnel 0.3.4: Etre positionné de manière stratégique auprès des acteurs et instances institutionnels

Public cible	Résultats attendus
Habitants	Des habitants investis pour leur quartier non seulement à travers des initiatives citoyennes, mais qui prennent position sur des stratégies urbaines à définir en faisant valoir leur expertise d'usage du territoire

Objectif opérationnel 0.3.5: Rendre les Conseils citoyens autonomes	
Public cible	Pistes d'actions
Habitants	Gérer les Fonds de Participation des Habitants / Fonds d'Initiative Associative Donner les moyens de fonctionnement, notamment budgétaires et formation

Acteurs (objectif 0.3)	
Etat	Les services citoyenneté et politique de la ville
Habitants	Associations des quartiers prioritaires
CA Terres de France	Profession Banlieue ATD Quart Monde
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
	Crédits spécifiques (BOP 147) FPH/ FIA

**Objectif général
n°0.4**

**Favoriser et accompagner les initiatives des habitants
et leur organisation collective**

Objectif opérationnel 0.4.1 : Communiquer sur les dispositifs d'aide aux initiatives des habitants

Public cible	Pistes d'actions
Habitants	Créer un outil de veille sur les dispositifs informels

Objectif opérationnel 0.4.2: Valoriser les initiatives

Public cible	Résultats attendus
Habitants	Des initiatives connues par les élus, les acteurs locaux, les entreprises et les autres habitants, quel que soit le résultat de l'action mise en œuvre (si l'initiative n'a pu être aboutie, c'est le processus qu'il convient de valoriser)

Objectif opérationnel 0.4.3 : Favoriser et accompagner les initiatives des habitants et leur organisation collective

Public cible	Résultats attendus
Habitants, élus, bailleurs, entreprises	Des initiatives qui se concrétisent et une dynamique qui se crée en parallèle des démarches citoyennes formalisées dans un cadre défini (comités de quartier, conseils citoyens)

Acteurs (objectif 0.4)	
Etat	Service technique sur l'aménagement de l'espace public et son fonctionnement
Associations	
Equipements de proximité	Bailleurs sociaux
Centres sociaux	Amicales de locataires
Service jeunesse	Habitants
Services municipaux	
Acteurs culturels et sportifs	
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
Fonds de Participation des Habitants (FPH)	Abattement de la Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti des bailleurs sociaux dans les quartiers prioritaires
Fondations	Crédits spécifiques (BOP 147)

Synthèse de diagnostic

Une population très jeune dans les quartiers prioritaires

Des problématiques significatives de réussite éducative (difficultés de parcours scolaires, déficits de savoirs de bases)

Des parents qui ne connaissent pas nécessairement les modalités de suivi des parcours scolaires et qui pour certains sont particulièrement isolés des institutions comme l'Education Nationale

Des équipes éducatives peu stabilisées dans les établissements scolaires

De nombreux partenaires associatifs qui accompagnent les enfants en difficulté scolaire en dehors du temps scolaire, mais ne sont pas nécessairement coordonnés dans leurs actions et ne sont pas tous formés pour ce faire.

Les indicateurs de pilotage

Taux de scolarisation des 15-17 ans et des 18-24 ans

Orientation des élèves en fin de 3^{ème}

Taux de réussite au brevet et au bac par filière

Part des jeunes de 15 ans et plus non scolarisés et sans diplôme

**Objectif général
n°1.1**

Favoriser la réussite éducative

>> Favoriser l'égalité filles / garçons dans la réussite éducative

Objectif opérationnel 1.1.1 : Créer plus de lien entre l'ensemble des acteurs en communiquant davantage sur les actions existantes

Public cible	Pistes d'actions
Professionnels Associations	Organiser des rencontres régulières entre les acteurs de l'Education Nationale et les parents.

Objectif opérationnel 1.1.2 : Renforcer l'offre et les moyens pour accompagner les élèves du secondaire

Public cible	Pistes d'actions
Les jeunes du secondaire de plus de 16 ans et leur famille	Etendre le PRE au plus de 16 ans Créer des rencontres entre les acteurs qui travaillent avec les collégiens

Objectif opérationnel 1.1.3 : Accompagner l'ambition de la jeunesse en luttant contre les stéréotypes et mettre en œuvre l'égalité réelle entre les filles et les garçons.

Public cible	Pistes d'action
Tous les jeunes	Sensibiliser et former les animateurs qui encadrent les enfants et les jeunes pour les accompagner dans leur développement social et éducatif. Renforcer la sensibilisation de la communauté éducative et des publics scolaires sur l'égalité femme/homme S'engager dans une plus grande mixité des filières de formation à tous les niveaux d'études

Acteurs (objectif général 1.1)

Etat- Education Nationale (Collèges, CIO, etc)	CAF
Service jeunesse	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
Services culturels; scientifiques et sportifs	PIJ/BIJ
Associations	Département
Parents	Région Ile de France
Réseaux d'entreprises	
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)	Réseau d'Education Prioritaire REP / REP+
Projet Educatif Territorial (PEDT)	Programme de Réussite Educative (PRE) Crédits spécifiques (BOP 147)

Objectif général n°1.2

Soutenir la parentalité

Objectif opérationnel 1.2.1 : Renforcer le lien parents / enfants

Public cible	Pistes d'actions
Tous les enfants Tous les parents	Créer des espaces de lien entre les parents et les enfants Travailler la notion d'égalité femmes / hommes auprès des familles et des enfants

Objectif opérationnel 1.2.2 : Accompagner et soutenir les parents dans leur rôle éducatif

Public cible	Pistes d'actions
Tous les enfants Tous les parents	Favoriser la compréhension mutuelle entre parents et enseignants sur le système scolaire et les fonctionnements des familles. Impliquer les parents dans les actions à proposer par les partenaires qui œuvrent pour la réussite éducative des enfants (Education Nationale, associations)

Objectif opérationnel 1.2.3 : Lutter contre l'isolement des familles en difficulté

Public cible	Pistes d'actions
Les parents isolés Les enfants des parents isolés	Disposer d'une meilleure connaissance des pratiques de sports et de culture est un levier pour mieux connaître les pratiques des enfants des familles éloignées des institutions et du parcours scolaire de leurs enfants) Cf. Objectif 4.2 : Renforcer la connaissance partagée des pratiques sur le territoire

Acteurs (objectif 1.2)	
Etat- Education Nationale	Centres sociaux
Club de prévention	Maisons de quartier
Educateurs spécialisés	PMI
CAF	Département
Dispositif de droit commun	Dispositifs et crédits spécifiques
Animation Collective Familles	REP / REP+
Ouvrir l'école aux parents	Programme de Réussite Educative (PRE)
Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)	Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)
Projet Individuel de Formation	Crédits spécifiques (BOP 147)

**Objectif général
n°1.3****Lutter contre le décrochage scolaire****Objectif opérationnel 1.3.1 : Rechercher une continuité et une complémentarité de l'action éducative entre les différents temps de l'enfant et du jeune**

Public cible	Résultats attendus
Tous les élèves	Des actions complémentaires (niveau des enfants, tranches d'âges, nature des difficultés scolaires) entre les partenaires de l'accompagnement à la scolarité (Education Nationale, associations)

Objectif opérationnel 1.3.2 : Soutenir la prévention de l'absentéisme et développer des actions de suivi des élèves

Public cible	Pistes d'actions
Acteurs de l'accompagnement scolaire	Former les acteurs qui accompagnent les élèves dans leur scolarité Renforcer la qualification des personnes qui font du soutien scolaire Poursuivre les dispositifs ACTE et PRE

Objectif opérationnel 1.3.3 : Prévenir la rupture de parcours des plus de 16 ans

Public cible	Résultats attendus
Tous les élèves	Des adolescents de plus de 16 ans stabilisés dans un parcours scolaire

Objectif opérationnel 1.3.4 : Accompagner les élèves décrocheurs dans l'élaboration d'un parcours socioprofessionnel

Public cible	Résultats attendus
Adolescents décrocheurs de plus de 16 ans	Des élèves décrocheurs qui : <ul style="list-style-type: none">- définissent un parcours socioprofessionnel en mettant en valeur leurs capacités, leurs savoirs faire, malgré une scolarité non achevée.- mettent en œuvre le parcours professionnel qu'ils ont défini (formation, stage, insertion)

Acteurs (objectif 1.3)	
Etat - Education Nationale	Département
Club de prévention	Mission locale
Educateurs spécialisés	maison de quartier, centres sociaux, PIJ, BIJ, CIO
Dispositifs de droit commun	Dispositifs et crédits spécifiques
Accompagnement des Collégiens Temporairement Exclus (ACTE)	
Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)	Renvoi à la contribution du Département de Seine- Saint-Denis en annexe.
Ecole de la deuxième chance (E2C)	Programme de Réussite Educative (PRE)
Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)	Crédits spécifiques (BOP 147)
Classes relais, atelier relais, Service civique	

Synthèse de diagnostic

Une population des quartiers prioritaires dans une situation de fragilité sociale et économique : la part des allocataires CAF dont **le revenu dépend à plus de 50% des prestations sociales** est de 29% (contre 23,7% en Ile-de-France) et celle percevant les **aides personnalisées au logement** est de 33% (contre 26% en Ile-de-France)

Une partie de la population la plus isolée **n'a pas recours à ses droits malgré des structures d'accès aux droits** existants dans chaque commune. Ces difficultés proviennent :

- du **public** (confiance à démarcher les institutions pour faire valoir leur droit, barrière psychologique, non maîtrise de la langue française), d'un manque de lisibilité et/ou de visibilité des démarches à enclencher pour valoir leurs droits ou d'un manque de maîtrise des outils requis (notamment le numérique et les plateformes sur Internet) pour accéder aux droits.

- de **l'offre** (des procédures complexes à suivre pour faire valoir ses droits, des agents d'accueil qui n'ont pas nécessairement connaissance de l'ensemble des procédures que doit suivre le public et ce malgré les actions de médiation existantes).

Les indicateurs de pilotage

La non utilisation "Aides aux vacances" CAF à l'échelle des quartiers

Taux de dépendance aux prestations sociales

Taux de personnes éligibles au DALO

Taux de population couverte par les minimas sociaux (RSA, minimum vieillesse, AAH)

Taux de personnes en fin de droits des aides de retour à l'emploi

Objectif opérationnel 2.1 : Améliorer les capacités et les compétences des structures de proximité dans leurs fonctions d'accueil, d'information et d'orientation

Public cible	Pistes d'actions
Les professionnels Les acteurs de proximité	<p>Mieux former en continu les agents d'accueil sur la connaissance des dispositifs et des services</p> <p>Développer des actions d'immersion pour les agents d'accueil</p> <p>Mettre en réseau les différentes structures d'accès aux droits (CAF, Pôle Emploi, service municipaux) à l'échelle de l'agglomération</p> <p>Créer des outils ressources (par exemple un guide ressource, Intranet, etc)</p> <p>Améliorer la communication sur les raisons des décisions négatives des administrations car les motivations ne sont pas toujours explicites ou compréhensibles pour le public</p>

Acteurs	
Etat	Associations
Département	Institutions (CAF, Pôle Emploi, CPAM, MDPH etc)
Villes	
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
Journée d'immersion Fonction d'accueil de la CAF Rencontres interprofessionnels	Crédits spécifiques (BOP 147)

Objectif opérationnel 2.2 : Renforcer l'accompagnement aux démarches et favoriser une meilleure connaissance des institutions

Public cible	Pistes d'actions
Personnes ne maîtrisant pas la langue française	Poursuivre la mobilisation des ateliers sociolinguistiques et des écrivains publics

Acteurs	
Etat	Adultes relais
Département	Associations
Villes (Médiateurs seniors, médiatrices linguistiques)	Centres sociaux
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
BOP 104	Crédits spécifiques (BOP 147)

Objectif opérationnel 2.3 : Identifier les relais d'accompagnement, mettre en œuvre les conventions existantes entre les institutions concernées ou en créer de nouvelles le cas échéant pour clarifier les rôles

Public cible	Résultats attendus
Habitants des résidences sociales Primo-arrivants Personnes âgées	Des relais d'accompagnement mieux identifiés auprès du public Une clarification du « Qui fait quoi » entre l'ensemble des acteurs et des institutions Des conventions de transfert d'accompagnement dont les actions sont mises en œuvre
Acteurs	
Etat	Associations
Villes	CAF
Département	Amicales de locataires
CPAM	
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
Médiation sociale avec la CAF CLIC RDV, BOP 104	Crédits spécifiques (BOP 147)

Objectif opérationnel 2.4. : Renforcer la visibilité des structures d'accès au droit

Public cible	Pistes d'actions
Habitants	<p>Mieux communiquer sur les structures existantes en prenant en compte les éventuels handicaps et difficultés du public (analphabétisme)</p> <p>S'assurer de la diffusion de l'information relative aux violences faites aux femmes (associations d'aide aux victimes, numero 3919, dispositifs de mise en sécurité..)</p>

Acteurs	
Etat	CAF
Villes	Amicales de locataires
Département	CPAM
Associations	MDPH
CDAD	
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
Financement CDAD	Crédits spécifiques (BOP 147)

Objectif opérationnel 2.5. : Lutter contre le non recours aux droits en levant les freins à l'accès au droit et en donnant plus de confiance

Public cible	Pistes d'actions
Habitants	Mieux écouter les personnes qui n'ont pas recours à leurs droits, favoriser la posture d'empathie envers le public
Professionnels des guichets d'accès aux droits	Soutenir les professionnels qui côtoient les personnes qui n'ont pas recours à leurs droits

Acteurs	
Etat	Amicales de locataires
Service social départemental	PIMMS
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
CCAS Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie (ADPA)	PRE Crédits spécifiques (BOP 147)

Objectif opérationnel 2.6. : Améliorer la formation et l'accompagnement aux outils numériques pour les démarches dématérialisées

Public cible	Pistes d'actions
Habitants	Mettre en place des ateliers auprès du public pour le former à l'utilisation de l'outil numérique pour éviter la fracture numérique et permettre des échanges avec la CAF, la CPAM et Pôle Emploi Favoriser l'égal accès des hommes et des femmes aux NTIC

Acteurs	
Etat	PEIF de Sevrans
Centres sociaux	PIMMS
Médiathèque de Villepinte	Boutique Emploi
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
	Crédits spécifiques (BOP 147)

Objectif opérationnel 2.7 : Renforcer l'accès aux droits des victimes de violences et leur accompagnement

Public cible	Pistes d'actions
Victimes de violence	Mettre en place un réseau et des partenariats sur le territoire

Acteurs	
Etat	Médiateur familial
Commissariat de police	Hôpital Ballanger
Assistants sociaux de circonscription	Conseillers conjugaux et familiaux
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
Point d'accès aux droits : SOS victimes, CIDFF, CDAD Observatoire départemental des violences faites aux femmes	FIPD Crédits spécifiques (BOP 147)

Synthèse de diagnostic

Les populations des quartiers prioritaires bénéficient d'une offre de service plus faible qu'au niveau régional (ratio médecin / habitant) et ne mobilisent que partiellement les dispositifs nationaux d'accès aux soins (CNAM, CMUC). Le renforcement de l'accès aux soins doit donc mobiliser deux leviers : celui du public (sensibilisation, prévention, connaissance des droits en matière de santé) et celui de l'offre (nombre de médecins par habitant, qualité des centres de soins, accessibilité physique aux centres de soins). Enfin, en matière de troubles psychiques concernant des locataires du parc social, les acteurs, notamment les bailleurs demandent à agir collectivement avec les professionnels de santé.

Les indicateurs de pilotage

Indice de développement humain 2 par quartier (IDH2)

Part des bénéficiaires de la CMU-C et de l'AME dans la population générale et pour les jeunes de moins de 20 ans

Nombre de professionnels de soin de premiers recours (généralistes, infirmiers, masseurs - kinésithérapeutes, chirurgiens dentistes).

Taux de bénéficiaires de l'APA pour 1 000 personnes âgées de 60 ans et plus

**Objectif général
n°3.1**

**Améliorer la connaissance du territoire en termes de
santé**

Objectif opérationnel 3.1.1 : Créer un observatoire social et de santé à une échelle intercommunale qui intègre des données à l'échelle des quartiers

Public cible	Pistes d'actions
Habitants à l'échelle intercommunale	Identifier les populations les plus fragiles Mieux connaître la répartition de l'offre de soins Créer une veille de santé sociale

Acteurs	
Etat- Agence Régionale de la Santé (ARS) CPAM CGET	Observatoire Régionale de la Santé (ORS) Département
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
L'observatoire departemental des données sociales	Crédits spécifiques (BOP 147)

**Objectif général
n°3.2**

**Poursuivre et conforter la démarche des Ateliers Santé
Ville (ASV)**

Objectif opérationnel 3.2.1 : Mettre en réseau les acteurs de la santé

Public cible	Résultats attendus
Les acteurs de la santé	<p>Une cohérence d'action entre les acteurs de la santé (services villes, centres municipaux de santé, médecins libéraux, ARS) sur le domaine de la prévention et de l'accompagnement de l'accès aux soins.</p> <p>Sensibiliser les acteurs de la santé sur les violences faites aux femmes dans le cadre des ASV ou du réseau naitre dans l'est Francilien</p>

Objectif opérationnel 3.2.2 : Développer la démarche de santé communautaire

Public cible	Pistes d'actions
Les habitants	Former une communauté avec les habitants et définir des actions co-construites avec les habitants

Acteurs (objectif 3.2)

Etat- ARS	Villes
CGET	Hôpitaux sur le territoire intercommunal
Département	
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
Acteurs territoriaux de la Santé	<p>Ateliers Santé Ville (ASV)</p> <p>Crédits spécifiques (BOP 147)</p>

**Objectif général
n°3.3****Améliorer l'accès aux soins et aux droits****Objectif opérationnel 3.3.1 : Renforcer l'accès au droit de la santé****Cf. Orientation « Renforcer l'accès au droit »**

Public cible	Résultats attendus
Tout public	Une augmentation du taux de couverture par la CPAM Des habitants des quartiers prioritaires qui connaissent et qui mettent en pratique les démarches pour faire valoir leur droit en matière de santé

Objectif opérationnel 3.3.2 : Accompagner les publics pour l'ouverture d'accès aux droits (CMUC, AME)

Public cible	Pistes d'action
Public éloigné de ses droits à la santé	Communiquer sur les ouvertures d'accès aux droits Donner les moyens pour la permanence d'accès aux soins de santé de fonctionner efficacement (PASS + PAD en tant que dispositif de droit commun)

Objectif opérationnel 3.3.3 : Préserver les pôles de santé de proximité existants sur les quartiers prioritaires - maison de santé et centres municipaux de santé

Public cible	Pistes d'actions
Tout public	Renforcer l'accès PMR aux pôles de santé

Objectif opérationnel 3.3.4 : Accompagner l'accès aux soins de tous les publics**>> Lutte contre les discriminations**

Public cible	Résultats attendus
Public éloigné de ses droits à la santé	Une augmentation du nombre des personnes qui accèdent aux soins, sans discrimination de genre ou d'âge

	Un public éloigné qui bénéficie d'un accompagnement et qui s'autonomise dans les démarches
--	--

Objectif opérationnel 3.3.5: Favoriser l'installation des professionnels de santé (médecins, infirmières) dans les quartiers prioritaires

Public cible	Résultats attendus
Les habitants	Une augmentation du nombre de médecins et de personnel de santé sur le territoire intercommunal qui bénéficie aux populations des quartiers prioritaires

Objectif opérationnel 3.3.6 : Favoriser une répartition plus équilibrée de l'offre de soins à l'échelle intercommunale en étant vigilant sur l'accessibilité

Public cible	Résultats attendus
Tout public	Une offre de soins équilibrée sur le territoire intercommunal, avec le maintien des pôles de santé existants et avec une accessibilité renforcée des équipements qui reçoivent le public

Acteurs (objectif 3.3)	
Etat- ARS	PRE
Villes	CCAS
Département	Hôpitaux sur le territoire intercommunal
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
Permanences d'accès aux soins de santé (PASS) Centres de santé municipaux Soins Santé Domicile (SSD) Aides à l'installation et au maintien des professionnels de santé (ARS- CPAM) Maisons pluri-professionnelles de santé Contrat de Praticien Territorial en Médecine Générale (ARS) Etablissements hospitaliers Réseaux de santé	Ateliers Santé Ville (ASV) Crédits spécifiques (BOP 147) ARS CPAM

**Objectif général
n°3.4**

Renforcer la prévention de la santé

Objectif opérationnel 3.4.1 : Faire participer le plus grand nombre de personnes aux bilans santé

>> Lutte contre les discriminations

Public cible	Pistes d'actions
Tout public	Mettre en place des actions collectives autour de la santé en faisant participer les habitants sans discrimination. Développer les actions délocalisées et créer un système de bus itinérant afin de rencontrer les populations

Objectif opérationnel 3.4.2 : Prévenir les conduites à risques (comportements alimentaires, mal nutrition, grossesses non suivies, etc)

Public cible	Pistes d'actions
Tout public	Former les professionnels sur les conduites à risques en lien avec la mission métropolitaine des conduites à risques Réaliser une campagne de sensibilisation sur les conduites à risques Promouvoir l'accès aux soins et la réduction des risques et des dommages pour les usagers de drogues.

Objectif opérationnel 3.4.3 : Renforcer l'éducation nutritionnelle, l'activité physique, les soins bucco-dentaires

Public cible	Pistes d'actions
Seniors	Développer des liaisons douces afin de favoriser les déplacements actifs et prévenir l'obésité Cf. Objectif 9.3.2 : Favoriser les liaisons douces

Objectif opérationnel 3.4.4 : Prévenir la dépendance des personnes âgées

Public cible	Pistes d'actions
Seniors	Ateliers mémoires, prévention de chutes, la continuité des soins pour les personnes à mobilité réduite

Acteurs (objectif 3.4)	
Etat	Hôpital René Muret (gériatrie)
Département	Hôpital Ballanger
Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
Agence Régionale de la Santé	Réseaux de santé (Equip'Age, DIANEFRA 93, NEPHRONEST)
CPAM	
CCAS	secteur associatif (association Aurore)
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
MAIA (Mission pour l'Autonomie et l'Intégration des malades d'Alzheimer)	Ateliers Santé Villes (ASV) ARS Crédits spécifiques (BOP 147)

Objectif général n°3.5	Renforcer la prévention en direction des jeunes
>> Jeunesse	

Objectif opérationnel 3.5.1 : Prévenir les conduites à risques (cyber risques, risques de radicalisation)	
Public cible	Pistes d'actions
Les jeunes	<p>Développer les compétences psychosociales pour mieux accompagner les jeunes</p> <p>Mieux former les acteurs qui sont en contact avec les jeunes qui ont des conduites à risques</p>

Objectif opérationnel 3.5.2 : Renforcer l'éducation nutritionnelle, l'activité physique, les soins bucco-dentaires	
Public cible	Pistes d'actions
Adolescents	Développer des points écoute pour les jeunes et les adolescents afin de mieux les accompagner dans leur orientation concernant les problèmes de santé.

Acteurs (objectif 3.5)	
Etat	Mission locale
Département	Point Info Jeune
Mission métropolitaine des conduites à risques	ARS
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
	Crédits spécifiques (BOP 147) FIPD Ateliers Santé Ville (ASV) ARS

**Objectif général
n°3.6****Promouvoir la santé mentale****Objectif opérationnel 3.6.1 : Conforter et/ou créer les conseil locaux de santé mentale (CLSM)**

Public cible	Pistes d'actions
Bailleurs Public souffrant de problèmes de santé mentale Professionnels de santé	Créer des groupes « santé mentale et logement » Former les acteurs aux pathologies de santé mentale Poursuivre les Réunions d'Évaluation de Situations d'Adultes en Difficulté (RESAD) Avoir des réunions de concertation sur les situations complexes qui requièrent une mise en partenariat entre professionnels

Objectif opérationnel 3.6.2 : Conforter l'association des bailleurs dans le traitement des problématiques de santé mentale dans le cadre de la commission logement

Public cible	Pistes d'actions
Bailleurs Public souffrant de problèmes de santé mentale Professionnels de santé	Elaborer une charte départementale « Santé mentale et Logement » afin d'organiser le partenariat entre les acteurs de ces deux secteurs (hospitalier et logement)

Objectif opérationnel 3.6.3 : Poursuivre les RESAD

Public cible	Pistes d'actions
Public en situation difficile Professionnels de santé	Avoir des réunions de concertation sur les situations complexes

Acteurs (objectif 3.6)	
Etat - ASV	Hôpitaux présents sur le territoire intercommunal
Villes	UNAFAM (Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques)
Bailleurs	
AORIF	ARS
Département	
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
Centres médico-psychologiques (CMP)	Ateliers Santé Ville (ASV)
Centre médico psycho-pédagogique (CMPP)	Crédits spécifiques (BOP 147)
RESAD	
CLSM	ARS

**Objectif général
n°3.7**

Agir pour le bien être et le bien vivre

Objectif opérationnel 3.7.1 : Lutter contre l'habitat indigne (saturnisme, présence de plomb, humidité des logements, maladies respiratoires)

Public cible	Pistes d'actions
Habitants	<p>Cf. Objectif 9.2 : Favoriser de meilleures conditions de logement :</p> <p>Produire de nouveaux logements diversifiés favorisant la mixité sociale</p> <p>Mieux intégrer les copropriétés dégradées dans la rénovation urbaine</p> <p>Améliorer le confort des logements et les adapter aux besoins, à travers la réhabilitation</p> <p>Cf. Objectif 9.5.4 :</p> <p>Créer des îlots de fraîcheur dans les aménagements urbains</p> <p>Lutte contre les îlots de chaleur</p>

Objectif opérationnel 3.7.2 : Prendre en compte les handicaps (accessibilité)

Public cible	Pistes d'actions
Les seniors Les personnes à mobilité réduite	<p>Cf. Objectif 9.3.2 :</p> <p>Mettre en œuvre le schéma de circulation douce de l'agglomération Terres de France</p>

Acteurs (objectif 3.7)

Etat	Liste exhaustive des acteurs présentée dans chaque objectif général de référence dans l'objectif 3.7
CA Terres de France	
Villes	
Bailleurs sociaux	
	ARS
	ANRU

Dispositifs de droit commun mobilisables

Dispositifs et crédits spécifiques

Cf. objectifs de référence dans l'objectif 3.7

Cf. objectifs de référence dans l'objectif 3.7

Etat Crédits spécifiques (BOP 147)

ARS

Synthèse de diagnostic

Le cloisonnement et le peu de lien entre les générations existent dans les quartiers prioritaires et alimentent les préjugés des uns envers les autres.

Les quartiers prioritaires sont des lieux d'accueil de nouveaux arrivants sur le territoire intercommunal. Ces nouveaux arrivants arrivent souvent dans une situation de précarité parfois plus forte que la population résidente

Le territoire intercommunal dispose d'un tissu associatif qui participe au développement d'actions de proximité dans les quartiers prioritaires. Mais les acteurs associatifs sont trop souvent dépendants des opportunités des dispositifs politique de la ville qui parfois dénaturent leur projet initial. De plus en général, le manque de pérennité des dispositifs ne permet pas la mise en place d'actions à moyen et long terme.

Certains quartiers prioritaires bénéficieront de nouveaux équipements de proximité (centre socio culturel à Fontaine Mallet, maison de quartier à Rougemont), qui seront des lieux d'activité de proximité et des leviers majeurs pour favoriser le vivre ensemble.

Les indicateurs de pilotage

Nombre d'associations agréées Jeunesse et Education populaire

Taux de femmes dans le conseil d'administration des associations financées par la Politique de la ville

Taux des moins de 30 ans dans le conseil d'administration des associations financées par la Politique de la ville

Objectif opérationnel 4.1 : Favoriser les rencontres entre les habitants

Public cible	Pistes d'actions
Tous les publics	Créer des rencontres intergénérationnelles

Objectif opérationnel 4.2 : Investir et partager l'espace public

>> Favoriser l'égalité femmes / hommes dans l'occupation de l'espace public

Public cible	Pistes d'actions
Tous les publics	<p>Créer des rencontres intergénérationnelles</p> <p>Créer des actions en tenant compte des spécificités des différents publics, les femmes et les hommes (par exemple) animation en pied d'immeuble</p> <p>Mettre en place des actions visant à améliorer le sentiment de sécurité en s'assurant de la part des femmes (marches exploratoires)</p>

Acteurs (objectifs 4.1 et 4.2)

Etat	Service technique sur l'aménagement de l'espace public et son fonctionnement
Service jeunesse des villes	
Services municipaux	Bailleurs sociaux
Associations	Amicales de locataires
Equipements de proximité	Habitants
Centres sociaux	Acteurs culturels et sportifs
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
Jardins partagés	
Fêtes de quartier	
Fête des voisins	
Repas de quartier	Crédits spécifiques (BOP 147)
Exonération TFPB	FIPD

Objectif opérationnel 4.3 : Garantir une cohérence des actions qui visent le lien social	
Public cible	Pistes d'actions
Acteurs institutionnels Habitants des quartiers prioritaires	Construire un projet partagé à l'échelle du quartier Mettre en réseau les habitants, les associations et les services villes
Acteurs	
Etat- Education Nationale Service jeunesse des villes Associations Centres sociaux	Services municipaux Bailleurs sociaux Equipements de proximité
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
Projet social de centres sociaux agréés CAF	Appels à projet au titre de la politique de la ville Etat Crédits spécifiques (BOP 147)

Objectif opérationnel 4.4 : Lutter contre les situations d'isolement	
Public cible	Pistes d'actions
Personnes âgées personnes en situation de handicap Personnes victimes de violences Primo-arrivants	Mettre en réseau les professionnels et les acteurs locaux qui sont en contact avec les publics les plus isolés (aides à domicile, CCAS, gardiens d'immeuble, associations)
Acteurs	
Etat Associations Equipements de proximité Centres sociaux CCAS	Services municipaux Bailleurs sociaux (personnel de proximité) Médiateurs de quartier Département
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
Service de soins à Domicile (SSD)	Crédits spécifiques (BOP 147)

Objectif opérationnel 4.5 : Renforcer l'accompagnement pour la maîtrise de la langue française	
>> Egalité femmes / hommes	
Public cible	Résultat attendus
Habitants	Développer une meilleure maîtrise de la langue française : <ul style="list-style-type: none"> - pour une meilleure cohésion sociale - pour une plus grande facilité de mise en relation entre les habitants - pour faciliter l'accès à la vie professionnelle et l'accès aux droits

Acteurs	
Etat Departement	Associations qui animent les ASL
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
Atelier Socio Linguistique financé par la préfecture pour les étrangers en situation régulière sur le territoire français BOP 104	Crédits spécifiques (BOP 147)

Objectif opérationnel 4.6. : Promouvoir et encourager les initiatives et l'organisation collective des habitants	
>> Participation des habitants	
Public cible	Résultats attendus
Habitants	Des initiatives citoyennes - au sein des quartiers prioritaires mais également en dehors - qui aboutissent et d'autres qui n'aboutissent pas mais dont le processus a permis de créer une dynamique citoyenne.
Acteurs	
Etat Service de la vie Associative (Tremblay-en-France)	Service associatif (Villepinte), service Politique de la ville et vie des quartiers (Sevran)
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
	Conseil citoyen FPH/ FIA Crédits spécifiques (BOP 147)

Objectif opérationnel 4.7 : Renforcer les compétences des associations

Public cible	Pistes d'actions
Associations	Renforcer la communication sur les leviers existants pour rendre les acteurs associatifs plus autonomes (par exemple, les procédures d'appel à projets, la gestion, ressources humaines, etc) Former les acteurs associatifs et mutualiser les formations pour les 3 villes

Acteurs	
Etat	Centres sociaux
Région Ile de France	La Fol 93 (association)
Service de la vie Associative (Tremblay-en-France)	La Maia (DDCS)
Service associatif (Villepinte), service Politique de la ville et vie des quartiers (Sevran)	Département (Via Le Monde)
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
DLA centralisé à Bobigny Contrats aidés Emplois tremplins Les dispositifs départementaux	Adultes relais Crédits spécifiques (BOP 147)

Objectif opérationnel 4.8 : Valoriser le bénévolat

Public cible	Pistes d'actions
Associations Habitants	Communiquer sur les actions bénévoles sur le territoire Organiser des temps festifs de valorisation de l'action bénévole

Acteurs	
Etat	Centres sociaux
Région Ile de France	La Fol 93 (association)
Service de la vie Associative (Tremblay-en-France)	La Maia (DDCS)
Service associatif (Villepinte), service Politique de la ville et vie des quartiers (Sevran)	Département (Via Le Monde)
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
Les dispositifs départementaux	Passeport de bénévolat Crédits spécifiques (BOP 147)

Objectif opérationnel 4.9 : Favoriser les bonnes pratiques et le maillage associatif

Public cible	Pistes d'actions
Associations	<p>Favoriser les échanges d'information et les rencontres physiques entre les associations des quartiers</p> <p>Organiser des temps de rencontre entre les associations des 3 villes</p>
Acteurs	
<p>Etat</p> <p>Région Ile de France</p> <p>Service de la vie Associative (Tremblay-en-France)</p> <p>Service associatif (Villepinte), service Politique de la ville et vie des quartiers (Sevran)</p>	<p>Centres sociaux</p> <p>La Fol 93 (association)</p> <p>La Maia (DDCS)</p> <p>Département (Via Le Monde)</p>
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
Les dispositifs départementaux	Crédits spécifiques (BOP 147)

Synthèse de diagnostic

Des surfaces limitées pour les pratiques sportives face à une demande élevée.

Les pratiques culturelles peu développées dans un processus de co-construction entre les acteurs de l'offre et le public cible.

Une accessibilité aux pratiques (sportives et culturelles) limitée par l'éloignement de l'offre de certaines pratiques et un système de transport qui ne permet pas une flexibilité d'accès aux lieux de pratiques (horaires et fréquence de passage en soirée)

Les indicateurs de pilotage

Part des lecteurs des médiathèques issus des QPV et population féminine

Nombre de licenciés issus des QPV et population féminine dans les associations sportives (croisé avec le taux d'utilisation des équipements)

**Objectif général
n°5.1**

Mieux connaître les pratiques sur le territoire

Objectif opérationnel 5.1 : Renforcer la connaissance partagée des pratiques sur le territoire

>> Mieux connaître les pratiques pour lutter contre les discriminations territoriales

Public cible	Pistes d'actions
CATF Villes Associations	<p>Mettre en place une instance de coordination / partage à l'échelle de la CATF pour améliorer la connaissance</p> <ul style="list-style-type: none"> - des activités culturelles et sportives portées par les acteurs du territoire (associations, services municipaux, etc.) - des freins à la participation aux activités culturelles et sportives - des activités informelles et non encadrées <p>Mettre en place un observatoire intercommunal pour objectiver les pratiques culturelles, sportives et de loisirs en ayant une approche sexuée permettant d'ajuster les actions en faveur d'un public féminin .</p>

Acteurs	
Les services déconcentrés de l'Etat	Les instances participatives locales :
Les services municipaux	- Conseil Citoyens
La CA Terres de France	- Conseils de Quartiers
Département	- Conseil des Jeunes...
Région Ile de France	Les associations
Les commissions existantes	
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
Diagnostic Territorial Approfondi - DTA (DC) Recensement des Equipements Sportifs - RES (DC)	Crédits spécifiques (BOP 147)

**Objectif général
n°5.2**

Renforcer l'accessibilité aux pratiques

Objectif opérationnel 5.2.1 : Diversifier et adapter les espaces de pratique

Public cible	Pistes d'actions
Habitants	<p>Améliorer l'utilisation des espaces de pratique existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la polyvalence des équipements - Mobiliser les espaces naturels (en dehors des équipements) pour le sport et les espaces de pratique culturelle "hors les murs" <p>Mutualiser des équipements itinérants</p> <p>Mobiliser les équipements existants :</p> <p>Recenser les espaces de pratique existants</p> <p>Ouverture des équipements sportifs des établissements scolaires en dehors des heures de cours</p> <p>Adapter les horaires d'ouverture des équipements culturels à la demande et en fonction de projets ponctuels et pérennes</p>

Objectif opérationnel 5.2.2 : Lever les freins aux pratiques culturelles et sportives

>> Favoriser l'égalité femmes / hommes et filles / garçons dans l'accès aux pratiques

Public cible	Pistes d'actions
Habitants, notamment les plus éloignés des pratiques	<p>Améliorer la desserte des lieux de pratique (Navette mutualisée, en priorité pour les groupes - Transports liés à des événements ponctuels</p> <p>Chemins doux (vélo, piétons) et sécurisés (éclairage public...)</p> <p>Améliorer la signalétique vers les lieux de pratique</p> <p>Proposer des modes de garde adaptés aux publics</p> <p>Politique tarifaire - conditions financières adaptées ou favorables</p> <p>Améliorer la communication sur les dispositifs sous-mobilisés (CAF)</p> <p>Lever les barrières symboliques (médiation, école du regard)</p>

Objectif opérationnel 5.2.3 : Développer des outils d'accompagnement culturel et sportif	
Public cible	Pistes d'actions
Habitants	Faire venir la lecture publique au sein des quartiers Mettre en œuvre des projets d'actions culturelles Développer un outil en termes de médiation Mobiliser le personnel des équipements culturels sur des actions de médiation

Objectif opérationnel 5.2.4 : Développer des moyens pour les pratiques de loisirs	
Public cible	Pistes d'actions
Habitants	Prendre en compte les besoins en équipements sportifs et culturels dans le cadre du NPNRU : construction, rénovation y compris sur l'offre en aires de jeux, espaces culturels...

Acteurs (objectif 5.2)	
Etat	Education Nationale
Les services municipaux	CAF
La CA Terres de France	Bailleurs sociaux
Département	Les médiateurs culturels
Les acteurs du transport	
Dispositif de droit commun	Dispositifs et crédits spécifiques
Contrat Local d'Education Artistique (CLEA)	Passeurs d'images Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) Crédits spécifiques (BOP 147)

**Objectif général
n°5.3**

Améliorer la qualité éducative et citoyenne des activités

Objectif opérationnel 5.3.1 : Impliquer les habitants dans la mise en œuvre des activités culturelles et sportives

>> Participation des habitants dans une démarche de co-construction des activités

Public cible	Pistes d'actions
Habitants	Co-construction des actions culturelles et sportives Accompagnement des initiatives des acteurs et des habitants Mobiliser les Conseils Citoyens

Objectif opérationnel 5.3.2 : Renforcer l'accès aux formations et à l'emploi pour encadrer les pratiques

>> Lutter contre les discriminations en favorisant la pratique féminine dans le sport

Public cible	Pistes d'actions
Habitants Public spécifique Formateur des pratiques sportives	Aider à la structuration et gestion des associations Former les agents des collectivités aux nouvelles pratiques et aux nouveaux modes de pratiques, en intégrant une gestion adaptée au public spécifique (handicap) Sensibiliser contre les discriminations envers les filles sur des pratiques sportives Favoriser la professionnalisation et l'accès aux métiers du sport et des loisirs (emplois aidés, apprentissage, alternance, entrepreneuriat, etc.)

Objectif opérationnel 5.3.3 : Promouvoir les actions inter-quartiers ou mutualisées à l'échelle de la CATF

Public cible	Pistes d'actions
Habitants	Festival itinérant Participation renforcée aux dispositifs mutualisés existants : Activ'été... Théâtre à domicile Mobilité de compagnies en résidence

Acteurs (objectif 5.3)	
Services déconcentrés de l'Etat Les services municipaux La CA Terres de France (les commissions existantes) Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)	<u>Structures de proximité :</u> Centres d'animation Centres sociaux... Les instances participatives locales Les structures dédiées à l'emploi et à l'insertion professionnelle (mission locale, pôle emploi) Les entreprises
Dispositif de droit commun	Dispositifs et crédits spécifiques
RTES Formation en Alternance Plan Sport Emploi CNDS	Culture et Lien social (PV) Les portes du temps (PV) Plan "citoyens du sport" (PV) CAE-CUI Villes Vie Vacances (VVV) Crédits spécifiques (BOP 147)

Synthèse de diagnostic

Les problématiques de tranquillité publique et le maintien de trafic de drogue au cœur des quartiers prioritaires restent persistantes malgré des améliorations observées par les acteurs locaux et l'existence de nombreux dispositifs.

Les dispositifs existants sur le territoire intercommunal sont :

- Deux **Zones de Sécurité Prioritaire** (Beaudottes et Montceaux Pont Blanc).
- Les villes de Sevran et Tremblay-en-France ont un **Contrat Local de Sécurité** (CLS nouvelle génération), cadre dans lequel se développent des actions de prévention en renforçant les liens entre les services de la ville, la police et la justice.
- Un **Groupe Local de Traitement de la Délinquance** (GLTD) à Sevran s'oriente sur la lutte contre les trafics et se réunit régulièrement sous la responsabilité du Procureur de la République.
- Villepinte dispose d'une **Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance** peu active mais relancée en 2015.

Les indicateurs de pilotage

Cf. Indicateurs du Plan Départemental de Prévention de la Délinquance

Cf. Chiffres de suivi de la délinquance qui étaient mobilisés à l'échelle des ZUS

Nombre de policiers / 1000 habitants

Nombre de faits de délinquance constatés

Nombre de violences faites aux femmes constatées

Nombre de personnes concernées par une mesure TIG

**Objectif général
n°6.1**

Favoriser la prévention

Objectif opérationnel 6.1.1 : Actualiser les diagnostics réalisés à l'échelle communale et valoriser les données existantes pour mieux connaître les différents types de délinquances et leurs évolutions

Public cible	Pistes d'actions
Police Bailleurs Villes CA Terres de France Etat	<p>Définir des indicateurs communs aux 3 villes</p> <p>Permettre la création d'un observatoire intercommunal de la délinquance et de la tranquillité publique</p> <p>S'accorder avec l'Etat sur les possibilités de partage de données (contractualisation)</p> <p>Définir les indicateurs pouvant être communiqués par la police et partagés au sein des communes et à l'échelle intercommunale</p> <p>Organiser des temps d'échange portant sur la connaissance des problématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - échange entre les 3 communes - partager la connaissance de proximité <p>Partager les bonnes pratiques dans le cadre des Zones de Sécurité Prioritaire (ZSP)</p>

Acteurs (objectif 6.1.1)	
Police nationale / Police municipale Délégué(s) Police Population Services Tranquillité publique des Villes Bailleurs sociaux Transporteurs Education nationale - Représentants des collèges / lycées / du rectorat / Inspection Education nationale	Chambre de commerce / commerçants des quartiers Procureur / Représentant du Parquet Préfet / Sous-préfet / Délégué du Préfet Département
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
Plan départemental de Prévention de la Délinquance Groupes de travail locaux : > à Tremblay, existence de groupes de travail sur les problématiques liées à l'habitat > à Sevran, rencontres régulières Ville / Bailleurs / Transporteurs à l'appui des Fiches incident + réunion Ville / Education nationale + lien avec les entreprises / organismes	Gestion Urbaine de Proximité (dispositif existant sur les 3 communes) Crédits spécifiques (BOP 147) FIPD Zone de Sécurité Prioritaire Contrat Local de Sécurité Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Objectif opérationnel 6.1.2 : Clarifier les rôles et responsabilités de chacun des acteurs (police nationale, municipale, justice, bailleurs, communes, CA Terres de France, Etat) et renforcer leur coordination

Public cible	Pistes d'actions
Police Bailleurs Villes CA Terres de France Etat	<p>Élaborer une charte pour rendre lisible les champs de compétences de chacun et organiser des temps de rencontre</p> <p>Se donner les moyens de mettre en œuvre et suivre les missions propres à chacun</p> <p>Travailler à l'échelle du district, et lorsque c'est pertinent homogénéiser les fonctionnements</p> <p>Clarifier les actions à mettre en œuvre dans les Contrats Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance</p> <p>Relancer les Contrats Locaux de Sécurité et diffuser les bonnes pratiques</p> <p>Maintenir la possibilité de recourir à un Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD) - A mobiliser ponctuellement, en cas de situation de crise</p> <p>Prendre en compte les violences faites aux femmes dans ces contrats.</p>

Acteurs	
Police nationale / Police municipale Délégué(s) Police Population Services Tranquillité publique des Villes Bailleurs sociaux Transporteurs Education nationale - Représentants des collèges / lycées / du rectorat / Inspection Education nationale	Chambre de commerce / commerçants des quartiers Procureur / Représentant du Parquet Préfet / Sous-préfet / Délégué du Préfet Département Club de prévention
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
<p>Groupes de travail locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à Tremblay, existence de groupes de travail sur les problématiques liées à l'habitat - à Sevran, rencontres régulières Ville / Bailleurs / Transporteurs à l'appui des Fiches incident + réunion Ville / Education nationale + lien avec les entreprises / organismes 	<p>Contrat Local de Sécurité</p> <p>Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)</p> <p>Crédits spécifiques (BOP 147)</p>

Objectif opérationnel 6.1.3 : Prendre en compte la prévention situationnelle notamment dans le cadre de la rénovation urbaine

Public cible	Pistes d'actions
Habitants Usagers	Associer les différents acteurs (police, collectivités, DTSP, bailleurs, habitants) dans la conception des projets

Acteurs	
Etat	Représentants des centres sociaux
Département	Amicales de locataires / Habitants "relais"
Services Urbanisme des Villes, Services Techniques, Equipes GUP,	Associations locales
Direction territoriale de la sécurité de proximité	
Bailleurs sociaux	
Commerces / Services	
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
<p>Module Prévention Sécurité à destination des commerçants, sur site - DTSP / Chambre de commerce. Peut permettre de créer un / des groupe(s) de travail local sur la prévention situationnelle. Existe aujourd'hui sur Tremblay-en-France et à Villepinte.</p> <p>Guide de la sécurité dans les commerces (depuis 2008, disponible en ligne)</p> <p>CESTPLUSSUR : site mis en place par la Préfecture de Police, fournissant des conseils pratiques destinés aux professionnels (commerces, professions libérales)</p> <p>- SMS d'alerte pour les professionnels inscrits dans le dispositif</p>	<p>Gestion Urbaine de Proximité (dispositif existant sur les 3 communes)</p> <p>Fonds interministériel de la Prévention de la Délinquance (vidéo-protection)</p> <p>Crédits spécifiques (BOP 147)</p>

Objectif opérationnel 6.1.4 : Prévenir les conduites à risque (addiction, trafic, délinquance etc.)

Public cible	Pistes d'actions
Public qui peut potentiellement avoir des conduites à risques	<p>Renforcement des compétences psycho-sociales (Estime de soi..)</p> <p>Participer à des groupes de travail avec la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risque DCPD</p> <p>Dispositif de lutte contre le décrochage scolaire (ACTE pour la prise en charge des élèves temporairement exclus)</p> <p>Prévention de la délinquance en proposant des activités pendant les vacances scolaires (Ville Vie Vacances)</p> <p>Poursuivre les actions de prévention en milieu scolaire</p> <p>Poursuivre les actions contre les violences sexistes à l'école</p>

Acteurs	
<p>Education nationale, notamment Référent Prévention violence en milieu scolaire dans le 1er degré / Infirmier / Assistant social</p> <p>Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues</p> <p>Département</p> <p>Police municipale / Police nationale / Délégué Police Population</p>	<p>Sevran :</p> <ul style="list-style-type: none"> - policier référent STUP / Formateur anti-drogue - travail de la Ville sur la prévention d'entrée dans le trafic, en lien avec le Club de prévention, la PJJ <p>Clubs de Prévention</p> <p>Associations</p> <p>Mission locale</p> <p>Centres sociaux</p>
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
Chantiers école	<p>Fond Interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD)</p> <p>Crédits spécifiques (BOP 147)</p> <p>Accompagnement des Collégiens Temporairement Exclus (ACTE)</p>

Objectif opérationnel 6.1.5 : Favoriser le dialogue et l'écoute en direction des habitants	
Public cible	Pistes d'action
Habitants	<p>Organiser des ateliers d'écoute avec les habitants qui ont un sentiment d'insécurité</p> <p>Mettre en réseau les acteurs en vue de prévenir plus efficacement les violences sexistes et pour favoriser l'égalité femme/homme</p> <p>Organiser des rencontres entre les associations, les établissements scolaires et les centres de loisirs sur le thème de la violence et la délinquance dans le quartier</p> <p>Renforcer les missions du DCPP</p> <p>Mettre en place des actions de médiation</p>
Acteurs	
Etat	Maisons de quartier / Acteurs de proximité/Adultes relais
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
Réunions de quartier / Conseils de quartier permettant aux habitants d'exprimer les problématiques rencontrées	<p>Fond Interministériel de la Prévention de la Délinquance</p> <p>Crédits spécifiques (BOP 147)</p> <p>Conseils citoyens</p>

Objectif opérationnel 6.1.6 : Lutter contre la récidive	
Public cible	Pistes d'actions
Public ayant déjà été condamné	<p>Développer l'accueil des TIG</p> <p>Renforcer les moyens humains de la Mission locale</p> <p>Développer des actions en direction des auteurs de violence et améliorer leur prise en charge</p>
Acteurs	
Etat	Service Pénitentiaire d'insertion et de Probation
Services Tranquillité Publique des Villes	Mission locale
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
	<p>Fond Interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD)</p> <p>Crédits spécifiques (BOP 147)</p>

Objectif opérationnel 6.1.7: Maintenir des activités spécifiques pour les 11-18 ans pendant les vacances scolaires

>> Jeunesse : Mener des actions de prévention de la délinquance auprès des jeunes

Public cible	Résultats attendus
Public jeune	Maintenir le dispositif Ville Vie Vacances ou en créer un similaire

Acteurs	
Etat - Police Direction Départementale de la Cohésion Sociale Services Jeunesse, Sports des Villes	Associations Centres sociaux
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
	Ville Vie Vacances FIPD Crédits spécifiques (BOP 147)

Objectif général n°6.2	Développer les comportements citoyens
>> Jeunesse : préparer les futurs citoyens	

Objectif opérationnel 6.2.1 : Mettre en place des outils pour créer du lien social et valoriser l'éducation à la citoyenneté

Public cible	Pistes d'actions
Habitants Jeunes	<p>Développer les parcours citoyens dans différentes institutions (chez les pompiers, dans les tribunaux, au commissariat, à la mairie)</p> <p>Sensibiliser les jeunes au monde judiciaire et carcéral ("casser le mythe de la prison")</p> <p>Créer un évènement annuel intergénérationnel sur la citoyenneté avec les habitants, les associations, pour présenter des actions citoyennes issues d'autres territoires</p> <p>Créer une charte de courtoisie de bon voisinage entre les habitants d'un même immeuble mais également entre les habitants d'un même quartier</p> <p>S'appuyer sur les associations sportives pour sensibiliser à la citoyenneté à travers le sport</p>

Acteurs	
Centres sociaux	Police / Délégué Police Population
Département	Institutions (au sens large)
Médiateurs des Villes	Transporteurs
Coordonateurs CLS / CLSPD	Education nationale
Bailleurs sociaux / DSU	Délégué du Préfet
Amicales de locataires	
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
Cityraid (parcours citoyen) Service civique	Fond Interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD)/ Parcours citoyen dans les institutions / Stage / Ex : reconstitution d'un procès (Tremblay-en-France) Crédits spécifiques (BOP 147)

**Objectif général
n°6.3**

Accompagner les victimes

Objectif opérationnel 6.3.1 : Renforcer et développer un accompagnement aux victimes

Public cible	Pistes d'actions
Victimes de violence	Faciliter le dépôt de plainte auprès de la police, en particulier pour les commerçants, le personnel des bailleurs sociaux, les femmes victimes de violence Renforcer le rôle des intervenants sociaux auprès des habitants Garantir le suivi psychologique Ouvrir une maison de Justice sur le territoire de la CA Terres de France

Objectif opérationnel 6.3.2 : Développer l'accompagnement des victimes de violences conjugales et intrafamiliales

Public cible	Pistes d'actions
Femmes victimes de violence	Permettre aux victimes d'être accueillies / accompagnées Développer les conventions pour faciliter l'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violence

Objectif opérationnel 6.3.3 : Assurer les conditions nécessaires au maintien d'agents de proximité des bailleurs

Public cible	Pistes d'actions
Habitants Entreprises Usagers	Faciliter le dépôt de plainte pour les personnels des bailleurs auprès de la police (prise de RDV)

Acteurs (objectif 6.3)	
Etat- Police	Centre de Santé / Hôpital
Département	Ville
SOS Victime	Cf. acteurs de l'objectif 2.7. de l'orientation « Accès aux droits »
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
Point d'accès aux droits (dans les 3 communes) Charte Marianne Possibilité de prise de RDV pour les commerçants, le personnel des bailleurs sociaux, les femmes victimes de violence pour faciliter le dépôt de plainte Accord collectif départemental (femmes victimes de violence considérées comme public prioritaire) Maison de la Justice	Crédits spécifiques (BOP 147)

Synthèse de diagnostic

L'objectif de mixité sociale est au cœur des Projets de Rénovation Urbaine.

Au stade d'avancement actuel de la rénovation urbaine, **la mixité sociale est particulièrement difficile à enclencher dans les quartiers prioritaires**. Ces territoires sont en effet très paupérisés et donc peu attractifs. **La mixité sociale aux abords des quartiers prioritaires** est en cours avec la déconcentration du parc social vers le tissu urbain environnant.

La **diversification de l'offre de logement** permettra d'impulser une diversification du peuplement, en dépit des possibles difficultés d'attribution et de commercialisation.

La crise du logement ne favorise pas la **décohabitation des ménages** : le niveau de sur occupation lourde des logements est nettement plus élevé sur le territoire de la CATF (4,1% des ménages locataires) qu'en région Ile-de-France (1,7%).

La situation des **copropriétés dégradées** est particulièrement difficile. A titre d'exemple, les locataires du Parc de la Noue à Villepinte vivent dans un parc social de fait. Les propriétaires occupants sont eux confrontés à une dévalorisation de leur logement sur le marché immobilier et ne peuvent pas vendre leur logement à un prix satisfaisant afin d'acquérir un autre logement.

Toutefois des dispositifs d'intervention publique se mettent en place pour accompagner le redressement de ces copropriétés.

Les indicateurs de pilotage

- > Nombre de logements construits par nature et par typologie à l'échelle du quartier prioritaire
- > Répartition des logements par nature (social, accession sociale et libre, locatif privé libre, intermédiaire) par quartier prioritaire
- > Revenu médian à l'échelle du quartier
- > Ancienneté dans le logement

**Objectif général
n°7.1****Favoriser la mixité sociale****Objectif opérationnel 7.1.1 : Favoriser les rencontres entre les habitants**

Public cible	Pistes d'actions
Pour tous les publics	Mettre en œuvre l'exonération du Supplément de Loyer de Solidarité (SLS) sous condition d'adoption du Plan Local de l'Habitat Intercommunal (PLHi)
Acteurs	
Etat, CATF, Villes, Bailleurs	
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
Action 7 du PLHI	Crédits spécifiques (BOP 147)

Objectif opérationnel 7.1.2 : Favoriser l'accès aux logements sociaux des ménages dépassant les plafonds PLUS/PLAI/PLS

Public cible	Pistes d'actions
Pour tous les publics	Déroger aux plafonds de ressources requis pour l'attribution d'un logement social
Acteurs	
Etat, CATF, Bailleurs, Réservataires	
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
Arrêté préfectoral Action 8 du PLHI	Crédits spécifiques (BOP 147)

Objectif opérationnel 7.1.3 : Favoriser les équilibres sociaux au sein du parc social	
Public cible	Pistes d'actions
Ménages du parc social	Mettre en place un groupe de travail avec les réservataires Etablir un constat partagé de l'occupation du parc social par quartier
Acteurs	
Etat, Réservataires, CATF, Bailleurs	
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
Conférence intercommunale et convention d'attribution Action 8 du PLHI	Crédits spécifiques (BOP 147)

Objectif opérationnel 7.1.4 : Définir une stratégie de requalification urbaine dans l'objectif d'attirer une population diversifiée au sein des quartiers prioritaires	
Public cible	Pistes d'actions
Habitants	Engager les études urbaines et commerciales ad hoc. Prendre appui sur les points forts des quartiers (gare RER, espaces verts, équipements structurants)

Acteurs	
Etat, CATF, Villes	
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
	NPNRU Crédits spécifiques (BOP 147)

Objectif opérationnel 7.1.5 : Favoriser la diversité de l'offre de logements dans et hors des quartiers prioritaires en établissant une programmation diversifiée de l'offre

Public cible	Pistes d'actions
Propriétaires Primo accédants Ménages éligibles à un logement social	Territorialiser l'offre de logement social à l'échelle intercommunale (Action 1 et 9 du PLHI) Définir le phasage et la nature des logements à construire (Action 1 et 9 du PLHI) Réduire les fortes concentrations de logements sociaux en déterminant un programme de démolition cohérent avec la stratégie de requalification urbaine Favoriser l'accession sociale sécurisée et libre à la propriété et le locatif intermédiaire au sein des quartiers (Action 1 et 9 du PLHI) Accompagner les ménages dans leur parcours de primo-accédants (sensibilisation - (Action 13 du PLHI) Soutenir la requalification des copropriétés (Action 11 du PLHI) Reconstituer l'offre locative sociale détruite à l'extérieur des quartiers prioritaires (Action 1 et 9 du PLHI) Désigner au sein du PLU des secteurs de mixité sociale (Action 4 du PLHI)
Acteurs	
Etat Région, CATF Villes	Bailleurs Agence Nationale de la Rénovation Urbaine Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat Scop HLM
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
Convention ARC Plan de Sauvegarde Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Habiter mieux (ANAH) Plan Local d'Urbanisme	NPNRU Crédits spécifiques (BOP 147)

**Objectif général
n°7.2**

Favoriser les parcours résidentiels ascendants

>> Jeunesse : favoriser la décohabitation des jeunes

Objectif opérationnel 7.2.1 : Fluidifier les attributions entre les réservataires en vue de répondre aux problématiques de décohabitation, la sous/sur occupation et l'adaptation au vieillissement

Public cible	Pistes d'actions
Ménages présents dans le logement social	Prioriser les échanges et les mutations, en tenant compte de besoins spécifiques, notamment ceux des personnes âgées locataires du parc social
Acteurs	
Etat, CATF, Bailleurs, Réservataires	
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
Conférence intercommunale et convention d'attribution	Crédits spécifiques (BOP 147)

Objectif opérationnel 7.2.2 : Répondre aux besoins des publics spécifiques et renforcer l'accompagnement social des locataires	
Public cible	Pistes d'actions
Publics spécifiques	<p>Adapter le parc existant aux personnes âgées et personnes à mobilité réduite (PMR)</p> <p>Intégrer les actions à mettre en œuvre dans la convention pour le traitement des troubles mentaux</p> <p>Accompagner les locataires fragiles (baux glissants, accompagnement des familles monoparentales,...)</p>
Acteurs	
Etat, Département, CATF, Villes, Bailleurs, CCAS	
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
PDALPD MDPH CNAV	Crédits spécifiques (BOP 147)

Objectif opérationnel 7.2.3: Développer des opérations mixtes au sein d'un même secteur et/ou d'un même programme	
Public cible	Pistes d'actions
Associations Habitants	<p>Diversifier les programmes dans un même secteur</p> <p>Diversifier l'offre au sein d'un même programme</p>
Acteurs	
Etat, CATF, Villes, bailleurs, promoteurs, Action logement	
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
Action 1 et 9 du PLHI	Crédits spécifiques (BOP 147)

Objectif opérationnel 7.2.4: Favoriser la construction de petits logements notamment en locatif (T2 notamment) pour répondre à la carence du territoire et aux besoins de décohabitation

Public cible	Pistes d'actions
Demandeurs de décohabitation	Formaliser un diagnostic spécifique sur les petits logements à l'échelle intercommunale en zoomant par quartier (% de logement par typologie)
Acteurs	
Etat, CATF, Villes, Bailleurs,	
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
Action 1 du PLHI	Crédits spécifiques (BOP 147)

Synthèse de diagnostic

Une Gestion Urbaine de Proximité (GUP) qui a permis une meilleure coordination des acteurs (villes, bailleurs, service urbain de collecte des déchets, police) dans leurs actions pour le bon fonctionnement du quartier

Des difficultés persistantes :

- une organisation des diagnostics en marchant peu adaptée aux disponibilités des habitants (des horaires qui manquent de flexibilité et qui limitent le nombre de participants)
- des règles d'hygiène pas toujours respectées (dépôts sauvages, non respect des nouveaux containers pour le tri des déchets, voitures épaves)
- des problèmes de manque de places de stationnement et de stationnements gênants.

Les indicateurs de pilotage

Evolution du nombre de "points noirs" en matière de tas sauvages.

Nombre de projets financés par l'abattement de la Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti (TFPB)

Nombre de campagnes de sensibilisation sur le respect du cadre de vie

Evolution du nombre de stationnements abusifs

Cartographier les dysfonctionnements GUP

Evolution du tonnage des produits recyclés

Nombre de visiteurs aux diagnostics en marchant

Objectif général n°8.1

Améliorer la mobilisation des habitants dans la GUP

>> Participation des habitants dans la gestion quotidienne du quartier

Objectif opérationnel 8.1.1 : Conforter et mettre en réseau les collectifs d'habitants (amicales de locataires, copropriétés, habitants relais, etc)

Public cible	Pistes d'actions
Habitants Entreprises Usagers	Accompagner les habitants pour la création des Amicales de locataires (formation juridique) sur le logement social et les copropriétés

Objectif opérationnel 8.1.2 : Développer des projets avec les habitants

Cf. Objectif 12.4 : Favoriser et accompagner les initiatives des habitants et leur organisation collective

Public cible	Pistes d'actions
Habitants Entreprises Usagers	Des actions en pied d'immeuble ou en porte à porte sur les thématiques spécifiques (ex : sensibilisation sur le jet d'ordure) Encourager les projets participatifs des bailleurs dans le cadre de la convention de l'abattement TFPB Favoriser l'existence de développeur social au sein des quartiers chez les bailleurs

Objectif opérationnel 8.1.3 : Améliorer le suivi et l'évaluation des actions de la GUP avec les habitants

Public cible	Pistes d'actions
Habitants Entreprises Usagers	Créer un outil de suivi de la GUP Changer les horaires des diagnostics en marchant de la GUP en les adaptant plus aux disponibilités des habitants

Acteurs (objectif 8.1)	
Etat	Equipes GUP
Habitants	Centres sociaux
Conseils citoyens	Maisons de quartier
Associations	Villes
Amicales de locataires	Maison des projets
Bailleurs sociaux	
Syndics copropriété	
Conseils syndicaux	
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
Fond de Participation des Habitants IDH (fond bailleurs)	Contrat de ville Exonération TFPB NPNRU Crédits spécifiques (BOP 147)

**Objectif général
n°8.2**

**Optimiser dans une démarche partenariale Etat- EPCI-
villes-bailleurs l'utilisation de l'abattement TFPB**

**Objectif opérationnel 8.2.1 : Organiser les modalités de travail entre l'Etat, l'EPCI, les
villes et les bailleurs autour de l'utilisation de l'abattement de la TFPB**

Public cible	Pistes d'actions
Habitants Entreprises Usagers	Elaborer des façon partenariale les conventions locales d'utilisation de l'abattement de TFPB conformément au cadre national signé par l'Etat, l'USH et les associations d'élus le 29 avril 2015.

Acteurs	
Etat	Amicales de locataires
Bailleurs	Villes EPCI
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
	Contrat de ville NPNRU Crédits spécifiques (BOP 147)

**Objectif général
n°8.3****Conforter les équipes en charge de la GUP****Objectif opérationnel 8.3.1 : Maintenir le financement des postes**

Public cible	Résultats attendus
Habitants Entreprises Usagers	Des postes de chargé de mission et de coordination financés dans le cadre du NPNRU

Objectif opérationnel 8.3.2: Clarifier l'ensemble des missions entre les différentes parties prenantes de la GUP

Public cible	Pistes d'actions
Habitants Entreprises Usagers	Créer un annuaire partenarial des professionnels engagés dans la gestion urbaine de proximité

Acteurs (objectif 8.3)

Etat Villes	Bailleurs Habitants EPCI
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
	NPNRU Crédits spécifiques (BOP 147)

**Objectif général
n°8.4**

Associer la GUP dès l'élaboration du projet urbain

Objectif opérationnel 8.4.1 : Associer la GUP dès l'élaboration du projet urbain

Cf. Objectif 12.5 : Renforcer l'implication des habitants dans la transformation de leur quartier et dans l'animation du cadre de vie quotidien.

Public cible	Pistes d'actions
Habitants Entreprises Usagers	Création d'un cahier des charges des services techniques pour la conception des espaces publics et privés
Acteurs	
Etat Bailleurs	Habitants Villes EPCI
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
	NPNRU Crédits spécifiques (BOP 147)

**Objectif général
n°8.5**

**Améliorer la propreté et la collecte des déchets dans les
quartiers**

Objectif opérationnel 8.5.1 : Améliorer la collecte des déchets

Public cible	Pistes d'actions
Habitants Entreprises Usagers	Sensibiliser les habitants à l'usage des bornes enterrées Améliorer la coordination inter-acteurs entre les personnels de terrains des villes et des bailleurs

Objectif opérationnel 8.5.2: Lutter contre les dépôts sauvages et les incivilités

Public cible	Pistes d'actions
Habitants Entreprises Usagers	Sensibiliser les habitants avec des actions en porte à porte Verbaliser les personnes responsables des dépôts sauvages

Objectif opérationnel 8.5.3 : Améliorer l'enlèvement des voitures épaves et ventouses

Public cible	Pistes d'actions
Habitants Entreprises Usagers	Renforcer le partenariat entre les services de la ville, les bailleurs, la police municipale et la police nationale

Acteurs (objectif 8.5)

Etat- Police Nationale	SEAPFA
Bailleurs	Amicales de locataires
Villes	Associations
Habitants	
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
	Crédits spécifiques (BOP 147)

Objectif général n°8.6	Stabiliser et fidéliser le personnel de proximité des bailleurs

Objectif opérationnel 8.6.1 : Stabiliser et fidéliser le personnel de proximité des bailleurs	
Public cible	Pistes d'actions
Personnel de proximité des bailleurs Locataires des logements sociaux	Améliorer la coordination inter-acteurs entre les personnels de terrains des villes et des bailleurs Valoriser le travail des gardiens d'immeuble

Acteurs	
Etat- Police Nationale Villes Bailleurs	ANRU Amicales de locataires
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
	Crédits spécifiques (BOP 147)

Orientation stratégique N°9 : Requalifier le cadre architectural et urbain des quartiers en s'intégrant dans une démarche de développement durable, de transition écologique et d'adaptation au changement climatique

Synthèse de diagnostic

Trois dispositifs sont à l'œuvre sur le territoire intercommunal afin d'améliorer le cadre de vie et l'habitat : les Projets de Rénovation Urbaine dans le cadre du Programme National de Rénovation Urbaine (**PNRU**) financé avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (**ANRU**) afin de rénover l'habitat social et le cadre de vie, les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (**OPAH**) et les **Plans de Sauvegarde** afin de réhabiliter l'habitat privé en copropriété.

On distingue :

5 PRU (3 à Sevrans, 1 à Villepinte, 1 à Tremblay-en-France) pour un montant total de **427 millions d'euros** d'investissements dont 155 millions d'euros financés par l'ANRU en 2014

3 OPAH (Sevrans) pour un montant total de **20 millions d'euros** en 2014

2 Plans de Sauvegarde (Sevrans) pour un montant total de **13 millions d'euros** en 2014

Les indicateurs de pilotage

Nombre de logements construits dans la période 2014-2020

Répartition des logements selon la période de construction

Nombre de logements réhabilités

Nombre de commerces nouveaux

Surface d'espace vert créée

Nombre de logements permettant une utilisation d'énergie non fossile

Nombre d'opérations intégrant une gestion autonome de l'eau (gestion des eaux pluviales - toitures terrasses, noues)

Bilan carbone des bâtiments du quartier (équipements, logements, commerces, etc)

**Objectif général
n°9.1****Redonner une attractivité aux quartiers prioritaires****Objectif opérationnel 9.1.1 : Disposer d'un schéma directeur qui s'inscrit dans une stratégie intercommunale**

Public cible	Résultats attendus
Habitants Entreprises Usagers	Pouvoir définir une politique d'intervention (espace public, équipement, habitat, transport) qui soit équilibrée sur l'ensemble du territoire intercommunal et qui ait du sens à cette échelle.

Objectif opérationnel 9.1.2 : Garantir une intégration des quartiers rénovés dans le tissu et la vie urbaine environnante

Public cible	Résultats attendus
Habitants Entreprises Usagers	Espaces publics intégrés Carte scolaire mixte Mobilier urbain harmonisé Domanialité des espaces clarifiée

Objectif opérationnel 9.1.3 : Valoriser le paysage existant

Public cible	Pistes d'actions
Habitants Entreprises Usagers	Réaliser des études paysagères dans les projets urbains

Acteurs (objectif 9.1)	
Etat	Département
Les villes	Sociétés d'Economie Mixte
CA Terres de France	Promoteurs
Bailleurs sociaux	
Région Ile de France	
Syndicat de Transport d'Ile de France	
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
Plan Stratégique de Patrimoine (bailleurs) Schéma Directeur de la Région Ile de France Plan Local de l'urbanisme 2 Contrats de Développement Territorial 2 Plans Climat Energie Territorial Département (interventions sur les routes départementales des villes)	Crédits spécifiques (BOP 147)

Objectif général n°9.2 Favoriser de meilleures conditions de logement	
Objectif opérationnel 9.2.1 : Produire de nouveaux logements diversifiés favorisant la mixité sociale	
Public cible	Pistes d'actions
Habitants	Mobiliser les nouveaux logements comme levier d'attractivité du territoire Passer par des concours pour la désignation d'un maitre d'œuvre ou d'un promoteur

Objectif opérationnel 9.2.2 : Mieux intégrer les copropriétés dégradées dans la rénovation urbaine	
Public cible	Résultats attendus
Copropriétaires Locataires	Des copropriétés réhabilitées, des parties communes embellies, de meilleures conditions de logement pour les propriétaires occupants et les locataires

Objectif opérationnel 9.2.3 : Améliorer le confort des logements et les adapter aux besoins, à travers la réhabilitation	
>> Participation des habitants dans la définition des besoins	
>> Garantir la cohérence avec la PLH	
Public cible	Pistes d'actions
Habitants	Améliorer l'isolation des immeubles pour faire baisser les charges énergétiques Créer une charte Qualité (définition des besoins, fiche de lots) Garantir la cohérence avec le PLH

Acteurs (objectif 9.2)	
Les villes	Agence Nationale de la Rénovation Urbaine
CA Terres de France	Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
Bailleurs sociaux	Agence Locale de l'Environnement et du Climat Terres de France
Région Ile de France	Sociétés d'Economie Mixte
Département	Action logement
Etat	Promoteurs
Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat	
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
Plan Local de l'Habitat intercommunal	
Plan Stratégique de Patrimoine (bailleurs)	
Schéma Directeur de la Région Ile de France	
Plan Local de l'urbanisme	NPNRU
2 Contrats de Développement Territorial	Crédits spécifiques (BOP 147)
2 Plans Climat Energie Territorial	
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat	
Plan de Sauvegarde	
Habiter mieux (ANAH)	

**Objectif général
n°9.3****Désenclaver ou poursuivre le désenclavement des
quartiers****Objectif opérationnel 9.3.1 : Mieux connecter les quartiers aux réseaux de transport en commun**

Public cible	Pistes d'actions
Habitants Entreprises Usagers	Favoriser le rabattement sur les gares (bus, circulation douce) - Améliorer les chemins piétons d'accès aux transports en commun (TC) - Améliorer l'accès à l'information sur le réseau TC et les offres tarifaires existantes pour les nouveaux arrivants - Travailler sur l'offre tarifaire (notamment sur la commune de Tremblay-en-France et la liaison avec la plateforme aéroportuaire) Créer/modifier de nouvelles dessertes de transport en commun

Objectif opérationnel 9.3.2: Favoriser les liaisons douces

Public cible	Résultats attendus
Habitants Entreprises Usagers	Mettre en œuvre le schéma de circulation douce de l'agglomération Terres de France

Objectif opérationnel 9.3.3: Répondre aux besoins de stationnement

Public cible	Pistes d'actions
Habitants Entreprises Usagers	Mieux exploiter les places de stationnement existantes Sécuriser les places existantes Créer des places de stationnement Travailler sur les modalités de tarification des places de stationnement

Acteurs (objectif 9.3)	
Etat	Région Ile de France
Les villes	Syndicat de Transport d'Ile de France
CA Terres de France	CIF
Bailleurs sociaux	TRA
Département	RATP/SNCF
	Société du Grand Paris
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
Schéma Directeur de la Région Ile de France Plan Local de l'urbanisme 2 Contrats de Développement Territorial 2 Plans Climat Energie Territorial Plan de circulations douces de la CATF Plans de circulations douces	NPNRU Crédits spécifiques (BOP 147)

Objectif général n°9.4	Renforcer la présence de commerces et de services de proximité
-------------------------------	---

Objectif opérationnel 9.4.1 : Redynamiser les commerces sur les quartiers
--

Public cible	Pistes d'actions
Habitants Entreprises Usagers	Requalifier les commerces existants en baisse d'attractivité Mieux communiquer sur les commerces existants Travailler sur la signalétique Réimplanter ou déplacer des commerces

Objectif opérationnel 9.4.2: Faciliter l'implantation de commerces de proximité
--

Public cible	Résultats attendus
Habitants Entreprises Usagers	Un maillage plus équilibré de commerces de proximité qui bénéficie aux quartiers prioritaires Une augmentation et une diversification des commerces de proximité dans les quartiers prioritaires

Objectif opérationnel 9.4.3 : Favoriser les commerces ambulants
--

Public cible	Résultats attendus
Habitants Entreprises Usagers	Disposer d'une offre commerciale itinérante sur le territoire intercommunal

Acteurs (objectif 9.4)

Etat	EPARECA
Villes	Chambres consulaires
Bailleurs	PROMOTEURS
ANRU	
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA):Territoire Entrepreneurs Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)	Possibilité d'exonération de la fiscalité locale pour les commerçants Changement d'usage de logements en locaux commerciaux dans le cadre de la rénovation urbaine(ANRU) Crédits spécifiques (BOP 147)

**Objectif général
n°9.5**

**Aménager les espaces publics et privés encore non
traités**

Objectif opérationnel 9.5.1 : Créer des espaces qui répondent aux besoins

>> Participation des habitants dans la définition des besoins

Public cible	Résultats attendus
Habitants Entreprises Usagers	Des aménagements qui permettent une diversité d'utilisations Des espaces publics utilisés et occupés par un public diversifié (résidents, actifs non résidents)

**Objectif opérationnel 9.5.2: Adapter la domanialité et la conception des aménagements
des espaces publics et privés aux usages et aux fonctionnements**

>> Participation des habitants dans la définition des besoins

Public cible	Pistes d'actions
Habitants Entreprises Usagers	Prendre en compte la réalité des usages dans les quartiers pour concevoir les aménagements (éclairage, abribus)

Objectif opérationnel 9.5.3 : Réduire les coupures urbaines

Public cible	Pistes d'actions
Habitants Entreprises Usagers	Travailler sur les franges entre les quartiers prioritaires et le tissu urbain environnant

Objectif opérationnel 9.5.4: Contribuer à l'adaptation au changement climatique

Public cible	Pistes d'actions
Habitants Entreprises Usagers	Créer des îlots de fraîcheur dans les aménagements urbains Lutte contre les îlots de chaleur

Acteurs (objectif 9.5)	
Etat	Agence Nationale de la Rénovation Urbaine
Villes	Aménageurs
Région Ile de France	Promoteurs
Département	
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
	Fond d'aide à la résidentialisation des copropriétés (Tremblay-en-France) NPNRU Crédits spécifiques (BOP 147)

**Objectif général
n°9.6**

Intégrer la dimension environnementale dans les interventions urbaines

Objectif opérationnel 9.6.1 : Anticiper la gestion des déchets (coûts et logistique) dans la conception des projets urbains

Public cible	Pistes d'actions
Habitants Entreprises Usagers	<p>Etudier la possibilité de généraliser la mise en œuvre de bornes enterrées</p> <p>Anticiper en amont les contraintes des collecteurs</p> <p>Adapter les fréquences de passage des collecteurs</p> <p>Entamer la réflexion sur des locaux ou des aménagements à la façon de collecter les différents types de déchets spécifiques (encombrants, textiles, commerciaux, verre, etc)</p>

Objectif opérationnel 9.6.2: Intégrer la gestion de l'eau et de l'énergie (coût, logistique, exploitation de gisement) dans la planification des projets urbains

Public cible	Pistes d'actions
Habitants Entreprises Usagers	<p>Intégrer les problématiques de ruissellement et de gestion des eaux pluviales dans la conception des aménagements publics et privés</p> <p>Favoriser les basses consommations d'eau sur l'espace public et dans les logements</p> <p>Encourager systématiquement le raccordement aux réseaux de chaleur existants</p> <p>Mobiliser au mieux les sources d'énergie renouvelable (géothermie par exemple)</p>

Acteurs (objectif 9.6)

Etat	ANRU
Villes	ADEME
Région Ile de France	Aménageurs
Département	Promoteurs
Bailleurs	SEAPFA
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
Plan Local de l'urbanisme 2 Plans Climat Energie Territorial Plan Local de l'Habitat intercommunal	Crédits spécifiques (BOP 147)

Orientation stratégique N°10 : Développer le tissu économique au sein des quartiers en lien avec la dynamique de croissance économique à l'œuvre sur le territoire intercommunal

Synthèse de diagnostic

Le territoire intercommunal de Terres de France accueille des équipements structurants du développement économique du Grand Paris. Toutefois, le développement économique se fait essentiellement en dehors des quartiers prioritaires et sans leurs acteurs économiques.

D'une part, les porteurs de projets et entrepreneurs de ces quartiers demandent à bénéficier des conditions nécessaires afin de pouvoir maintenir et développer leurs activités, et d'autre part, les quartiers prioritaires ont besoin d'améliorer leur image, leur connexion au tissu urbain et les conditions d'accueil afin de renforcer leur attractivité envers les entreprises.

Les indicateurs de pilotage

Nombre d'entreprises selon la taille (effectifs)

Nombre de créations d'entreprise dans l'année

Nombre d'entreprises créées qui perdurent 3 ans après leur création

Nombre de commerces pour 1000 habitants

Nombre de personnes embauchées au titre de la clause d'embauche du dispositif de la ZFU

**Objectif général
n°10.1**

**Développer la visibilité et la complémentarité des
acteurs économiques présents sur le territoire**

**Objectif opérationnel 10.1.1 : Développer la visibilité, la lisibilité et la complémentarité des
acteurs économiques, de formation et de la recherche en lien avec les filières prioritaires**

Public cible	Pistes d'actions
Entrepreneurs et employeurs locaux Public en formation : jeunes / étudiants	Créer un campus des métiers notamment sur les filières (tourisme d'affaire, restauration, hôtellerie, etc) Créer un poste de manager de quartier pour évaluer les besoins Mettre en place un dispositif unique à l'échelle de l'agglomération Créer un observatoire de l'innovation

Acteurs	
Etat	Education nationale (orientation)
Conseil Régional / Paris Région Entreprises / IAU IDF	Chambre des métiers / CCI
Département	Associations et groupements d'entreprises (Roissy Entreprises, Aérotrópolis, GIE Paris Nord 2, Entreprendre à Tremblay, Entreprendre aux Beaudoites etc.)
HUBStart Paris Région (filières du Grand Roissy)	
GIP Emploi	
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
	Crédits spécifiques (BOP 147)

**Objectif général
n°10.2**

Favoriser la création d'activité dans les quartiers

Objectif opérationnel 10.2.1 : Accompagner les créations d'entreprise dans toutes les phases

Public cible	Pistes d'actions
Entrepreneurs et employeurs locaux	Proposer des accompagnements individuels et / ou collectifs quelque soit l'état d'avancement du projet, en s'assurant de la part des femmes

Objectif opérationnel 10.2.2 : Favoriser l'offre d'hébergement sur le territoire

Public cible	Pistes d'actions
Entrepreneurs et employeurs locaux	Développer l'offre d'hébergement (Pépinières, Centre d'Affaires de proximité, Immobilier innovant - Fab Lab, Living Lab, changement d'usage de RDC de résidences de logement social)

Objectif opérationnel 10.2.3 : Détecter les porteurs de projet dans les quartiers

Public cible	Pistes d'actions
Entrepreneurs et employeurs locaux	Etre présent sur les forums existants sur le territoire Sensibiliser et donner envie d'entreprendre

Objectif opérationnel 10.2.4 : Faciliter la mise en réseau des acteurs

Public cible	Pistes d'actions
Entrepreneurs et employeurs locaux	Développer les synergies notamment avec les experts comptables, les avocats, les banques pour faciliter l'accompagnement et le financement des nouvelles entreprises

Objectif opérationnel 10.2.5 : Développer le suivi post création

Public cible	Pistes d'actions
Entrepreneurs et employeurs locaux	Accompagner le retour à l'emploi des porteurs dont le projet n'aboutit pas ou les jeunes chefs d'entreprise dont l'entreprise ne fonctionne pas et qui sont sur le point d'arrêter leur activité Développement du parrainage de créateurs par des cadres d'entreprises (parrainage, "mentorat")

Acteurs (Objectif 10.2)	
Etat	Région IDF
Département	Caisse des Dépôts
CATF, Partenaires de la création d'activités de la CATF (Groupement de créateurs, Boutique de Gestion, CCI, Initiative 93, ADIE, GARANCE..), fédération des œuvres laïque et Garance pour l'accompagnement des personnes ayant un projet d'ESS	Chambres consulaires Bailleurs sociaux Clubs d'entreprises
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
Financements : crowdfunding, business angels... Dispositif de Terres de France : Point d'accueil à la création d'entreprise (accompagnement des porteurs de projet) - Financement de la CATF, de la Région et de la CDC Fédération des Œuvres Laïques (accompagnement) Garance	Financements spécifiques : Développement Social des Quartiers (DSQ) Crédits spécifiques (BOP 147)

**Objectif général
n°10.3**

**Renforcer la diversité des fonctions dans les quartiers
prioritaires**

Objectif opérationnel 10.3.1 : Renforcer et diversifier les commerces dans les quartiers

Public cible	Pistes d'actions
Population Usagers Commerçants	Développer un travail partenarial entre la Ville et les bailleurs sociaux pour orienter la nature des commerces (commissions, rencontres régulières) et valoriser les RDC Mobiliser les outils existants (périmètre de sauvegarde) Articuler l'implantation des commerces avec le PLU (contraintes liées aux places de stationnement, surfaces minimales des commerces) Renforcer l'articulation entre les services Urbanisme et Développement économique des villes pour assurer une conception optimale des commerces et de leurs alentours

Objectif opérationnel 10.3.2 : Développer la mutualisation des services à la personne dans les quartiers

Public cible	Pistes d'actions
Usagers Personnes âgées Entreprises / Professions libérales (notamment professionnels de santé)	Accompagner et valoriser l'implantation des professions libérales et des entreprises d'aide à la personne Assurer un cadre sécurisé (regroupement de professionnels de santé) Sensibiliser aux métiers du service à la personne

Objectif opérationnel 10.3.3 : Renforcer la présence des structures issues de l'économie sociale et solidaire

Public cible	Pistes d'action
Population Usagers Entreprises / Professions libérales / Structures de l'ESS	Faire un état des lieux des structures de l'ESS existantes sur le territoire et sur les secteurs à développer (coopérative d'activités, SCOP,, SCIC ...) Organiser une journée de sensibilisation des élus sur l'ESS Développer une épicerie sociale et solidaire (attention particulière sur l'implantation), des coopératives d'activités

Acteurs (Objectif 10.3)	
Villes (Services Urbanisme, Développement économique)	Etat
Bailleurs sociaux	Région IDF
Département	MAIA
CDC	Union Régionale des SCOP
Chambre de commerce / La Chambre Régionale de ESS	
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
Financement de l'immobilier commercial : accompagnement FISAC Appel à projet ESS de la CATF et du Département L'Atelier	Exonérations fiscales en faveur des commerces des quartiers prioritaires Crédits spécifiques (BOP 147)

**Objectif général
n°10.4**

**Favoriser l'implantation d'activités économiques au sein
des quartiers**

Objectif opérationnel 10.4.1 : Consolider le dispositif de zone franche, Territoire entrepreneur

Public cible	Pistes d'action
Entreprises susceptibles de s'implanter sur le territoire intercommunal	Développer des formations qualifiantes / certifiantes accessibles, prenant en compte le coût de la formation et la rémunération pendant la période de formation) Sensibiliser sur les opportunités des filières professionnelles peu sollicitées et/ou peu connues du grand public (notamment les métiers qui pâtissent d'une mauvaise image)

Objectif opérationnel 10.4.2 : Développer une offre de locaux et une offre foncière adaptée au sein des quartiers

Public cible	Pistes d'actions
Employeurs et entrepreneurs en recherche de locaux	Renforcer la bourse aux locaux (mobiliser l'ensemble des bailleurs pour valoriser leur RDC, locaux d'activités)

Objectif opérationnel 10.4.3: Développer et valoriser les services aux entreprises

Public cible	Pistes d'actions
Publics à la recherche de formation	Développer les services aux entreprises en fonction de la demande locale (restauration, crèches, fibre optique, sécurisation - éclairage, accès en transports en commun, gros porteurs...)

Acteurs (objectif 10.4)

Etat	URSSAF
Services des Villes et de la CATF	Bailleurs sociaux
Chambre de commerce et d'industrie	Caisse des Dépôts
Services fiscaux	Chambre des métiers
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
Bourse aux locaux	Territoire Entrepreneur (Exonération d'impôt sur les sociétés) Crédits spécifiques (BOP 147)

**Objectif général
n°10.5****Développer le réseau professionnel des porteurs de
projets****Objectif opérationnel 10.5.1 : Développer les clubs entreprises (le réseau entreprises / entreprises)**

Public cible	Pistes d'actions
Employeurs / Entrepreneurs	Mise en relation entre les entreprises, avec possibilité de mutualisation de moyens, d'échanges d'expériences

Objectif opérationnel 10.5.2 : Développer le réseau employeurs / financeurs

Public cible	Pistes d'actions
Employeurs / Entrepreneurs / Financeurs	Mise en relation entre les financeurs potentiels et les entreprises

Objectif opérationnel 10.5.3 : Favoriser la mise en réseau de la jeunesse avec le monde de l'entreprise

- >> **Lutte contre les discriminations selon le lieu de résidence ou selon l'âge**
- >> **Favoriser la jeunesse dans la mise en réseau avec le monde de l'entreprise**

Public cible	Pistes d'actions
Jeunes	Informar les jeunes sur les métiers
Femmes	Système de tutorat
Seniors	Système de parrainage
Créateurs	Création d'une plateforme d'apprentissage
Entreprises	Créer un campus des métiers

Objectif opérationnel 10.5.4 : Développer les liens entre les entreprises / activités économiques des quartiers et de l'ensemble du territoire	
Public cible	Pistes d'actions
Entreprises	Favoriser les échanges entre les entreprises du quartier et celles de l'ensemble du territoire (échanges de bonnes pratiques, mutualisation des moyens - locaux, matériel...)

Objectif opérationnel 10.5.5 : Développer la relation Entreprises / Institutions (notamment les collectivités)	
Public cible	Pistes d'actions
TPE / PME PMR Employeurs	Assurer une veille et informer les commerçants implantés dans les quartiers sur les dispositifs d'exonération fiscale (CET, TFPB) Informer les entreprises sur le développement durable, innovation, gestion des déchets, exportation Favoriser l'accès des TPE et PME aux marchés publics Renforcer l'accessibilité des locaux professionnels (ERP) – Informer sur les évolutions de la législation et les aides financières mobilisables Accompagner et informer sur les obligations réglementaires (normes d'hygiène, etc) Accompagner les entreprises dans leur développement

Acteurs (objectif 10.5)	
Etat Entreprises présentes sur le territoire intercommunal Villes CCI Réseau associatif	
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
	Crédits spécifiques (BOP 147)

**Objectif général
n°10.6**

Améliorer l'image du territoire

Objectif opérationnel 10.6.1 : Valoriser les activités économiques des quartiers

Public cible	Pistes d'actions
Habitants Usagers Entreprises	Créer un label spécifique aux entreprises présentes dans les quartiers prioritaires

Objectif opérationnel 10.6.2 : Communiquer sur les atouts des quartiers (marketing territorial)

Public cible	Pistes d'actions
Habitants Usagers Entreprises	Communiquer sur les dispositifs existants, l'accompagnement des entreprises Améliorer la signalétique / totems Développer et valoriser les services aux entreprises (restauration, crèches, fibre optique, sécurisation, accès en transports en commun...)

Acteurs (objectif 10.6)

Etat Villes CA Terres de France	
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
	Crédits spécifiques (BOP 147)

Orientation stratégique N°11 et 12 : Renforcer la qualification des demandeurs d'emplois issus des quartiers prioritaires / Faciliter l'accès à l'emploi pour les populations de quartiers prioritaires

Les deux orientations stratégiques « Renforcer l'orientation et la qualification des demandeurs d'emplois issus des quartiers prioritaires » et « Faciliter l'insertion professionnelle des publics en recherche d'emploi » sont traitées dans le même cadre opérationnel car elles font appel aux mêmes acteurs et correspondent à une seule et principale problématique : l'accès à l'emploi pour la population des quartiers prioritaires.

Synthèse de diagnostic

On relève une situation paradoxale pour le territoire intercommunal : **fort dynamisme économique et lourdes difficultés d'accès à l'emploi.**

Le territoire intercommunal de Terres de France enregistre entre 1999 et 2009 **une très forte croissance de l'emploi** (+48%). Cette hausse, nettement supérieure aux tendances moyennes départementales et régionales dans la même période, témoigne d'un fort dynamisme économique. **Environ 50 000 emplois existent aujourd'hui sur le territoire intercommunal.**

Parallèlement, le territoire intercommunal est marqué par un taux de chômage supérieur (16,8%) aux moyennes régionales (11,7%)⁵⁴. Le taux est plus élevé d'une part, pour les populations actives des **quartiers prioritaires** (entre 15% et 30%), et d'autre part, pour les **jeunes de moins de 25 ans sortis** d'un cursus d'enseignement (31,2% contre 22,3% en Ile-de-France). Il est plus important pour les femmes (17,1%) que pour les hommes (15,9%).

Enfin, **la population peu qualifiée du territoire intercommunal appelle à des besoins de formation importants.** Près de 30% de la population de plus de 15 ans non scolarisée n'est titulaire d'aucun diplôme (17,2% à l'échelle régionale)⁵⁵. Ce taux est compris entre 30% et 50% dans les quartiers prioritaires de la CA Terres de France.

Les indicateurs de pilotage

L'accès à la formation	Part des 15 ans et plus non diplômés par sexe Part des 18-24 ans scolarisés Part des hauts niveaux de formation
L'accès à l'emploi	Total des demandeurs d'emploi en fin de mois (ABC, part des moins de 25 ans, part des femmes, non qualifiés) Poids des DE résidents en QPV dans le total des DE Taux de chômage INSEE par sexe et par âge Part des habitants du territoire dans l'emploi de la plateforme aéroportuaire (observatoire ADP)
L'insertion par l'activité économique	Nombre de personnes bénéficiant d'un contrat en SIAE Nombre d'heures de clauses d'insertion Nombre d'offres publiées par les SIAE
Le développement du réseau professionnel	Nombre de parrainages Nombre de forums (rencontre entreprises et DE) par an

⁵⁴ INSEE RP 2011 – déclaration de la population active lors du recensement de 2011 pour l'ensemble des taux indiqués dans le paragraphe

⁵⁵ INSEE RP 2011 – déclaration de la population active lors du recensement de 2011

**Objectif général
n°11.1**

Renforcer les savoirs de base

Objectif opérationnel 11.1.1 : Améliorer l'accompagnement de la population dans la maîtrise de la langue française (formation en français à visée professionnelle)

Public cible	Pistes d'actions
Tous les publics	<p>Développer les actions d'apprentissage de la langue française pour les demandeurs d'emploi (niveau de base et niveau intermédiaire)</p> <p>Adapter les dispositifs en fonction des publics (FLE, alphabétisation, illettrisme)</p> <p>Améliorer la coordination des dispositifs d'apprentissage de la langue française</p> <p>Club d'échange - Mutualisation des compétences linguistiques</p>

Acteurs	
Pôles de diagnostic au niveau départemental (GIDEF)	Structures de l'IAE
Centre régional de lutte contre l'illettrisme	OPCA
Centre sociaux / Maisons de quartier	ACSA (associations des centres sociaux aulnaysiens)
GRETA	Pôle Emploi / Mission locale
Associations	Projet de ville RSA
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
<p>Ateliers Socio-Linguistiques</p> <p>Contrat d'accueil et d'intégration (jeunes)</p> <p>Formation / PD Insertion</p> <p>Office Français de l'Immigration et de l'Intégration</p> <p>Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)</p> <p>Compétences clés</p> <p>Voir les diapositifs ciblés sur la plate-forme GRETA</p>	<p>Ateliers Socio-Linguistiques</p> <p>Crédits spécifiques (BOP 147)</p>

Objectif opérationnel 11.1.2 : Améliorer l'accompagnement de la population dans la maîtrise de la langue anglaise et des autres langues

Public cible	Pistes d'actions
Tous les publics	<p>Préparer les publics pour intégrer des formations de langue anglaise</p> <p>Stages professionnels en pays anglophone</p> <p>Club d'échange - Mutualisation des compétences linguistiques</p> <p>Développer des actions de formation en anglais, préalable à l'entrée en formation ou à l'emploi nécessitant des bases en anglais.</p>

Acteurs	
Etat	Projet de ville RSA
GIP Emploi	CAP Emploi
Pôle Emploi / Mission locale	Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
<p>Formation en langue anglaise pour les personnes ayant un projet professionnel en lien avec la plateforme aéroportuaire, mis en place par le GIP (sur orientation par prescripteurs)</p> <p>PDI territorialisé (public RSA)</p> <p>Séjours linguistiques portés par des associations</p>	Crédits spécifiques (BOP 147)

Objectif opérationnel 11.1.3 : Favoriser la remise à niveau des publics pour permettre un accès à la formation et à l'emploi

Public cible	Pistes d'actions
Tous les publics	<p>Préparer les publics pour intégrer des formations d'accès à un emploi</p> <p>Revaloriser les Ateliers Pédagogiques Personnalisés (APP) comme système pédagogique pour construire un processus de qualification</p> <p>Renforcer les actions de de préparation à l'emploi pour les publics le plus éloignés de l'emploi, en s'assurant de la part des femmes (atelier spécifique, coaching...)</p>

Acteurs	
Etat	Projet de ville RSA
Pôle Emploi (prescripteur pour compétences clés)	AstroLab
GRETA	Ecole de la 2ème Chance
Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)	
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
Atelier de Pédagogie Personnalisé (APP) Compétences clés (financement Région)	Crédits spécifiques (BOP 147)

Objectif opérationnel 11.1.4 : Développer le savoir-être dans le monde professionnel

Public cible	Pistes d'actions
Tous les publics	Codes de conduite en entreprise, présentation Autonomie

Acteurs	
Etat	Projet de ville RSA
Mission locale	Club FACE
Boutique Club Emploi	Pôle Emploi
SIAE	Mosaïk RH
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
POP (sensibilisation aux codes de conduite en entreprise pour les jeunes) Envol (coaching - financement Ville de Sevran et Fondation Placoplatre) Parrainage / Partenariat avec Nos Quartiers ont du Talent Conduite vers l'emploi Parcours jeunes diplômés Publics sous main de justice	Financement d'actions collectives des structures de proximité Crédits spécifiques (BOP 147)

**Objectif général
n°11.2**

Renforcer l'accès à la formation

Objectif opérationnel 11.2.1 : Promouvoir les secteurs d'emploi / métiers qui correspondent à des filières professionnelles porteuses

Public cible	Pistes d'actions
Publics à la recherche de formation	<p>Développer des formations qualifiantes / certifiantes accessibles, prenant en compte le coût de la formation et la rémunération pendant la période de formation)</p> <p>Sensibiliser de manière régulière et diversifiée ces actions sur les opportunités des filières professionnelles peu sollicitées et/ou peu connues du grand public (notamment les métiers qui pâtissent d'une mauvaise image)</p> <p>Favoriser la mixité dans les métiers et les filières</p>
Acteurs	
<p>Etat</p> <p>Département</p> <p>GIP Emploi</p> <p>Boutique Club Emploi</p> <p>Agence Pôle Emploi de Roissy CDG</p>	<p>Planete Airport</p> <p>Services de développement économique des 3 communes et de la CA (observatoire notamment)</p> <p>Entreprises partenaires</p> <p>Air Emploi</p>
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
<p>Zoom métiers (dans les 3 communes)</p> <p>POP (Mission locale)</p> <p>Rencontres / Débats sur les secteurs porteurs d'emploi</p>	<p>Crédits spécifiques (BOP 147)</p>

Objectif opérationnel 11.2.2 : Conforter l'accompagnement des publics vers la formation

Public cible	Pistes d'actions
Publics à la recherche de formation	<p>Recenser l'offre de formation pour en améliorer la lisibilité (aux yeux des acteurs et des publics) en tenant compte de la disposition imposée par la loi du 5 mars 2015 relative à la formation professionnelle.</p> <p>Mobiliser des outils numériques</p> <p>Guichet unique</p> <p>Communiquer plus efficacement sur les offres de formations, en lien avec les opportunités d'emploi</p> <p>Simplifier et faciliter l'accès aux formations existantes pour les jeunes</p>

Acteurs	
Etat	
Tous les acteurs de l'accompagnement vers la formation	
Conseil régional	
Département	
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
Deffi Métier (financement CR) TAG Emploi (financement CATF)	Crédits spécifiques (BOP 147)

Objectif opérationnel 11.2.3: Renforcer / diversifier l'offre de formation

Public cible	Pistes d'actions
Publics à la recherche de formation	<p>Développer des formations qualifiantes / certifiantes accessibles, prenant en compte le coût de la formation et la rémunération pendant la période de formation et en tenant compte de la disposition imposée par la loi du 5 mars 2015 relative à la formation professionnelle.</p> <p>Créer plus de formations innovantes, diplômantes ou certifiantes répondant à l'évolution des besoins de recrutement des entreprises et de l'environnement socio-économique (ex : secteurs émergents de l'économie verte, économie alternative avec l'Economie Sociale et Solidaire, tourisme d'affaire)</p> <p>S'appuyer sur le dispositif de chantier d'insertion, chantier école pour mettre en place des parcours d'insertion en s'assurant de la part des femmes .</p>

Acteurs	
Etat Département Prescripteurs (Pôle Emploi, Mission locale, Projet de Ville RSA)	Financeurs : Conseil régional / Département, OPCA, CATF, FSE Ecole de la 2ème chance
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
	Crédits spécifiques (BOP 147)

Objectif opérationnel 11.2.4 : Accompagner les jeunes et les entreprises pour développer l'alternance

>> Insertion professionnelle de la jeunesse

Public cible	Pistes d'actions
Jeunes publics à la recherche de formation Adultes	Renforcer le lien entre les établissements de formation, les jeunes et les entreprises - Personnes dédiées / développeurs d'apprentissage / d'alternance locaux Impliquer les chefs d'entreprise au niveau local dans la formation des jeunes - Labellisation / RSE des entreprises qui s'impliquent

Acteurs	
Etat	Conseil Régional
Pôle Emploi / Mission locale	Entreprises
Développeurs de l'apprentissage	
CFA	
Département	
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
Ateliers Alternance (promotion de l'alternance) Portail de l'alternance (PASS' Alternance 93) TAG Emploi	Crédits spécifiques (BOP 147)

Objectif opérationnel 11.2.5 : Donner une dimension qualitative aux stages (apport au projet professionnel)

Public cible	Pistes d'actions
Jeunes demandeurs de formation ou scolarisés	Renforcer l'aspect qualitatif des stages en entreprises pour les jeunes en cours de scolarité (fin de 3ème), dans l'enseignement supérieur et simplifier les conditions de réalisation de ces stages (calendrier, échelonnage des périodes de stages...) Stage en entreprises pour les adultes en recherche d'emploi - Pré-recrutement

Acteurs	
Etat	Villes
Point Info Jeunesse (PIJ)	Département
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
Bourse aux stages PDI PMSMP (période de mise en situation en milieu professionnel)	Crédits spécifiques (BOP 147)

Objectif opérationnel 11.2.6 : Valoriser l'expérience professionnelle

Public cible	Pistes d'actions
Public ayant une expérience professionnelle	Adapter aux publics un dispositif de type V.A.E Evaluation / certification par le biais de mise en situation Favoriser la reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger

Acteurs	
Etat	AFPA
Conseil Régional	CAVA (réseau de formations professionnelles)
Département	AstroLab
Centres spécifiques VAE	
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
PDI Passeport VAE	Crédits spécifiques (BOP 147)

Objectif opérationnel 11.3.1 : Pérenniser et renforcer les moyens des structures chargées de l'accompagnement des publics en recherche d'emploi

Public cible	Pistes d'actions
Acteurs de l'emploi	<p>Renforcer la coordination, la mutualisation et les partenariats entre acteurs de l'accompagnement du territoire pour limiter les doublons (1 poste dédié mutualisé)</p> <p>Renforcer le nombre de conseillers qui accompagnent les personnes en recherche d'emploi qui en ont le plus besoin, notamment les personnes qui résident dans les quartiers prioritaires</p>

Objectif opérationnel 11.3.2 : Renforcer l'accompagnement global des publics vers l'emploi

Public cible	Pistes d'actions
Tout public en recherche d'emploi	<p>Renforcer la préparation des personnes en recherche d'emploi aux processus de recrutement</p> <p>Faciliter la mise en relation entre les entreprises et les personnes en recherche d'emploi</p> <p>Créer les conditions favorables à une meilleure échange d'information sur le tissu économique entre les acteurs du territoire et le Pole emploi</p> <p>Améliorer la communication sur les offres d'emploi et leur diffusion en intégrant l'ensemble des informations pertinentes de façon à éviter l'autocensure - coaching estime de soi</p> <p>Accompagner les demandeurs d'emploi dans l'utilisation du numérique (nouveaux modes de candidatures et réseaux sociaux)</p> <p>Remobiliser les publics en cohérence avec une vision réaliste du marché de l'emploi</p> <p>Mettre en place une offre coordonnée globale (lien avec la problématique du logement, de la santé)</p>

Acteurs (objectifs 11.3.1 et 11.3.2)	
Etat Département Pôle Emploi Projet de ville RSA (accompagnement renforcé) Boutique Club Emploi	
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
Mobilisation par Pôle emploi de l'accompagnement intensif Partenariats Pole emploi / Mission Locale / Cap emploi	Crédits spécifiques (BOP 147) Club Ambition Réussite (suivi hebdomadaire de jeunes en recherche d'emploi, engagement du jeune via la signature d'une charte ; financement Pôle Emploi, Etat).

Objectif opérationnel 11.3.3 : Faciliter la mobilité pour accéder à l'emploi

Public cible	Pistes d'actions
Tout public en recherche d'emploi	<p>Développer les transports en commun</p> <p>Développer les crèches, les structures de garde d'enfant pour accéder à l'emploi</p> <p>Aider le financement des modes de garde (ticket modérateur pour les 2 premiers mois de garde lors d'une embauche)</p>
Acteurs	
Etat	Conseil Régional
Pôle emploi	CATF
Département	CAF
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
<p>AGEPI (Aide à la garde d'enfants pour les Parents Isolés) de Pole emploi</p> <p>APF (Aide financière au projet des familles, CAF)</p> <p>Solimôme (crèche éphémère)</p> <p>Chèque Mobilité pour les jeunes (Région)</p> <p>Conseil mobilité (bilan mobilité pour les personnes éloignées de l'emploi, CATF)</p> <p>WIMOOV</p> <p>Bourse au permis (CATF)</p>	<p>Aides à la mobilité de Pôle emploi</p> <p>Financement de modules sur les pré-requis pour accéder à un emploi sont le plus souvent inclus dans les dispositifs d'accompagnement individuel ou collectif vers l'emploi ou la formation</p> <p>Crédits spécifiques (BOP 147)</p>

Objectif opérationnel 11.3.5 : Conforter la zone franche Territoire Entrepreneurs comme un dispositif qui favorise l'accès à l'emploi des habitants	
>> Lutte contre les discriminations face à l'emploi	
>> Favoriser l'égalité femmes / hommes dans l'accès à l'emploi	
Public cible	Pistes d'actions
Tout public en recherche d'emploi	<p>Lutter contre l'autocensure</p> <p>Développer des modalités de recrutement alternatif afin de lutter contre les discriminations à l'embauche et promouvoir l'égalité à l'instar des outils de PE que sont la Méthode de Recrutement par Simulation et le webdating</p> <p>Favoriser l'égalité professionnelle quelque soit le statut (hommes, femmes, personnes souffrant de handicap, personnes sortants de prison ou sous mesure judiciaire)</p> <p>Lutter contre la discrimination envers les femmes</p> <p>Lutter contre la discrimination géographique qui pénalise l'accès à l'emploi des populations vivant dans les quartiers prioritaires</p>

Acteurs	
Etat	Points d'accès aux droits des Villes
Tous les acteurs institutionnels et associatifs de l'emploi	Club de prévention
Centres sociaux	Département
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
<p>Libérez votre avenir professionnel (financement du Département 93) / Egale à Egal (financement par C2DI - discrimination Hommes / Femmes)</p> <p>Référent Justice à la Mission locale - FIPD</p> <p>Public sous main de justice (Tremblay, vigilance particulière sur le lieu de résidence)</p>	Crédits spécifiques (BOP 147)

Public cible	Pistes d'actions
Tout public en recherche d'emploi résidant dans le périmètre	<p>Communiquer sur les besoins des entreprises implantées dans la zone auprès des demandeurs d'emploi résidant dans la zone</p> <p>Faciliter les échanges entre les acteurs du territoire sur des perspectives de recrutement des entreprises</p> <p>Anticiper les compétences nécessaires pour répondre aux besoins des entreprises.</p> <p>Cf. Objectif 2.2. Accès à la formation</p>

Acteurs	
Etat Ville de Sevran Département	CCI Entreprises Pole emploi
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
	<p>Exonérations fiscales exceptionnelles</p> <p>Clause d'embauche</p> <p>Crédits spécifiques (BOP 147)</p>

Objectif général n°11.4 Renforcer les dispositifs d'insertion par l'activité économique (IAE)

- arrêté préfectoral (IDF) du 22 avril sur les CUI
- sur cet objectif la mobilisation de droit commun est de mise. Aucun dispositif spécifique n'est mobilisé.

Objectif opérationnel 11.4.1 : Développer les clauses d'insertion dans les marchés publics et privés

Public cible	Pistes d'actions
Public spécifique en recherche d'emploi	<p>Réaliser des achats responsables notamment du côté des collectivités</p> <p>Développer la mobilisation des articles 28, 29, 30 (marchés d'insertion) et plus généralement toutes modalités du Code des Marchés Publics (art 53,14 et 15).</p> <p>Inclure les pénalités au marché et les faire appliquer</p> <p>Elargir la clause sociale d'insertion aux marchés de services (gestion, entretien) et prestations intellectuelles</p> <p>Développer des clauses d'insertion sur les marchés privés</p> <p>Créer un guichet unique pour rapprocher plus efficacement l'offre d'emploi dans le cadre des clauses d'insertion et la demande</p>

Objectif opérationnel 11.4.2 : Valoriser les structures IAE du territoire auprès des entreprises et des publics

Public cible	Pistes d'actions
Public spécifique en recherche d'emploi	<p>Communiquer auprès des publics cibles sur les opportunités professionnelles avec les SIAE</p> <p>Favoriser une plus grande intégration des personnes en recherche d'emploi dans les dispositifs d'insertion</p> <p>Faire connaître les SIAE aux entreprises et les accompagner pour développer les clauses (communication spécifique : outils, personnes dédiées - facilitateurs de clauses)</p> <p>Renforcer la professionnalisation des acteurs de l'IAE (encadrants et salariés)</p>

Objectif opérationnel 11.4.3 : Diversifier les champs d'activité et développer les SIAE du territoire	
Public cible	Pistes d'actions
Public spécifique en recherche d'emploi	<p>Poste de Développeur de marché - Commercial dédié au démarchage, mutualisé pour l'ensemble du SIAE</p> <p>Développer la coordination des SIAE du territoire, notamment pour faire des réponses groupées</p>

Objectif opérationnel 11.4.4 : Favoriser le passage de l'insertion à l'emploi	
Public cible	Pistes d'actions
Public spécifique en recherche d'emploi	Développer les liens entre les entreprises "classiques" et les SIAE (partenariats pour favoriser le recrutement de personnes qui sortent de SIAE)

Acteurs (objectif 11.4)	
Etat / ANRU	Facilitateurs de clauses
Tête de Réseau Inser'Ecoc	GME (Groupement Momentané d'Entreprises) pour un marché
Collectivités / Entreprises susceptibles de réaliser des achats responsables	CDIAE (coordination départementale de l'IAE)
Pôle Emploi (référents IAE dans toutes les agences)	Département
Structures opérationnelles qui ont une délégation pour le PLACNI (Plan Local d'Application de la Charte Nationale d'Insertion)	DIRECCTE
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
<p>CTA (Comité technique d'animation spécifique à l'IAE) animé par Pôle emploi</p> <p>Coordination des SIAE pour répondre aux appels d'offre (Inser'Eco)</p> <p>Passerelle Emploi</p>	Crédits spécifiques (BOP 147)

**Objectif général
n°11.5****Développer le réseau professionnel du public en
recherche d'un emploi****Objectif opérationnel 11.5.1 : Développer le réseau employeur / employés**

Public cible	Pistes d'actions
Tout public à la recherche d'emploi ou de formation	Groupement d'employeurs Forum Job d'été coordonné à l'échelle du territoire Plateforme RH Conseil pour les employeurs et pour les employés

Objectif opérationnel 11.5.2 : Développer le réseau employeurs / Personnes en recherche d'emploi

Public cible	Pistes d'actions
Tout public à la recherche d'emploi ou de formation	Développer les rencontres entre les entreprises et les demandeurs d'emploi Parrainage entre entreprises et demandeurs d'emploi

Objectif opérationnel 11.5.3 : Rapprocher les entreprises et les jeunes / les seniors**>> Jeunesse**

Public cible	Pistes d'actions
Public jeune Public senior	Développer un système de tutorat Parrainage Création d'une plateforme d'apprentissage Créer un campus des métiers Pour les seniors : mettre en place des temps partagés entre plusieurs entreprises pour les seniors en demande d'emploi Favoriser l'échange intergénérationnel

Acteurs (objectif 11.5)	
Etat	Les entreprises
Tous les acteurs de l'emploi et de l'insertion	Associations
Pole emploi	GIP
Dispositifs de droit commun mobilisables	Dispositifs et crédits spécifiques
<p>Association Entreprendre à Tremblay (aujourd'hui essentiellement sur la relation employeurs / employeurs et employeurs / personnes en recherche d'emploi)</p> <p>Dispositif d'accompagnement des créateurs d'entreprises de la CATF</p> <p>Groupement Créateurs</p> <p>Zoom Métiers, Salons Job d'été etc. qui gagneraient à être mutualisés à l'échelle de la CATF</p> <p>Comité technique du groupe Emploi Insertion sur les publics séniors (en cours de création à Tremblay-en-France)</p> <p>Contrat aidés pour les séniors (contrat génération)</p> <p>Parcours de dynamisation d'accès à l'emploi (pour les plus de 54 ans, en attente de financement FSE)</p> <p>Pole emploi : offre de services dédiée aux entreprises (conseillers dédiés à la relation entreprise, forum emploi, job dating, Webdating, MRS...)</p>	<p>Crédits spécifiques (BOP 147)</p>

LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

**REGION
CONSEIL DEPARTEMENTAL 93
CAISSE DES ALLOCATIONS FAMILIALES
CAISSE DES DEPOTS
POLE EMPLOI**

La délibération CR 23-15 du 12 février 2015 révisé les modalités d'intervention de la Région Île-de-France en matière de politique de la ville.

Dans ce cadre rénové, la Région signe les contrats de ville et mobilise ses dispositifs de droit commun, en investissement comme en fonctionnement, en faveur des quartiers prioritaires et quartiers en veille, en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local établi par la collectivité, sur les axes prioritaires suivants :

- politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi,
- amélioration du cadre de vie et mobilités,
- cohésion sociale et citoyenneté.

et sur les axes transversaux des contrats de ville :

- jeunesse
- égalité femmes/hommes
- lutte contre les discriminations

Elle mobilisera en outre des politiques spécifiques d'intervention dans les seuls quartiers prioritaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

D'une part, en fonctionnement, par le financement de projets de collectivités et d'associations dans le cadre des crédits spécifiques « Actions politique la ville », en faveur des thématiques prioritaires suivantes :

- développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle
- réussite éducative, soutien à la parentalité
- valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité (éducation à la citoyenneté, participation des citoyens, ateliers socio-linguistiques et santé)

D'autre part, en investissement, par la poursuite du dispositif régional de renouvellement urbain dont les nouvelles modalités de mise en œuvre seront discutées ultérieurement, à la fois en accompagnement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'ANRU et dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020.

Conformément à la loi de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, le Département de la Seine-Saint-Denis a choisi d'être signataire des contrats de ville dès lors qu'il n'y a pas d'incompatibilité avec ses orientations.

De part ses compétences, le Département est présent dans de nombreux quartiers prioritaires de la politique de la ville. A l'échelle de la Communauté d'agglomération, sur les 8 centres de PMI, 4 sont situés dans un des quartiers prioritaires. En matière d'éducation, sur les 11 collèges publics présents sur le territoire, 10 accueillent les jeunes des quartiers prioritaires.

L'engagement du Département qui s'appuie sur la mobilisation de ses différentes politiques sectorielles se structure autour de 5 axes prioritaires d'intervention.

Accompagner les projets d'amélioration du parc de logement et agir pour favoriser l'accès ou le maintien dans le logement des personnes les plus modestes.

En matière de logement, la mobilisation du fond de solidarité logement (FSL) facilite l'accès et le maintien dans un logement adapté à leur situation, des ménages ayant des difficultés pour faire face à une dette de loyer ou au coût d'accès à un logement.

Par ailleurs le Département poursuivra son soutien à l'office public de l'habitat de la Seine-Saint-Denis dans ses opérations en matière d'habitat et dans les programmes de rénovation urbaine. Pour les quartiers d'habitat privé le Département mobilisera sa nouvelle aide pour les propriétaires occupants : « Rénov Habitat 93 ». Elle permet de financer des travaux de lutte contre la précarité énergétique et d'adaptation des logements en prévention de la perte d'autonomie.

Encourager une éducation de qualité.

Le Département s'engage dans un grand plan de rénovation et de modernisation de 80 établissements. Les collèges nouveaux bénéficieront d'espaces partagés, comprenant outre les espaces parents, une salle polyvalente et une salle d'exposition. L'ouverture de ces espaces mobilisera les acteurs du territoire pour faire vivre ses lieux avec les partenaires villes et associatifs.

Ainsi, pour les seuls quartiers prioritaires de l'agglomération ce plan « Ambition collège 2020 » prévoit notamment la rénovation globale des collèges Brassens à Sevran (6 M€), une rénovation fonctionnelle et énergétique à Villepinte au collège les Mousseaux (4 M€), une réhabilitation-mise à niveau pour les collèges Descartes à Tremblay-en-France (1 M€), Claudel à Villepinte (1 M€), Dolto à Villepinte (1 M€) et Paul Painlevé à Sevran (1 M€) ; soit un investissement global de 14 millions d'euros pour les collèges qui accueillent des collégiens des quartiers prioritaires.

Le Département mobilisera en lien avec l'Éducation Nationale ses dispositifs éducatifs à destination des collégiens (plus de 80 dispositifs dans des domaines variés : éducation culturelle et artistique, orientation, santé et bien être à l'école, développement durable, prévention du décrochage, etc). Par ailleurs, les actions relatives à la transition CM2-6ème et à la parentalité feront l'objet d'une coordination renforcée, notamment dans le cadre de la politique de la ville.

Avec la mise en œuvre de la nouvelle éducation prioritaire à la rentrée 2015, les actions du Département, des Communes et des Agglomérations pourraient être davantage coordonnées en lien avec l'éducation nationale au bénéfice des collégiens et de leurs familles (santé scolaire, prévention du décrochage, dispositif ACTE, parentalité et orientation).

Agir pour la protection de l'enfance et le soutien aux familles.

Avec le plan petite enfance et parentalité (2015 -2020), le Département soutiendra la création de nouvelles places d'accueil du jeune enfant et s'engagera dans l'amélioration des conditions d'accueil des enfants et de leurs parents.

En matière de prévention spécialisée, le Département réaffirme l'importance des actions de prévention éducative en direction des jeunes et des familles dans le cadre de la protection de l'enfance. Il s'agit de poursuivre et soutenir une action permettant de prévenir la marginalisation et l'exclusion de certains jeunes et de leurs familles. Ainsi, dans le cadre de sa politique de prévention le Département soutient l'association Arrimages à Tremblay-en-France (259 675€) et à Sevran (584 268€) qui cible tout particulièrement le public des adolescents et jeunes majeurs des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Lutter contre la précarité en favorisant l'insertion sociale et professionnelle des séquano-dionysiens les plus précaires, notamment les allocataires du revenu de solidarité active.

Le Département poursuivra son accompagnement des créateurs d'entreprises. Il soutiendra le développement de l'économie sociale et solidaire (cofinancement des emplois d'avenir, développement des clauses d'insertion dans la commande publique et appels à projets spécifiques). Par ailleurs il consolidera les acteurs de l'insertion et renouvellera la gouvernance au titre du pacte territorial d'insertion.

En matière de santé, le Pacte pour la santé publique adopté par le Conseil Départemental en décembre 2011, constitue un cadre d'intervention. Il comprend des mesures visant à contribuer à l'amélioration de la démographie médicale en Seine-Saint-Denis. Parmi ces mesures citons l'aide au démarrage de structures d'exercice collectif sur le territoire portant un projet de santé publique, à hauteur de 10 000€. Par ailleurs depuis 2012 le Département soutient également l'année préparatoire aux études de santé mise en place par l'UFR santé médecine et Biologie Humaine de l'Université Paris XIII afin de mieux préparer les étudiants résidant sur le département, à la réussite aux concours.

La mission Métropolitaine de prévention des conduites à risques constituera quant à elle une structure ressource pour les professionnels du territoire.

Il convient aussi de souligner que le Département s'est positionné comme signataire des Contrats Locaux de Santé (CLS) de 2ème génération et pourra signer par voie d'avenant les CLS 2013-2017. Enfin dans le cadre du projet social départemental le Département s'est engagé dans une logique de projets sociaux de territoire qui ont vocation à permettre une meilleure prise en compte des spécificités du territoire et donc des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Promouvoir les droits fondamentaux et la culture comme vecteurs d'émancipation.

Parmi les droits fondamentaux, et dans le cadre des contrats de ville, le Département portera une attention particulière à la sensibilisation des acteurs et des usagers aux violences envers les femmes. Ainsi, l'observatoire des violences envers les femmes créé par le Département de la Seine-Saint-Denis en 2002 constituera un lieu ressources pour l'ensemble des partenaires locaux.

Par ailleurs, le Département a adopté le 30 mai 2013 une série d'engagements pour l'égalité et la lutte contre les discriminations dont les croisements avec les objectifs affichés pour le contrat de ville de l'agglomération Terres de France, sont nombreux.

Enfin, les conventions de coopérations culturelles et patrimoniales permettront le partage des constats, des ambitions et des moyens, dans le respect des compétences de chacun des partenaires. A partir d'un état des lieux partagé, elles pourront se décliner en projets communs, dans le cadre d'une programmation triennale.

**PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS DÉPARTEMENTAUX
DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES**

CONTRAT DE VILLE TERRES DE FRANCE

Équipements départementaux

- Collège public
- Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI)
- Crèche départementale (absente sur ce territoire)

Politique de la ville

- Quartier prioritaire de la Politique de la Ville
- Commune sans quartier prioritaire

Contrat de ville

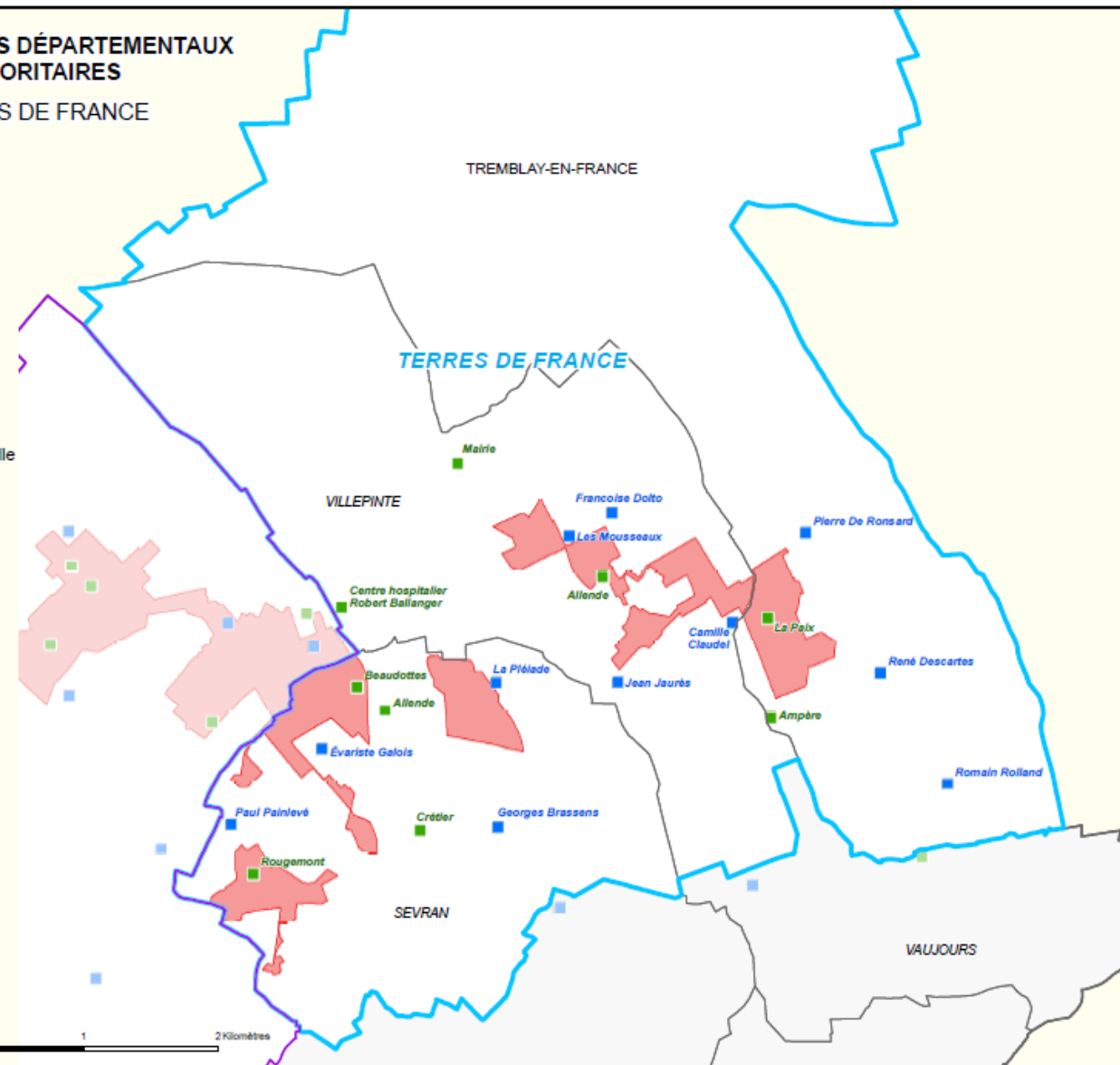
- Contrat porté par les agglomérations
- Contrat porté par les communes

Sources : Politique de la ville (CGET - SHPV/DAD/CG93, 2015) - Crèche (DEF/CG93, 2013) - PMI (DEF/CG93, 2014) - Collège (DEJ/CG93, 2014)

seine saint-denis
LE DÉPARTEMENT

DAD - SAT - bGéo - 2015 Plan 397

0 1 2 Kilomètres



La Caf de la Seine-Saint-Denis: un acteur au service de la solidarité et des familles

La Caf de la Seine-Saint-Denis est un organisme privé chargé de la gestion d'un service public. Elle fait partie de la branche Famille du régime général de la Sécurité sociale, créée en 1945.

La Caf accompagne les moments importants de la vie des familles par le versement de prestations légales pour l'entretien et l'éducation des enfants, l'accès au logement, la lutte contre la pauvreté. Elle participe à l'effort de solidarité nationale pour venir en aide aux personnes en situation de précarité ou de handicap en leur garantissant un revenu minimal. La Caf couvrait 326 137 familles au 31/12/14 et a versé, pour l'exercice 2014, 2 270 679 251 milliards d'euros de prestations familiales et sociales.

La Caf participe également par sa politique d'action sociale au financement de différents équipements tels que crèches, centres de loisirs, lieux d'accueil enfants-parents, etc. Elle mobilise pour ce faire un budget annuel de 180 millions d'euros.

La Caf partage ses capacités d'observation des territoires :

La Caf participe aux travaux de l'Observatoire Départemental des Données Sociales de la Seine-Saint-Denis. La Caf adresse chaque année le document « Indicateurs socio-démographiques et interventions Caf » qui permet une présentation des allocataires de la Caf sur chaque commune et des interventions (financières et techniques) de ses équipes.

Elle partage également avec les villes une analyse des besoins sociaux (grille Approche territoriale).

En partenariat avec la fédération des centres sociaux du département, elle met à disposition chaque année les résultats de l'Observatoire SENACS.

Son action s'inscrit en référence à différents documents partagés avec les partenaires :

- les Conventions Territoriales Globales ;
- le Schéma Départemental Petite enfance / Parentalité ;
- le Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale.

A cet égard, les équipements d'animation de la vie sociale soutenus par la Caf et notamment les centres sociaux peuvent servir d'appui à la mise en place des conseils citoyens prévus dans la gouvernance des contrats de ville.

La Caf intervient dans la vie quotidienne des familles autour de 4 volets :

1. Aider les familles à concilier vie familiale, sociale et professionnelle

La Caf souhaite contribuer à réduire les disparités territoriales en matière d'offre d'accueil du jeune enfant et mobilise à ce titre diverses modalités d'accompagnement financier modulées selon le caractère prioritaire des territoires :

- bonifications possibles des aides à l'investissement selon les caractéristiques du projet et de son lieu d'implantation, pouvant atteindre 21 000 euros par place ;
- intervention possible en cas de rénovation des équipements existants ;
- bonification des financements au titre du fonctionnement via le fond de rééquilibrage territorial ;
- soutien au développement de l'accueil individuel par la majoration de la prime à l'installation des assistants maternels, en complément du prêt à l'amélioration du lieu d'accueil (Pala).

La Caf souhaite identifier avec chaque commune un objectif local de développement quantitatif de la petite enfance pour atteindre 35% de taux de couverture en 2017.

De même, la Caf propose d'aider les communes à mesurer l'atteinte de l'objectif d'accueil de 10% d'enfants issus de familles en situation de pauvreté dans les établissements d'accueil de jeunes enfants.

Elle procédera, en vue de mobiliser des financements complémentaires, à l'examen d'actions locales relatives à l'accueil des enfants porteurs de handicap, l'accueil sur des horaires atypiques, les projets en faveur des adolescents.

Les projets devront viser :

- un accompagnement attentionné des familles (information individualisée, simulation des coûts restant à leur charge, obtention d'un place d'accueil en lien avec le projet de retour à l'emploi) ;
- l'adaptation de l'offre d'accueil (fonctionnement sur des horaires étendus ou élargis, accueil d'urgence dans le cadre d'une réservation de places ou d'un quota de places dédiées) ;
- des actions de formation en direction des parents dans le champ des métiers de la petite enfance.
- La Caf contribue également à structurer une offre enfance jeunesse de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles, des enfants et des adolescents.

Objectifs :

- identifier une trajectoire de création de places d'accueil du jeune enfant pour atteindre un taux de couverture des besoins d'au moins 35%
- contribuer à la complémentarité des actions en dehors de l'école pour développer une réponse de qualité adaptée aux différentes tranches d'âge

Indicateurs :

- nombre de places d'accueil collectif nouvelles créées dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre de places d'accueil collectif renouvelées dans ces quartiers ;
- nombre d'actions innovantes d'accueil des jeunes enfants adaptées aux besoins des familles des quartiers politique de la ville (Qpv) ;
- nombre d'actions jeunesse soutenues dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre de jeunes ayant participé à ces actions jeunesse;
- nombre d'actions en direction des adolescents soutenus dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre d'adolescents ayant bénéficié de ces actions.

2. Soutenir la fonction parentale

La Caf souhaite contribuer à réduire les inégalités d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité et faciliter la coordination des interventions par la mise à disposition d'information en direction des programmes de réussite éducative.

Elle propose également des parcours d'accompagnement mis en œuvre par ses travailleurs sociaux (information, orientation, accompagnement social) dans certaines situations de vie.

Objectifs :

- Contribuer à la diversité des services et équipements proposés aux familles habitant dans les quartiers politique de la ville
- Faciliter la mise en relation des différents acteurs à l'échelle du territoire

Indicateurs :

- nombre d'actions Reaap dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre de bénéficiaires de ces actions ;
- nombre de Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité dans les quartiers politique de la ville;
- nombre d'enfants inscrits dans les Clas ;
- nombre de lieux d'accueil enfants-parents (Laep) dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre de familles fréquentant les Laep.

3. Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie

La Caf soutient le développement de structures d'animation de la vie sociale dans les quartiers, avec comme objectif l'accessibilité à tous, la participation et le développement d'actions favorisant la mixité des publics.

Objectifs :

- Partager les besoins de développement de nouvelles structures sur certains territoires
- Collaborer sur l'approfondissement des dynamiques participatives au sein des structures
- Faciliter le rôle d'orientation et de facilitation administrative des équipements

Indicateurs :

- nombre d'habitants couverts par un centre social ou un espace de vie sociale sur le territoire ;
- nombre de centres sociaux disposant d'une instance participative de gouvernance dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre de partenariats entre les centres sociaux et les espaces de vie sociale avec des institutions ou services publics autour de l'information des publics et de l'accès aux droits dans les quartiers politique de la ville.

4. Soutenir l'autonomie et l'insertion sociale des personnes

La Caf accompagne les familles vulnérables par la mobilisation de ces travailleurs sociaux ou en soutenant des associations qui interviennent auprès des publics fragiles.

Ces interventions sont mobilisées à l'occasion de certaines situations de vie auxquelles sont confrontées les familles : une naissance, un décès, une séparation, la maladie d'un enfant, des difficultés relatives au logement dans le parc privé (impayés de loyer, indécence).

La Caf soutient également le départ en vacances des enfants **et** des familles dont les ressources sont modestes.

Objectifs :

- Faire connaître les parcours proposés par les travailleurs sociaux de la Caf
- Aider les familles à mobiliser les aides aux vacances de la Caf
- Faciliter l'intervention des associations d'aide à domicile

Indicateurs :

- nombre de familles mobilisant un parcours de travail social Caf dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre de familles bénéficiant d'une intervention d'aide à domicile dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre de familles mobilisant les aides aux vacances de la Caf dans les quartiers politique de la ville.

La Caf se mobilise en matière d'accès aux droits :

La Caf propose une palette de contacts pour apporter une réponse adaptée aux différents besoins des allocataires :

- Site internet www.caf.fr et application mobile ma caf,
- Réponse téléphonique au 0810.25.93.10,
- Rendez-vous dans le cadre des agences familles, dont des rendez-vous des droits en direction des allocataires les plus fragiles afin qu'ils bénéficient d'un accompagnement renforcé dans l'accès à l'ensemble de leurs droits sociaux

La Caf accompagne également les associations d'adultes relais lorsque leurs domaines d'intervention touchent l'accès aux droits des familles.

La Caf anime un réseau d'acteurs territoriaux dans une démarche de médiation sociale partagée visant à :

- accroître l'accès aux droits par la facilitation numérique (lutter contre la fracture numérique en accompagnant vers l'usage du caf.fr) ;
- permettre l'accès aux droits par la facilitation administrative (aide à la complétude de document pour pallier à l'illettrisme ou au problème d'usage de la langue) ;
- participer à des actions ciblées sur le non recours aux droits de populations empêchées.

Objectifs :

- Identifier des partenariats autour de l'accès aux droits avec des acteurs associatifs présents dans les quartiers politique de la ville
- Faire connaître aux habitants des quartiers politique de la ville les modalités de contact proposées par la Caf
- Lutter contre la fracture numérique afin de permettre à l'ensemble des usagers d'accéder à leur dossier sans avoir à se déplacer et pouvoir effectuer leurs démarches à distance

Indicateurs :

- nombre de partenariats conclus au titre de la médiation sociale partagée dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre d'allocataires habitant dans les quartiers politique de la ville et bénéficiant d'un rendez-vous des droits ;
- nombre d'actions proposées au titre de la lutte contre la fracture numérique dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre de bénéficiaires de ces actions.

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de **la CA Terres de France**.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Pôle emploi est un opérateur du service public de l'emploi créé depuis le 19 décembre 2008, suite à la loi du 13 février 2008 relative à la réforme du service public de l'emploi qui lui confère les missions suivantes : l'inscription des demandeurs d'emploi, le versement des allocations des demandeurs d'emploi indemnisés, l'orientation et l'accompagnement de chaque demandeur d'emploi dans sa recherche d'emploi jusqu'au placement, l'analyse du marché du travail au plus près des territoires, la prospection du marché du travail dans une démarche proactive en direction des entreprises, l'appui aux entreprises dans leurs recrutements.

Pôle emploi met en œuvre une offre de service différenciée et ciblée correspondant aux besoins de chaque demandeur d'emploi comme de chaque entreprise. Pôle emploi contribue également à la transparence du marché du travail en assurant une large publicité des offres d'emploi.

Le plan stratégique « Pôle emploi 2020 » répond à ces missions et objectifs, en prenant appui sur 4 priorités :

- Renforcer la différenciation de l'offre de services en soutenant l'accompagnement intensif des demandeurs d'emploi et développant une relation de confiance avec les entreprises pour les aider dans leur recrutement
- Développer une logique de complémentarité et d'ouverture avec nos partenaires sur les territoires
- Poursuivre la territorialisation et la déconcentration
- Prendre le tournant digital en développant plus de services en ligne

Les engagements de Pôle emploi dans la Politique de la ville ont été définis dans la convention interministérielle du 30 avril 2013 signée par le Ministre de la Ville, le Ministre du Travail et de l'Emploi et le Directeur général de Pôle emploi. Ils sont structurés autour de trois axes : assurer la présence des services de Pôle emploi dans les quartiers de la politique de la Ville, renforcer et adapter les moyens et services de Pôle emploi aux besoins des quartiers de la politique de la ville, mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires, et mettre en œuvre des dispositifs spécifiques.

ETAT DES LIEUX DES DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN EN ILE- DE-FRANCE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

Direction régionale
de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale IDF

Paris, le 19 septembre 2014

Pôle social, jeunesse et vie
associative

ETAT DES LIEUX DES DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN DES POLITIQUES DE JEUNESSE EN IDF

LE RESEAU INFORMATION JEUNESSE

Définition : La DRJSCS labellise les structures qui constituent le réseau Information Jeunesse. La DRJSCS et les DDCS coordonnent et soutiennent leur développement, avec le concours des collectivités territoriales. Au sein du réseau Information Jeunesse, les Bureaux Information Jeunesse (BIJ) et les Points Information Jeunesse (PIJ) accueillent et informent les jeunes à l'échelon local. Ce sont en majorité des structures municipales.

Enjeu :

Un maillage territorial en BIJ et PIJ équilibré, présent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville
La capacité de donner aux jeunes la bonne information sur les sujets qui les concernent.

Liste/Cartographie : en PJ

Pistes d'actions dans le contrat de ville : s'assurer que les communes de l'agglomération disposent d'un BIJ ou d'un PIJ labellisé, réfléchir à la création d'un BIJ ou d'un PIJ dans le cas contraire

LE SERVICE CIVIQUE

Définition : le service civique permet à des jeunes de 16 à 25 ans de s'engager, pour une durée de 6 à 12 mois, avec un minimum de 24 heures par semaine, dans une mission au service de l'intérêt général. Ce service civique peut être accompli en France ou à l'étranger, au sein d'un organisme de droit public (collectivités, établissement public, administrations...) ou sans but lucratif (associations, fondations, ONG...). Les jeunes volontaires sont indemnisés à hauteur de 467,34 €/mois par l'Etat et reçoivent de la structure qui les accueille 106,31 € en nature (repas, transports...) ou en espèce. Ils peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'une bourse supplémentaire de l'Etat de 106,50 €. En outre, les volontaires bénéficient d'une protection sociale intégrale.

Enjeu :

Cibler au moins 25% de jeunes issus des QPV

Une priorité pour les jeunes en décrochage scolaire

Contact : la DRJSCS IDF pour les agréments régionaux, le correspondant service civique à la DDCS pour les agréments départementaux

Pistes d'actions dans le contrat de ville :

Prioriser les agréments et les recrutements de service civique en direction des jeunes issus des quartiers prioritaires et sur des missions liées à la mise en place du contrat de ville (ex : conseils citoyens)

ENGAGEMENT/VOLONTARIAT/MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

Définition

Une expérience de mobilité européenne ou internationale dans le cadre de l'éducation non formelle, ou d'engagement bénévole apporte des compétences aux jeunes en termes de savoir-être, d'ouverture et d'apprentissage, d'autant plus pour les jeunes issus de milieux défavorisés. Ces expériences sont possibles dans le cadre du nouveau programme européen ERASMUS +, des chantiers de jeunes bénévoles, au sein des associations d'éducation populaire.

Enjeu :

Cibler 25% des jeunes issus des QPV

Connaître et s'appuyer sur les associations de ce secteur présentes sur le territoire pour établir un partenariat local (chantiers de jeunes, AFEV (association de la fondation étudiante pour la ville), ...)

Contacts :

La DDCS et la DRJSCS pour connaître les programmes de mobilité

Les associations de chantiers de jeunes bénévoles présentes sur le territoire (liste en PJ)

Le réseau information jeunesse

Le réseau égalité des chances de l'OFAJ (office franco-allemand pour la jeunesse)

Pistes d'actions dans le contrat de ville

Etudier la possibilité d'un chantier de jeunes bénévoles en milieu urbain (amélioration du cadre de vie, aménagement d'équipements collectifs par exemple), en lien avec les associations de chantiers présentes sur le territoire (prévoir l'hébergement des bénévoles)

LA REFORME DES RYTHMES EDUCATIFS/LES PROJETS EDUCATIFS DE TERRITOIRES (PEDT)

Définition : à la suite de la réforme des rythmes scolaires (en maternelle et primaire), les communes doivent proposer des temps d'activités périscolaires sur les horaires dégagés par la demi-journée d'école supplémentaire fixée le mercredi ou le samedi matin. Un projet éducatif territorial doit être élaboré pour organiser les rythmes éducatifs de l'enfant.

Enjeu :

La qualité éducative des accueils collectifs de mineurs

La qualification des intervenants (formation initiale et continue)

La mobilisation des associations de jeunesse, de sport et d'éducation populaire du territoire

Contact : la DDCS pour le suivi du PEDT, la DDCS et la DRJSCS pour l'accompagnement à la formation des animateurs (BAFA, BAFD, certificats de qualification professionnelle (CQP), BPJEPS...)

La CAF

La DASEN

Pistes d'actions dans le contrat de ville

- Etudier la possibilité d'organiser les temps d'activités périscolaires (TAP) au niveau de l'agglomération (alterner les jours avec TAP pour créer des emplois à temps plein)
- Elaborer un diagnostic des besoins de recrutement et de formation au niveau de l'agglomération pour ensuite travailler à un plan de formation avec l'UT DIRECCTE et la DDSCS
- Mobiliser les associations de jeunesse, de sport, d'éducation populaire et culturelles pour les faire participer au PEDT

LE SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE/LA FORMATION DES BENEVOLES

Le FDVA (fonds de développement à la vie associative) permet le financement d'actions de formation transversales (informatique, comptabilité...) ou spécifiques (en lien avec le projet associatif) en direction des bénévoles.

Enjeu : prioriser les financements de droit commun du FDVA (BOP 163, gestion DRJSCS) vers les associations des QPV

Contact : DRJSCS IDF, un appel à projet régional est publié chaque année (1^{er} trimestre) sur le site internet.
à noter que le conseil régional d'IDF dispose de crédits similaires FRDVA (AAP annuel)

Pistes d'actions dans le contrat de ville : donner l'information de l'appel à projet aux associations du territoire

LES POINTS D'ACCUEIL ECOUTE JEUNES (PAEJ)

Définition : Les points d'Accueil et d'Ecoute Jeunes ont pour vocation la prise en charge des jeunes en situation de risque et de leur entourage. Les publics prioritaires sont les adolescents et les jeunes majeurs en difficulté. Les PAEJ sont financés par les crédits de droit commun du BOP 106.

Enjeu :

Maintien dans les quartiers prioritaires,

Travail en réseau sur le territoire (liens avec le réseau information jeunesse, la maison des adolescents, le secteur hospitalier...)

Cartographie/liste des PAEJ : 52 PAEJ en IDF (liste en PJ)

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale
de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale IDF

Paris, le 19 septembre 2014

Pôle social, jeunesse et vie
associative

ETAT DES LIEUX DES DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN ET SPECIFIQUES DE COHESION SOCIALE EN IDF

LA DECLINAISON TERRITORIALE DU PLAN PLURIANNUEL DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET POUR L'INCLUSION SOCIALE

Définition : Le Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale a été adopté le 21 janvier 2013 lors du comité interministériel de lutte contre les exclusions, à la suite d'un travail de concertation avec les acteurs des politiques de solidarité. Il comprend 61 mesures, qui s'articulent autour de trois principes : - réduire les inégalités et prévenir les ruptures ; - venir en aide et accompagner vers l'insertion ; - coordonner l'action sociale et valoriser ses acteurs. Et de 7 thématiques, dont la première est l'accès aux droits et aux biens essentiels. Face aux chiffres rendus publics du non recours aux droits (taux de non recours moyen aux prestations sociales de 33%, allant jusqu'à 68% pour le RSA), l'amélioration de l'accès aux droits est une priorité nationale, qui permet de réduire les inégalités et prévenir les ruptures dans la vie des personnes en difficulté.

Enjeu : l'accès aux droits, la gouvernance locale (partenariat services de l'Etat, collectivités locales, CCAS, CAF, CPAM, associations) et la participation des usagers

Pistes d'actions dans le contrat de ville :

Informier, simplifier les démarches administratives et améliorer l'orientation des usagers

Favoriser l'accès aux droits, l'accès aux soins des personnes vieillissantes notamment, développer les PASS

LE LIEN SOCIAL

Définition : le lien social est fondé sur la nécessité d'établir une relation de proximité fondée sur la confiance conduite à conforter, développer et encadrer les fonctions de médiation sociale. Le dispositif adultes-relais y contribue.

Enjeu : contribuer à l'insertion sociale, à la prévention de l'exclusion, à la prévention de la délinquance et à l'éducation à la citoyenneté.

Pistes d'actions dans le contrat de ville :

Les adultes-relais assurent des missions de médiation sociale et culturelle de proximité, ainsi que de tranquillité publique, emploi et participation des habitants, dans le cadre d'un contrat d'insertion (liste des postes AR disponibles à la DDCS).

Ville Vie Vacances : propose à des jeunes d'accéder à des activités civiques, culturelles, sportives et de loisirs et une prise en charge pendant les vacances scolaires.

LA PARTICIPATION DES HABITANTS/LES CONSEILS CITOYENS

Définition : le conseil citoyen doit permettre aux habitants des quartiers de la politique de la ville de devenir des citoyens actifs de leur quartier, de leur commune et de leur agglomération.

Enjeu : conforter les dynamiques citoyennes existantes et garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage. Redynamiser là où c'est nécessaire le tissu associatif local.

Pistes d'actions dans le contrat de ville : mobiliser des représentants d'associations et d'acteurs locaux, des habitants tirés au sort, centres sociaux, centres de ressources, volontaires du service civique, recours aux adultes relais.

Former les bénévoles (sur le projet associatif, les activités et le fonctionnement des associations, partage d'expériences). Dans ce cadre, le fonds de développement à la vie associative (FDVA), qui contribue au développement des associations par l'attribution de subventions destinées à la formation des bénévoles, peut être mobilisé.

LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Définition : les discriminations à l'égard des habitantes des quartiers politique de la ville ont été mises en évidence tant par des enquêtes d'opinion que par l'observatoire national des zones urbaines sensibles.

Enjeu : améliorer la connaissance des discriminations sur le territoire, sensibiliser, former les partenaires sur le territoire, communiquer pour faire connaître la volonté des partenaires à s'inscrire dans cette dynamique.

Pistes d'actions dans le contrat de ville : réaliser un diagnostic territorial, mettre en place un plan territorial de lutte contre les discriminations ;

L'INTEGRATION DES POPULATION IMMIGREES

Définition : le programme régional d'intégration des populations immigrées et sa déclinaison locale ont retenu l'offre linguistique comme thème d'action prioritaire.

Enjeu : mieux connaître l'offre linguistique locale pour permettre une meilleure orientation des publics primo-arrivants. Permettre aux personnes immigrées de jouer pleinement leur rôle de parents d'élèves

Contact : OFII, DDCS, DRJSCS, rectorats

Pistes d'actions dans le contrat de ville :

Développer l'opération « ouvrir l'école aux parents » sur les territoires peu ou pas couverts par des ateliers sociolinguistiques (ASL)

LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION 2013-2017 AVEC LA CNAF

La CAF est l'acteur majeur de l'élaboration des politiques familiales de proximité et le partenaire privilégié des communes et des intercommunalités. Elle participe à la décision locale grâce à son expertise et son financement, et est un porteur majeur de nombreuses politiques sociales : petite enfance, soutien à la parentalité, solvabilisation des familles, soutien à l'animation sociale et aux centres sociaux, etc.

Contenu de la COG 2014-2017

- Développer les services aux familles

Places d'accueil collectif et individuel du jeune enfant, avec un objectif de lutte contre les inégalités territoriales et un rééquilibrage

Financement des temps d'accueil périscolaire dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs

Soutien à la parentalité (REAAP (réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents) CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité), points infos familles...)

- Renforcer l'accès aux droits

Dans le cadre du plan pauvreté, instauration de « RDV des droits »

- Favoriser l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires, soutien aux structures d'animation de la vie sociale (centres sociaux notamment)

Pistes d'actions dans le contrat de ville :

En lien avec la CAF et le conseil général, mobiliser des structures comme l'Ecole des parents et des éducateurs qui ont un « savoir faire » en matière de soutien et d'aide à la parentalité

PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

Direction régionale
de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale IDF

Paris, le 19 septembre 2014

Pôle social, jeunesse et vie
associative

ETAT DES LIEUX DES DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN DES POLITIQUES DE L'EMPLOI EN IDF.

Garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi des résidents des quartiers prioritaires.

Les emplois aidés/ les dispositifs d'aide à l'emploi.

Enjeu :

La poursuite du ciblage des dispositifs d'aide à l'emploi en faveur des territoires prioritaires
Mobilisation des missions locales et de pôle emploi

Les emplois d'avenir : est un contrat d'aide à l'insertion destiné aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur origine géographique. Il comporte des engagements réciproques entre le jeune, l'employeur et les pouvoirs publics, susceptibles de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle.

Enjeu : un maintien du taux de près de 29% de jeunes en emploi d'avenir issus des ZUS, conforté par le ciblage des plus bas niveaux de qualification en Ile de France..

L'emploi d'avenir professeur est un dispositif de pré-recrutement d'enseignants parmi les jeunes issus de milieux modestes. Il permet à un étudiant souhaitant devenir professeur de poursuivre ses études, en bénéficiant d'un revenu stable, en contrepartie d'un travail à temps partiel dans un établissement scolaire.

Les autres contrats aidés : Les contrats aidés sont des contrats de travail destinés à faciliter l'accès ou le retour à l'emploi des jeunes ou des personnes confrontées à des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Ils permettent une réduction des coûts d'embauche et de formation pour l'employeur, par des aides directes ou indirectes (aides à l'embauche, exonérations de cotisations sociales, etc.).

Le contrat unique d'insertion (CUI) est le principal contrat aidé financé par l'État. Il s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, inscrites ou non à Pôle Emploi. Il s'adresse également aux demandeurs d'emploi arrivant en fin de droits. Il existe deux formes de CUI :

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand.

Le contrat initiative emploi (CUI-CIE) : Il peut être conclu avec les employeurs du secteur marchand.

Le Contrat d'Autonomie est l'une des mesures phares du Gouvernement pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes des quartiers. Ce programme est destiné à offrir un coaching intensif aux jeunes de 18 à 25 ans vivant dans les quartiers prioritaires concernés.

Les contrats de génération : Le contrat de génération est un dispositif d'aide à l'emploi visant à créer des binômes jeune-senior pour encourager l'embauche des jeunes et garantir le maintien dans l'emploi des seniors tout en assurant la transmission des compétences. Ce dispositif prévoit une aide financière pour toute embauche à partir de 2013 effectuée par les PME sous certaines conditions.

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières de bénéficier de contrats de travail pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Ces personnes sont orientées vers des structures spécialisées en insertion sociale et professionnelle (entreprises d'insertion, associations intermédiaires, entreprises de travail temporaire d'insertion, ateliers et chantiers d'insertion).

Parcours d'Accès aux carrières Territoriales, Hospitalières et de l'Etat (PACTE).

Objectifs : faciliter l'accès aux emplois de catégorie C de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat. Acquérir une qualification professionnelle par une formation en alternance.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, sortis du système scolaire sans diplôme et sans qualification professionnelle reconnue. Les jeunes de 16-25 ans révolus qui ont quitté l'école sans obtenir leur bac général technologique ou professionnel.

Où s'adresser : pôle emploi, mission locale, CAP-emploi-DIRECCTE.

Les adultes-relais assurent des missions de médiation sociale et culturelle de proximité, dans le cadre d'un contrat d'insertion.

Permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers prioritaires en visant les jeunes à un premier niveau de qualification.

Les écoles de la deuxième chance (E2C)

Définition : Les Ecoles de la Deuxième Chance s'adressent aux jeunes de 18 à 25 ans (dans certains cas on peut aller au-delà de 25 ans). Il s'agit de jeunes sortis du système scolaire sans diplôme. L'Ecole de la Deuxième Chance offre une formation de 9 mois à 1 an. Il s'agit de parvenir à la maîtrise des savoirs de base : lire, écrire, compter, notions d'informatique, notions d'une langue étrangère.

Financement : conseil régional DIRECCTE, DRJSCS (crédits politique de la ville), FSE, collectivités locales

Enjeu : faire acquérir à ces jeunes sans emploi et sans qualification des compétences générales et professionnelles par une formation en alternance à la fois globale et individualisée, afin de leur permettre de apprendre à réapprendre et créer un lien avec les entreprises locales pour construire leur parcours vers l'emploi.

Contact : liste en PJ

Etablissement public d'insertion de la défense (EPIDE).

L'Epide est établissement public administratif placé sous la triple tutelle des ministères chargés de la Défense, de l'Emploi et de la Ville. Il dispose de 18 centres de formation entièrement gratuits, 2 en région Ile-de France à Brétigny sur Orge(91) et à Montry (77), il s'adresse à des jeunes, volontaires, âgés de 18-25 ans révolus, sans qualification ni emploi; en situation de retard ou de difficulté sur le plan scolaire, en règle avec la journée défense et citoyenneté (JDC), aptes médicalement.

Le contrat d'apprentissage :

L'apprentissage induit la préparation d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Type de contrat : le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier. Sa durée est comprise entre 1 à 3 ans, mais peut être réduite ou allongée en fonction de la situation de l'apprenti (redoublement, personne handicapée...). **Public visé :** les jeunes âgés de 16 à 25 ans, certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 25 ans (les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les travailleurs handicapés, les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant le diplôme ou titre visé).

Le contrat de professionnalisation :

Objectif : l'insertion ou le retour à l'emploi des jeunes et des adultes par l'acquisition d'une qualification professionnelle (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle...) reconnue par l'État et/ou la branche professionnelle. **Public visé :** jeunes âgés de 16 à 25 ans, demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

Compenser les obstacles spécifiques à l'insertion professionnelle par un accompagnement spécifique de ce public.

Le parrainage :

Définition : Le parrainage consiste à faciliter l'accès ou le maintien dans l'emploi de demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle en les faisant accompagner par des personnes bénévoles. Cette démarche nécessite de mobiliser le tissu économique et social et prévenir les discriminations à l'emploi.

Enjeu : faire progresser la part des jeunes issus de Zus bénéficiaires du parrainage.

Contact : liste en PJ

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) :

Programme d'accompagnement vers l'emploi, pour les jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle. Il a pour objectif de mettre en place les actions qui permettront aux jeunes les ayant conclues avec l'Etat, de réaliser un projet d'insertion dans l'emploi durable ou un projet de reprise ou de création d'une activité non salariée.

La mobilisation des politiques publiques de droit commun vers les quartiers prioritaires doit favoriser et accompagner les créations d'entreprises par des résidents des quartiers prioritaires.

L'AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISE

le dispositif d'aide à l'accès à l'emploi NACRE : l'Île de France a une part des bénéficiaires de NACRE en ZUS deux fois plus importante que le taux national, cela tenant notamment à l'importance des ZUS dans la région. Elle continue de mobiliser les acteurs sur ce sujet : en 2014, 8 séminaires territoriaux, avec des diagnostics territoriaux sont organisés de mars à juillet, pour mobiliser les acteurs locaux principalement sur 3 départements où la part des créateurs en ZUS dans le dispositif NACRE est inférieure à la part des résidents en ZUS du département (91, 93,95).

Politiques publiques de droit commun à mobiliser aussi dans les quartiers prioritaires.

La garantie européenne pour la jeunesse.

Définition : Dans le cadre de cette stratégie européenne et conformément au plan français de mise en œuvre de la Garantie pour la Jeunesse, les crédits alloués à la France au titre de l'IEJ (initiative pour l'emploi des jeunes) seront mobilisés pour proposer aux jeunes NEET (moins de 26 ans) « une offre de bonne qualité portant sur un emploi, un complément de formation un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant la perte de leur emploi ou la sortie de l'enseignement formel »

Enjeu :

Territoire concerné : dont le taux de chômage des jeunes est supérieur à 25%, soit, en Ile-de-France, la Seine-Saint –Denis.

La garantie jeune.

Définition : Le dispositif de « garantie jeunes » concernant les 18-25 ans en situation de précarité, sans emploi et sans formation (NEET), est institué à titre expérimental jusqu'au 31 décembre 2015. Ce dispositif propose un accompagnement renforcé vers l'emploi, avec une allocation d'un montant équivalent au revenu de solidarité active (RSA) soit environ 434 euros, pendant les périodes sans emploi ni formation. Cet accompagnement est d'une durée d'un an renouvelable

Enjeu :

Toucher les jeunes concernés avec une mobilisation particulière des missions locales et des services de l'Etat (UT DIRECCTE).

Expérimentation : depuis 2014 dans la communauté d'agglomération Est ensemble en Seine Saint Denis.

A partir de 2014 expérimentation dans l'ESSONNE.

Le plan égalité francilien.

Les partenariats régionaux dans le cadre du **Plan Egalité francilien**, et avec certains opérateurs du champ de la diversité (CREPI, FACE...) et avec la CDC (convention Agir pour l'emploi); En lien avec les partenaires sociaux, avec le Conseil Régional, dans le cadre de la **convention tripartite de sécurisation des parcours**, instance spécifiquement francilienne, il est prévu de déterminer les critères conduisant à la mobilisation renforcée des acteurs sur des **territoires prioritaires pour l'emploi**, et à faciliter la mise en correspondance des enjeux d'accès à l'emploi et des territoires en difficultés (principalement ZUS), avec les grands projets et enjeux du Grand Paris, susceptibles de créer à courte échéance (2014-2017) des emplois bien ciblés ainsi que le développement de **l'alternance pour les jeunes issus des ZUS**, avec le Conseil Régional, au regard du tassement constaté sur la rentrée 2013

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale
de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale IDF

Paris, le 17 septembre 2014

Pôle social, jeunesse et vie
associative

LA SANTÉ DANS LES CONTRATS DE VILLE

Les enjeux des contrats de ville dans le champ de la santé

L'objectif régional, partagé entre l'ARS et les politiques publiques déconcentrées de l'Etat, **est la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS)**. Cet objectif présente un enjeu majeur pour l'amélioration de la santé des habitants des quartiers populaires. Il est décliné dans le cadre des contrats locaux de santé, outil contractuel de l'ARS, avec les communes candidates au développement d'une politique locale de santé. L'Agence a pris connaissance des principes de recentrage territorial de la Politique de la Ville et de coordination entre les moyens de droit commun et ceux plus spécifiques pour la mise en œuvre, l'accompagnement des habitants des quartiers populaires, avec leur participation, aux projets de territoire de santé.

La participation de l'ARS au pilotage et à la mise en œuvre des contrats de ville

- Les conditions de participation de l'ARS au pilotage et à la mise en œuvre des contrats sont définis par **la convention interministérielle 2013/2015**
- Cette convention fixe deux champs de principes :
- La possibilité d'inclure l'ensemble des leviers d'actions jugés opportuns (prévention, dépistage, parcours de soins)
- L'articulation forte en termes de gouvernance entre les CLS et le volet santé du Contrat de Ville

Les territoires éligibles au CLS et au contrat de ville

-L'Agence a engagé un travail de priorisation de son intervention sur **les territoires des collectivités locales ayant les besoins de santé les plus importants** (à ce jour basé sur la valeur de l'IDH2 et/ou la présence de quartiers considérés comme prioritaires par la Politique de la Ville)

Ce travail de priorisation est soutenu par l'action de contractualisation en CLS, ces derniers étant l'outil privilégié de l'Agence pour décliner son action sur les territoires concernés.

-Dans un souci de lisibilité et de continuité de la programmation pour la ville et de cohésion urbaine, **la convergence des territoires des contrats de ville et ceux prioritaires de l'ARS** renforce les démarches

territoriales de santé existantes ou susceptibles d'être développées tels que les contrats locaux de santé (CLS) et/ou les Ateliers Santé Ville⁵⁶ (ASV) et/ou les Conseils locaux en santé mentale (CLSM).

- Pour les quartiers situés dans les communes couvertes par un CLS et/ou un ASV, les orientations stratégiques et les projets de territoire de santé de ces derniers **peuvent constituer le volet santé du contrat de ville, dès lors que les besoins de santé des habitants des quartiers populaires sont identifiés et s'inscrivent dans les orientations définies par les partenaires du contrat.**

Un document d'orientation des délégations territoriales de l'Agence va être édité sous peu, ainsi qu'une circulaire interministérielle : ces documents permettront de proposer différents scénarii d'articulation entre CLS et Contrat de Ville, en fonction des configurations existantes d'une part, de la stratégie territoriale de l'Agence d'autre part.

Il est certain que l'élaboration des Contrats de Ville doit être l'occasion pour l'Agence et les services de l'Etat de réaffirmer le processus de CLS dans le cadre des territoires prioritaires.

Il est à noter que l'Agence sera également amenée à conjuguer sa réflexion sur les CLS avec celle sur le futur service territorial de santé au public, prévu dans le projet de loi de santé publique

Etat des lieux en Ile-de-France

En Ile-de-France, sur les 147 communes de la géographie prioritaire :

- **Sept communes avec une démarche santé sont sorties de la géographie prioritaire :** Achères, Magny-les-Hameaux (78) ; Palaiseau, (91) ; Clamart, Fontenay-aux-Roses, Rueil-Malmaison, Suresnes (92).
- Il existe 84 ASV et 59 CLS.

-59 contrats locaux de santé sont signés (dont trois à l'échelle d'une agglomération : Saint Quentin en Yvelines, Deux Rives de Seine et Val-Forêt)

-17 CLS communaux sont en cours d'élaboration ou de négociation avec les Délégations territoriales l'ARS, (dont la communauté de communes du Haut Val d'Oise (95), et les Communautés d'Agglomération de Seine Amont (94) et de Marne-et-Chanteraine (77)).

-Au total, si on ajoute les CLS en cours d'élaboration et les CLS en cours de négociation aux CLS signés, le nombre de CLS estimé courant 2015 est de 78. (Cf. annexe : les territoires « Politique de la Ville » non couverts par un CLS et les communes en cours de négociation pour un CLS), cette estimation donne une couverture des communes à 53% d'un CLS pour la nouvelle géographie .

-Les CLS suivent très largement la géographie de la politique de la ville : sur les 59 CLS signés en juillet 2014, 51 CLS ont un ASV (sur les 84 existants).

⁵⁶ Mesure CIV de 1999 et lancée en 2000 avec la Direction générale de la santé. Les Ateliers Santé Ville, volet santé des contrats de ville puis des CUCS. En 2006, la santé est une des priorités des CUCS. Démarche reconnue (HCSP 2012)

Le contrat local de santé (CLS) : principes généraux

Le CLS, ou démarche du projet de territoire couvre en général un territoire plus large que celui de la nouvelle géographie de la politique de la ville. Il est signé à minima entre le maire, le Préfet de département et l'ARS. Sont associés ou signataires : l'assurance maladie et les conseils généraux.

Suite aux Comité de pilotage et Comité technique régionaux CLS de janvier 2014, il a été décidé d'élaborer un projet de référentiel CLS visant à clarifier la démarche et à préciser notamment la nécessaire articulation entre les CLS-ASV-CLSM et le contrat de ville. Cet outil sera finalisé en janvier 2015.

Le cadre du CLS réunit les principes suivants :

- Agir sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé
- Apporter des réponses graduées en fonction des besoins de la population,
- Agir sur les inégalités d'accès et de prise en charge par le système de santé
- Penser et développer la participation citoyenne
- Promouvoir un parcours de santé cohérent et adapté à chacun
- Adopter une approche intersectorielle
- Développer l'articulation CLS et politique de la ville
- Définir une stratégie locale d'intervention avec celles des autres échelons territoriaux
- Evaluer le CLS avec les signataires du contrat : résultat des actions engagées

Les Ateliers Santé Ville :

La spécificité de la démarche ASV de la politique de la ville est d'assurer le développement de projets de santé publique dans les quartiers prioritaires. Les compétences en ingénierie de projets de santé, majoritairement portées par les communes, créent les synergies entre acteurs, avec l'implication des habitants pour une meilleure adaptation aux besoins exprimés des actions de prévention et de promotion de la santé, de recours à l'offre de soins de proximité.

La présence d'un ASV garantit la focalisation des démarches de santé de proximité pour la population des quartiers sensibles; il prend place dans les instances de pilotage du CLS, contribue et /ou coordonne les Conseils locaux de santé mentale (CLSM).

- un ASV suit en moyenne 25 actions, dont une part des financements provient d'appels à projet de droit commun.
- 167 réponses à appel à projet ont été retenues - sur 204 déposées en 2013 - sur les thèmes suivants :
Nutrition/obésité, prévention des pratiques à risques, santé des jeunes, prévention des cancers (dont recours aux dépistages), prévention et promotion bucco-dentaire, prévention VIH-Sida,...

Ce modèle opératoire de proximité et partenarial, porté par les collectivités locales, a dans certains cas servi de base au développement des CLS, dont il peut constituer le pivot.

Communes en CA et CC sans CLS et en Politique de la ville

En orange : CLS en cours de négociation ; En bleu : CLS en cours d'élaboration

Département	Territoires	Communes sans CLS
Essonne	CA du Val d'Yerre	Brunoy, Quincy/Sénart,
	CA Europe Essonne	Massy, Longjumeau
	CA Evry Centre Essonne	Courcouronnes,
	CA Les Portes de l'Essonne	Athis-Mons, Savigny/Orge
	CA Sénart Val de Seine	Vigneux/Seine, Draveil, Montgeron
	CC de l'Arpajonnais	Arpajon, Egly

	CA du plateau de Sarclay (CAPS	Les Ulis
	CA de Marne et Chante reine	Chelles
Hauts de Seine	CA des Hauts de Bièvre	Antony, Châtenay-Malabry
Paris	10,11,13,14,17,18,19,20 arrondissements	Paris
Seine et Marne	SAN Sénart Ville Nouvelle	Savigny le Temple, Moissy-Cramayel
	CA de la Brie Francilienne	Roissy-en Brie
	CA Marne et Gondoire	Lagny/Marne
	CA Marne-La-Vallée-Val Maubuée	Champs/Marne, Torcy, Noisiel
	CA Melun Val de Seine	Melun, Le Mée/Seine
	CC du pays de Fontainebleau	Avon
	CC du Pays Fertois	La Ferté sous Jouarre
	CC du Provinois	Provins
	CC les Portes Briardes	Ozoir-la-Ferrière
	CC Plaine et Monts de France	Villeparisis
Seine St Denis	CA de l'Aéroport du Bourget	Drancy, Le Bourget
	CA Est Ensemble	Romainville, Noisy le Sec, Bagnolet, Pré St Gervais
	CA Plaine Commune	L'Île-St Denis, St Ouen
	Communes isolées	Rosny/Bois, Gagny, Neuilly/Marne, Noisy-le-Grand, Villemomble,
Val de Marne	CA Haut Val de Marne	Boissy St Léger, Chennevières-sur-Marne
	CA Plaine centrale du Val de Marne	Limeil-Brévannes
	CA Seine Amont	Ivry/Seine, Vitry/Seine,
	CA Val de Bièvre	Villejuif, Arcueil, L'Hay-les-Roses, Gentilly, Le Kremlin Bicêtre
	Communes isolées	Villeneuve St Georges, Champigny/Marne, Fontenay/Bois, Valenton, Villiers/Marne, Thiais, St Maur les Fossés,
Val d'Oise	CA de Cergy-Pontoise	Vauréal, Pontoise, St Ouen l'Aumône, Osny,
	CA de la Vallée de Montmorency	Montmagny, Soisy-sous-Montmorency
	CA Le Parisis	les 6 communes
	CC du Haut Val d'Oise	Persan et 7 communes
Yvelines	CC Coteaux du Vexin	Limay
	CC Boucle de la Seine	Carrières-sur-Seine
	CC de l'Ouest parisien	Plaisir
	CC des Etangs	Maurepas
Total	24 CA et 12 CC	84 communes

PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

Direction régionale
de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale IDF
Pôle sport

Paris, le 19 septembre 2014

ETAT DES LIEUX DES DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN DES POLITIQUES SPORTIVES EN ILE-DE-FRANCE

LA MOBILISATION DES CREDITS DU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT(CNDS)

Une affectation des crédits du CNDS selon le degré de fragilité des départements franciliens. La DRJSCS a fait le choix d'une évolution significative de la répartition des crédits du CNDS selon de nouveaux critères (nombre de jeunes en ZUS, nombre de femmes, bénéficiaires de l'AAH, bénéficiaires du RSA, nombre de licenciés dans un club sportif) afin de répondre plus efficacement aux besoins des territoires marqués par des difficultés sociales. Cette nouvelle clé de répartition concentre et spécialise l'intervention de l'Etat sur les zones franciliennes les plus carencées et les publics prioritaires.

Objectifs :

- assurer une plus grande transversalité entre les politiques relevant du champ de la DRJSCS et favoriser l'inclusion par le sport ;
- prioriser les projets de construction d'équipements sportifs et de création d'emplois dans les ZUS/QPV et cibler spécifiquement les publics les plus éloignés du sport.

Pistes d'actions :

- favoriser dans les campagnes CNDS, l'information sur les orientations de la politique sportive de l'Etat en Ile-de-France auprès des élus des territoires prioritaires, des cadres des collectivités territoriales (directeurs des sports, chefs de projet ville...) et des agents de l'Etat (autres que ceux des DDCS) intervenant sur la politique de la ville.

LA PROMOTION DE LA SANTE PAR LE SPORT

La géographie prioritaire révèle également des inégalités en matière de santé. Près d'un quart de la population francilienne âgée de 15-85 ans déclare être atteint de maladie chronique, soit 2 300 000 franciliens. On dénombre également 12,3 % d'enfants en situation de surpoids ; indicateur qui passe à 19.2% dans les territoires de la politique de la ville. Cette situation nécessite un renforcement de la promotion de la santé par le sport dans les territoires prioritaires. Les orientations de la DRJSCS ont à ce titre priorisé l'affectation des crédits du CNDS sur les projets en prise avec les ateliers santé ville, le volet sanitaire des contrats de ville et les contrats locaux de santé.

Objectifs :

Assurer la complémentarité entre le plan régional sport santé bien-être conduit par l'ARS et la DRJSCS en lien avec les autres plans de santé publique (cancer, obésité, PNNS...) et l'action des acteurs territoriaux.

Pistes d'actions :

- promouvoir dans les contrats de ville, le réseau sport santé (équipe régional spécialisée, CREPS d'IDF, Centres médico-sportifs, ligues, comités) et le plan régional sport santé bien être auprès des acteurs locaux de la politique de la ville intervenant sur le champ sanitaire (formations, sensibilisation) ;
- promouvoir des initiatives opérationnelles avec le réseau ARS en mobilisant les acteurs locaux (expérimentations répondant aux objectifs de santé publique par le sport) ;
- Inscrire dans le contrat de ville des axes spécifiques répondant au plan sport santé bien-être d'Île-de-France en mobilisant les acteurs locaux du sport et de la santé.

LA LUTTE CONTRE LES INCIVILITES DANS LE SPORT

La lutte contre les incivilités dans le sport constitue un axe d'intervention prioritaire tant sur le plan préventif qu'éducatif. Chaque année la DRJSCS anime un appel à projets spécifique qui priorise les territoires faisant l'objet de signalements en matière d'incivilités dans le sport.

Objectifs :

- promouvoir les valeurs et l'éthique sportive, contribuer à l'éducation par le sport de tous et spécifiquement des jeunes en difficultés (personnes sous mains de justice, jeunes en décrochage scolaire, personnes victimes de violences...);
- structurer les pratiques des clubs sportifs en la matière afin de mieux positionner le sport en tant que levier d'éducation non-formelle propice à la réparation, la citoyenneté et l'inclusion.

Pistes d'actions :

- communication auprès des élus locaux des orientations de la DRJSCS en matière de lutte contre les incivilités pouvant mobiliser les collectivités territoriales et les acteurs spécialisés (clubs de prévention, PJJ, SPIP...);
- inscription dans les contrats de ville d'orientations en la matière en lien avec les DDCS.

LE SOUTIEN A LA VIE SPORTIVE LOCALE

La DRJSCS et les DDCS participent à un dialogue structuré et permanent avec les représentations du mouvement sportif (CROSIF et CDOS) et la représentation locale des élus territoriaux (AMIF). Ce dialogue peut se décliner à l'échelle du contrat de ville et favoriser une meilleure participation du mouvement sportif aux objectifs locaux de cohésion sociale.

Objectifs :

- associer davantage les acteurs du sport au niveau local à la réalisation des objectifs du contrat de ville en prenant en compte leur capacité ;
- rapprocher les associations sportives des autres acteurs de la politique de la ville ; services spécifiques des collectivités, structures sociales, chefs de projet... ;
- développer des initiatives à même de favoriser les partenariats opérationnels, les mutualisations de moyens et d'équipements...

Pistes d'actions :

- associer les clubs sportifs à l'élaboration des contrats de ville et aux objectifs qui peuvent leur être proposées en complémentarité avec les acteurs locaux ;

- aménager localement des temps de concertation thématiques réguliers visant à la mobilisation des acteurs du sport.

REDUIRE LE DEFICIT EN EQUIPEMENTS SPORTIFS ET PROMOUVOIR D'AUTRES PRATIQUES

Le déficit constaté en équipements sportifs sur l'Ile-de-France, agit comme une loi d'airain sur la pratique sportive des franciliens. L'Ile-de-France est la région la moins équipée de France métropolitaine avec 23,7 équipements pour 10 000 habitants contre 40 en moyenne. Sur les territoires de la politique de la ville ce taux baisse davantage et peut tomber à 14,8 pour des départements comme la Seine-Saint-Denis, là où la moyenne nationale relative aux équipements sportifs en ZUS est de 20 pour 10 000 habitants. Cette limite majeure est cumulative avec les autres freins connus en matière d'accès la pratique sportive : manque de temps, horaires d'ouverture des équipements trop restreints ou les coûts trop élevés.

Objectifs :

- prioriser le soutien à la construction ou à la rénovation d'équipements sportifs des territoires en politique de la ville sous réserve d'un véritable projet sportif local ;
- accompagner le plan de rattrapage des équipements sportifs en Seine-Saint-Denis ;
- promouvoir dans un contexte de grande carence des équipements, des pratiques sportives de plein air et un usage de la ville propice au développement des activités physiques et sportives.

Pistes d'actions :

- promouvoir dans les contrats de ville les pratiques sportives de plein air et des usages de la ville dans la pratique des activités physiques et sportives ;
- accompagner l'évolution des politiques sportives des collectivités locales par le développement d'un plan de formation en lien avec le CNFPT (en cours de discussion au niveau régional).

INCITER ET ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU SPORT

La DRJSCS anime un réseau de près de 60 conseillers techniques sportifs (CTS) exerçant leur mission de service public auprès des têtes de réseau franciliennes du mouvement sportif (ligues et comités). Ces agents de la DRJSCS développent, entre autres, des initiatives en faveur du sport pour tous et notamment en faveur des publics prioritaires (publics de la politique de la ville, femmes, handicapés...). Par leur action, la DRJSCS relaie la politique sportive du gouvernement et contribue à la structuration des acteurs du sport (formation, transfert d'ingénierie, professionnalisation, développement territorial du sport).

Objectifs :

- favoriser le développement des disciplines sportives sur les territoires ;
- accompagner les initiatives porteuses en matière d'accès pour le plus grand nombre aux pratiques sportives.

Pistes d'actions pour les contrats de ville

- les CTS d'une discipline sportive peuvent, en lien avec les clubs locaux, être sollicités pour accompagner et étudier avec les praticiens de la politique de la ville (agents de l'Etat et des collectivités territoriales) des projets territoriaux de développement ;
- les CTS peuvent être force de proposition pour la mise en place d'initiatives et d'expérimentations à même de favoriser la pratique sportive des publics issus des ZUS/QPV (expertise, mise à disposition d'ingénierie sportive, conseil...).

LE FSE (fonds social européen)

Enjeu : le lien avec les Conseils Généraux pour pouvoir conduire une politique cohérente sur ces territoires prioritaires, les CONSEIL DÉPARTEMENTAL récupérant les moyens du Fonds Social Européen (FSE), jusqu'ici dévolu à l'Etat (« appel à projets ZUS »)

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE/L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'ESS désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Leurs ressources financières sont généralement en partie publiques.

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale
de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale IDF

Paris, le 19 septembre 2014

Pôle social, jeunesse et vie
associative

ETAT DES LIEUX DES DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN ET SPECIFIQUES DE LA CULTURE EN ÎLE DE FRANCE

APPEL A PROJET « CULTURE ET LIEN SOCIAL »

Définition : appel à projets annuel lancé par la DRAC pour développer des projets culturels et artistiques exemplaires à destination des populations des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Conditions : Seules les structures ayant, dans leurs statuts, comme principaux objectifs la création et la diffusion d'œuvres artistiques et culturelles sont éligibles à cet appel à projets à l'exception des institutions culturelles relevant du ministère de la Culture et de la Communication (structures labellisées, aidées au titre du fonctionnement, établissements publics).

- Les structures culturelles doivent construire et conduire un projet artistique et culturel innovant en partenariat avec une structure du champ social travaillant à destination des populations des territoires prioritaires.

- Ce programme couvre l'ensemble des secteurs artistiques et culturels et toutes les dimensions de la culture. Sont ainsi concernés les champs du spectacle vivant, du patrimoine, des arts plastiques, de l'audiovisuel, du livre et de la lecture et des pratiques numériques.

-Ne peut pas être bénéficiaire : le public en milieu scolaire car les dispositifs d'éducation artistique et culturelle font déjà l'objet d'appels à projet spécifiques

- Ne peuvent pas répondre les structures suivantes : les centres sociaux ou socio-culturels ; les Maisons des Jeunes et de la Culture à l'exception de celles qui portent une structure culturelle comme un cinéma d'art et d'essai ; les associations ne faisant pas appel à un ou plusieurs intervenants professionnels.

Enjeux : les projets éligibles doivent :

- développer un projet artistique ;
- favoriser la participation des activités des bénéficiaires sur une durée significative (minimum 4 mois) en les associant au processus de création ;
- favoriser les pratiques artistiques et culturelles des habitants ;
- favoriser l'accès des habitants à l'offre culturelle ;
- avoir un impact fort sur le territoire.

Les projets doivent répondre à plusieurs de ces objectifs :

- favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle ;
- favoriser la circulation des habitants entre centre et périphérie ;
- valoriser la diversité des cultures et des modes d'expression ;
- favoriser les axes culturels prévus dans le cadre de la loi sur le Grand Paris.

Pistes d'actions à privilégier dans les contrats de ville :

- favoriser la transversalité de la culture dans les contrats de ville. Cette transversalité peut être définie par une éducation artistique et culturelle tout au long de la vie. Elle doit aussi prendre en compte la notion de « parcours » des personnes en s'appuyant sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle : l'acquisition de connaissances, la pratique et la rencontre avec les œuvres et les artistes
- Projet qui nécessite un diagnostic préalable sur le territoire, l'évaluation des besoins dans le quartier et l'identification des structures du champ social qui peuvent être partenaires du projet.

Calendrier candidature : septembre-novembre auprès de la DRAC IDF

RESIDENCES TERRITORIALES EN ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Définition : présence d'un artiste pendant une année scolaire au sein des établissements et des structures sociales et culturelles partenaires. Artiste proposé par les structures culturelles en lien avec les enseignants.

Objectif : faciliter la découverte d'un processus de création et la construction d'un jugement esthétique par des pratiques artistiques et des sorties culturelles.

Calendrier : février-mai

CONTRATS LOCAUX D'EDUCATION ARTISTIQUE (CLEA):

Définition : contrat pluri- annuel passé entre l'Etat et les collectivités à l'échelle intercommunale pour créer une dynamique collective et durable en faveur de l'éducation artistique. Pour tous les enfants du territoire et les familles. Dans les établissements scolaires, les structures culturelles, les centres sociaux et socioculturels.

Modalités : s'appuyer sur trois axes clés : la présence artistique forte sous forme de résidences mission à durée significative (4 mois) suite à un appel à candidatures/ l'innovation permanente en matière de facilitation d'accès aux œuvres et aux ressources artistiques et culturelles/ la formation des acteurs de terrain.

AUTRES DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN A MOBILISER :

- Culture et justice : pour les adultes et jeunes sous-main de justice et placés en détention.
- Culture et santé : pour l'ensemble de la communauté hospitalière c'est-à-dire les personnes hospitalisées, les familles, les professionnels de santé, dans les établissements de santé de la région IDF relevant de l'ARS.
- L'ensemble des lieux labellisés et conventionnés par la DRAC IDF : centres chorégraphiques nationaux (CCN), centres de développement chorégraphiques (CDC), scènes conventionnées, orchestres permanents, centres dramatiques nationaux et régionaux (CDN)...

Voir liste en annexe

LES PORTES DU TEMPS

Définition : les Portes du temps constituent une opération à caractère transversal qui propose à des enfants et des adolescents – en groupes et en famille -, issus des territoires prioritaires, urbains comme ruraux, une offre culturelle exigeante et adaptée. Opération conduite depuis 2005 par le ministère de la culture et le ministère de la ville.

Objectifs : les populations jeunes issues des territoires de la politique de la Ville et des milieux ruraux isolés, sont les publics prioritaires du dispositif. Les Portes du temps proposent une réappropriation du patrimoine, dans une perspective de diffusion et de démocratisation culturelle à travers une démarche pédagogique et ludique.

Modalités : il s'agit essentiellement de mettre en renfort du service des publics d'un site un artiste ou tout autre médiateur au coeur d'un lieu patrimonial afin qu'il le réinterprète et le transmette au public. Cet acte de passage et d'échanges se fait à travers des ateliers adaptés couvrant un ensemble important de domaines artistiques et culturels (histoire, archéologie, architecture, urbanisme, arts des jardins, land art, métiers d'art, arts populaires et numériques, littérature écrite et orale - roman, nouvelle, BD, conte, poésie – arts plastiques – peinture, dessin, sculpture - théâtre, musique, cinéma, vidéo, multimédia et cultures numériques, photographie, danse, mime, arts de la rue, etc.). L'opération privilégie aussi les disciplines scientifiques, environnementales (développement durable) et sportives.

Les Portes du temps ont lieu pendant la période des vacances scolaires : d'hiver, du printemps, d'été, de la Toussaint et de Noël. Pour des raisons de facilité logistique, il est recommandé aux établissements participant pour la première fois de proposer les activités pendant les vacances d'été.

<http://lesportesdutemps.culture.gouv.fr/>

Calendrier : Appel à projet et candidature au cours du 1^{er} trimestre de l'année civile. **Pour rappel : 12 dossiers en IDF en 2014**

***Paris (75)** : 2 - Musée du Louvre (Paris 8^{ème}) ; - Musée de l'Histoire de l'immigration (Porte Dorée. Paris 12^{ème}). * **Seine-et-Marne (77)** : 3 - Musée de la Grande Guerre (Pays de Meaux) ; - Musée et domaine nationaux du Château de Fontainebleau ; - Château et parc de Champs-sur-Marne - Centre des monuments nationaux. * **Yvelines (78)** : 3 - Villa Savoye (Poissy) - Centre des monuments nationaux. ; - Musée national de Port Royal des Champs –Route des Granges (Magny-les-Hameaux) ; - Château de Maisons (Maisons-Laffitte) - Centre des monuments nationaux - ***Hauts-de-Seine (92)** : 1 -Musée Rodin (Meudon)
***Seine Saint-Denis (93)** : 1 -Basilique Cathédrale de Saint- Denis - Centre des monuments nationaux
***Val de Marne (94)** : 1 -Musée de Mac/Val-Musée d'art contemporain du Val de Marne (Vitry-sur-Seine)
***Val d'Oise (95)** : 1 - Château d'Ecouen - Musée national de la renaissance.

PASSEURS D'IMAGES

Objectifs : dispositif d'éducation à l'image et au cinéma à vocation culturelle et sociale, mis en place en 1991 dans le cadre de la politique de la ville et soutenu par le ministère de la culture, l'Acse et le CNC. L'objectif est d'accompagner les jeunes vers une autonomie de la compréhension et du décodage des images, notamment en les aidant à réaliser leur propre court métrage.

Modalités : dispositif qui s'appuie sur un partenariat avec les collectivités locales, les salles de cinéma, les associations professionnelles du cinéma et de l'audiovisuel et les associations à vocation sociale ou d'insertion. <http://www.passeursdimages.fr/>, En Ile de France : <http://www.passeursdimages.fr/+-Ile-de-France-+.html>

LES CONVENTIONS D'APPLICATION DU CONTRAT DE VILLE

Pacte financier et fiscal de solidarité
Convention d'utilisation d'abattement de la TFPB
Protocole de préfiguration ANRU
Cadre Stratégique signé par les bailleurs

Pacte financier et fiscal de solidarité

Les moyens de la communauté d'agglomération reposent essentiellement sur les impôts liés à l'activité économique (ancienne taxe professionnelle). Pour rappel, ces recettes sont pour une large partie reversées aux communes membres sous la forme d'attributions de compensation (AC) conformément à la loi. Les AC versées par les intercommunalités à fiscalité professionnelle unique (FPU) ont pour objectif de garantir la neutralité budgétaire du passage à cette FPU et des transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres. En 2013, l'attribution aux villes se répartissait ainsi : 5,8 Millions € à Sevrans, 49,9 Millions € à Tremblay-en-France et 16,5 Millions € à Villepinte.

Sur la même année, Dotation globale de Fonctionnement (DGF), Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) et Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) confondus, la ville de Sevrans percevait 28,2 Millions€, Tremblay-en-France 1,4 Million€ et Villepinte 9,6 Millions€.

Pour le calcul des attributions de compensation, la détermination du coût des charges transférées, qui est déduit du produit fiscal transféré à la CA, ne s'est pas effectuée au coût réel mais selon l'application d'un calcul prenant en compte la population de chaque commune membre pour 60% et le potentiel fiscal de chaque commune membre pour 40%.

La conséquence de ce mode de calcul est la mise en place d'un financement solidaire où la commune qui a le potentiel fiscal le plus élevé finance une partie des services rendus sur le territoire de la commune qui a le potentiel fiscal le plus faible.

Ce calcul prend en compte le potentiel fiscal des villes.

	Potentiel fiscal par habitant	Moyenne du potentiel fiscal par habitant des villes de même strate	Potentiel financier par habitant	Moyenne du potentiel financier par habitant des villes de même strate
Sevrans	711 €	1 101 €	952 €	1 297 €
Tremblay-en-France	2 575 €	1 122€	2 710€	1 225€
Villepinte	1 202€	1 122€	1 360€	1 225€

Source : Fiche DGF, année 2014

Ainsi le calcul des attributions de compensation intègre de manière pérenne une solidarité financière.

Le montant total des attributions de compensation a été revalorisé de 4Millions € en 2013 au regard de la progression des coûts des services n'ayant pas fait l'objet de transfert à la CATF.

La mutualisation des moyens des services ressources (accueil, Ressources humaines, marchés, juridique, finances, emploi de direction, parc auto)avec le syndicat intercommunal pré existant a permis de réduire les coûts fixes et de mutualiser les moyens humains et les locaux des deux structures.

Les recettes exceptionnelles telles que les rôles supplémentaires ou l'excédent disponible de l'exercice précédent ont permis d'attribuer chaque année des fonds de concours aux communes membres pour financer la réalisation de leurs investissements et donc de réduire leur recours à l'emprunt .

Ce sont ainsi 15 Millions€ qui ont été versés en fonds de concours depuis 2010 en appliquant une clé de répartition solidaire avec 60% population et 40% potentiel fiscal qui a permis à la commune la plus peuplée et avec le potentiel fiscal le plus bas de bénéficier de 7.5 Millions€ de fonds de concours depuis 2010.

Dans le cas où une commune se trouvait être contributrice nette au FPIC, réparti selon le droit commun, le montant de cette contribution nette a été compensé par une subvention de la CATF afin d'en neutraliser l'impact budgétaire.

Le bilan de la solidarité financière intercommunale depuis 2010 permet d'évaluer l'aide financière versée à

- Sevrans à 20 Millions €,
- Villepinte à 12.5 Millions €,
- Tremblay en France à 0.1 Millions €.

L'ANNEXE FINANCIERE

Elle fera l'objet d'un complément au présent contrat de ville

LE SUIVI ET L'EVALUATION

La contractualisation et le suivi s'opèrent à 2 niveaux :

- Le niveau stratégique qui prévoit les objectifs de l'action publique sur 6 ans celle-ci étant portée par l'ensemble des acteurs de la politique de la ville (collectivités, Etat, associations, habitants ...) ;
- Le niveau opérationnel, dont le cadre d'action est défini annuellement par les partenaires.

Cette architecture contractuelle permet de faire évoluer le contrat en tenant compte de l'annualité budgétaire mais permet également son adaptation en temps réel aux évolutions du territoire et à ses habitants, via les instances de participation.

Au-delà de l'adaptabilité, cette forme contractuelle permet également l'expérimentation d'actions dans le cadre des objectifs stratégiques définis dans le contrat.

Le suivi du contrat s'élaborera :

- Sur la base de l'organisation du pilotage et de l'animation du contrat de ville (cf chapitre ORGANISATION)
- Sur la base de l'ensemble des indicateurs de pilotage dont la situation de référence au temps « zéro » sera arrêtée en lien avec la disponibilité des données de l'observatoire national du CGET.

LES ANNEXES AU CONTRAT DE VILLE

LES RESSOURCES MOBILISES POUR L'ELABORATION DU CONTRAT DE VILLE

Liste des documents consultés

La liste des documents consultés, transmis par la CATF et les villes, qui ont servi à établir le diagnostic, est la suivante :

Commanditaire	Nature du document	Année	
CA Terres de France	Note sur la politique de la ville	2014	
	Plan Local de l'Habitat	2013	
	Etude économique et fiscale	2013	
	Diagnostic du territoire de la Communauté d'agglomération Terres de France (Contribution au diagnostic stratégique de la région Ile-de-France pour la préparation des programmes européens 2014-2020)	2012	
	Etude Emploi Insertion	2014	
	Atlas de la Communauté d'Agglomération Terres de France	2014	
Ville de Sevrans	Etude de requalification urbaine du quartier Perrin	2015	
	Fiche bilan CUCS 2007-2009	2007	
	Fiche bilan ASV	2013	
	Fiche bilan ACTE	2012	
	Projet social Marcel Paul Beaudottes Projet social Edmond Michelet Montceaux Pont Blanc Projet social MDQ Rougemont	2013	
Ville de Tremblay-en-France	Projet de Rénovation Urbaine	2014	
	Fiche bilan CUCS Fiche bilan Prévention Médiation Fiche bilan Santé/ASV/Contrat Local de Santé Fiche bilan GUP Fiche bilan PRE Fiche bilan Participation des habitants Fiche bilan Accès aux droits Fiche bilan décrochage scolaire Fiche bilan jeunes en rupture Fiche bilan soutien aux femmes victimes de violences et de discrimination Fiche bilan chantiers citoyens	2014	
	Ville de Villepinte	Fiche bilan Citoyenneté Prévention	2014
		Fiche bilan Réussite éducative	2014
		Fiche bilan Insertion Emploi	2014
		Fiche bilan PRU Fontaine Mallet	2014
		Diagnostic Santé	2011
		Diagnostic Politique de la ville	2014
	ANRU	Revue de Projet PRU Fontaine Mallet	2013
		Convention des PRU de Sevrans	2010
Point d'étape des PRU de Sevrans		2013	

Liste des personnes rencontrées

La liste des personnes rencontrées a été établie par la Communauté d'Agglomération Terres de France. Cette liste ne peut se prétendre exhaustive et ne peut représenter l'ensemble des acteurs impliqués dans les dispositifs à l'œuvre dans les quartiers concernés, qui ont par ailleurs été associés dans le cadre des différents ateliers de travail organisés lors de cette phase de diagnostic.

Structure	Titre	Nom
CA Terres de France	Elue à la politique de la ville	Mme MOREIRA
Ville de Sevrans	Maire de Sevrans	M Gatignon
Ville de Villepinte	Maire de Villepinte	Mme Valleton
Ville de Tremblay-en-France	Adjoint au maire délégué aux Finances communales et au renouvellement urbain	M Ardjouné
Education Nationale	Responsable Education Prioritaire	M Zamuner
Education Nationale	Chargée de mission Education prioritaire	Mme Pottier
OSICA	Responsable Projet Quartier	M Vandromme
OSICA	Directrice de la gestion locative	Mme Coulon
EFIDIS	Développeur de quartier	Mme Le Borgne
VILOGIA	Développeur de quartier	M de Saint-Pierre
VILOGIA	Responsable de la gestion locative	Mme Leboucher

Détail des dispositifs relevant de la cohésion sociale

Les tableaux des pages suivantes sont une synthèse des dispositifs favorisant la cohésion sociale du territoire intercommunal. En fonction des informations disponibles ils précisent les objectifs de la contractualisation, les acteurs financeurs des actions à mettre en œuvre, les acteurs bénéficiaires et les montants correspondants. L'ancienneté des dispositifs est également indiquée.

DISPOSITIFS		SEVRAN	VILLEPINTE	TREMBLAY-EN-FRANCE
CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (CUCS)	OBJECTIFS	- Lutter contre les inégalités Favoriser la participation des habitants - Développer les principes de laïcité et de lutte contre les discriminations	- Réaliser un effort continu en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des populations les plus fragiles - Favoriser l'émergence de dynamiques spatiales.	- Réduire les inégalités de territoires et améliorer la situation socio-économique des habitants des territoires spécifiques
	FINANCEURS ET MONTANT	ACSE/Ville/ Région /CONSEIL DÉPARTEMENTAL – 639 k€ par an	ACSE /ville/conseil généra – 120 k € par an	ACSE / ville – 100 k € par an
	STRUCTURES BENEFICIAIRES	- Ville de Sevrans - Associations - Education Nationale	- Associations (Compagnie Issue de Secours, Centre social André Malraux, Association Sportive de Villepinte, Tisse Liens, Aux Petits Pas...) - Services municipaux - Etablissements scolaires (écoles élémentaires, collèges et lycées) avec le réseau d'Education Prioritaire	- Associations socio-culturelles, sportives, d'insertion, de prévention...(trop de structures associatives à listes. Cf. paragraphe sur la vie associative) - Services municipaux : Vie des quartiers, Pôle santé, CCAS, Démocratie locale
	PUBLICS BENEFICIAIRES	Publics des quartiers prioritaires (Montceuleux, Beaudottes, Rougemont) représentant 60% de la population	Public des 3 quartiers prioritaires : Fontaine Mallet Pasteur 4 Tours / Trilogie	Public du quartier prioritaire : Grand Ensemble du centre ville
	ANCIENNETE	Depuis 2007 avec reconduction permanente jusqu'en 2014	Depuis 2007 avec reconduction permanente jusqu'en 2014	Depuis 2007 avec reconduction permanente jusqu'en 2014
VILLE VIE VACANCES (VVV)	OBJECTIFS	- Favoriser un accès égal aux loisirs éducatifs et aux vacances des enfants. - Prévenir la délinquance et éduquer à la citoyenneté	- Promouvoir, pendant les vacances scolaires, un accès à des activités culturelles, sportives et de loisirs et une prise en charge éducative pour des enfants et des jeunes sans activité et/ou en difficulté.	- Promouvoir, pendant les vacances scolaires, un accès à des activités culturelles, sportives et de loisirs et une prise en charge éducative pour des enfants et des jeunes sans activité et/ou en difficulté.
	FINANCEURS ET MONTANT	ACSE – 46 k € par an	ACSE -10 k€ par an	ACSE (25k€ en 2011 ; 12k€ en 2014) avec une tendance à la baisse depuis 2011
	STRUCTURES BENEFICIAIRES	Ville de Sevrans (service de sports, maisons de quartiers, associations)	Ville de Villepinte / Association Sportive de Villepinte	Vie des Quartiers/ PRE / Associations
	PUBLICS BENEFICIAIRES	Jeunes de 11 à 18 ans dans les quartiers prioritaires	Jeunes de 11 à 18 ans dans les quartiers prioritaires (appel à projets VVV-ANCV : aide au départ en vacances pour les 16-25 ans°	Jeunes de 11 à 18 ans dans les quartiers prioritaires
	ANCIENNETE	Depuis 2006	Depuis 2010	Depuis 2009

DISPOSITIFS		SEVRAN	VILLEPINTE	TREMBLAY-EN-FRANCE
CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS)	OBJECTIFS	- Permettre aux enfants en difficultés sociales ou scolaires ou familiales de pouvoir bénéficier de soutien. - Développer l'autonomie de l'enfant pour favoriser sa réussite scolaire - Favoriser l'apprentissage à travers des activités ludiques, culturelles et sportives. - Soutenir la fonction parentale	-Lutter contre le décrochage scolaire. -Favoriser la réussite des parcours scolaires, de l'élémentaire au lycée. -Faciliter l'accès à la culture, aux loisirs et au sport pour les publics qui en sont éloignés. -Soutenir la fonction parentale. -Soutenir les ateliers sociolinguistiques.	- Favoriser la réussite scolaire par le biais d'actions centrées sur l'aide aux devoirs - Apporter les éléments culturels nécessaires à la réussite scolaire et l'épanouissement de l'enfant
	FINANCEURS ET MONTANT	CAF/VILLE -	CAF (24k€) / ACSE (13k€ en 2010)	CAF / DASS / ACSE pour un total de 27k€ en 2011 En 2013-2014 : 41 861€ - CAF/Ville
	STRUCTURES BENEFICIAIRES	Maisons de quartiers	Centre Social André Malraux Service Municipal Jeunesse	Ville de Tremblay-en-France : Vie des quartiers Association : AJT
	PUBLICS BENEFICIAIRES	Elèves élémentaires Elèves de collège	Elèves d'élémentaire Elèves de collège	Elèves de primaire Elèves de collège
	ANCIENNETE	Depuis 1995	Avant 2007	Depuis 2006
ACCOMPAGNEMENT DES COLLEGIENS TEMPORAIREMENT EXCLUS (ACTE)	OBJECTIFS	Accompagner les collégiens pendant leur période d'exclusion scolaire dans le but d'assurer une continuité scolaire	Accompagner les collégiens pendant leur période d'exclusion scolaire dans le but d'assurer une continuité scolaire	Prévention du décrochage scolaire Prise en charge durant l'exclusion par une équipe pédagogique et par un accompagnement individualisé
	FINANCEURS ET MONTANT	Ville de Sevrans ; CONSEIL DÉPARTEMENTAL 93 ; FIPD ; PRE	Ville de Villepinte / CONSEIL DÉPARTEMENTAL 93	En 2014, Ville de Tremblay-en-France 11 000 € / CONSEIL DÉPARTEMENTAL 93 17 700€/ FSE 18 058€
	STRUCTURES BENEFICIAIRES		Service Municipal Jeunesse	Ville de Tremblay-en-France : Vie des quartiers
	PUBLICS BENEFICIAIRES	Les élèves des 4 collèges de Sevrans	Les élèves des 4 collèges de Villepinte	Elèves des collèges Descartes et Ronsard
	ANCIENNETE	Depuis 2011 (fonctionnement pendant l'année scolaire d'octobre à juin)	Depuis 2013	Depuis 2011

DISPOSITIFS		SEVRAN	VILLEPINTE	TREMBLAY-EN-FRANCE
DISPOSITIFS CONTRACTUEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ⁵⁷	OBJECTIFS	Définir un territoire cohérent pour l'action à l'échelon local Réaliser un diagnostic local de sécurité Définir les acteurs concernés par les problématiques soulevées dans le diagnostic Mise en place d'une action publique concertée dans un dispositif partenarial large	Contrat Local de Sécurité jusqu'en 2010 puis Stratégie Territoriale de Sécurité et Prévention de la Délinquance Développement des dispositifs thématiques et territoriaux de prévention ; Aide aux victimes, accès aux droits et soutien aux professions exposées ; Prévention situationnelle et amélioration du cadre de vie ; Lutte contre la délinquance de voie publique et l'économie souterraine.	Améliorer la tranquillité publique, mettre en œuvre des actions intergénérationnelles afin de développer la compréhension entre les générations et la transmission des expériences, améliorer les services rendus à la population, surveiller l'évolution locale du sentiment d'insécurité des tremblaysiens.
	FINANCEURS ET MONTANT	ACSE (25k€ en 2011) / Ville de Sevrans	ACSE / FIPD (57k€ en 2011)	FIPD 2014 : 21 000€ + Ville de Tremblay-en-France
	STRUCTURES BENEFICIAIRES	Ville de Sevrans Associations	Ville de Villepinte Associations	Ville de Tremblay-en-France Associations
	PUBLICS BENEFICIAIRES	Publics des quartiers prioritaires : Montceleux, Beaudottes, Rougemont) représentant 60% de la population	Publics des 3 quartiers prioritaires : Fontaine Mallet Pasteur 4 Tours Trilogie	Publics du quartier prioritaire : Grand Ensemble du centre ville
	ANCIENNETE	CLS depuis 2002	Depuis 2010 (succède au CLS)	Depuis 2010
RESEAU D'ECOUTE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE (REAAP)	OBJECTIFS	Soutenir l'action parentale et rompre l'isolement des parents	Soutenir les parents dans leurs rôles éducatifs et leurs compétences.	Soutenir l'action parentale et rompre l'isolement des parents
	FINANCEURS ET MONTANT	ACSE/ CAF/VILLE	ACSE/ CAF	ACSE (5k€ en 2014)
	STRUCTURES BENEFICIAIRES	Les 3 centres sociaux (Marcel Paul, Michelet, Rougemont)	Centre Social André Malraux	Vie des Quartiers, PRE, service éducation
	PUBLICS BENEFICIAIRES	Familles et parents des quartiers prioritaires	Familles et parents des quartiers prioritaires	Familles et parents des quartiers prioritaires
	ANCIENNETE		Depuis 2011	Depuis 2011

⁵⁷ A Sevrans et Tremblay-en-France, le dispositif est un Contrat Local de Sécurité (CLS), à Villepinte le CLS s'est arrêté en 2010 et a laissé place à une Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD)

DISPOSITIFS		SEVRAN	VILLEPINTE	TREMBLAY-EN-FRANCE
ACCES AUX DROITS	OBJECTIFS	Un point d'accès aux droits qui regroupe plusieurs permanences. - Accueillir et informer les populations sur leurs droits - Soutenir les victimes - Réaliser un accompagnement administratif	Le point d'accès aux droits a pour but d'accueillir et d'informer les populations sur leurs droits.	Dispositif de justice de proximité destiné à l'accueil et à l'information sur les droits et les devoirs des personnes confrontées à des problèmes juridiques, administratifs.
	FINANCEURS ET MONTANT	Ville de Sevrans	Intégré au service de la mairie	ACSE (26k€ en 2011)
	STRUCTURES BENEFICIAIRES	Ville de Sevrans		Ville de Tremblay-en-France
	PUBLICS BENEFICIAIRES	les habitants du territoire et des villes voisines (principe d'anonymat)		Habitants de la CATF
	ANCIENNETE	Depuis 2004		Depuis 2013

Détail des dispositifs relevant du développement de l'activité économique et de l'emploi

		SEVRAN	VILLEPINTE	TREMBLAY-EN-FRANCE
			LA PLATEFORME DE L'EMPLOI ET DE L'INITIATIVE ET DE LA FORMATION	LA MOBILISATION D'UN RESEAU D'ACTEURS DE L'INSERTION
DISPOSITIFS COMMUNAUX POUR L'INSERTION PAR L'EMPLOI	OBJECTIFS	Permettre aux Sevranaïens habitants en ZUS d'accéder rapidement aux outils nécessaires à la recherche d'emploi Aider de façon individuelle et collective à structurer les démarches de recherche d'emploi Faciliter l'accès aux offres d'emploi disponible sur la bassin d'activité Mobiliser les acteurs économiques du territoire afin de mettre en œuvre des coopérations de faveur des publics de la Plateforme Emploi Initiative Formation (PEIF)	Renforcer les actions d'insertion/retour à l'emploi. Développer l'accompagnement renforcé pour favoriser l'insertion par l'activité économique au bénéfice des habitants des quartiers. Renforcer l'accompagnement des jeunes vers l'emploi. Mobiliser les entreprises et mettre en relation les demandeurs d'emploi et les entreprises. Mobiliser les demandeurs et les entreprises à travers des événements tels que le Salon de l'Emploi et Jobs d'été	§ Développer l'insertion par l'activité économique, véritable tremplin vers l'emploi pour les personnes en difficulté. § Offrir aux jeunes n'adhérant à aucun dispositif une réponse pour ne laisser personne sur le côté (mobilisation des jeunes en rupture). § Développer des passerelles entre des entreprises du territoire et des personnes ayant besoin d'une qualification pour accéder à l'emploi (formation en alternance). § Développer des relations directes avec les entreprises et renforcer l'accompagnement des personnes vers l'emploi durable (accès à l'emploi).
	FINANCEMENT	CUCS	CUCS	CUCS
	STRUCTURES BENEFICIAIRES	L'Association Compétence Emploi située dans les mêmes locaux que le P.L.I.E qui reste à ce jour communal Antenne mission locale intercommunale	Ville de Villepinte Associations Antenne mission locale intercommunale	Ville de Tremblay-en-France Associations (Boutique de l'Emploi ; Icestream) La régie de quartier Antenne mission locale intercommunale
	PUBLICS BENEFICIAIRES	les demandeurs d'emploi et de formation Les personnes les plus éloignées de l'emploi Les personnes ayant des difficultés à utiliser les outils de recherche d'emploi (notamment les outils numériques) Toute personne en recherche d'emploi	Jeunes adultes diplômés accompagnés à la Mission Locale. Personnes en recherche d'emploi, en grande difficulté pour certaines actions. Bénéficiaires du RMI puis du RSA. Jeunes en difficulté d'insertion professionnelle ou en recherche d'orientation..	Jeunes de -26 ans orientés par la Mission Locale Adultes bénéficiaires du RMI/RSA, chômeurs de longue durée. Toute personne en recherche d'emploi

Les dispositifs d'insertion par l'emploi sur le territoire intercommunal de la CATF en 2014

		SEVRAN	VILLEPINTE	TREMBLAY-EN-FRANCE
ZONE FRANCHE URBAINE (ZFU) depuis 2004 et jusqu'au 31 Décembre 2014	OBJECTIFS	- Encourager les entreprises à s'implanter dans le quartier des Beaudottes - Favoriser l'insertion par l'emploi des résidents des Beaudottes	PAS DE ZFU	PAS DE ZFU
	Nombre d'entreprises implantées depuis le début du dispositif	179 sur les 236 présentes dans le périmètre (76%)		
	Nombre d'emplois présents au titre de la clause d'embauche	253 sur les 830 présents dans le périmètre (30%)		
		SEVRAN	VILLEPINTE	TREMBLAY-EN-FRANCE
CHARTRE D'INSERTION / CLAUSES D'INSERTION	OBJECTIFS	- Renforcer les actions d'insertion/retour à l'emploi. - Développer l'accompagnement renforcé pour favoriser l'insertion par l'activité économique au bénéfice des habitants des quartiers	- Renforcer les actions d'insertion/retour à l'emploi. - Développer l'accompagnement renforcé pour favoriser l'insertion par l'activité économique au bénéfice des habitants des quartiers. - Renforcer l'accompagnement des jeunes vers l'emploi. - Mobiliser les entreprises et mettre en relation les demandeurs d'emploi et les entreprises.	- Faire bénéficier les habitants des améliorations et des retombées économiques en matière d'emploi - Atteindre les 10 % des heures travaillées dans le cadre du PRU consacrées aux habitants
	Nombre de personnes bénéficiaires	164 offres traitées en 2014	111 personnes	45 personnes ⁵⁸
	Résultat sur les clauses d'insertion des PRU	62 842 heures en avril 2013 (42 ETP)	42 749 heures en septembre 2014 (25 ETP)	24806 heures au 30/06/14 (17 ETP)

Le dispositif des clauses d'insertion sur le territoire de la CATF en 2014

⁵⁸ Dont 33% de jeunes de moins de 26 ans, sans qualification et sans expérience, 20% de chômeurs de longue durée

Détail des dispositifs relevant du renouvellement urbain

	SEVRAN						VILLEPINTE		TREMBLAY-EN-FRANCE	
	BEAUDOTTES		MONTCELEUX PONTBLANC		ROUGEMONT		FONTAINE MALLET		GRAND ENSEMBLE	
PRU - Conventions ANRU	Programme Avenant 2014	Etat d'avancement en % (décembre 2014)	Programme Avenant 2014	Etat d'avancement en % (décembre 2014)	Programme Avenant 2014	Etat d'avancement en % (décembre 2014)	Programme Avenant Novembre 2013	Etat d'avancement en % (décembre 2014)	Programme Opération Isolée Juin 2011	Etat d'avancement en % (décembre 2014)
Démolition	107	100%	107	0%	222	100%	259	80%	460	12%
Réhabilitation	898	81%	897	46%	713	100%	292	100%	765	100%
Résidentialisation	956	11%	1096	37%	947	75%	292	100%	545	68%
Amélioration de la qualité de service	1252	95%					0	-	0	-
Construction de logements sociaux	94	23%	120	32%	222	56%	269	15%	460	27%
Création de logement diversifiés AFL/PSLA/Accession ⁵⁹	0	-	45	0%	29	0%	70	0%	547	22%
Aménagement des espaces publics ⁶⁰	14.9 M €	30%	19.2 M €	62%	17.7 M €	61%			Hors protocole	Hors protocole
Equipement ⁶¹	9	(6/9) 66%	5	(3/5) 60%	11	(7/11) 64%	2	(0/2) 0%	6	(6/6) 100%

Bilan des opérations de rénovation urbaine conventionnées avec l'ANRU en décembre 2014 (source : Bilan PRU Fontaine Mallet 2013 ; Bilan PRU Tremblay-en-France 2014 – données actualisées en janvier 2015)

	SEVRAN						VILLEPINTE		TREMBLAY-EN-FRANCE	
	BEAUDOTTES		MONTCELEUX PONTBLANC		ROUGEMONT		FONTAINE MALLET		GRAND ENSEMBLE	
Opération sur l'habitat privé	Programme	Etat d'avancement en % (décembre 2014)	Programme	Etat d'avancement en % (décembre 2014)	Programme	Etat d'avancement en % (décembre 2014)	Programme	Etat d'avancement en % (décembre 2014)	Programme	Etat d'avancement en % (décembre 2014)
OPAH	336	70%	512	95%	499	10%	0	-	0	-
Plan de Sauvegarde	129	5%	109	5%	0	0%	0	-	0	-

Bilan des opérations sur les copropriétés du territoire intercommunal en décembre 2014 (source : Point d'étape PRU Sevrans 2012 - données actualisées en janvier 2015)

⁵⁹ AFL à Montceuleux Pont-Blanc et à Rougemont ; 30 PLSA et 40 AFL à Fontaine Mallet ; 207 locatifs intermédiaires et 340 accessions dans le Grand Ensemble

⁶⁰ Les opérations d'aménagement des espaces public sont d'ampleur très différentes, elles sont difficilement quantifiables, c'est pourquoi apparaît le montant prévisionnel des travaux dans cette ligne. L'Etat d'avancement se présente en fonction de la part du budget dépensé.

⁶¹ Dans la ligne Equipement, apparaît le nombre d'équipement faisant l'objet d'une intervention (création ou restructuration)

CONTRIBUTION DES ORGANISMES HLM

Le territoire de Terres de France, avec **cinq Quartiers Prioritaires en Politique de la Ville (QPV)** concentrant une large proportion de logements sociaux, représente **un enjeu important pour les organismes Hlm** en matière de politique de la ville.

L'arrivée de quatre gares du Grand Paris Express et la signature d'un Contrat de Développement Territorial avec le Cœur Economique de Roissy (incluant deux communes sur trois de l'agglomération) offrent **de réelles perspectives de développement économique et urbain** pour Terres de France. Les organismes Hlm souhaitent mettre à profit ces potentiels dans le développement des quartiers prioritaires, en partenariat avec l'ensemble des acteurs de la politique de la ville et dans le cadre des nouveaux projets de renouvellement urbain. La force des nouveaux contrats de ville est de **se positionner à l'échelle intercommunale**. Ainsi, dans un souci d'efficacité et de cohérence territoriale, face à des enjeux qui dépassent les limites administratives, les organismes Hlm sont favorables à ce que les orientations et les actions déployées dans le cadre de ce contrat ne se limitent pas au seul périmètre des QPV.

Grâce à leur connaissance du fonctionnement social et urbain des quartiers, les organismes Hlm ont identifié plusieurs enjeux pour lesquels ils souhaitent faire part de propositions d'actions dans le cadre de l'élaboration du futur contrat de ville. Ces enjeux sont en lien avec les thématiques suivantes :

- **La tranquillité résidentielle et la sécurité ;**
- **L'équilibre social des quartiers ;**
- **La gestion urbaine de proximité ;**
- **Les projets de rénovation urbaine ;**
- **Le développement économique et l'insertion par l'activité économique.**

1/ Garantir la tranquillité résidentielle et renforcer la co-production de la sécurité

Les organismes Hlm du territoire s'accordent sur le fait que **les problématiques d'insécurité nuisent en premier lieu à l'attractivité des quartiers en politique de la ville sur Terres de France**.

Le trafic de stupéfiants fortement ancré dans certains quartiers génère un climat d'insécurité, conduit à l'occupation illicite d'espaces communs et à des dégradations du patrimoine mettant en danger les locataires. Les menaces et agressions à l'encontre des agents de proximité sont également récurrentes. Enfin, les constats sont nombreux en matière d'incivilités et de délinquance, de stationnement anarchique, de véhicules en voie d'épavisation et de mécanique sauvage.

Face à ces constats, les organismes Hlm restent fortement mobilisés mais déplorent **un manque de clarté dans les rôles et les responsabilités de chacun des acteurs** – police, justice, collectivités territoriales, bailleurs, habitants – tous co-producteurs de la sécurité.

Les organismes Hlm souhaitent saisir l'opportunité donnée par l'élaboration du contrat de ville pour réaffirmer le besoin de **clarification d'un certain nombre de procédures** et pour **trouver des solutions globales à une échelle plus large que celle des QPV**.

Les organismes Hlm proposent ainsi de **définir une procédure uniforme sur l'agglomération** afin de :

- **Faciliter le dépôt de plainte** pour les personnels des bailleurs (via le dépôt de plainte en ligne ou l'envoi par mail d'une « fiche incident »), **et assurer la confidentialité** de la démarche en permettant la prise de rendez-vous au commissariat.
- **Organiser l'enlèvement des véhicules-épaves** avec l'instauration d'une **tarification unique**.

Les bailleurs sont également sensibles à **traiter les questions de « vivre ensemble »**, en partenariat avec l'ensemble des acteurs, afin d'**agir en amont sur les causes de l'insécurité**, via **une approche globale favorisant la prévention sociale de la délinquance** (éducation, santé, emploi...).

Il s'agit également de **s'appuyer sur les bonnes pratiques du territoire** ou à proximité afin d'examiner ce qui est reproductible. A titre d'exemples, nous pouvons citer :

- ✓ **Un dispositif de médiation nocturne** disponible sur la ville de Sevran, mis en place et financé par la Ville. Action ciblée sur les quartiers Montceuleux – Rougemont – Cité haute et Basse. Le bailleur peut solliciter ce service sur demande motivée en cas de nuisances pouvant être traitées à leur niveau de compétence.
- ✓ **La réalisation de diagnostics situationnels** en coopération avec la DTSP 93, afin de lutter efficacement contre l'insécurité dans certaines résidences en adaptant les réponses au plus près de la situation. Cette coopération implique l'organisation de visites de site et d'échanges réguliers pour partager une analyse des risques, réaliser un état des dispositifs de sécurité existants, faire des propositions en matière d'aménagement des espaces, d'éclairage et développer des outils communs de recueil et de signalements.
- ✓ **L'identification d'interlocuteurs dédiés au sein des bailleurs et des commissariats** : développée chez un grand nombre de bailleurs et de commissariats, cette pratique mérite d'être généralisée et requiert un pilotage pour une mise à jour régulière de ces contacts.

Par ailleurs, la question de la sécurité est **un réel enjeu qui n'a pas été traité dans le cadre de l'ANRU 1** et qui devra l'être dans le NPNRU afin de prendre en compte les investissements nécessaires en matière de prévention situationnelle, en complément des actions à mener en faveur de la prévention de la délinquance et des actions renforcées en direction des quartiers déjà fortement touchés par l'insécurité.

2/ Favoriser les équilibres sociaux dans les quartiers prioritaires

Plus encore que dans le reste de l'agglomération, **le parc social dans les quartiers prioritaires de Terres de France concentre des situations de fragilité** qui interrogent sur la vocation universelle du logement social et nuisent à son attractivité. A titre d'exemple, le parc social en ZUS sur Terres de France est composé de près d'un quart de familles monoparentales, de près d'un tiers de jeunes de moins de 18 ans, de 73% de ménages avec des ressources inférieures aux plafonds PLAI et de plus de 50% d'occupants en âge de travailler sans emploi⁶². Les organismes Hlm rappellent qu'ils disposent de **marges de manœuvres réduites pour agir sur l'occupation du parc social** en raison des très faibles taux de rotation, de l'encadrement stricte des conditions d'accès au logement social, des droits de réservation sur le parc et des engagements pris par ailleurs en termes d'accès au logement des publics prioritaires (ACD, DALO, PDALPD).

Les bailleurs sociaux sont également confrontés à des situations complexes de ménages vivant dans le parc social qui nécessiteraient l'appui renforcé de divers partenaires ou l'orientation du ménage vers une structure adaptée. Les **problématiques psychiques** sont les plus difficiles à gérer et les bailleurs sociaux ne peuvent agir seuls.

Les **problématiques liées au vieillissement et au handicap** sont également au cœur des préoccupations des bailleurs qui agissent en faveur de l'adaptation des logements ou recherchent, en cas de nécessité, le relogement du ménage en rez-de-chaussée.

Face à ces constats, les organismes Hlm du territoire sont disposés à travailler aux côtés des pouvoirs publics et de l'ensemble des réservataires pour **trouver des solutions favorisant la diversité sociale au sein du parc Hlm dans les quartiers prioritaires tout en satisfaisant aux exigences du droit au logement**.

Les organismes Hlm sont favorables notamment à **une réflexion sur la mixité sociale en termes de flux résidentiel et pas seulement en termes d'attributions**, afin de penser les parcours résidentiels dans leur globalité, aussi bien dans l'accès au logement social que dans la sortie vers de l'accession sociale sécurisée, du locatif privé ou des structures adaptées.

Les organismes Hlm du territoire souhaitent que le contrat de ville de Terres de France soit un outil permettant de :

- **Mobiliser les réservataires** afin de promouvoir la mobilité interne au parc social, en complément d'une **diversification de l'offre de logement et d'hébergement** à mettre en œuvre dans le cadre du PLH intercommunal pour **favoriser les parcours résidentiels**.

⁶² source : *Données OPS 2012 sur le parc social en ZUS de Terres de France*

- **Trouver des solutions de sortie vers des structures adaptées** pour des ménages dont la situation ne peut se résoudre dans le parc social.
- **Renforcer les mesures d'accompagnement social des locataires** sur les QPV (baux glissants, partenariats autour des problématiques psychiques, accompagnement pour des familles monoparentales...).

En matière de **troubles psychiques**, les bailleurs sont favorables à l'élaboration d'une **charte départementale « Santé mentale et Logement »** afin d'organiser le partenariat entre les acteurs de ces deux secteurs. Cette charte devra être l'occasion d'**engager une réflexion sur la procédure d'Hospitalisation d'Office**, afin d'anticiper les situations de crise et de mobiliser le plus en amont possible un réseau d'acteurs autour de la situation en question. Cette charte pourra également être un support pour la mise en place d'un **réseau d'échange et de formation en inter-bailleurs** sur les questions de santé mentale.

Ces pistes de travail devront notamment être abordées de manière partenariale lors de l'élaboration de la **convention intercommunale d'attribution** qui sera annexée au contrat de ville, conformément aux dispositions de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

3/ Pérenniser et accompagner les démarches de Gestion Urbaine de Proximité (GUP)

Améliorer le cadre de vie des locataires et contribuer à créer du lien social sont des objectifs que se fixent les organismes Hlm dans le cadre de leurs démarches d'**amélioration de la qualité de service rendu aux locataires**. Ces objectifs méritent d'être poursuivis, c'est pourquoi les organismes Hlm se félicitent du maintien de l'abattement de TFPB qui permet de financer aujourd'hui de nombreuses actions dans ce domaine. Les actions de GUP mises en place dans le cadre du PNRU1 sur Terres de France requièrent d'être pérennisées et étendues à d'autres quartiers hors PRU.

Pour ce faire, les bailleurs souhaitent **promouvoir la signature de conventions GUP** avec les collectivités afin de **renforcer le pilotage, améliorer la lisibilité des actions** menées par les différents partenaires et **clarifier les responsabilités** de chacun.

Les organismes Hlm présents sur le territoire de Terres de France souhaitent mettre l'accent notamment sur **les problématiques d'ordures ménagères et d'encombrants** qui portent clairement atteinte à l'image des quartiers. Ils proposent notamment de :

- **Poursuivre la mise en place de la collecte enterrée** dès que possible, en partenariat avec le SEAPFA, et accompagner la démarche dans la durée ;
- **Engager une réflexion sur le ramassage des encombrants** pour éviter les dépôts sauvages et le stockage sur l'espace public, qui posent de réelles problématiques de sécurité: les bailleurs sont favorables au ramassage directement dans les **locaux de stockage au sein des résidences** et à un **accroissement de la fréquence** d'enlèvement des encombrants sur les quartiers prioritaires ;
- **Identifier et/ou clarifier les interlocuteurs** au sein de la Communauté d'agglomération et des villes en cas de dysfonctionnement sur ces enjeux ;
- **Bénéficier d'un appui de la collectivité pour des actions de sensibilisation** et de communication auprès des habitants sur les questions de propreté (développer des supports de communication illustrés).

D'autre part, les organismes Hlm souhaitent que le contrat de ville soit l'occasion de mettre en place des actions favorisant **la participation des habitants**. A cet effet, les bailleurs souhaiteraient :

- être associés aux réflexions et expérimentations menées par les villes et l'agglomération sur la **mise en place des conseils de citoyens**.
- Organiser en partenariat avec les différents acteurs de la ville (centres sociaux, Maisons pour tous, associations...) des **projets en inter-quartiers et en inter-bailleurs**, pour ouvrir les quartiers prioritaires sur la ville et valoriser leurs potentiels.

4/ Poursuivre collectivement les efforts dans les Projets de Rénovation Urbaine (PRU)

Le territoire de Terres de France bénéficie de 5 PRU dont 3 sur la commune de Sevran dans le cadre de l'ANRU 1 et le NPNRU interviendra également sur les quartiers de Pont-Blanc et Montceuleux à Sevran. Cette liste sera à compléter éventuellement par des projets d'intérêt régional à définir au cours du premier semestre 2015. En effet, **des besoins importants de restructuration urbaine persistent pour redynamiser les quartiers et rénover le parc social existant** qui date majoritairement des années 1970.

Dans ce contexte, les organismes Hlm souhaitent **réaffirmer leur rôle d'opérateurs urbains** en étant associés à la définition des projets. Les bailleurs sociaux ont développé en interne des compétences spécifiques dans le cadre des projets de rénovation urbaine et souhaiteraient pouvoir **faire bénéficier les partenaires de cette montée en compétence**.

Forts de leur expérience dans le cadre du PNRU1, les organismes Hlm du territoire souhaitent, pour les futurs projets de rénovation urbaine, qu'une attention particulière soit portée à :

- **La poursuite des efforts sur le parc non réhabilité ;**
- **La poursuite de la rationalisation foncière**, via la généralisation des protocoles fonciers, permettant la mise en cohérence entre la propriété, l'usage et la gestion des espaces.
- **L'intervention de la collectivité sur l'espace public** afin de compléter les investissements réalisés sur le bâti et de les pérenniser dans un environnement urbain de qualité.
- **L'aboutissement des orientations urbaines définies dans le cadre du PNRU 1** pour l'ouverture et l'intégration des quartiers à leurs environnements.
- **L'intégration de l'impact des projets du Grand Paris** dans la définition du NPNRU.

5/ Soutenir le développement économique et l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)

Les quartiers prioritaires de Terres de France souffrent d'un fort taux d'inactivité parmi les personnes en âge de travailler, a fortiori parmi les occupants du parc social.

Ainsi, il apparaît essentiel que le **potentiel de création d'emploi dans le cadre du CDT « Cœur économique Roissy Terres de France » puisse bénéficier aux quartiers prioritaires**. La création d'emplois dans les QPV, en lien avec les ressources et les atouts déjà présents sur ces territoires, permettrait de mettre en valeur les potentiels existants dans ces quartiers et de renforcer leur attractivité.

Les organismes Hlm présents sur le territoire réaffirment leur volonté d'agir en faveur de l'emploi dans les quartiers et à ce titre ils proposent de :

- **Promouvoir les clauses d'insertion** dans les marchés ;
- **Renforcer le partenariat avec les structures de l'IAE ;**
- Contribuer aux **emplois d'avenir ;**
- **Soutenir l'entrepreneuriat local** et favoriser l'implantation d'activités et de commerces de proximité.

A titre d'exemple, on peut citer le partenariat entre le cabinet « Premier conseil », spécialisé dans le développement économique des quartiers, et le bailleur social Immobilière 3F, visant au **développement d'un centre d'affaire de proximité** dans le quartier des Beaudottes à Sevran. Fondé sur le principe « un accompagnement contre un hébergement », le bailleur met à disposition un local et le cabinet accompagne l'entrepreneur pour développer son activité sur le quartier.

Conclusion :

- La contribution des organismes Hlm au contrat de ville de Terres de France s'inscrit dans une **dynamique partenariale**, visant à **renforcer la coopération entre les acteurs** du territoire, afin de penser et de mettre en œuvre des **solutions innovantes** dans les quartiers prioritaires.
- Au-delà des cinq thématiques développées dans cette contribution, les organismes Hlm rappellent que l'attractivité des quartiers prioritaires est indissociable du **développement d'une offre en transports en**

commun, afin d'inscrire ces quartiers dans un maillage avec le reste de l'agglomération, et notamment avec les zones d'activités afin de favoriser la **mobilité professionnelle**.

L'AORIF – l'Union Sociale pour l'Habitat d'Ile-de-France est l'organisation professionnelle au service des organismes de logement social franciliens.

L'association régionale Hlm regroupe les organismes de logement social ayant leur siège social en Ile-de-France et adhérant à l'une des fédérations de l'Union Sociale pour l'Habitat (USH).

144 organismes franciliens de logement social sont adhérents à l'AORIF.

La délégation AORIF de Seine-Saint-Denis rassemble soixante-neuf organismes de logement social. Ils gèrent plus de 200 000 logements

DOSSIER DE CANDIDATURE AU NPNRU
